

2010-2011

bilan social



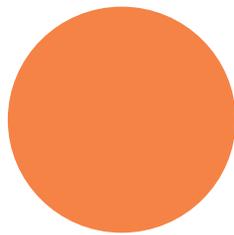
ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Bilan social

2010-2011



**Ministère de l'éducation
nationale, de la jeunesse
et de la vie associative**

**Ministère de l'enseignement
supérieur et de la recherche**

Cet ouvrage est édité par
**le ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative
et le ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche**

Direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directeur de la publication

Michel Quéré

Responsable de la publication

Claude Malègue

Secrétaires de rédaction

Bernard Javet
Clémence Niérat

Auteurs

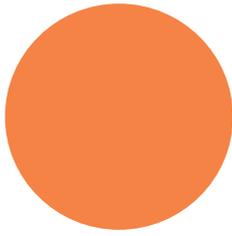
Ourida Ayad
Joël Bouvier
Claude Malègue
Catherine Valette

PAO

Linéal

Impression

DEPP/DVE



Avant-propos

Ce numéro du bilan social national rassemble, pour l'année 2010-2011, des données très précises sur les effectifs, les concours, les promotions, les rémunérations des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, permettant ainsi de dresser un portrait à la fois général et détaillé de l'ensemble des agents.

Le bilan social national présente également les lieux d'exercice de l'activité des personnels, les caractéristiques de leur mobilité géographique, les quotités de travail ou les congés pour raison de santé, sans oublier l'impact de l'action sociale, de la formation continue des personnels et des élections professionnelles.

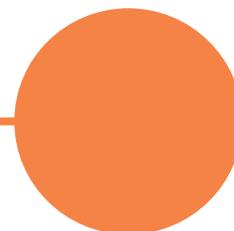
Les résultats de cette nouvelle édition permettent d'établir une évolution des effectifs à partir de 2003-2004, date de la publication du premier bilan social national. Pour étoffer cette évolution sur les effectifs, des séries sur les répartitions par type de personnel sont actualisées et publiées en annexe.

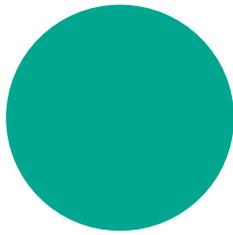
Comme pour les numéros précédents, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), qui a en charge la construction et la publication de ce document, a joué un rôle d'architecte en associant étroitement à la réalisation de ce document l'ensemble des autres directions du ministère en charge des personnels (direction générale des ressources humaines, direction générale de l'enseignement scolaire, direction des affaires financières, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, direction générale pour la recherche et de l'innovation). C'est aussi pour la DEPP une manière de mieux valoriser les résultats de ses bases statistiques en mettant à la disposition de la communauté éducative une série de données quantitatives et qualitatives fiables, objectives et synthétiques.

En l'état, ce bilan social reste un document compréhensible et attractif, indispensable pour une vision à la fois globale et détaillée du potentiel humain de nos ministères.

Le directeur de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

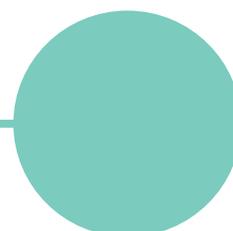
Michel Quéré





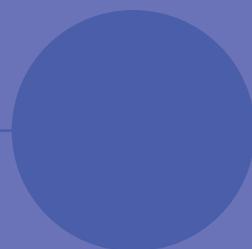
Sommaire

Sources et champs	7
Les effectifs et les caractéristiques démographiques	11
La carrière	55
La vie des personnels	105
La politique sociale	135
Les élections professionnelles	147
La formation continue	159
Annexes : les effectifs de 2005-2006 à 2010-2011	173
Définitions et sigles	179
Table des matières	183





Sources et champs



Les données figurant dans le bilan social sont issues essentiellement du fichier de paye et, dans une moindre mesure, des annuaires de gestion de personnel et d'enquêtes.



Le fichier de paye

Le fichier de paye est constitué à partir de l'exploitation statistique d'une extraction de l'infocentre « POLCA » (pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académies). Il est alimenté par différentes sources dont les bulletins de salaire.

Le fichier de paye donne des informations, notamment, sur le sexe, l'âge, le corps et le grade, le département d'exercice, l'indice et, pour les enseignants, sur le degré d'enseignement (non compris les enseignants du supérieur).

Il recense tous les personnels en activité rémunérés sur crédits d'État, sur la base des chapitres budgétaires de personnel du secteur public et du secteur privé sous contrat, par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sont également inclus les enseignants titulaires de l'enseignement supérieur directement rémunérés par les universités ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la mise en place de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU). Elles disposent depuis le 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois.

Plus précisément, le fichier de paye recense les personnels :

- en position d'activité, y compris lorsqu'ils sont en congé maladie payés à demi-traitement ;
- travaillant en France métropolitaine et dans les DOM ;
- enseignants et non-enseignants, titulaires et non-titulaires, du secteur public, et les enseignants du secteur privé sous contrat ;
- appartenant aux trois ordres d'enseignement (premier degré, second degré et supérieur).

Ne sont pas pris en compte :

- les personnels mis à disposition du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ou du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les personnels détachés hors ministères ;
- les personnels détachés d'autres ministères hors de France ;
- les personnels relevant de la recherche ;
- les personnels « jeunesse et sport » ;
- les personnels des collectivités et territoires d'outre-mer ;
- les personnels appartenant à certains établissements sous tutelle du ministère (ONISEP, CNDP, CEREQ, etc.) ;
- les personnels non enseignants de l'enseignement privé sous contrat rémunérés directement par l'établissement employeur qui reçoit à ce titre, du ministère, une subvention dite « forfait d'externat » ;
- les personnels de l'enseignement supérieur du secteur privé ;
- les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements ;
- les personnels rémunérés par les EPLE sur des contrats, contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE), des contrats emploi consolidé (CEC) ou des contrats d'avenir (CAV) ;
- les enseignants invités ;
- les personnels en disponibilité ;
- les personnels en congé de longue durée ;
- les vacataires.



Les annuaires

Les annuaires sont des bases de données constituées à des fins de pilotage, à partir des bases de gestion de personnel des départements, des académies et de l'administration centrale. Il s'agit des annuaires AGAPE (pour les enseignants du premier degré), EPP (pour les enseignants du second degré, les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation), AGORA (pour les ATSS et une partie des ITRF), POPPEE-ITRF et POPPEE-Bib. Les annuaires constitués à l'administration centrale résultent de la consolidation des annuaires départementaux (AGAPE) et académiques (EPP, AGORA).

Les annuaires constitués à l'administration centrale résultent de la consolidation des annuaires départementaux (AGAPE) et académiques (EPP, AGORA).

Les annuaires fournissent le même type de données que le fichier de paye (sexe, âge, corps, etc.), mais dans la mesure où ils ne renseignent que sur certaines catégories de personnels, ils n'ont été utilisés que pour compléter les informations ne figurant pas dans le fichier de paye (fonction occupée, établissement d'exercice et discipline de poste pour les enseignants).

Les personnels recensés dans les annuaires sont les suivants :

- les personnels en position d'activité ;
- les personnels travaillant en France métropolitaine et dans les DOM, pour la plupart des chapitres. Le chapitre sur les concours prend également en compte les personnels dans les COM et en Nouvelle-Calédonie ;
- les enseignants affectés dans le 1^{er} degré (y compris les enseignants-stagiaires) ;
- les enseignants dans le 2nd degré : enseignants des corps du 1^{er} degré et du 2nd degré affectés dans le 2nd degré (y compris les enseignants-stagiaires) ;
- les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation ;
- les personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques exerçant dans l'enseignement scolaire ou l'enseignement supérieur (y compris dans les établissements autonomes) ;
- les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques.



Les autres sources

- Les données sur les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur proviennent de la direction générale des ressources humaines (DGRH) ;
- les données sur les promotions, la politique sociale et la mobilité géographique proviennent de la direction générale des ressources humaines (DGRH) ;
- les données sur les élections professionnelles proviennent de la direction générale des ressources humaines (DGRH) ;
- les données sur la formation continue des enseignants et personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation proviennent d'une enquête de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ;
- les données relatives aux concours proviennent soit de l'exploitation du système d'information OCEAN, soit de la DGRH ;
- les données sur les personnels en situation de handicap et d'inaptitude proviennent de la mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) ;
- les données relatives aux ayants-droit proviennent du service des retraites de l'État de la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Les années de référence

Les données sont issues :

- du fichier de paye de janvier 2011 ;
- des annuaires AGAPE, EPP, AGORA, POPPEE-ITRF et POPPEE-Bib, de février 2011 ;
- du système d'information OCEAN, pour le second degré et les ATSS, session 2010 ;
- selon les corps, des scrutins 2010 ou 2011 pour les élections professionnelles ;
- du recensement 2011 sur la mobilité géographique ;
- du recensement des actions menées en 2010, pour la politique sociale ;
- des listes d'aptitude ou des tableaux d'avancement de 2010, pour les promotions ;
- des données de l'année scolaire 2009-2010 pour la formation continue des enseignants.



Les effectifs et les caractéristiques démographiques





Ensemble des personnels

En janvier 2011, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont rémunéré 1 176 500 personnes aux titres de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur (y compris les personnels enseignants titulaires et non enseignants des établissements autonomes). Quatre sur cinq sont enseignants, soit 932 500 personnes.

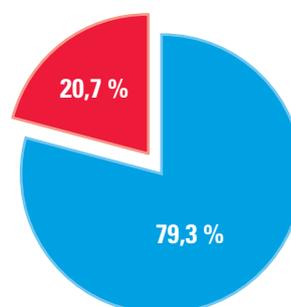
Ensemble des personnels

		Enseignants public et privé		Autres personnels du public	
		Effectifs	%	Effectifs	%
2009 - 2010	1 196 694	948 271	79,2	248 423	20,8
2010 - 2011	1 176 537	932 471	79,3	244 066	20,7

Sources : MENJVA-MESR DEPP et MENJVA-MESR DGRH : fichiers de paye, janvier 2010, 2011 et annuaires de gestion.

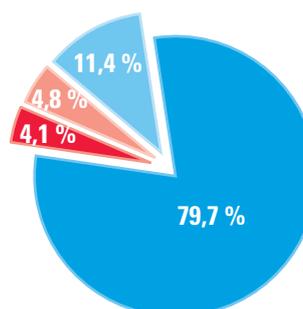
Près de neuf agents sur dix (88,5 %) sont des titulaires (y compris les enseignants stagiaires ou les agents rémunérés sur des échelles de titulaires). Parmi eux, 90 % appartiennent à la catégorie A. Les autres agents (11,4 %) sont des contractuels dans le secteur public, des instituteurs suppléants et des maîtres délégués auxiliaires dans le secteur privé sous contrat.

Ensemble des personnels



■ Enseignants
■ Autres personnels

Personnel par catégorie



■ Catégorie A
■ Catégorie B
■ Catégorie C
■ Non-titulaires et maîtres délégués

Ensemble des personnels : secteurs public et privé sous contrat

	Effectifs du public	Effectifs du privé	Ensemble	% titulaires	% total
Catégorie A	821 202	115 964	937 166	90,0	79,7
Catégorie B	46 787	1 194	47 981	4,6	4,1
Catégorie C	56 261		56 261	5,4	4,8
Sous-total titulaires	924 250	117 158	1 041 408	100,0	88,6
Non-titulaires et maîtres délégués	113 648	21 481	135 129		11,4
Total	1 037 898	138 639	1 176 537		100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP et MENJVA-MESR DGRH : fichier de paye, janvier 2011 et annuaires de gestion.



Précisions

Les personnels titulaires et non titulaires recensés dans ce document sont les enseignants et les autres personnels du secteur public (premier degré, second degré et supérieur non compris les enseignants non permanents exerçant dans l'enseignement supérieur) et les enseignants du secteur privé sous contrat. Les personnels considérés sont en activité au cours de l'année scolaire 2010-2011.

Sont également pris en compte les personnels enseignants et non enseignants exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur ayant acquis leur autonomie à la suite de la mise en place de la loi LRU – loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ces établissements disposent, depuis le 1^{er} janvier 2009, de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois, et accèdent à ce titre à des responsabilités et à des compétences élargies. Ces personnels, n'étant plus directement rémunérés sur crédits d'État, sont recensés grâce aux annuaires de gestion et ajoutés aux personnels recensés dans le fichier de paye.

Plus de deux enseignants sur cinq appartiennent à un corps du premier degré et plus d'un sur deux appartient à un corps du second degré.

Ensemble des enseignants

Enseignants	Effectifs	%
Corps du 1 ^{er} degré public et privé	387 097	41,5
Corps du 2 nd degré public et privé	488 835	52,4
Corps du supérieur*	56 539	6,1
Total	932 471	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP et MENJVA-MESR DGRH : fichier de paye, janvier 2011 et annuaires de gestion.

* non compris les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les moniteurs, les contractuels doctorants, les chefs de clinique, AHU, PHU.

Précisions

Les enseignants sont regroupés ici en fonction de leur corps d'appartenance. Ainsi, les enseignants des corps du second degré (agrégés, certifiés...) exerçant dans l'enseignement supérieur sont comptabilisés dans la rubrique « enseignants du second degré ».

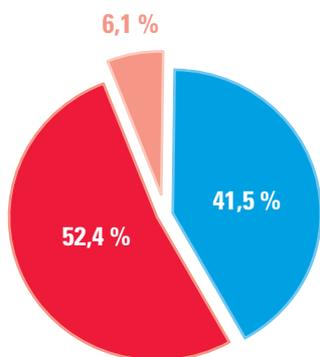
Parmi les autres personnels, plus de la moitié des agents (52,7 %) assure des tâches administratives, techniques, sociales et de santé, ou sont ingénieurs ou techniciens de recherche et de formation, ou encore personnels des bibliothèques. Les autres exercent dans leur quasi totalité une fonction de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation. Un tiers assure une fonction d'assistance éducative (33,9 %).

Autres personnels

Autres personnels	Effectifs	%
Direction, inspection, éducation, orientation	32 333	13,2
dont personnel d'encadrement	18 130	7,4
ATSS, ITRF, bibliothèques	128 562	52,7
Assistance éducative	82 787	33,9
Contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi	384	0,2
Total	244 066	100,0

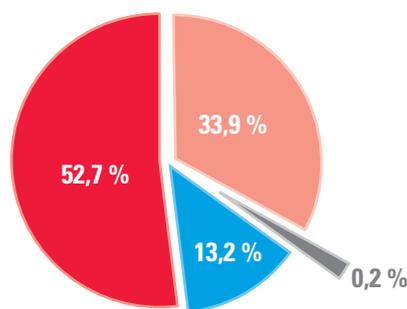
Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011 et annuaires de gestion.

Les enseignants des secteurs public et privé sous contrat



- Corps du 1^{er} degré public et privé
- Corps du 2nd degré public et privé
- Corps du supérieur

Les autres personnels



- Direction, inspection, éducation, orientation
- ATSS, ITRF, bibliothèques
- Assistance éducative
- Contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi

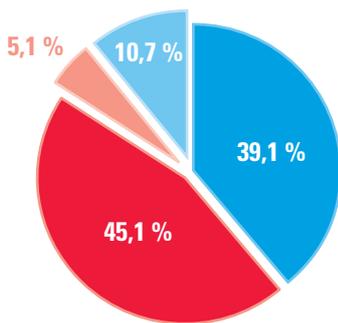
→ Part du public, part du privé sous contrat : enseignants des premier et second degrés

84,2 % des enseignants des premier et second degrés exercent dans le secteur public et 15,8 % dans le secteur privé sous contrat. La proportion d'enseignants appartenant à des corps du premier degré est plus importante dans le public que dans le privé (46,4 % contre 32,5 %, soit presque 14 points d'écart).

	Secteur public		Secteur privé		% secteurs et niveaux		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	Public	Privé	
Enseignants des corps du 1 ^{er} degré	342 095	88,4	45 002	11,6	39,1	5,1	387 097
Enseignants des corps du 2 nd degré	395 198	80,8	93 637	19,2	45,1	10,7	488 835
Total	737 293	84,2	138 639	15,8	100,0		875 932

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011.

Enseignants des corps du scolaire public et privé sous contrat



- Enseignants des corps du 1^{er} degré public
- Enseignants des corps du 2nd degré public
- Enseignants des corps du 1^{er} degré privé
- Enseignants des corps du 2nd degré privé

Précisions

Dans le secteur privé sous contrat, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative rémunère seulement les enseignants affectés dans les classes sous contrat du premier ou du second degré, sur des échelles de rémunération d'enseignants titulaires ou de non-titulaires, identiques aux grilles de rémunération du secteur public. Pour les personnels non enseignants, les établissements reçoivent une subvention dite « forfait d'externat ».

→ Part du public, part du privé sous contrat : répartition par catégorie

95,2 % de l'ensemble des enseignants sont des titulaires dans le secteur public ou des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires dans le secteur privé sous contrat, quasiment tous de catégorie A, à l'exception des instituteurs (1 %).

Les effectifs de non-titulaires des secteurs public et privé sont proches, mais proportionnellement beaucoup plus importants dans le secteur privé où ils représentent 15,5 % des enseignants pour moins de 3 % dans le public.

Ensemble des enseignants : catégories et secteurs

	Public	Privé	Total	% titulaires	% total
Catégorie A	762 685	115 964	878 649	99,0	94,2
Catégorie B	7 791	1 194	8 985	1,0	1,0
Total titulaires	770 476	117 158	887 634	100,0	95,2
Non-titulaires et maîtres délégués	23 356	21 481	44 837		4,8
Total	793 832	138 639	932 471		100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011.

MENJVA-MESR DGRH : annuaire GESUP pour les enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur (non compris les non-permanents).

Parmi les personnels non enseignants du secteur public, un peu moins des deux tiers des agents sont des titulaires (63 %). Moins d'un sur quatre appartient à la catégorie A (24 %).

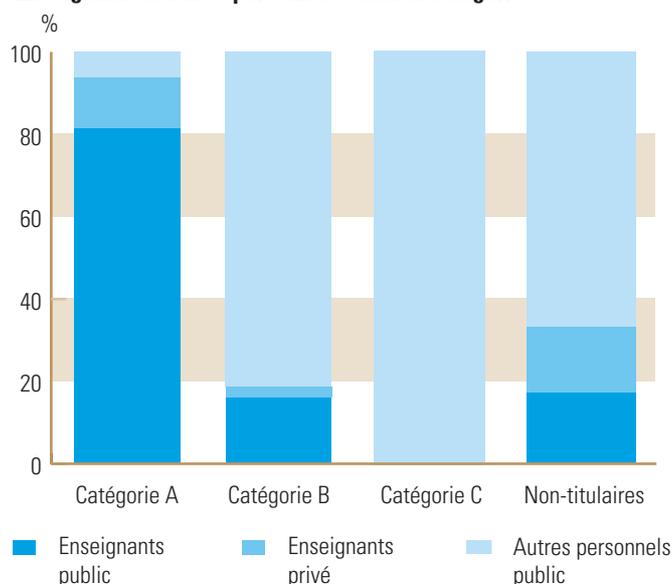
Autres personnels du secteur public : catégories

	Public	% titulaires	% total
Catégorie A	58 517	38,0	24,0
Catégorie B	38 996	25,4	16,0
Catégorie C	56 261	36,6	23,0
Total titulaires	153 774	100,0	63,0
Non-titulaires	90 292		37,0
Total	244 066		100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2011 et annuaires de gestion.

Les enseignants représentent 94,2 % des agents de catégorie A. Depuis 1989, les instituteurs (de catégorie B) sont progressivement promus par liste d'aptitude ou concours interne dans le corps des professeurs des écoles. 33 % des non-titulaires exercent des fonctions d'enseignement.

Enseignants et autres personnels selon la catégorie





Enseignants des secteurs public et privé sous contrat

→ Enseignants du secteur public, répartition par corps

La moitié des 793 800 enseignants du secteur public appartient à des corps du second degré, 43,1 % à ceux du premier degré et 7,1 % sont des enseignants du supérieur (non compris les enseignants non permanents). Dans chacun des niveaux, un corps domine largement : 97,7 % des enseignants du premier degré sont des professeurs des écoles, 63,2 % des enseignants du second degré sont des professeurs certifiés et 63,3 % dans le supérieur sont des maîtres de conférences ou des enseignants assimilés.

	Effectifs	% niveaux	% total
Professeurs des écoles	334 228	97,7	42,1
Instituteurs	7 791	2,3	1,0
Instituteurs suppléants	76	0,0	0,0
dont directeurs d'école	44 968	-	-
Corps du 1^{er} degré	342 095	100,0	43,1
Professeurs de chaire supérieure	2 117	0,5	0,3
Professeurs agrégés	54 084	13,7	6,8
Professeurs certifiés (1) et PEPS	250 134	63,2	31,5
Professeurs de lycée professionnel	59 583	15,1	7,5
Professeurs d'ens. général de collège	4 909	1,3	0,6
Adjoints et chargés d'enseignement	2 108	0,5	0,3
Maîtres auxiliaires	2 008	0,5	0,3
Contractuels individuels	20 243	5,1	2,6
Élèves professeurs des ENS	12	0,0	0,0
Corps du 2nd degré	395 198	100,0	49,8
Professeurs des universités et assimilés	19 962	35,3	2,5
Maîtres de conférences et assimilés	35 804	63,3	4,5
Attachés temporaires ens. et recherche	544	1,0	0,1
Autres enseignants (2)	229	0,4	0,0
Corps du supérieur	56 539	100,0	7,1
Total	793 832		100,0

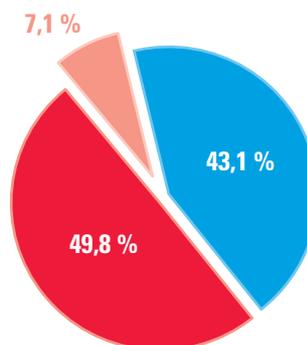
Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011 pour les enseignants rémunérés sur crédits d'État.

MENJVA-MESR DGRH : fichier GESUP pour les enseignants titulaires du supérieur dans les établissements autonomes.

(1) Sont inclus les documentalistes.

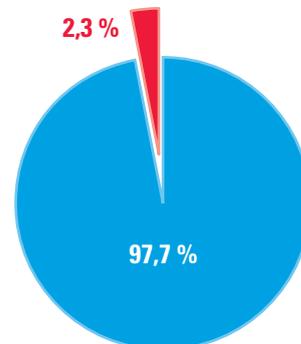
(2) Enseignants exclusivement de type ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers).

Enseignants du secteur public



- Corps du 1^{er} degré
- Corps du 2nd degré
- Corps du supérieur

Enseignants des corps du 1^{er} degré public



- Professeurs des écoles
- Instituteurs

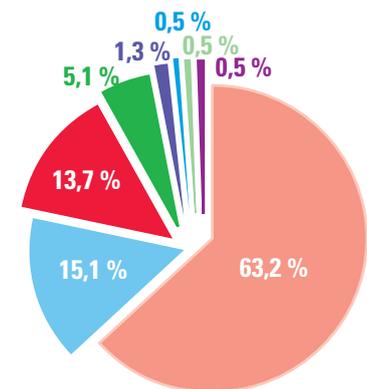
Précisions

Les enseignants sont recensés par corps, quel que soit l'établissement d'affectation. Les enseignants du second degré affectés dans le supérieur sont comptabilisés dans les corps du second degré. Les enseignants appartenant à des corps du privé exerçant dans le public sont pris en compte dans le secteur public.

Parmi les corps du second degré, aux côtés des certifiés (63,2 %), 15,1 % des enseignants sont des professeurs de lycée professionnel et près de 14 % sont des agrégés.

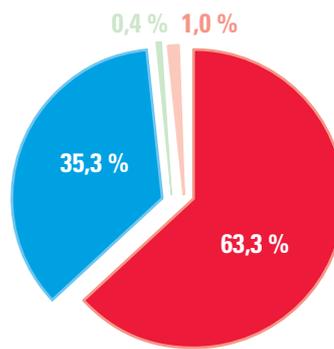
Dans l'enseignement supérieur, plus d'un enseignant sur trois est professeur des universités ou professeur associé.

Enseignants des corps du 2nd degré public



- Professeurs de chaire supérieure
- Professeurs agrégés
- Professeurs certifiés et PEPS
- Professeurs de lycée professionnel
- Professeurs d'ens. général de collège
- Adjoints et chargés d'enseignement
- Contractuels individuels
- Maîtres auxiliaires

Enseignants : corps du supérieur



- Professeurs des universités et assimilés
- Maîtres de conférences et assimilés
- Attachés temporaires ens. et recherche
- Autres enseignants

→ Enseignants du secteur privé sous contrat, répartition par corps

Dans le secteur privé sous contrat, 32,5 % des enseignants sont payés sur des échelles de rémunération d'enseignants titulaires et non titulaires des corps du premier degré, 67,5 % du second degré.

88 % des enseignants assimilés aux corps du 1^{er} degré sont professeurs des écoles (9,7 points de moins que dans le secteur public). 9,4 % des enseignants dans le privé sont instituteurs suppléants.

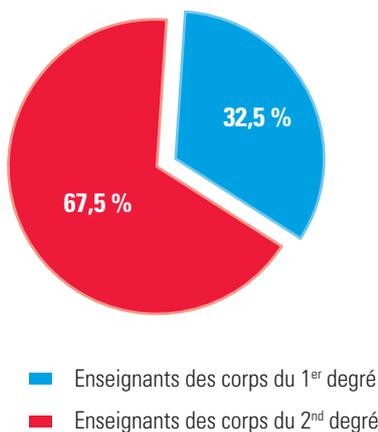
Dans les établissements du second degré privé sous contrat, les professeurs certifiés et assimilés sont également les plus nombreux (61 %). Les enseignants rémunérés sur une échelle de professeurs agrégés sont peu nombreux (3,5 %). 5,9 % des enseignants sont rémunérés sur des échelles d'adjoints ou de chargés d'enseignement alors qu'ils ont quasiment disparu dans le secteur public. Les maîtres contractuels et les maîtres délégués auxiliaires représentent 18,4 % des enseignants du second degré.

	Effectifs	% niveaux	% total
Professeurs des écoles	39 583	88,0	28,6
Instituteurs et instituteurs spécialisés	1 194	2,6	0,9
Maîtres délégués du 1 ^{er} degré : instituteurs suppléants	4 225	9,4	3,0
Enseignants des corps du 1^{er} degré	45 002	100,0	32,5
Professeurs de chaire supérieure	61	0,1	0,0
Professeurs agrégés	3 307	3,5	2,4
Professeurs certifiés et PEPS	57 131	61,0	41,2
Professeurs de lycée professionnel	10 242	11,0	7,4
Professeurs d'ens. général de collège	88	0,1	0,1
Adjoints et chargés d'enseignement.	5 552	5,9	4,0
Maîtres contractuels et maîtres délégués (1)	17 256	18,4	12,4
Enseignants des corps du 2nd degré	93 637	100,0	67,5
Total	138 639		100,0

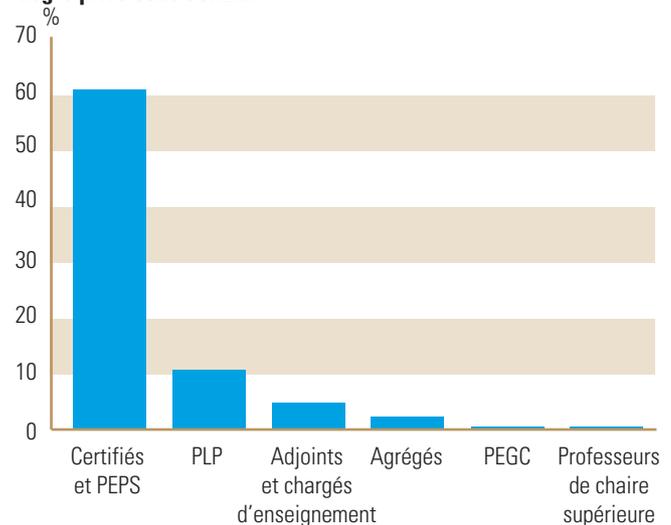
Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011.

(1) Maîtres contractuels (MA I, MA II, MA III, MA IV) rémunérés sur une échelle de non-titulaires ; maîtres délégués auxiliaires (par délégation rectorale) affectés provisoirement sur des emplois non pourvus par des contractuels.

Enseignants du secteur privé sous contrat



Enseignants assimilés à des corps de titulaires dans le second degré privé sous contrat



→ Enseignants titulaires, répartition par affectation

Plus de la moitié des enseignants titulaires du premier degré (51,8 %) sont affectés à l'enseignement élémentaire, plus du quart (27,4 %) à l'enseignement préélémentaire et moins d'un sur dix (8,3 %) est affecté au remplacement.

Enseignants titulaires dans le premier degré public selon l'affectation

	Besoins éducatifs particuliers	Enseignement préélémentaire	Enseignement élémentaire	Formation des personnels enseignants	Personnels en situations diverses	Direction et encadrement pédagogique	Remplacement	Stagiaires-enseignants	Total
Instituteurs	417	2 618	3 589	22	77	114	784		7 621
Professeurs des écoles	21 072	85 077	162 563	1 456	1 106	15 986	25 725	7 450	320 435
Total	21 489	87 695	166 152	1 478	1 183	16 100	26 509	7 450	328 056

Source : MENJVA-MESR DEPP : annuaire Agape.

Enseignants titulaires dans le second degré public selon la fonction

	Enseignement	Chef de travaux	Documentation	Éducation	Orientation	Direction	Inspection	Administration	Réadaptation	Formation des personnels	Conseillers en formation continue	Formation des adultes	Enseignants éducateurs en internat	Mise à disposition	Insertion jeunesse	Autres	Total
Agrégés et chaire sup.	48 453	351	26	1		20	13	63	93	13	12	1		19		38	49 103
Certifiés et PEPS	233 084	644	8 185	23	6	355	17	280	717	54	401	142		17	168	202	244 295
PLP	56 705	1 384	140	9	3	180	23	83	196	17	215	164		5	106	290	59 520
PEGC	4 773		24	2		6		10	31		17	2		2	3	1	4 871
Adjoints et chargés d'enseignement	2 046	2	15	5		2		4	16			1					2 091
Professeurs des écoles et instituteurs	8 069	1	4			1 346	4	79			132	13	983		4	2	10 637
Total	353 130	2 382	8 394	40	9	1 909	57	519	1 053	84	777	323	983	43	281	533	370 517

Source : MENJVA-MESR DEPP : annuaire EPP.

95,3 % de l'ensemble des enseignants du second degré public assurent des fonctions d'enseignement et 2,3 % des fonctions de documentation, les documentalistes appartenant au corps des certifiés. Parmi les professeurs de lycée professionnel, 95,3 % sont enseignants et 2,3 % sont chefs de travaux.



Les autres personnels d'établissement

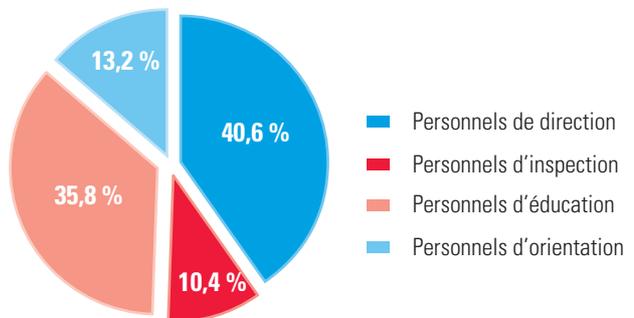
→ Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO)

On compte en moyenne près de deux personnels de direction par établissement du second degré public (13 125 pour 7 882 établissements) et on recense pratiquement autant de personnels

d'éducation (11 601). Parmi les corps d'inspection, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), dont les deux tiers sont affectés à l'enseignement du premier degré, sont les plus nombreux (62,8 %).

	Effectifs	% type de personnel	% total
Proviseurs de lycée	1 590	12,1	4,9
Proviseurs de LP	744	5,7	2,3
Proviseurs adjoints	2 291	17,5	7,1
Principaux de collège	4 901	37,3	15,2
Principaux adjoints de collège	3 389	25,8	10,5
Autres fonctions de pers. de direction	210	1,6	0,6
Personnels de direction	13 125	100,0	40,6
Insp. acad. - directeurs des services départementaux	97	2,9	0,3
Insp. acad. - inspecteurs pédagogiques régionaux	1 108	32,9	3,4
Insp. de l'éducation nationale	2 111	62,8	6,5
Insp. acad. adjoints	48	1,4	0,2
Corps d'inspection	3 364	100,0	10,4
Conseillers principaux d'éducation	11 601	73,2	35,8
Personnels d'orientation	3 997	25,2	12,4
Conseillers d'orientation intérimaires	246	1,6	0,8
Éducation - Orientation	15 844	100,0	49,0
Total	32 333		100,0

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2011.



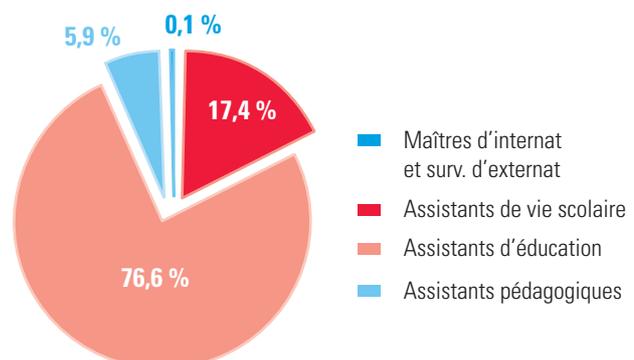
→ Personnels non titulaires d'assistance éducative et autres contractuels

Plus de 82 780 personnes (AED) assurent des fonctions d'encadrement et de surveillance des élèves durant le temps scolaire, anciennement dévolues aux maîtres d'internat et surveillants

d'externat. Ils sont affectés à plus de 92 % en établissements du second degré. 76,6 % sont des assistants d'éducation et 17,4 % sont des assistants de vie scolaire.

	Effectifs	% total
Maîtres d'internat et surv. d'externat	58	0,1
Assistants de vie scolaire	14 408	17,4
Assistants d'éducation	63 409	76,6
Assistants pédagogiques	4 912	5,9
Total assistants et surveillants	82 787	100,0
Contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi	384	
Total	83 171	

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2011 et annuaire EPP.





Personnels d'encadrement

Les personnels d'encadrement sont à 72,4 % des personnels de direction et à 19,8 % des personnels d'inspection. Sur un total de 3 587 inspecteurs, plus de la moitié d'entre eux sont des inspecteurs de l'éducation nationale.

Corps d'administration centrale	Effectifs	% type de personnel
Administrateurs civils	67	50,0
Secrétaire général, dir. général, dir. AC	9	6,7
Sous directeurs administration centrale	28	20,9
Chefs de service administration centrale	17	12,7
Dir. projet et experts de haut niveau	13	9,7
Total	134	100,0

Services académiques, EPLE, enseignement supérieur	Effectifs	% type de personnel
Recteurs et secrétaires généraux d'académie	58	0,4
Directeurs généraux des services	455	3,2
Administrateurs éduc. nat. et ens. supérieur	101	0,7
Conseillers ASU	670	4,6
Personnels de direction d'établissement	13 125	91,1
Total	14 409	100,0

Corps d'inspection	Effectifs	% type de personnel
Inspecteurs généraux éducation nationale	134	3,7
Insp. généraux administration éduc. nationale et recherche	89	2,5
Insp. acad. - inspecteurs pédagogiques régionaux	1 108	30,9
Insp. de l'éducation nationale	2 111	58,9
Insp. acad. - directeurs des services départementaux	97	2,7
Insp. acad. adjoints	48	1,3
Total	3 587	100,0
Total	18 130	

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011 et annuaire Agora.



Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques selon la catégorie

→ Personnels ATSS

En janvier 2011, sur l'ensemble des 244 100 personnels non enseignants, plus d'un sur trois est un agent administratif, technique, social et de santé (ATSS). La filière administrative de ces

ATSS rassemble plus de 70 % des agents, 14 % appartiennent à la filière sociale et de santé, 6,8 % à la filière laboratoire. La filière technique n'accueille plus qu'un millier d'agents (soit 1,2 % des ATSS) depuis le transfert aux collectivités territoriales des personnels ouvriers, des personnels d'entretien et d'accueil des établissements du second degré.

32 400 agents sont adjoints administratifs. Ils représentent plus de la moitié des personnels de cette filière (53 %) et plus du tiers de l'ensemble des ATSS. Les autres corps les plus importants numériquement sont les secrétaires administratifs et les attachés.

Personnels ATSS		Effectifs	% filières
Filière administrative			
Catégorie A	Recteurs et secrétaires généraux d'académie	58	0,1
	Inspecteurs généraux : IGEN, IGAENR	223	0,4
	Directeurs, sous-dir., chefs de service ... adm. centrale	67	0,1
	Administrateurs civils	67	0,1
	Directeurs généraux des services	99	0,2
	Conseillers ASU	670	1,1
	Administrateurs ENESR	455	0,7
	Attachés (ADAENES)	9 405	15,4
	Assistants, ingénieurs recherche ou études - CNRS	151	0,2
	Autres titulaires de catégorie A	20	0,0
	Total catégorie A	11 215	18,3
Catégorie B	Secrétaires administratifs (SAENES)	17 542	28,7
Catégorie C	Adjoints administratifs (ADJENES)	32 412	53,0
Total filière administrative 70,1 %		61 169	100,0
Filière technique			
Catégorie B	Techniciens de l'éducation nationale	23	2,1
Catégorie C	Adjoints techniques administration centrale	99	9,1
	Adjoints techniques d'établissement	968	88,8
	Total catégorie C	1 067	97,9
Totale filière technique 1,2 %		1 090	100,0
Filière sociale et de santé			
Catégorie A	Médecins, médecins-conseillers techniques	1 326	10,9
	Conseillers techniques des services sociaux	453	3,7
	Total catégorie A	1 779	14,6
Catégorie B	Infirmiers	7 810	64,2
	Assistants de service social	2 580	21,2
	Total catégorie B	10 390	85,4
Total filière sociale et de santé 14,0 %		12 169	100,0
Filière laboratoire			
Catégorie B	Techniciens de laboratoire	731	12,3
Catégorie C	Agents techniques de laboratoire	5 210	87,7
Total filière laboratoire 6,8 %		5 941	100,0
Total titulaires toutes filières		80 369	92,1
	Contractuels santé	1 057	1,2
	Contractuels et auxiliaires	5 793	6,7
Total non-titulaires		6 850	7,9
Total		87 219	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2011 et annuaire Agora.

Plus des neuf dixièmes des personnels ATSS (92,1 %) sont titulaires et plus des deux cinquièmes appartiennent à la catégorie C (44,3 %).

Personnels ATSS		
	Effectifs	%
Catégorie A	12 994	14,9
Catégorie B	28 686	32,9
Catégorie C	38 689	44,3
Total titulaires	80 369	92,1
Non-titulaires	6 850	7,9
Total	87 219	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2011 et annuaire Agora.

→ Personnels ITRF

42,8 % des personnels ITRF appartiennent à la catégorie C en tant qu'adjoints techniques. En catégorie A, on en comptabilise 32,6 %, le plus souvent en tant qu'ingénieurs d'études (18,3 %).

Personnels ITRF			
		Effectifs	%
Catégorie A	Ingénieurs de recherche	2 318	6,3
	Ingénieurs d'études	6 734	18,3
	Assistants ingénieurs	2 959	8,0
	Total catégorie A	12 011	32,6
Catégorie B	Techniciens de recherche	9 020	24,5
Catégorie C	Adjoints techniques	15 746	42,8
	Adjoints administratifs	3	0,0
	Total catégorie C	15 749	42,8
Total titulaires		36 780	99,9
Non-titulaires		32	0,1
Total		36 812	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011, annuaire POPPEE-ITRF, février 2011.

→ Personnels des bibliothèques

En janvier 2011, 20,8 % des personnels des bibliothèques sont conservateurs, 21,7 % sont bibliothécaires adjoints et 40,2 % sont magasiniers, chacun de ces corps étant représentatif de sa catégorie.

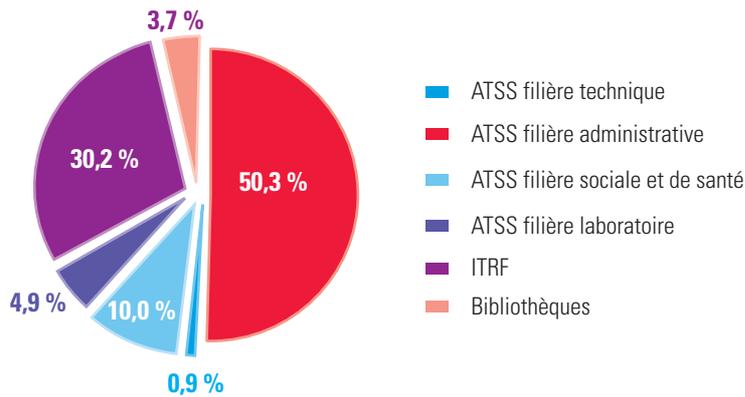
Personnels des bibliothèques			
		Effectifs	%
Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	939	20,8
	Bibliothécaires	486	10,7
	Total catégorie A	1 425	31,5
Catégorie B	Bibliothécaires adjoints	982	21,7
	Assistants des bibliothèques	301	6,6
	Total catégorie B	1 283	28,3
Catégorie C	Magasiniers	1 823	40,2
Total		4 531	100,0

Source : MENJVA-MESR DEPP : annuaire POPPEE-Bibliothèques, février 2011.

→ Ensemble des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

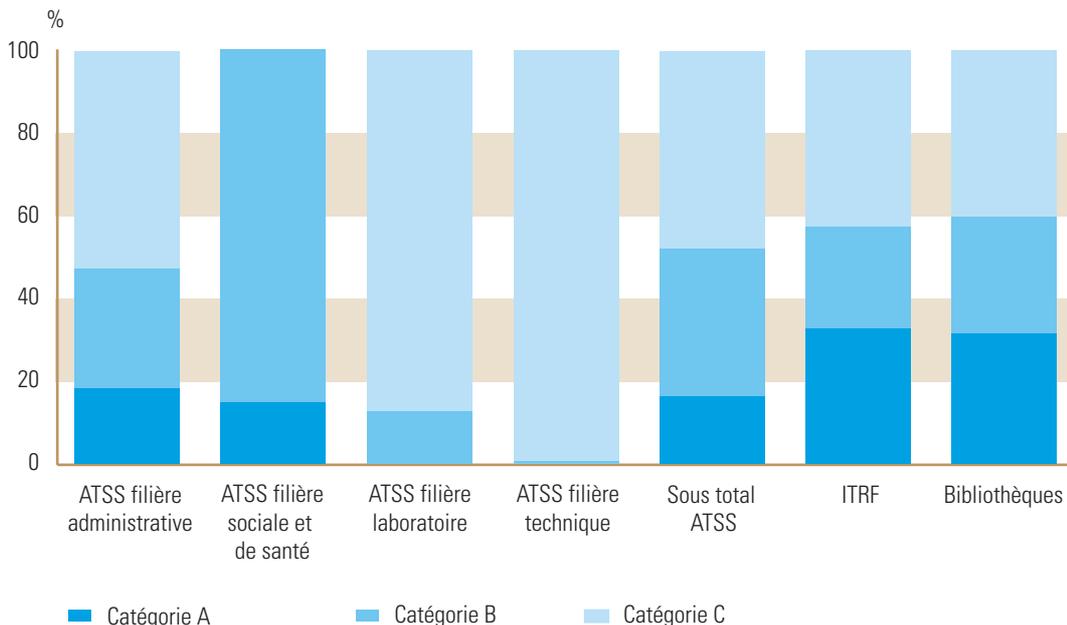
Sur l'ensemble de ces personnels non enseignants titulaires, plus d'un agent sur deux est un personnel ATSS de la filière administrative (50,3 %), un agent sur trois est un ITRF (30,2 %), un sur dix appartient à un corps de la filière sociale et de santé des personnels ATSS (10 %).

ATSS, ITRF, bibliothèques : personnels titulaires



Les agents de la filière technique et de la filière laboratoire des ATSS sont essentiellement des personnels de catégorie C. Ceux de la filière sociale et de santé sont à plus de 80 % des agents de catégorie B. Plus de trois agents sur dix parmi les personnels ITRF et les personnels des bibliothèques appartiennent à la catégorie A.

Personnels ATSS, ITRF, bibliothèques : répartition selon la catégorie





Politique handicap

En matière de handicap, les deux principaux engagements du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche concernent, d'une part, l'augmentation du nombre d'agents handicapés, d'autre part, l'amélioration du maintien dans l'emploi des personnes en situation d'inaptitude. Ces priorités ont été portées à la connaissance de tous les agents, ainsi que les droits des personnes handicapées, au cours d'une large campagne nationale de sensibilisation qui a été menée pour la première fois au cours du 1^{er} semestre 2010 et reconduite en 2011.

Le plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes handicapées 2008-2012 a défini un certain nombre d'actions à

mettre en œuvre afin de répondre à ces objectifs. Parmi celles-ci, figurent notamment pour l'année 2009-2010, l'amélioration de l'accompagnement des agents handicapés, la mise en place d'actions de formation à l'attention des DRH, correspondants handicap et médecins de prévention, deux partenariats avec des associations spécialisées dans le recrutement de personnes handicapées, la préparation d'un diagnostic des pratiques sur le recrutement par la voie contractuelle, la mise en place d'un réseau de personnes ressources dans les établissements d'enseignement supérieur, la signature d'une convention avec le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Cette dernière, signée le 18 mai 2009 pour une durée de deux ans, a pour objet d'assurer le financement d'actions inscrites dans le plan. Elle a été prolongée d'une année supplémentaire.

Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier 2010

	Hommes	Femmes	Total		
Répartition par sexe	5 760	9 977	15 737		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Contractuels	Total
Répartition par catégories	10 135	1 346	2 566	1 690	15 737

Source : MENJVA-MESR DGRH MIPH : mission à l'intégration des personnels handicapés.

Le taux d'emploi légal de 1,5 % correspond à une augmentation de 3 239 nouvelles personnes handicapées par rapport à l'année précédente.

Pour satisfaire à l'obligation d'emploi, et dans le cadre des engagements du plan pluriannuel, il a été décidé d'augmenter de façon importante les recrutements de personnes handicapées. Le nombre de recrutements effectués qui s'élevaient à 268 en 2000 a été porté à 493 en 2008, à 539 en 2009 et à 513 en 2010.

Il faut remarquer que, si l'amélioration du taux d'emploi et de l'intégration des personnels handicapés passe nécessairement par l'augmentation du nombre de recrutements, elle résulte aussi d'une meilleure connaissance des cas individuels des agents qui

connaissent une situation de handicap après leur recrutement. En effet, 70 % des agents handicapés le deviennent au cours de leur carrière. Le maintien dans l'emploi constitue donc un enjeu majeur de la politique « handicap » ministérielle.

À la rentrée 2010, dans le cadre du dispositif de l'adaptation des postes de travail mis en place en 2007, 1 862 enseignants ont bénéficié d'allègements de service sans baisse de salaire (pour un total hebdomadaire national de 9 394 heures) et 2 595 ont été affectés sur des postes adaptés. Ces affectations temporaires sur d'autres fonctions, qui sont accordées lorsque l'état de santé rend impossible d'exercer devant les élèves, permettent également de préparer des reconversions si le retour à l'enseignement n'est plus envisageable.



Retraités du secteur public

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche rémunèrent pour le secteur public presque 740 000 ayants droit retraités, soit en moyenne sept ayants droit pour presque dix actifs. Cet effectif en 2010 représente plus de la moitié des ayants droit pour l'ensemble des administrations (52,4 %). Sur presque 25 années, les effectifs d'ayants droit rémunérés au titre de l'éducation nationale (y compris jeunesse et sport) ont été pratiquement multipliés par trois.

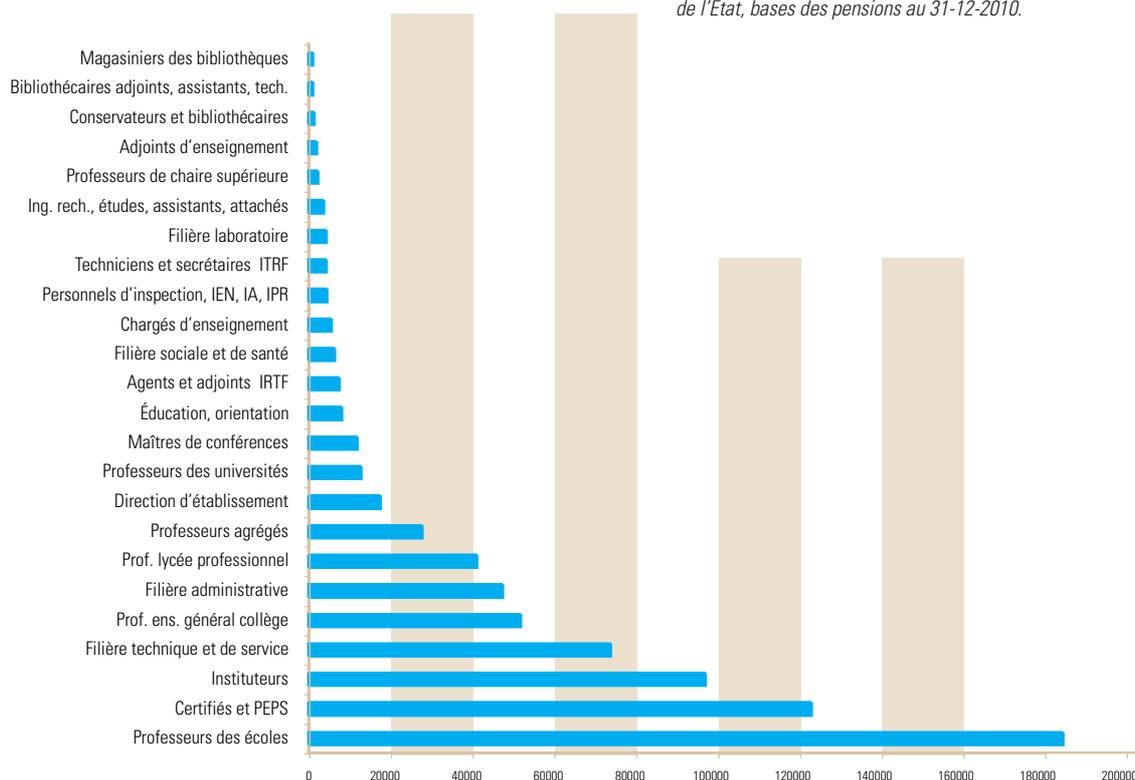
Évolution de la proportion d'ayants droit

Années	« Ayants droit (ensemble des administrations) »	« Ayants droit (fonctionnaires MENJVA - MESR - JS) »	Part des ayants droit du MENJVA - MESR - JS
1986	635 650	252 707	39,8
1990	706 411	296 468	42,0
1995	828 192	379 287	45,8
2000	978 611	480 575	49,1
2005	1 180 492	609 660	51,6
2010	1 413 114	739 827	52,4

Source : DGFIP, service des retraites de l'État, bases des pensions au 31 décembre (base 2010 provisoire).

Champ : France entière (y compris personnel ayant exercé en Algérie).

La proportion d'inactifs varie selon les types de personnels. Parmi les enseignants du premier degré, on compte plus de quatre ayants droit pour cinq actifs, plus de deux pour trois parmi les enseignants du second degré. Parmi les autres types de personnel, les ratios ayants droit/actifs sont très variables.



Effectifs d'ayants droit, répartition par corps

Familles de professions (titulaires)	Ayants droit	% d'ayants droit / actifs
Professeurs des écoles	184 301	
Instituteurs, instructeurs	96 725	
Corps du premier degré	281 026	82,2
Professeurs de chaire supérieure	1 976	
Professeurs agrégés	27 470	
Professeurs certifiés et bi-admissibles, PEPS	122 720	
Professeurs de lycée professionnel	40 870	
Professeurs d'enseignement général de collège	51 588	
Adjoints d'enseignement	1 808	
Chargés d'enseignement	5 376	
Corps du second degré	251 808	67,5
Professeurs des universités	12 598	
Maîtres de conférences (universités et facultés)	11 622	
Enseignants chercheurs	24 220	43,4
Personnels d'éducation, d'orientation	7 887	
Personnels de direction établissements	17 301	
Personnels d'inspection, IEN, IA-IPR	4 170	
Direction, inspection, éducation	29 358	90,8
Filière administrative	47 210	
Filière technique et de service	73 695	
Filière sociale et de santé	6 120	
Filière laboratoire	4 015	
ATSS	131 040	176,7
Ingénieurs recherche, études, assistants, attachés	3 497	
Techniciens et secrétaires	4 128	
Agents et adjoints	7 230	
ITRF	14 855	40,4
Conservateurs et bibliothécaires	1 153	
Bibliothécaires adjoints, assistants, techniciens	819	
Magasiniers	815	
Personnels des bibliothèques	2 787	61,5

Source : direction générale des finances publiques (DGFIP), service des retraites de l'État, bases des pensions au 31-12-2010.



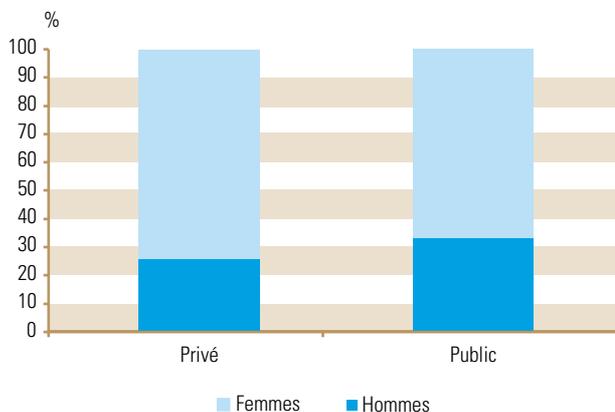
Ensemble des personnels

Le personnel exerçant au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est composé pour plus des deux tiers de femmes (67,6 %). La féminisation est plus importante encore dans l'enseignement scolaire privé sous contrat où les trois quarts des personnels rémunérés par l'État sont des femmes (74 %). Dans le temps, ces proportions évoluent peu.

Ensemble des personnels : sexe et secteur

	Public	% public	Privé	% privé	Public et privé	% total
Hommes	344 655	33,2	36 067	26,0	380 722	32,4
Femmes	693 243	66,8	102 572	74,0	795 815	67,6
Total	1 037 898	100,0	138 639	100,0	1 176 537	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2011 et annuaires de gestion.

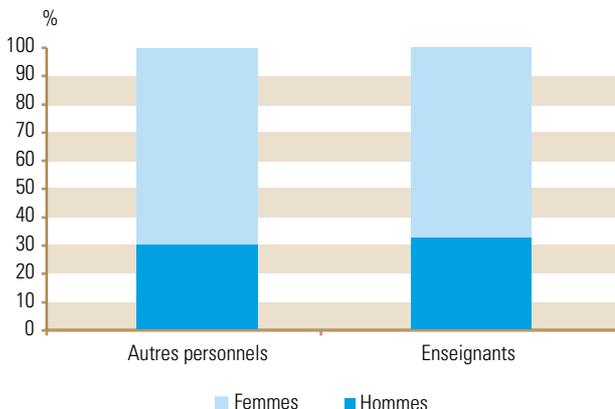


Le pourcentage de femmes est légèrement plus élevé parmi les autres personnels (69,7 %) que parmi les personnels enseignants (67,1 %).

Ensemble des personnels : sexe et fonction

	Hommes	Femmes	Total	% femmes
Enseignants	306 655	625 816	932 471	67,1
Autres personnels	74 067	169 999	244 066	69,7
Total	380 722	795 815	1 176 537	67,6

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2011 et annuaires de gestion.

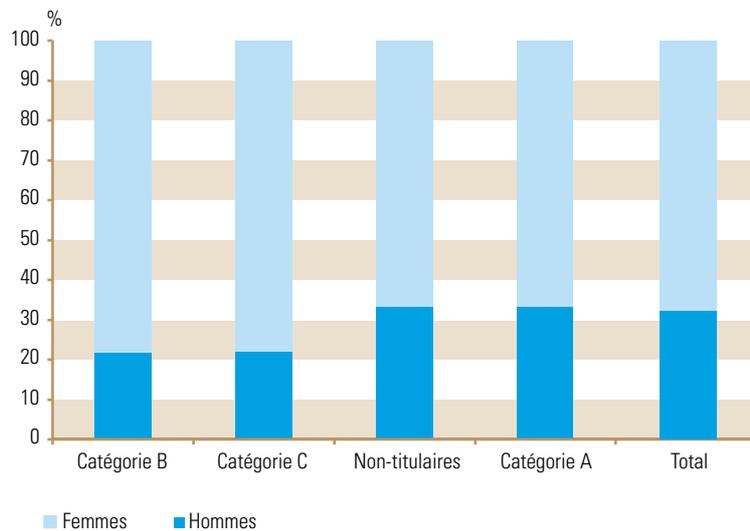


Quels que soient le statut (titulaires des catégories A, B ou C ou non-titulaires) et le type de personnel (enseignants ou autres personnels), les femmes sont toujours majoritaires. C'est sur l'ensemble de la catégorie B que leur proportion est la plus forte (78,1 %). Inversement, leur part est moins importante (57,6 %) parmi les personnels autres qu'enseignants de catégorie A.

Ensemble des personnels : catégories

	Enseignants des secteurs public et privé sous contrat			Autres personnels du secteur public			Total	
	Hommes	Femmes	% femmes	Hommes	Femmes	% femmes	Total	% femmes
Catégorie A	288 040	591 094	67,2	24 828	33 689	57,6	937 651	66,6
Catégorie B	2 013	6 972	77,6	8 483	30 506	78,2	47 974	78,1
Catégorie C				12 439	43 822	77,9	56 261	77,9
Non-titulaires	16 602	27 750	62,6	28317	61982	68,6	134 651	66,6
Total	306 655	625 816	67,1	74 067	169 999	69,7	1 176 537	67,6

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2011 et annuaires de gestion.



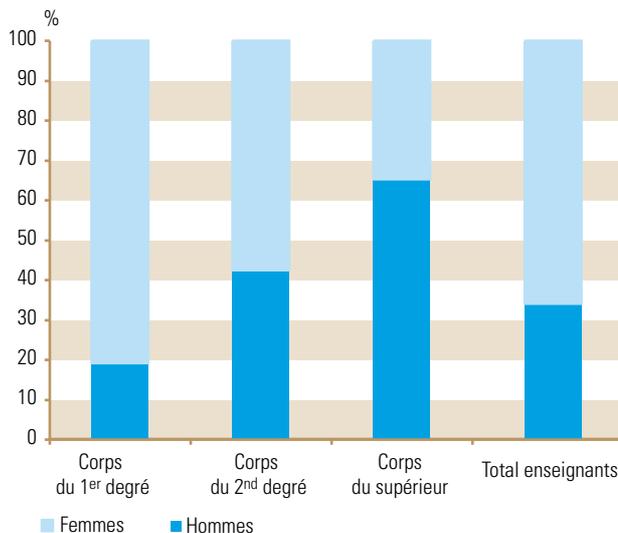


Personnels enseignants du secteur public

Les femmes représentent en moyenne 65,9 % des enseignants du secteur public, mais les proportions varient en fonction de l'ordre d'enseignement : on compte 80,8 % de femmes parmi les enseignants du premier degré et 57,5 % parmi ceux du second contre 34,7 % parmi les enseignants du supérieur. Aux deux extrêmes du système d'enseignement, il y a quatre femmes professeurs des écoles pour un homme et une femme pour quatre hommes professeurs des universités.

Parmi les enseignants titulaires du premier degré, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à exercer la fonction de directeur d'école : 18,4 % des hommes contre 11,9 % des femmes.

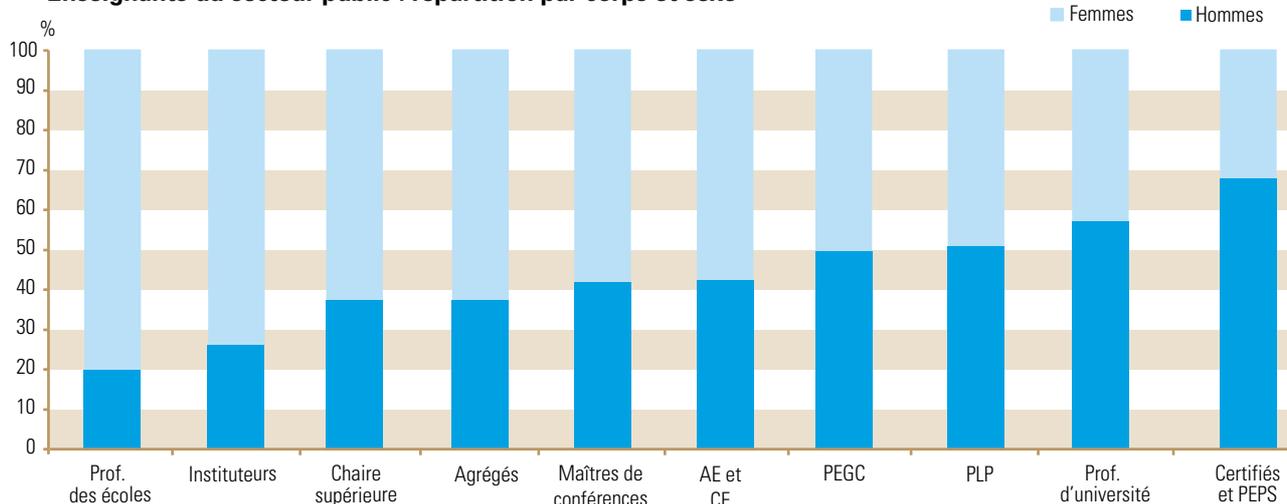
Enseignants du secteur public : répartition par niveau et sexe



	Hommes	Femmes	% femmes
Professeurs des écoles	63 694	270 534	80,9
Instituteurs	1 926	5 865	75,3
Instituteurs suppléants	24	52	68,4
dont directeurs d'école	12 094	32 864	73,8
Corps du 1^{er} degré	65 644	276 451	80,8
Professeurs de chaire supérieure	1 445	672	31,7
Professeurs agrégés	27 040	27 044	50,0
Professeurs certifiés et PEPS	95 735	154 399	61,7
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	30 554	29 029	48,7
Professeurs d'ens. général de collège (PEGC)	2 133	2 776	56,5
Adjoints et chargés d'enseignement (AE-CE)	1 103	1 005	47,7
Maîtres auxiliaires	754	1 254	62,5
Contractuels individuels	9 261	10 982	54,3
Élèves professeurs des ENS	4	8	66,7
Corps du 2nd degré	168 029	227 169	57,5
Professeurs des universités et assimilés	15 860	4 102	20,5
Maîtres de conférences et assimilés	20 581	15 223	42,5
Attachés temporaires ens. et recherche	269	275	50,6
Professeurs ENSAM	205	24	10,5
Corps du supérieur	36 915	19 624	34,7
Total	270 588	523 244	65,9

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2011, pour les enseignants rémunérés sur crédits d'État.
MENJVA-MESR DGRH : fichier GESUP pour les enseignants titulaires du supérieur dans les établissements autonomes.

Enseignants du secteur public : répartition par corps et sexe





Personnels enseignants du secteur privé sous contrat

La féminisation des enseignants des premier et second degrés est encore plus élevée dans le secteur privé sous contrat que dans le secteur public (5,7 points de plus).

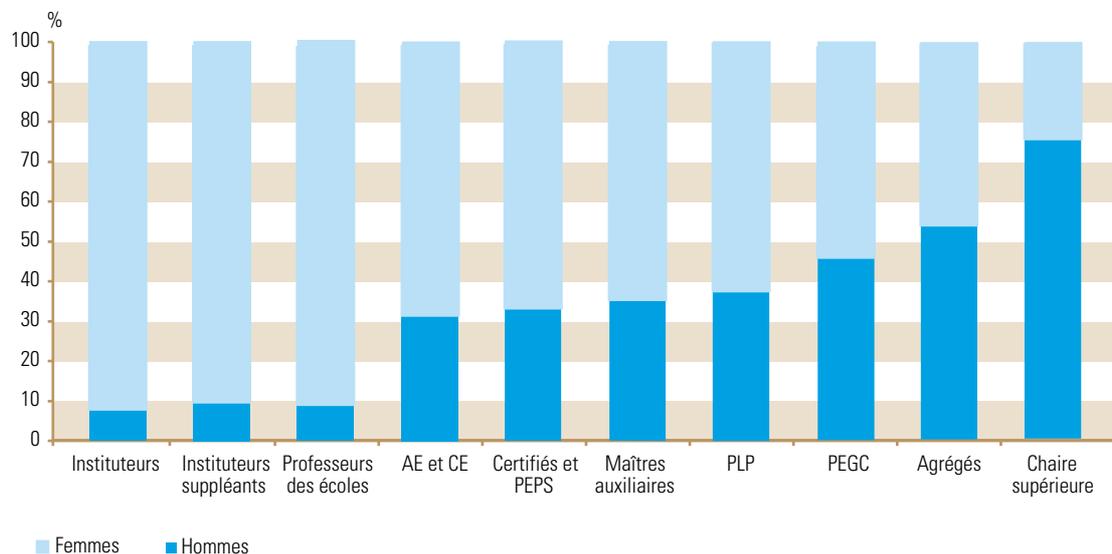
C'est dans le premier degré que le taux de féminisation est le plus élevé : les femmes y représentent plus de neuf enseignants sur dix (90,7 %), pratiquement dix points de plus que dans le secteur public.

Dans le second degré, la proportion de femmes est de 66 % soit 8,5 points de plus que dans le secteur public. On constate des différences plus importantes selon les corps : la proportion de femmes parmi les professeurs de lycée professionnel est beaucoup plus élevée dans le privé (61,4 %) que dans le public (48,7 %).

Échelles de rémunération	Hommes	Femmes	% femmes
Professeurs des écoles	3 717	35 866	90,6
Instituteurs et instituteurs spécialisés	87	1 107	92,7
Maîtres délégués (instituteurs suppléants)	385	3 840	90,9
Enseignants du 1^{er} degré	4 189	40 813	90,7
Professeurs de chaire supérieure	46	15	24,6
Professeurs agrégés	1 755	1 552	46,9
Professeurs certifiés et PEPS	18 453	38 678	67,7
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	3 956	6 286	61,4
Professeurs d'enseignement général de collège (PEGC)	40	48	54,5
Adjoints et chargés d'enseignement (AE-CE)	1 719	3 833	69,0
Contractuels et maîtres délégués auxiliaires	5 909	11 347	65,8
Enseignants du 2nd degré	31 878	61 759	66,0
Total	36 067	102 572	74,0

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2011.

Enseignants du secteur privé : répartition par corps



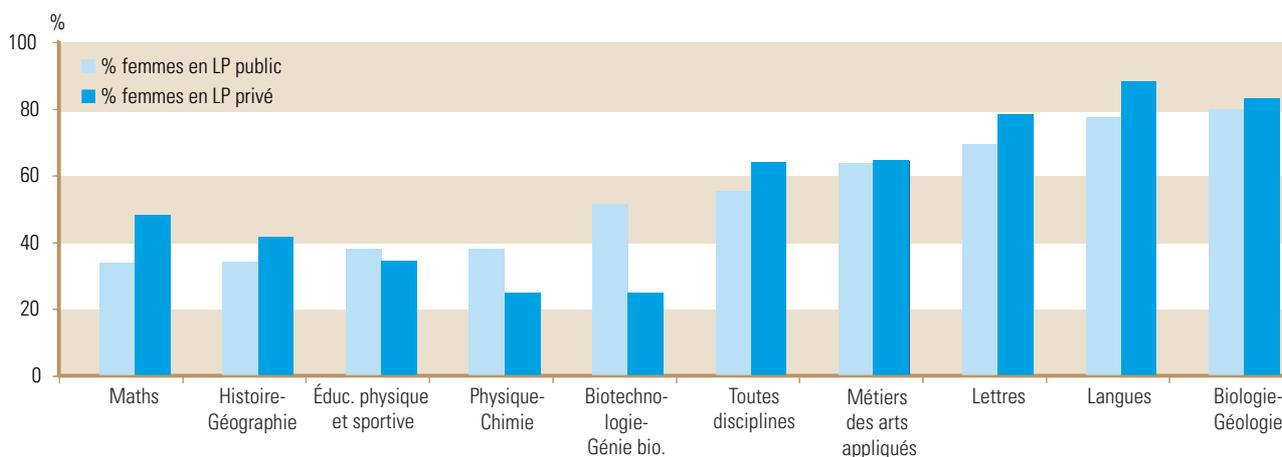


Enseignants par discipline

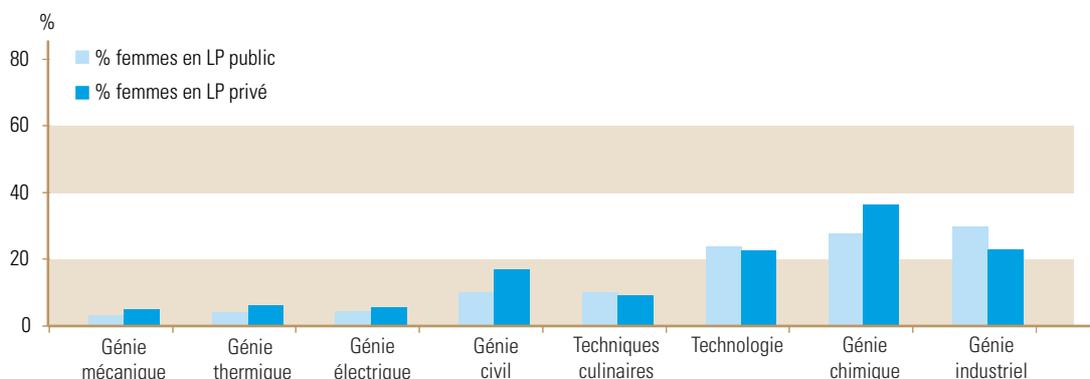
Tous types d'établissements confondus, dans l'enseignement public et privé sous contrat, les femmes représentent plus des trois quarts des enseignants en langues (82,6 %) et en lettres (78,2 %), moins de la moitié en mathématiques (46 %) et plus du tiers en philosophie (38,7 %). En lycée professionnel, il y a 11 % de femmes dans les domaines technico-professionnels de la production et

72 % dans les services. Dans le secteur de la production, elles représentent moins de 5 % des enseignants en génie mécanique, thermique ou électrique, mais atteignent 30 % en génie chimique ou industriel. Dans le secteur des services, elles représentent les trois quarts des enseignants dans le domaine économie et gestion et la quasi-totalité dans les formations paramédicales et sociales.

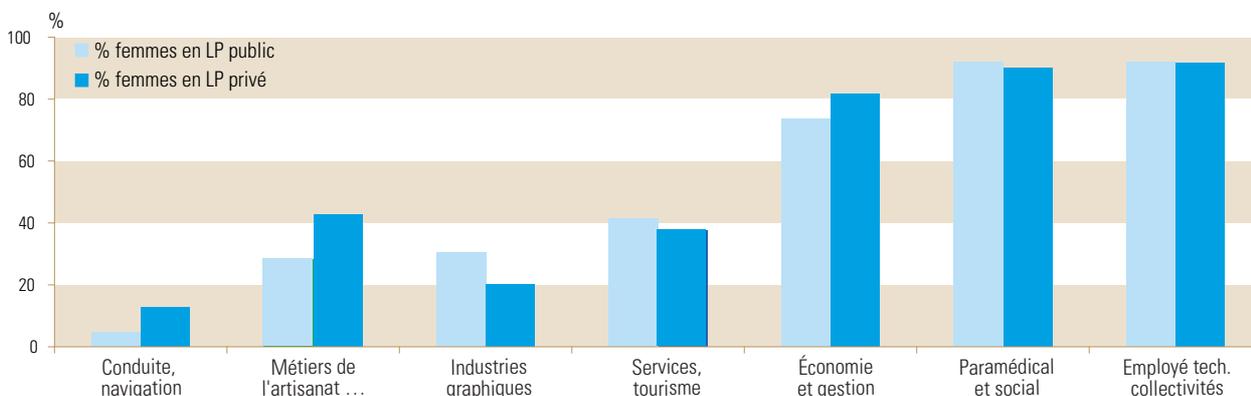
Part des femmes dans les disciplines générales en lycée professionnel (Public et Privé)



Part des femmes dans les domaines technico-professionnels de la production en lycée professionnel (Public et Privé)



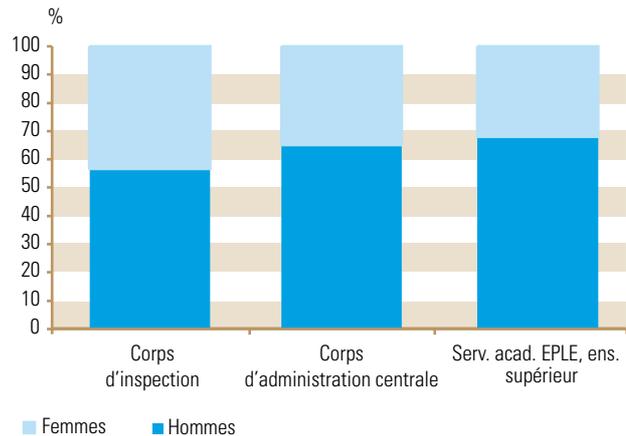
Part des femmes dans les domaines technico-professionnels des services en lycée professionnel (Public et Privé)





Personnels d'encadrement

Parmi les personnels d'encadrement, la proportion de femmes (44,3 %) est beaucoup moins importante que parmi l'ensemble des personnels de catégorie A à laquelle elles appartiennent (65 % parmi les ATSS, 58,5 % parmi les DIEO). Elles sont peu nombreuses parmi les administrateurs civils (22,4 %) et les inspecteurs généraux de l'éducation nationale (23,9 %), les inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux (24,7 %) et parmi les sous-directeurs de l'administration centrale (25 %).



	Hommes	Femmes	% femmes
Administrateurs civils	52	15	22,4
Secrétaires généraux, directeurs généraux, directeurs AC	6	3	33,3
Sous-directeurs AC	21	7	25,0
Chefs de service AC	11	6	35,3
Directeurs de projet et experts de haut niveau	5	8	61,5
Corps d'administration centrale	95	39	29,1
Recteurs et secrétaires généraux acad.	43	15	25,9
Administrateurs éduc. nat. et ens. sup.	252	203	44,6
Directeurs généraux des services	64	37	36,6
Conseillers administration scolaire et universitaire	376	294	43,9
Personnels de direction d'établissement	7 166	5 959	45,4
Services académiques, EPLE, enseignement supérieur	7 901	6 508	45,2
Inspecteurs généraux éducation nationale	102	32	23,9
Insp. généraux administration éduc. nationale et recherche	64	25	28,1
Insp. acad. - insp. pédagogiques régionaux	659	449	40,5
Insp. de l'éducation nationale	1 169	942	44,6
Insp. acad. - directeurs des services départementaux	73	24	24,7
Insp. acad. adjoints	31	17	35,4
Corps d'inspection	2 098	1 489	41,5
Total	10 094	8 036	44,3

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2011 et annuaire Agora.



Précisions

Ces agents sont également comptabilisés avec les DIEO ou les ATSS.

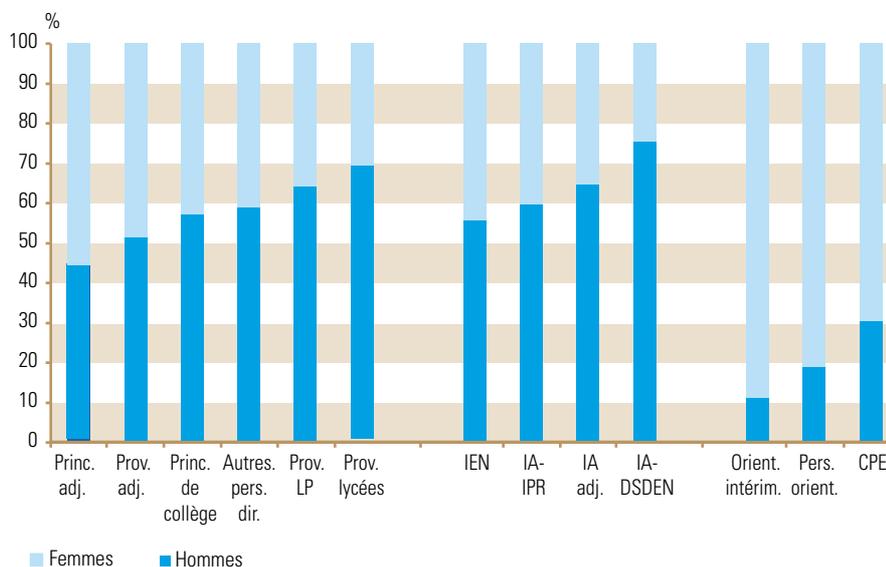


Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

L'ensemble des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation est composé de 58,7 % de femmes, mais on constate de grandes disparités selon les fonctions exercées. Les hommes sont majoritaires parmi les personnels d'inspection et de direction (six sur dix) ; inversement, sept conseillers principaux d'éducation et plus de huit personnels d'orientation sur dix sont des femmes. Des différences se retrouvent aussi au sein des personnels de direction où les femmes sont plus nombreuses dans les fonctions de principaux adjoints de collège (55,8 %) et de proviseurs adjoints (49 %).

	Hommes	Femmes	% femmes
Proviseurs de lycée	1 103	487	30,6
Proviseurs de LP	475	269	36,2
Proviseurs adjoints	1 169	1 122	49,0
Principaux de collège	2 797	2 104	42,9
Principaux adjoints de collège	1 499	1 890	55,8
Autres fonctions de personnels de direction	123	87	41,4
Personnels de direction	7 166	5 959	45,4
Insp. acad. - directeurs des services départementaux	73	24	24,7
Insp. acad. - insp. pédagogiques régionaux	659	449	40,5
Insp. éducation nationale	1 169	942	44,6
Insp. acad. adjoints	31	17	35,4
Corps d'inspection	1 932	1 432	42,6
Conseillers principaux d'éducation	3 483	8 118	70,0
Personnels d'orientation	738	3 259	81,5
Conseillers d'orientation intérimaires	26	220	89,4
Éducation - Orientation	4 247	11 597	73,2
Total	13 345	18 988	58,7

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2011 et annuaire EPP.





Personnels d'assistance éducative

Plus des deux tiers de ces personnels non titulaires sont des femmes. Elles représentent neuf dixièmes des assistants de vie scolaire et six dixièmes des assistants d'éducation.

	Hommes	Femmes	% femmes
Maîtres d'internat et surv. d'externat	13	45	77,6
Assistants de vie scolaire	1 282	13 126	91,1
Assistants d'éducation	24 222	39 187	61,8
Assistants pédagogiques	1 390	3 522	71,7
Total	26 908	55 879	67,5
Contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi	141	243	63,3
Total	27 049	56 122	67,5

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2011 et annuaire EPP.

Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

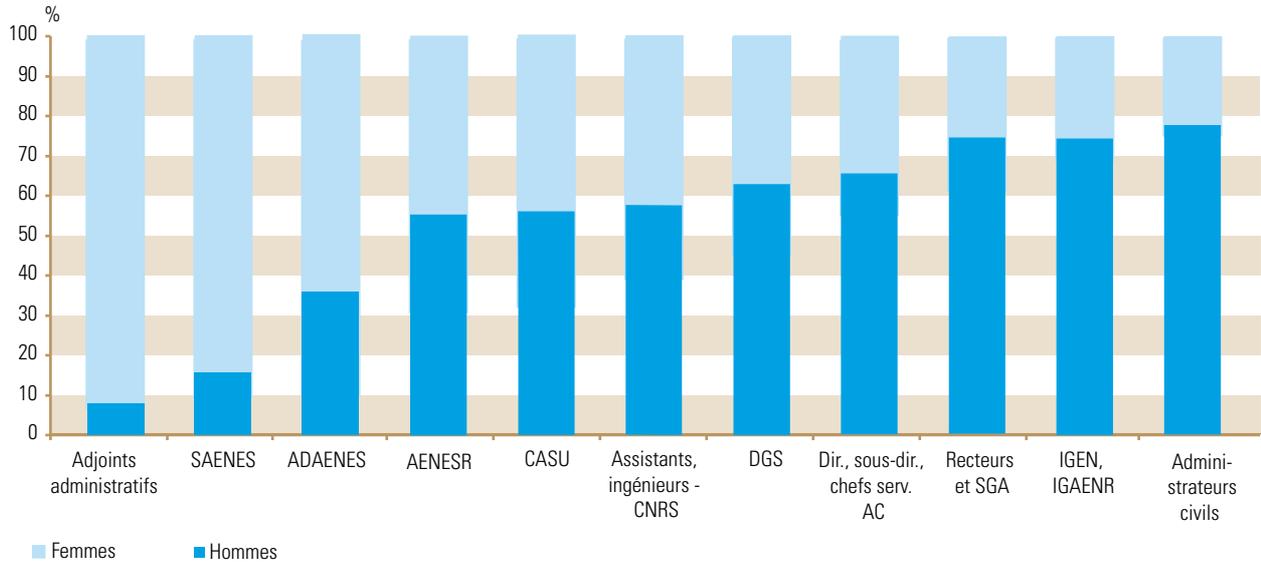
L'ensemble du personnel non enseignant est très féminisé (69,7 %), mais il y a de grandes différences selon les corps et les catégories.

→ Personnels ATSS

La part des femmes s'élève à 83,9 % parmi les personnels ATSS. Leur proportion varie de 39,3 % dans la filière technique à 96 % dans la filière sociale et de santé.

		Hommes	Femmes	% femmes
Filière administrative				
Catégorie A	Recteurs et secrétaires généraux acad. (SGA)	43	15	25,9
	Inspecteurs généraux : IGEN, IGAENR	166	57	25,6
	Directeurs, sous-directeurs, chefs de service de l'administration centrale	43	24	35,8
	Administrateurs civils	52	15	22,4
	Directeurs généraux des services (DGS)	63	36	36,4
	Conseillers ASU	376	294	43,9
	Administrateurs ENESR	252	203	44,6
	Attachés (ADAENES)	3 373	6 032	64,1
	Assistants, ingénieurs - CNRS	88	63	41,7
	Autres titulaires de catégorie A	13	7	35,0
	Total catégorie A	4 469	6 746	60,2
Catégorie B	SAENES	2 865	14 677	83,7
Catégorie C	Adjoints administratifs	2 595	29 817	92,0
Total filière administrative		9 929	51 240	83,8
Filière technique				
Catégorie B	Techniciens de l'éducation nationale	22	1	4,3
Catégorie C	Adjoints techniques adm. centrale	82	17	17,2
	Adjoints techniques d'établissement	558	410	42,4
	Total catégorie C	640	427	40,0
Total filière technique		662	428	39,3
Filière sociale et de santé				
Catégorie A	Médecins, médecins-conseillers techniques	69	1 257	94,8
	Conseillers techniques des services sociaux	25	428	94,5
	Total catégorie A	94	1 685	94,7
Catégorie B	Infirmiers	297	7 513	96,2
	Assistants de service social	91	2 489	96,5
	Total catégorie B	388	10 002	96,3
Total filière sociale et de santé		482	11 687	96,0
Filière laboratoire				
Catégorie B	Techniciens de laboratoire	335	396	54,2
Catégorie C	Agents techniques de laboratoire	1 439	3 771	72,4
Total filière laboratoire		1 774	4 167	70,1
Total titulaires toutes filières		12 847	67 522	84,0
	Contractuels filière sociale et de santé	53	1 004	95,0
	Contractuels et auxiliaires	1 180	4 613	79,6
Total non-titulaires		1 233	5 617	82,0
Total		14 080	73 139	83,9

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2011 et annuaire Agora.

Personnels ATSS, filière administrative

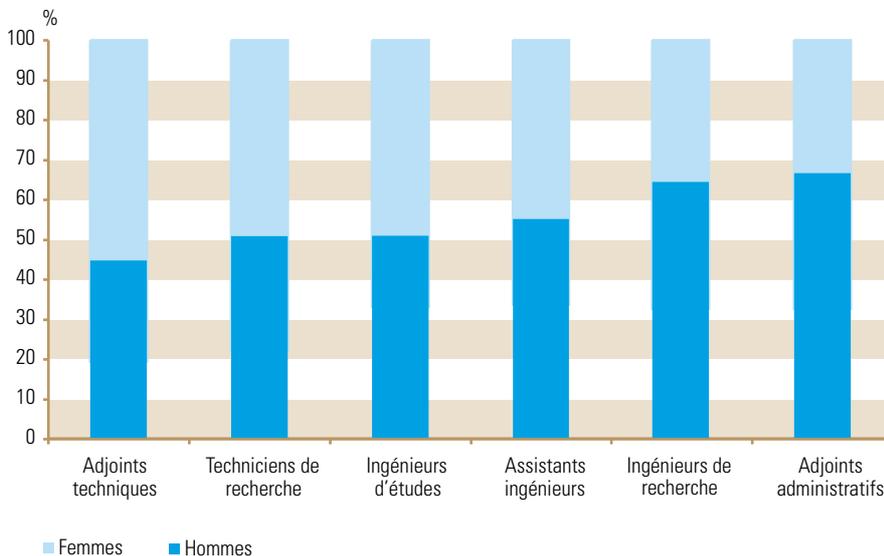
Dans la filière administrative, selon les corps, les différences sont encore plus marquées : les femmes représentent 92 % des adjoints administratifs et 22,4 % des administrateurs civils.

→ Personnels ITRF

Parmi les personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) où il y a parité entre hommes et femmes, ces dernières sont minoritaires en catégorie A (45,4 %). Elles représentent plus du tiers des ingénieurs de recherche (35,5 %) et pratiquement la moitié des ingénieurs d'études (49 %), mais sont majoritaires en catégorie C (55,2 %).

	Hommes	Femmes	% femmes
Catégorie A			
Ingénieurs de recherche	1 494	824	35,5
Ingénieurs d'études	3 431	3 303	49,0
Assistants ingénieurs	1 633	1 326	44,8
Total catégorie A	6 558	5 453	45,4
Catégorie B			
Techniciens de recherche	4 588	4 432	49,1
Catégorie C			
Adjoint techniques	7 049	8 697	55,2
Adjoint administratifs	2	1	33,3
Total catégorie C	7 051	8 698	55,2
Total titulaires	18 197	18 583	50,5
Non-titulaires	9	23	71,9
Total	18 206	18 606	50,5

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye et annuaire POPPEE-ITRF, février 2011.



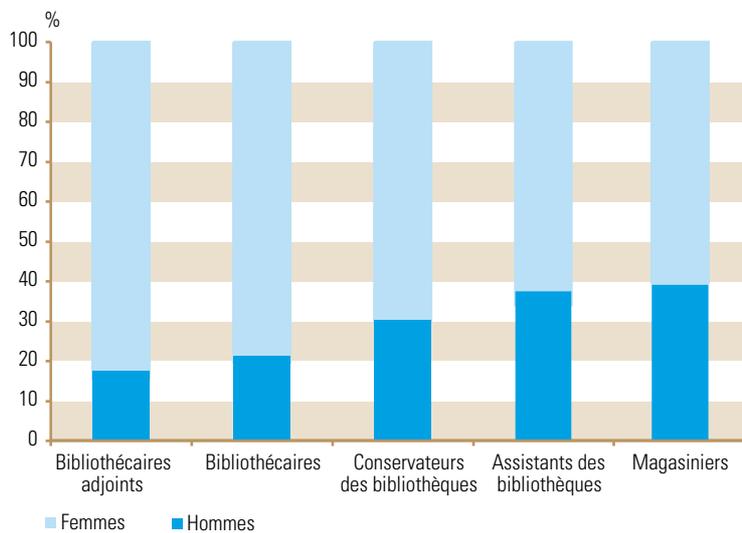
→ Personnels des bibliothèques

Parmi les personnels des bibliothèques, les femmes sont largement majoritaires, quelle que soit la catégorie (69,4 %).

Elles représentent 78,8 % des bibliothécaires et 82,5 % des bibliothécaires adjoints. Elles sont moins nombreuses parmi les assistants des bibliothèques et les magasiniers.

		Hommes	Femmes	% femmes
Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	285	654	69,6
	Bibliothécaires	103	383	78,8
Total catégorie A		388	1 037	72,8
Catégorie B	Bibliothécaires adjoints	172	810	82,5
	Assistants des bibliothèques	113	188	62,5
Total catégorie B		285	998	77,8
Catégorie C	Magasiniers	714	1 109	60,8
Total		1 387	3 144	69,4

Source : MENJVA-MESR DEPP : annuaire des personnels des bibliothèques, février 2011.



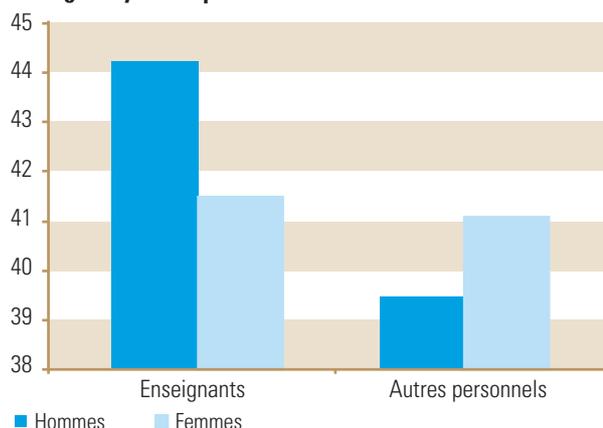


Ensemble des personnels

Pour l'ensemble des personnels, l'âge moyen des agents est de 42 ans. Il est plus élevé pour les enseignants (42,4 ans) que pour les autres personnels (40,6 ans). Les enseignants hommes ont presque 3 ans (2,7 ans) de plus que les femmes, alors que pour les autres personnels, ce sont les femmes qui sont en moyenne plus âgées, avec plus d'une année et demie (1,6 ans).

Pour l'ensemble des personnels, dans les trois tranches d'âge à partir de 30 ans, les effectifs sont relativement équilibrés de 28 % à 30 %. Les moins de 30 ans ne regroupent que 13,6 % des enseignants et des autres personnels.

Âge moyen des personnels selon le sexe



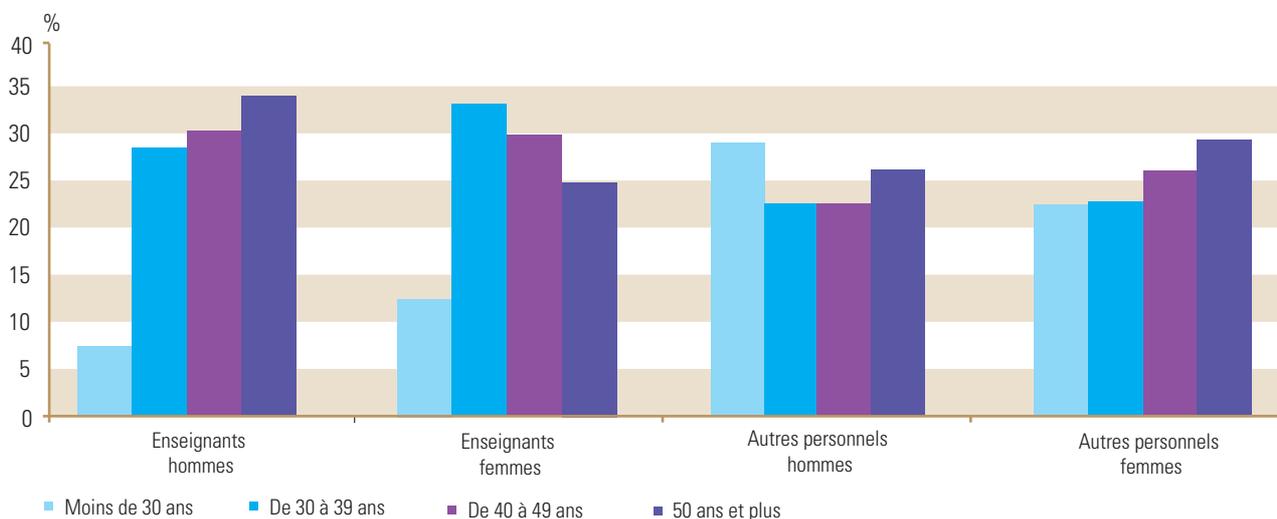
	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Enseignants public et privé									
Hommes	44,2	22 617	7,4	87 329	28,5	92 312	30,1	104 397	34,0
Femmes	41,5	78 353	12,5	207 727	33,2	183 927	29,4	155 809	24,9
Total	42,4	100 970	10,8	295 056	31,7	276 239	29,6	260 206	27,9
Autres personnels du public									
Hommes	39,5	21 406	28,9	16 638	22,5	16 653	22,5	19 348	26,1
Femmes	41,1	37 950	22,3	38 443	22,6	44 099	25,9	49 529	29,2
Total	40,6	59 356	24,3	55 081	22,6	60 752	24,9	68 877	28,2
Ensemble									
Hommes	43,3	44 023	11,6	103 967	27,3	108 965	28,6	123 745	32,5
Femmes	41,4	116 303	14,6	246 170	30,9	228 026	28,7	205 338	25,8
Total	42,0	160 326	13,6	350 137	29,8	336 991	28,6	329 083	28,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye janvier 2011 et annuaires de gestion.

La répartition par tranche d'âge est différente selon le sexe et le type de personnel. Les enseignants hommes se distinguent dans les valeurs extrêmes. Ils sont plus nombreux dans la tranche d'âge la plus élevée : 34 % ont 50 ans et plus contre 24,9 % pour les femmes. Ils sont moins présents parmi les effectifs jeunes : 7,4 % ont moins

de 30 ans contre 12,5 % pour les femmes. Les enseignantes sont nombreuses dans la tranche d'âge de 30 à 39 ans (33,2 %).

Parmi les autres personnels, c'est au contraire les hommes qui sont les plus jeunes, 28,9 % ont moins de 30 ans contre 22,3 % des femmes et 26,1 % ont 50 ans ou plus contre 29,2 % des femmes.





Enseignants du secteur public

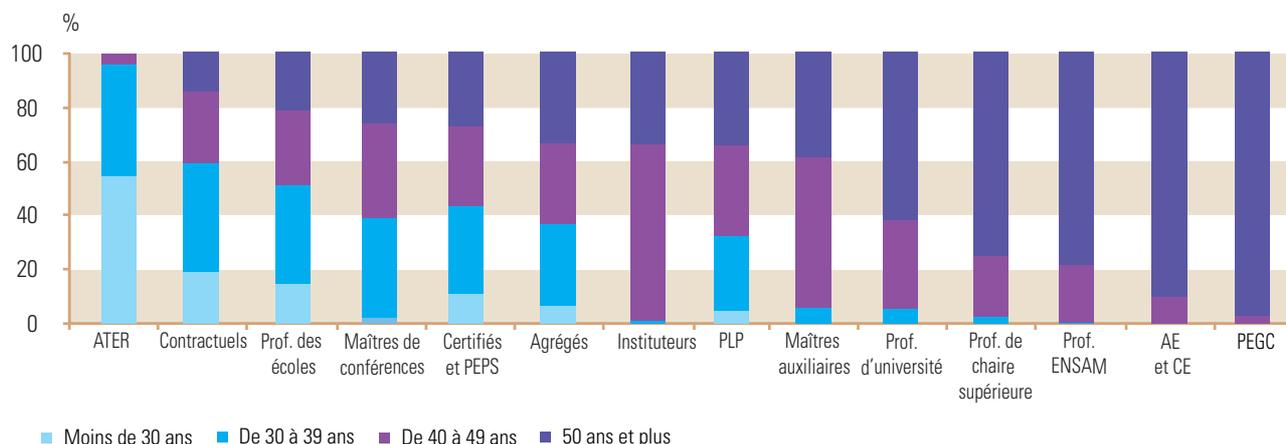
Autour d'un âge moyen de 42,1 ans, tous niveaux d'enseignement confondus, l'âge moyen des enseignants dans le secteur public est de 40,3 ans dans le premier degré, de 43 ans dans le second degré et de 46,8 ans dans le supérieur. Parmi les enseignants titulaires, les plus jeunes sont les professeurs des écoles (en moyenne 40,2 ans). Parmi les plus âgés, mis à part

les corps pour lesquels il n'y a plus de recrutement tels que les PEGC, les adjoints et les chargés d'enseignement, figurent les professeurs de chaire supérieure qui ont en moyenne 53,7 ans.

32,4 % des enseignants ont de 30 à 39 ans, 29,4 % de 40 à 49 ans et 11,1 % ont moins de 30 ans.

	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Professeurs des écoles	40,2	49 075	14,7	121 024	36,2	93 048	27,8	71 081	21,3
Instituteurs	47,6	3	0,0	83	1,1	5 062	65,0	2 643	33,9
dont directeurs d'école	44,2	2 774	6,0	12 922	28,0	13 871	30,1	16 542	35,9
Instituteurs suppléants	37,0	15	19,7	37	48,7	14	18,4	10	13,2
Corps du 1^{er} degré	40,3	49 093	14,4	121 144	35,3	98 124	28,7	73 734	21,6
Professeurs de chaire supérieure	53,7	0	0,0	54	2,6	471	22,2	1 592	75,2
Professeurs agrégés	44,1	3 660	6,8	16 192	29,9	16 051	29,7	18 181	33,6
Professeurs certifiés et PEPS	42,3	27 723	11,1	80 578	32,2	73 133	29,2	68 700	27,5
Professeurs de lycée professionnel	44,7	2 727	4,6	16 536	27,8	19 861	33,3	20 459	34,3
Professeurs d'ens. général de collège	56,6					136	2,8	4 773	97,2
Adjoints et chargés d'enseignement	54,6			1	0,0	206	9,8	1 901	90,2
Maîtres auxiliaires	48,1	3	0,1	115	5,7	1 109	55,3	781	38,9
Contractuels individuels	38,5	3 851	19,0	8 092	40,0	5 327	26,3	2 973	14,7
Élèves professeurs	34,4	4	33,3	8	66,7				
Corps du 2nd degré	43,0	37 968	9,6	121 576	30,8	116 294	29,4	119 360	30,2
Total 1^{er} et 2nd degrés	41,8	87 061	11,8	242 720	32,9	214 418	29,1	193 094	26,2
Professeurs des universités et assimilés	52,7	13	0,1	1 053	5,3	6 560	32,9	12 336	61,7
Maîtres de conférences et assimilés	43,7	777	2,2	13 212	36,9	12 476	34,8	9 339	26,1
Attachés temporaires enseignement et recherche	30,2	296	54,3	225	41,4	20	3,7	3	0,6
Professeurs ENSAM	54,7	0	0,0	1	0,4	48	21,0	180	78,6
Corps du supérieur	46,8	1 086	1,9	14 491	25,6	19 104	33,8	21 858	38,7
Total	42,1	88 147	11,1	257 211	32,4	233 522	29,4	214 952	27,1

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2011, pour les enseignants rémunérés sur crédits d'État et annuaire EPP.
MENJVA-MESR DGRH : fichier GESUP pour les enseignants titulaires du supérieur dans les établissements autonomes.



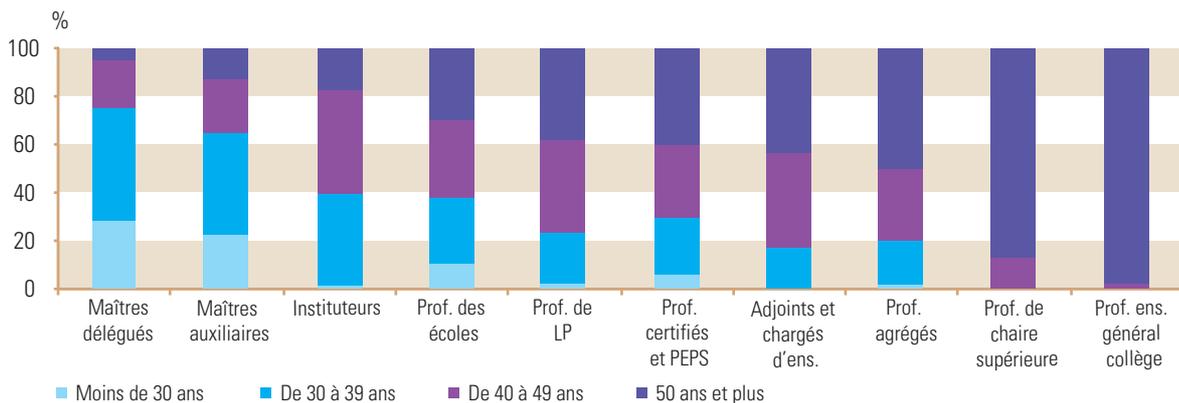


Enseignants du secteur privé sous contrat

Les enseignants du premier et du second degré privé sous contrat sont plus âgés que les enseignants du secteur public, en moyenne, de deux années pour les enseignants du premier degré et d'une année et demie pour ceux du second degré. La part des enseignants ayant moins de 30 ans est plus faible (pratiquement deux points de moins que dans le public). Un enseignant sur trois a au moins 50 ans, pour un peu plus de un sur quatre dans le secteur scolaire public.

	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Professeurs des écoles	43,0	4 154	10,5	10 825	27,3	12 836	32,5	11 768	29,7
Instituteurs et instituteurs spécialisés	42,5	14	1,2	459	38,4	513	43,0	208	17,4
Maîtres délégués (instit. suppléants)	34,9	1 202	28,4	1 965	46,6	849	20,1	209	4,9
Enseignants du 1^{er} degré	42,2	5 370	11,9	13 249	29,4	14 198	31,5	12 185	27,1
Professeurs de chaire supérieure	55,7	0	0,0	0	0,0	8	13,1	53	86,9
Professeurs agrégés	48,1	64	1,9	607	18,4	980	29,6	1 656	50,1
Professeurs certifiés et PEPS	45,6	3 288	5,8	13 591	23,8	17 427	30,4	22 825	40,0
Professeurs de lycée professionnel	46,2	234	2,3	2 153	21,0	3 965	38,7	3 890	38,0
Professeurs ens. général de collège	58,1	0	0,0	0	0,0	2	2,3	86	97,7
Adjoints et chargés d'enseignement	47,9	2	0,0	937	16,9	2 205	39,7	2 408	43,4
Contractuels et maîtres délégués	37,4	3 865	22,4	7 309	42,3	3 932	22,8	2 150	12,5
Enseignants du 2nd degré	44,4	7 453	8,0	24 597	26,3	28 519	30,5	33 068	35,3
Total	43,7	12 823	9,2	37 846	27,3	42 717	30,8	45 253	32,6

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2011.





Personnels d'encadrement

Les personnels d'encadrement ont en moyenne 50,9 ans. Seuls les conseillers d'administration scolaire et universitaire (49,8 ans) et les personnels de direction d'établissement (50,4 ans) sont légèrement plus jeunes.

	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Administrateurs civils	50,1	1	1,5	8	11,9	22	32,8	36	53,8
Secrétaires généraux, dir. généraux, dir. AC	49,8			1	11,1	3	33,3	5	55,6
Sous-directeurs administration centrale	51,9			4	14,3	5	17,9	19	67,8
Chefs de service administration centrale	54,7					3	17,6	14	82,4
Dir. projet et experts de haut niveau	56,1							13	100,0
Corps d'administration centrale	51,6	1	0,7	13	9,7	33	24,6	87	65,0
Recteurs et secrétaires généraux acad.	55,9					10	17,2	48	82,8
Directeurs généraux des services	52,7	1	1,0	8	7,9	22	21,8	70	69,3
Administrateurs éduc. nat. et ens. sup.	51,6			33	7,3	132	29,0	290	63,7
Conseillers ASU	49,8			122	18,2	159	23,7	389	58,1
Personnels de direction d'établissement	50,4	1	0,0	1 291	9,8	4 294	32,7	7 539	57,5
Services académiques, EPLE, enseignement supérieur	50,4	2	0,0	1 454	10,1	4 617	32,0	8 336	57,9
Insp. généraux éducation nationale	57,5					8	6,0	126	94,0
Insp. généraux administration éduc. nat. et recherche	58,0					3	3,4	86	96,6
Insp. acad. - directeurs des services départementaux	56,1					6	6,2	91	93,8
Insp. acad. - insp. pédagogiques régionaux	52,9			54	4,9	263	23,7	791	71,4
Insp. éducation nationale	51,8			82	3,9	625	29,6	1 404	66,5
Insp. acad. adjoints	50,8			1	2,1	16	33,3	31	64,6
Corps d'inspection	52,6			137	3,8	921	25,7	2 529	70,5
Total	50,9	3	0,0	1 604	8,8	5 571	30,7	10 952	60,5

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2011 et annuaire Agora.



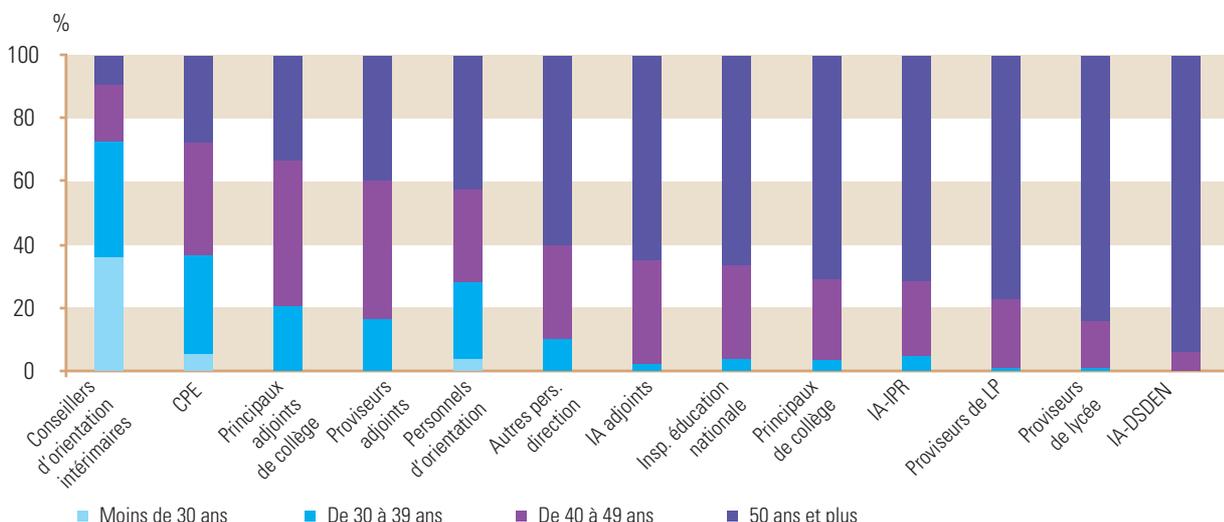
Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

Plus de la moitié des chefs d'établissement ont au moins 50 ans. Cette tranche d'âge est celle de presque neuf proviseurs de lycée d'enseignement général et technologique sur dix (84 %) et de huit proviseurs de lycée professionnel sur dix (77,2 %). C'est également dans cette tranche d'âge que se situent les sept dixièmes des personnels d'inspection.

Les personnels titulaires les plus jeunes sont les conseillers principaux d'éducation : ils ont en moyenne 43,5 ans.

	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Proviseurs de lycée	55,3	0	0,0	13	0,8	242	15,2	1 335	84,0
Proviseurs de LP	53,8	0	0,0	6	0,8	164	22,0	574	77,2
Proviseurs adjoints	47,4	0	0,0	380	16,6	1 005	43,9	906	39,5
Principaux de collège	52,7	0	0,0	170	3,5	1 257	25,6	3 474	70,9
Principaux adjoints de collège	46,1	1	0,0	701	20,7	1 563	46,1	1 124	33,2
Autres pers. direction	50,3	0	0,0	21	10,0	63	30,0	126	60,0
Personnels de direction	50,4	1	0,0	1 291	9,8	4 294	32,7	7 539	57,4
Insp. acad. - directeurs des services départementaux	56,1	0	0,0	0	0,0	6	6,2	91	93,8
Insp. acad. - insp. pédagogiques régionaux	52,9	0	0,0	54	4,9	263	23,7	791	71,4
Insp. éducation nationale	51,8	0	0,0	82	3,9	625	29,6	1 404	66,5
Insp. acad. adjoints	50,8	0	0,0	1	2,1	16	33,3	31	64,6
Corps d'inspection	52,3	0	0,0	137	4,1	910	27,1	2 317	68,9
Conseillers principaux d'éducation	43,5	610	5,3	3 661	31,6	4 136	35,7	3 194	27,5
Personnels d'orientation	46,4	152	3,8	977	24,4	1 176	29,4	1 692	42,3
Conseillers d'orientation intérimaires	34,9	89	36,2	90	36,6	45	18,3	22	8,9
Éducation - orientation	44,1	851	5,4	4 728	29,8	5 357	33,8	4 908	31,0
Total	47,5	852	2,6	6 156	19,0	10 561	32,7	14 764	45,7

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paie de janvier 2011 et annuaire EPP.





Personnels d'assistance éducative

Les personnels d'assistance éducative sont jeunes. Ces non-titulaires ont en moyenne moins de 30 ans.

	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Maîtres d'internat et surv. d'externat	47,1	8	13,8	8	13,8	12	20,7	30	51,7
Assistants de vie scolaire	35,5	4 857	33,7	4 670	32,4	3 517	24,4	1 364	9,5
Assistants d'éducation	28,5	43 165	68,0	14 938	23,6	3 854	6,1	1 452	2,3
Assistants pédagogiques	29,3	3 203	65,2	1 201	24,5	375	7,6	133	2,7
Total	29,8	51 233	61,9	20 817	25,1	7 758	9,4	2 979	3,6
Contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi	38,4	82	21,4	125	32,5	122	31,8	55	14,3
Total	29,8	51 315	61,7	20 942	25,2	7 880	9,5	3 034	3,6

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2011 et annuaire EPP.



Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

Pour l'ensemble de ces agents, l'âge moyen est de 46 ans, mais les variations sont importantes entre les types de personnel. Globalement, plus de 39 % des agents ont au moins 50 ans et moins de 6 % ont moins de 30 ans.

→ Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

Pour les quatre filières des personnels ATSS, 43,0 % des agents ont au moins 50 ans. Pour les personnels de catégorie A, cette tranche d'âge rassemble 66 % des agents de la filière sociale et de santé et 48,4 % des agents de la filière administrative. Dans le détail par corps, ces proportions dépassent 95 % pour les inspecteurs généraux et atteignent pratiquement 83 % pour les recteurs et secrétaires généraux.

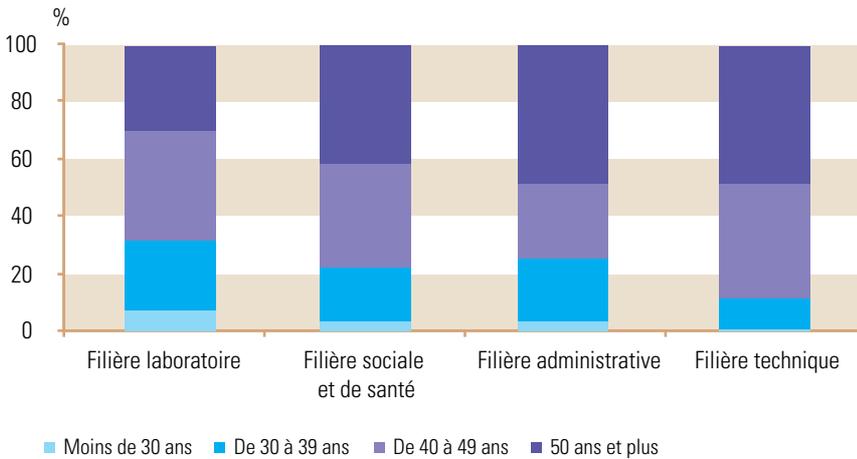
Les personnels les plus jeunes, et proportionnellement les plus nombreux, sont les agents de catégorie C de la filière laboratoire, 7,4 % ont moins de 30 ans.

Personnels ATSS

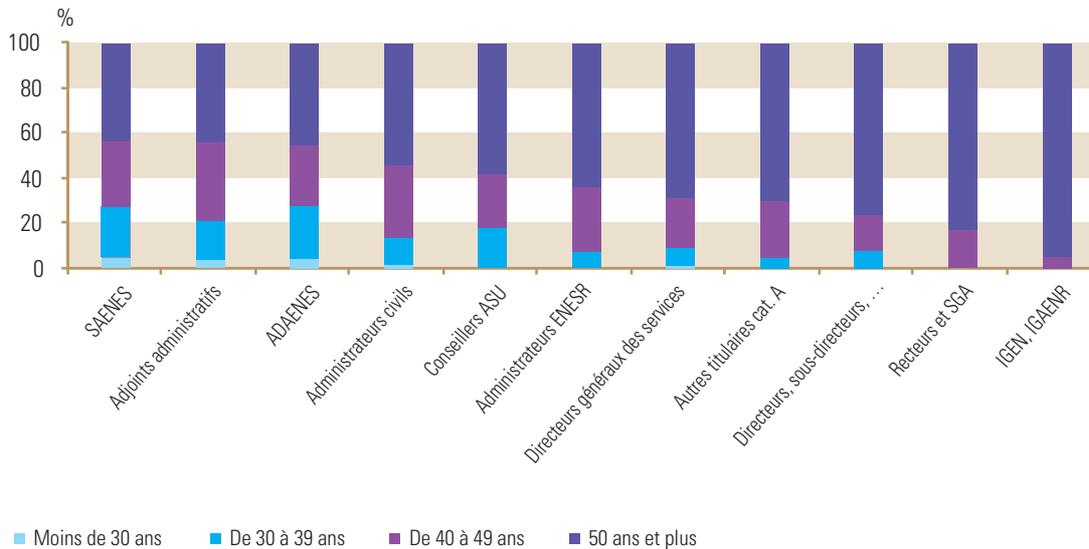
	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus		
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Filière administrative										
Catégorie A										
Recteurs et secrétaires généraux d'académie	55,9	0	0,0	0	0,0	10	17,2	48	82,8	
Inspecteurs généraux : IGEN, IGAENR	57,7	0	0,0	0	0,0	11	4,9	212	95,1	
Directeurs, sous-directeurs, chefs de service de l'administration centrale	53,1	0	0,0	5	7,5	11	16,4	51	76,1	
Administrateurs civils	50,1	1	1,5	8	11,9	22	32,9	36	53,7	
Directeurs généraux des services	52,7	1	1,0	8	8,1	22	22,2	68	68,7	
Conseillers ASU	49,8	0	0,0	122	18,2	159	23,7	389	58,1	
Administrateurs ENESR	51,6	0	0,0	33	7,3	132	29,0	290	63,7	
Attachés (ADAENES)	46,8	395	4,2	2 239	23,8	2 519	26,8	4 252	45,2	
Assistants, ingénieurs recherche ou études - CNRS	48,4	4	2,6	30	19,9	49	32,5	68	45,0	
Autres titulaires de catégorie A	52,1	0	0,0	1	5,0	5	25,0	14	70,0	
Total catégorie A	47,6	401	3,6	2 446	21,8	2 940	26,2	5 428	48,4	
Catégorie B										
SAENES	46,5	833	4,8	3 948	22,5	5 143	29,3	7 618	43,4	
Catégorie C										
Adjoints administratifs	47,0	1 261	3,9	5 587	17,2	11 394	35,2	14 170	43,7	
Total filière administrative	47,0	2 495	4,1	11 981	19,6	19 477	31,8	27 216	44,5	
Filière technique										
Catégorie B										
Techniciens de l'éducation nationale	47,6	0	0,0	5	21,7	8	34,8	10	43,5	
Catégorie C										
Adjoints techniques administration centrale	52,7	0	0,0	3	3,0	25	25,3	71	71,7	
Adjoints techniques établissements	48,4	9	0,9	107	11,1	408	42,1	444	45,9	
Total catégorie C	48,8	9	0,8	110	10,3	433	40,6	515	48,3	
Total filière technique	48,8	9	0,8	115	10,6	441	40,5	525	48,1	
Filière sociale et de santé										
Catégorie A										
Médecins, médecins-conseillers techniques	52,5	0	0,0	45	3,4	406	30,6	875	66,0	
Conseillers techniques des services sociaux	51,3	0	0,0	38	8,4	116	25,6	299	66,0	
Total catégorie A	52,2	0	0,0	83	4,7	522	29,3	1 174	66,0	
Catégorie B										
Infirmiers	46,3	208	2,7	1 541	19,7	3 025	38,7	3 036	38,9	
Assistants de service social	43,7	216	8,4	678	26,3	875	33,9	811	31,4	
Total catégorie B	45,6	424	4,1	2 219	21,4	3 900	37,5	3 847	37,0	
Total filière sociale et de santé	46,6	424	3,5	2 302	18,9	4 422	36,3	5 021	41,3	
Filière laboratoire										
Catégorie B										
Techniciens de laboratoire	44,7	29	4,0	198	27,1	268	36,6	236	32,3	
Catégorie C										
Agents techniques de laboratoire	43,8	410	7,9	1 257	24,1	2 025	38,9	1 518	29,1	
Total filière laboratoire	43,9	439	7,4	1 455	24,5	2 293	38,6	1 754	29,5	
Total titulaires toutes filières	46,7	3 367	4,2	15 853	19,7	26 633	33,1	34 516	43,0	
Contractuels santé	42,2	205	19,4	228	21,6	288	27,2	336	31,8	
Contractuels et auxiliaires	40,2	1 197	20,7	1 628	28,1	1 644	28,4	1 324	22,8	
Total non-titulaires	40,5	1 402	20,5	1 856	27,1	1 932	28,2	1 660	24,2	
Total	46,2	4 769	5,5	17 709	20,3	28 565	32,8	36 176	41,4	

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye de janvier 2011 et annuaire Agora.

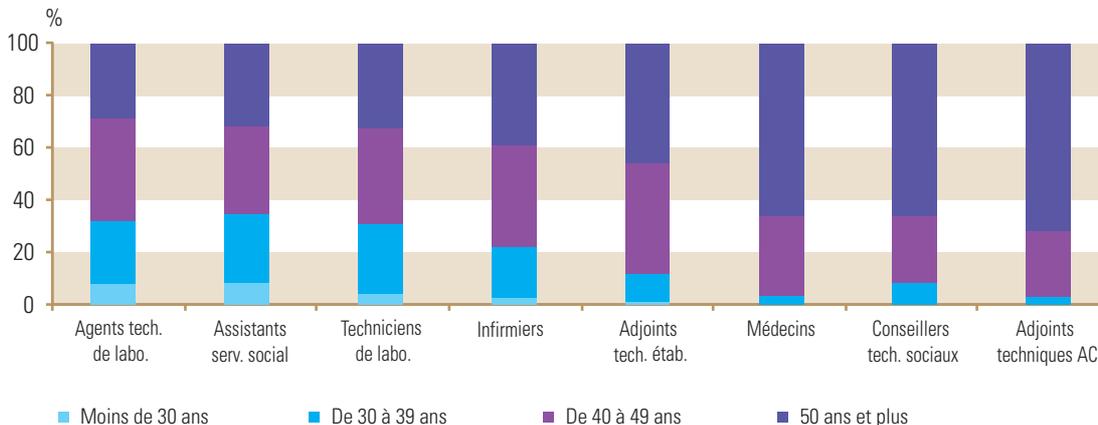
Personnels ATSS : filière et tranche d'âge



Personnels ATSS de la filière administrative selon la tranche d'âge



Personnels ATSS des autres filières selon la tranche d'âge

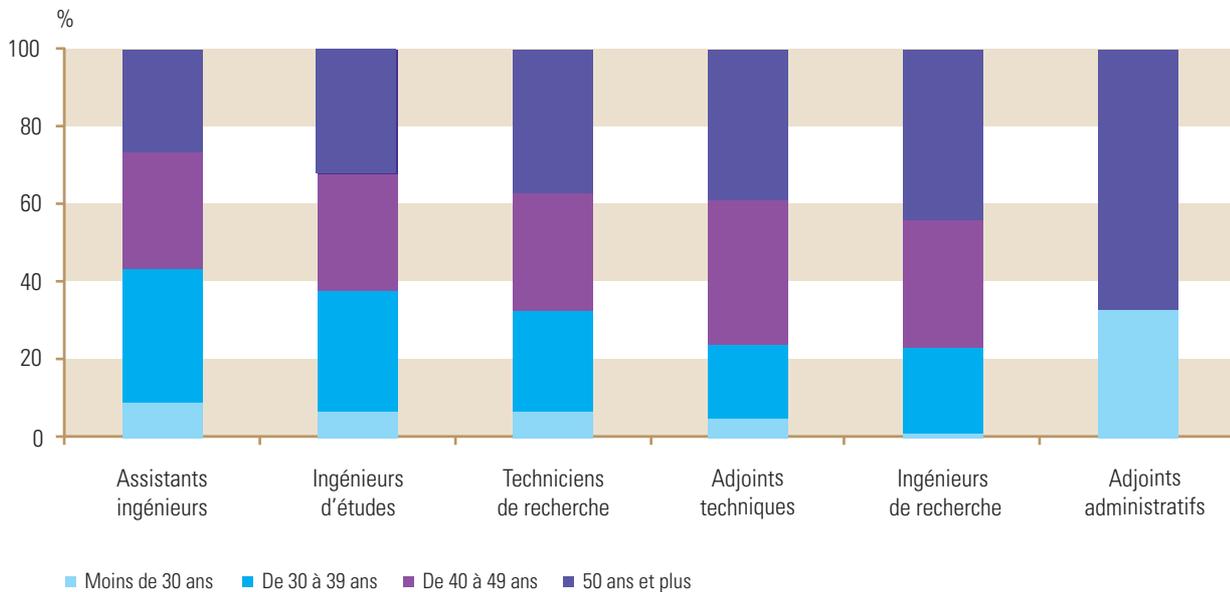


→ Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation

Plus des deux tiers des personnels ITRF ont au moins 40 ans. Deux ingénieurs de recherche sur cinq ont 50 ans ou plus et dans cette catégorie A, un tiers des assistants ingénieurs ont de 30 à 39 ans.

	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus		
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Catégorie A										
Ingénieurs de recherche	47,6	29	1,3	509	22,0	762	32,9	1 018	43,8	
Ingénieurs d'études	44,1	451	6,7	2 105	31,3	2 016	29,9	2 162	32,1	
Assistants ingénieurs	42,3	272	9,2	1 021	34,5	886	29,9	780	26,4	
Total catégorie A	44,3	752	6,3	3 635	30,3	3 664	30,5	3 960	32,9	
Catégorie B										
Techniciens de recherche	45,0	618	6,9	2 328	25,8	2 749	30,5	3 325	36,8	
Catégorie C										
Adjointes techniques	46,1	791	5,0	2 973	18,9	5 882	37,4	6 100	38,7	
Adjointes administratifs	46,0	1	33,3	0	0,0	0	0,0	2	66,7	
Total catégorie C	46,1	792	5,0	2 973	18,9	5 882	37,3	6 102	38,8	
Ensemble des titulaires	45,2	2 162	5,9	8 936	24,3	12 295	33,4	13 387	36,4	
Non-titulaires	57,2	0	0,0	0	0,0	5	15,6	27	84,4	
Total	45,3	2 162	5,9	8 936	24,3	12 300	33,4	13 414	36,4	

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye janvier 2011 et annuaire POPPEE-ITRF pour les personnels exerçant dans les établissements autonomes de l'enseignement supérieur.

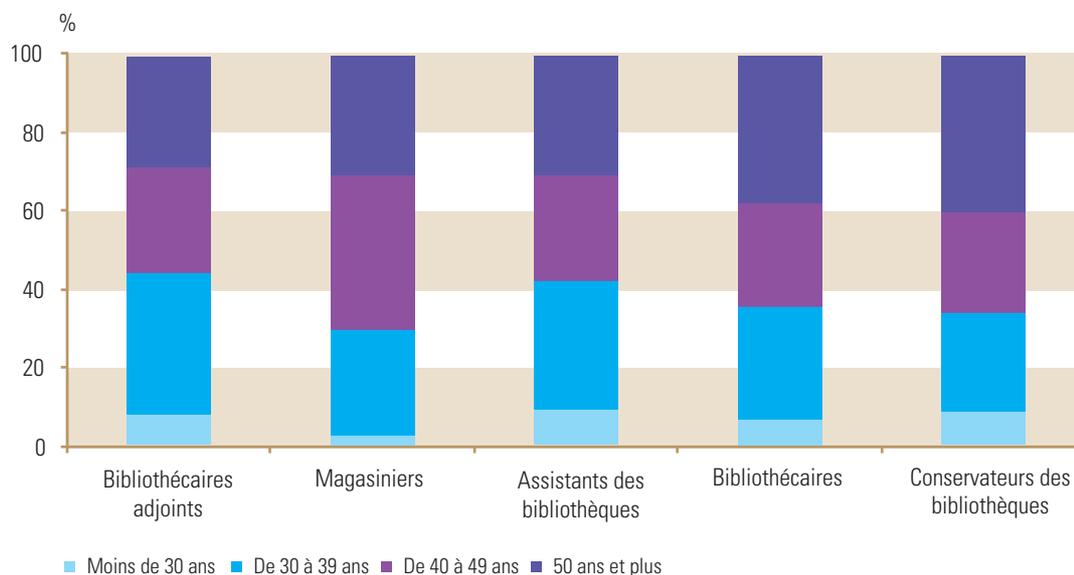


→ Personnels des bibliothèques

À partir de 30 ans, les personnels des bibliothèques se répartissent de façon équilibrée entre les trois tranches d'âge (de moins de 30 % à 33 %). Deux cinquièmes des personnels de catégorie A, conservateurs ou bibliothécaires, ont au moins 50 ans. En catégories A et B : moins d'un agent sur dix a moins de 30 ans.

	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Catégorie A									
Conservateurs des bibliothèques	45,4	82	8,7	237	25,2	243	25,9	377	40,2
Bibliothécaires	45,0	31	6,4	142	29,2	129	26,5	184	37,9
Total catégorie A	45,3	113	7,9	379	26,6	372	26,1	561	39,4
Catégorie B									
Bibliothécaires adjoints	42,9	75	7,6	360	36,7	267	27,2	280	28,5
Assistants des bibliothèques	42,9	28	9,3	99	32,9	82	27,2	92	30,6
Total catégorie B	42,9	103	8,0	459	35,8	349	27,2	372	29,0
Catégorie C									
Magasiniers	45,0	42	2,3	500	27,4	725	39,8	556	30,5
Total	44,5	258	5,7	1 338	29,5	1 446	31,9	1 489	32,9

Source : MENJVA-MESR DEPP : annuaire des personnels des bibliothèques, février 2011.





Répartition académique des enseignants du secteur public

→ Enseignants du premier degré

La répartition géographique des enseignants du premier degré public par tranche d'âge présente des disparités importantes. Certaines académies comme Amiens, Créteil, Guyane, La Réunion, Lille, Lyon et Nancy-Metz ont, par rapport aux moyennes nationales, à la fois des pourcentages de moins de 30 ans supérieurs et des pourcentages de 50 ans et plus inférieurs.

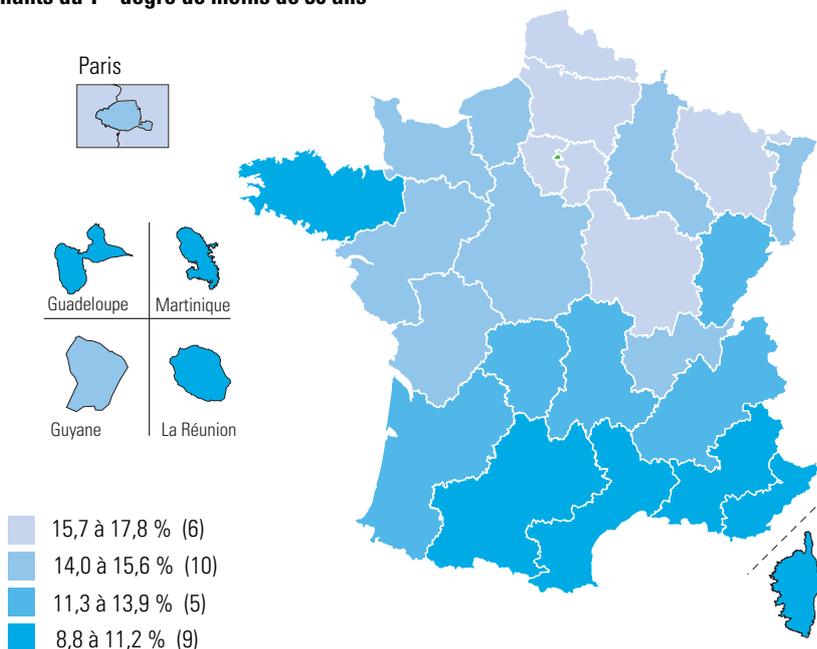
Les académies de Rennes, de Toulouse, de Corse, du midi méditerranéen et les académies d'outre-mer sauf celle de Guyane ont peu d'enseignants jeunes. De 23,5 % à 26 % des enseignants dans les académies de Corse, de Dijon, de Limoges, de Martinique et de Rennes ont au moins 50 ans. Dans les académies de Guadeloupe et de Paris, ces pourcentages atteignent ou dépassent largement 30 %.

	Effectif total	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Aix-Marseille	14 864	41,0	1 622	10,9	5 378	36,2	4 569	30,7	3 295	22,2
Amiens	11 299	39,4	1 983	17,6	3 958	35,0	3 191	28,2	2 167	19,2
Besançon	6 814	40,2	945	13,9	2 417	35,4	2 024	29,7	1 428	21,0
Bordeaux	15 480	41,0	1 846	11,9	5 403	35,0	4 635	29,9	3 596	23,2
Caen	7 473	40,2	1 092	14,6	2 633	35,2	2 149	28,8	1 599	21,4
Clermont-Ferrand	6 682	40,7	887	13,3	2 300	34,4	1 958	29,3	1 537	23,0
Corse	1 517	42,1	136	9,0	484	31,9	539	35,5	358	23,6
Créteil	26 138	39,4	4 510	17,3	9 909	37,9	6 509	24,9	5 210	19,9
Dijon	8 953	40,2	1 563	17,5	2 900	32,4	2 382	26,6	2 108	23,5
Grenoble	16 973	40,5	2 164	12,7	6 143	36,3	5 027	29,6	3 639	21,4
Guadeloupe	3 356	42,9	298	8,9	1 179	35,1	878	26,2	1 001	29,8
Guyane	2 401	39,0	361	15,0	977	40,7	713	29,7	350	14,6
La Réunion	6 553	40,5	634	9,7	2 527	38,5	2 280	34,8	1 112	17,0
Lille	22 813	39,0	4 054	17,8	8 572	37,6	6 258	27,4	3 929	17,2
Limoges	3 591	41,1	457	12,7	1 224	34,1	981	27,3	929	25,9
Lyon	15 780	39,8	2 374	15,0	5 776	36,7	4 532	28,7	3 098	19,6
Martinique	2 903	42,2	255	8,8	1 051	36,2	878	30,2	719	24,8
Montpellier	13 561	41,0	1 426	10,5	4 986	36,7	4 145	30,6	3 004	22,2
Nancy-Metz	13 516	39,7	2 239	16,6	4 604	34,1	4 046	29,9	2 627	19,4
Nantes	14 627	40,1	2 110	14,4	5 344	36,6	4 058	27,7	3 115	21,3
Nice	10 176	41,5	1 140	11,2	3 278	32,2	3 389	33,3	2 369	23,3
Orléans-Tours	13 630	40,1	2 013	14,8	4 944	36,2	3 715	27,3	2 958	21,7
Paris	8 258	42,1	1 229	14,9	2 480	30,0	1 893	22,9	2 656	32,2
Poitiers	8 718	40,3	1 258	14,4	3 110	35,7	2 396	27,5	1 954	22,4
Reims	7 900	40,2	1 220	15,4	2 661	33,7	2 351	29,8	1 668	21,1
Rennes	11 862	41,2	1 320	11,1	4 061	34,3	3 658	30,8	2 823	23,8
Rouen	10 294	40,4	1 527	14,8	3 466	33,7	3 131	30,4	2 170	21,1
Strasbourg	10 131	40,0	1 580	15,6	3 572	35,2	2 835	28,0	2 144	21,2
Toulouse	14 327	41,1	1 497	10,4	5 123	35,8	4 513	31,5	3 194	22,3
Versailles	31 505	40,1	5 353	17,0	10 684	33,9	8 491	27,0	6 977	22,1
France métro. + DOM	342 095	40,3	49 093	14,4	121 144	35,3	98 124	28,7	73 734	21,6

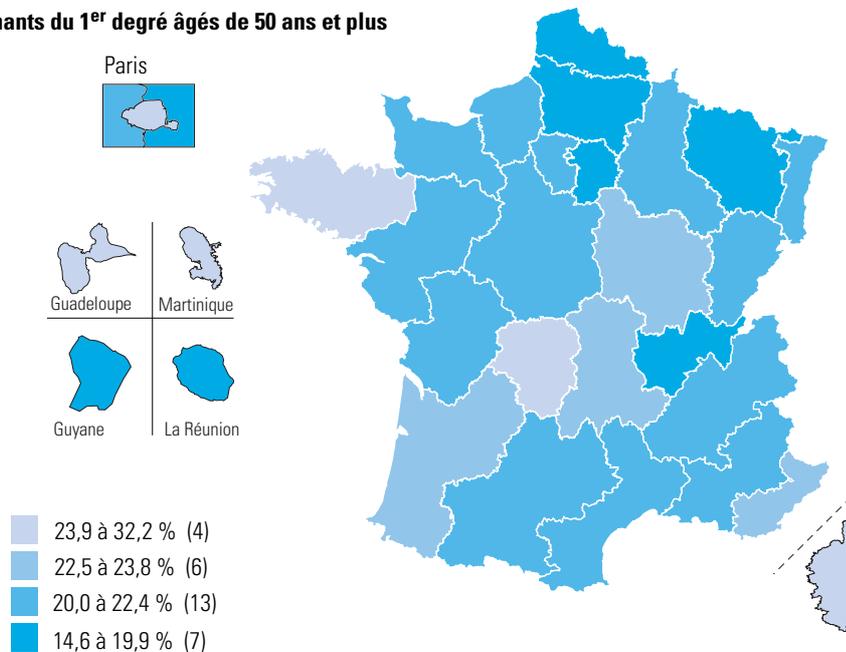
Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2011.

Enseignants du 1^{er} degré public

Part des enseignants du 1^{er} degré de moins de 30 ans



Part des enseignants du 1^{er} degré âgés de 50 ans et plus



→ Enseignants du second degré

La répartition des enseignants du second degré par tranche d'âge varie assez fortement selon les académies. Plus de 17 points séparent certaines académies pour la part des moins de 30 ans, les valeurs extrêmes allant de 3,9 % dans l'académie de Rennes à 21,3 % dans celle de Créteil. Entre ces deux valeurs, les pourcentages s'échelonnent de 5 % à 6 % dans les académies de Corse, de Guadeloupe, de Montpellier, d'Aix-Marseille et de Toulouse pour dépasser 15 % dans les académies de Guyane et de Versailles. Globalement, dans les académies du Nord, la population des moins de 30 ans est plus importante.

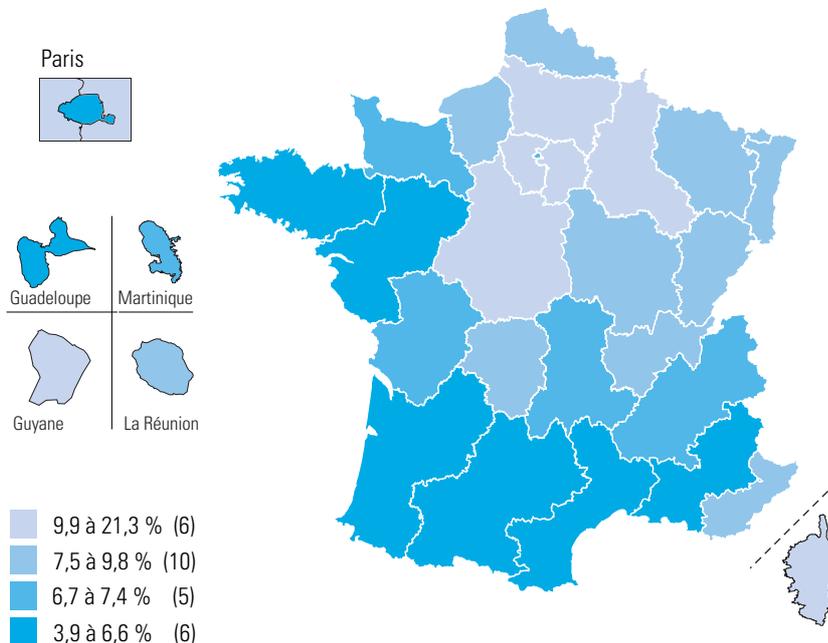
Les différences dans la proportion des 50 ans et plus s'explique par le degré d'attractivité des académies. Dans les deux tiers des académies, au moins trois enseignants sur dix ont 50 ans et plus. Les enseignants de cette tranche d'âge représentent 44,1 % des effectifs dans l'académie de Paris, 40 % en Martinique, 39,7 % en Guadeloupe mais seulement 23,5 % dans l'académie de Créteil, 24,8 % en Guyane et 25,2 % dans l'académie d'Amiens.

	Effectif total	Âge moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Aix-Marseille	17 042	44,0	1 024	6,0	5 341	31,3	5 119	30,0	5 558	32,6
Amiens	12 745	41,2	1 833	14,4	4 200	33,0	3 494	27,4	3 218	25,2
Besançon	7 912	43,4	671	8,5	2 310	29,2	2 546	32,2	2 385	30,1
Bordeaux	18 129	44,4	964	5,3	5 187	28,6	6 061	33,4	5 917	32,6
Caen	8 772	43,2	637	7,3	2 777	31,7	2 836	32,3	2 522	28,8
Clermont-Ferrand	7 583	43,3	545	7,2	2 309	30,4	2 540	33,5	2 189	28,9
Corse	2 016	45,1	100	5,0	500	24,8	750	37,2	666	33,0
Créteil	29 227	39,7	6 221	21,3	10 023	34,3	6 127	21,0	6 856	23,5
Dijon	9 941	43,1	976	9,8	2 959	29,8	2 952	29,7	3 054	30,7
Grenoble	18 601	43,4	1 382	7,4	5 810	31,2	5 686	30,6	5 723	30,8
Guadeloupe	4 041	45,6	215	5,3	1 049	26,0	1 173	29,0	1 604	39,7
Guyane	2 396	40,9	362	15,1	871	36,4	569	23,7	594	24,8
La Réunion	8 470	43,3	683	8,1	2 463	29,1	2 821	33,3	2 503	29,6
Lille	25 812	42,9	2 215	8,6	8 234	31,9	7 964	30,9	7 399	28,7
Limoges	4 582	43,6	367	8,0	1 371	29,9	1 382	30,2	1 462	31,9
Lyon	17 409	43,2	1 441	8,3	5 575	32,0	5 137	29,5	5 256	30,2
Martinique	3 724	45,4	269	7,2	921	24,7	1 043	28,0	1 491	40,0
Montpellier	15 580	43,9	900	5,8	4 800	30,8	5 071	32,5	4 809	30,9
Nancy-Metz	15 830	43,9	1 252	7,9	4 483	28,3	4 969	31,4	5 126	32,4
Nantes	16 282	43,6	1 082	6,6	5 002	30,7	5 250	32,2	4 948	30,4
Nice	12 240	43,4	1 003	8,2	3 860	31,5	3 577	29,2	3 800	31,0
Orléans-Tours	15 101	42,2	1 750	11,6	4 840	32,1	4 321	28,6	4 190	27,7
Paris	12 672	46,4	784	6,2	2 930	23,1	3 375	26,6	5 583	44,1
Poitiers	10 376	43,7	768	7,4	3 048	29,4	3 309	31,9	3 251	31,3
Reims	8 734	42,4	941	10,8	2 810	32,2	2 496	28,6	2 487	28,5
Rennes	14 488	44,5	572	3,9	3 986	27,5	5 303	36,6	4 627	31,9
Rouen	12 149	42,8	1 082	8,9	3 988	32,8	3 580	29,5	3 499	28,8
Strasbourg	12 305	43,7	1 135	9,2	3 611	29,3	3 438	27,9	4 121	33,5
Toulouse	16 523	43,7	988	6,0	5 131	31,1	5 321	32,2	5 083	30,8
Versailles	34 516	41,2	5 806	16,8	11 186	32,4	8 084	23,4	9 440	27,3
France métro. + DOM	395 198	43,0	37 968	9,6	121 575	30,8	116 294	29,4	119 361	30,2

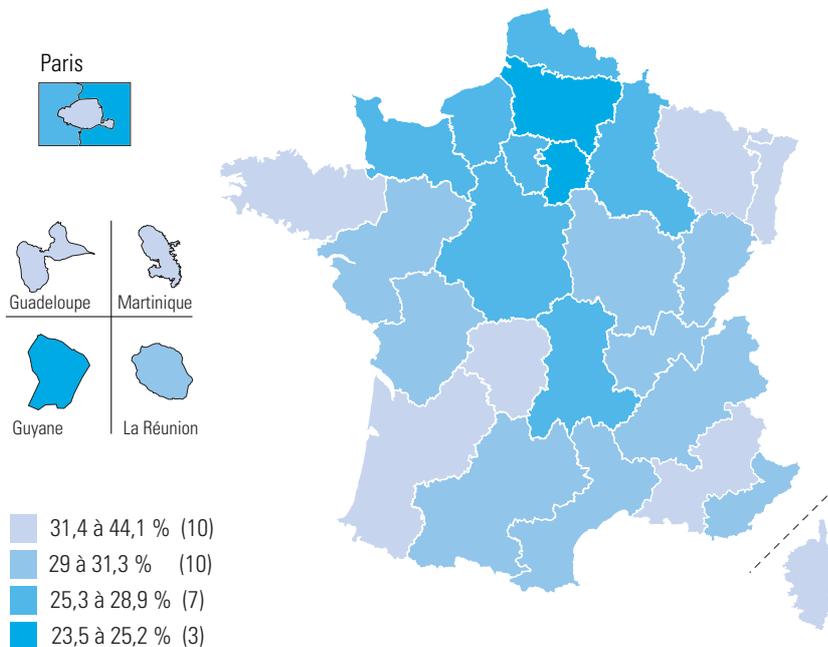
Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye 2011.

Enseignants du 2nd degré public

Part des enseignants du 2nd degré de moins de 30 ans



Part des enseignants du 2nd degré âgés de 50 ans et plus

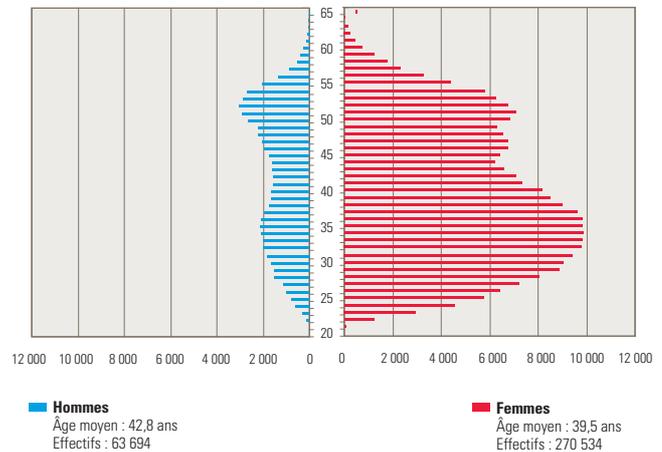




Pyramides des âges, quelques exemples dans le secteur public

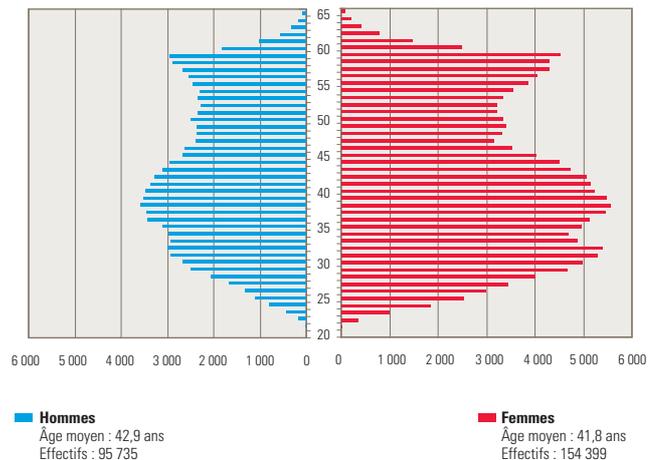
81 % des professeurs des écoles sont des femmes. Celles-ci sont beaucoup plus jeunes que les hommes (en moyenne, trois ans de moins). 45,7 % des hommes et 55,2 % des femmes ont de 30 à 45 ans. Dans la tranche d'âge des 50 ans et plus, on trouve donc proportionnellement moins de femmes que d'hommes : respectivement 18,9 % et 31,9 %.

Les professeurs des écoles



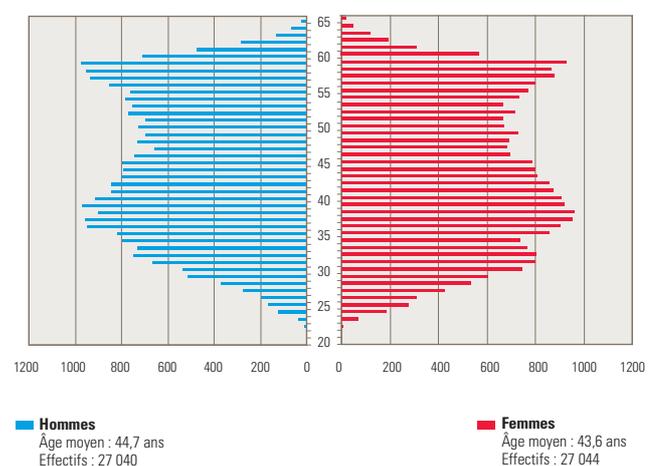
Trois cinquièmes des professeurs certifiés (61,7 %) sont des femmes. Elles ont en moyenne un an de moins que leurs collègues masculins. 51,4 % des hommes et 52,3 % des femmes ont de 30 à 45 ans. 17,1 % des hommes et 16 % des femmes ont au moins 55 ans.

Les professeurs certifiés



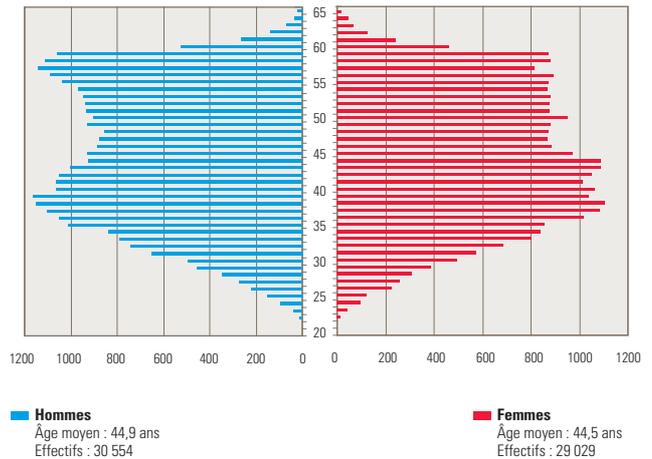
Pour les professeurs agrégés, il y a parité entre les hommes et les femmes, mais les femmes ont en moyenne un an de moins que les hommes. La répartition par âge est presque symétrique : 48,3 % des hommes et 49,7 % des femmes ont de 30 à 45 ans. Les différences hommes-femmes sont plus sensibles (2,7 points) parmi les professeurs en début de carrière au bénéfice des femmes (5,4 % et 8,1 %), en fin de carrière au bénéfice des hommes à partir de 55 ans (22 % des hommes et 19,3 % des femmes).

Les professeurs agrégés



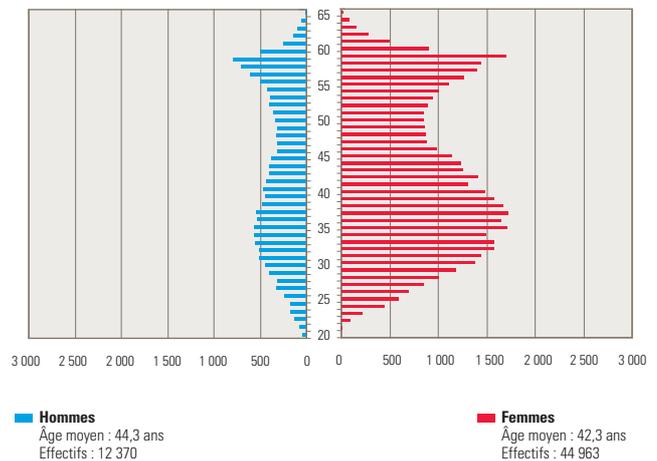
La pyramide des âges des professeurs de lycée professionnel montre peu de différences d'âge et d'effectif entre hommes et femmes. Si l'effectif masculin est un peu plus important (51,3 %), 48,2 % des hommes et 49,9 % des femmes ont de 30 à 45 ans. La différence par sexe est plus sensible en fin de carrière : à partir de 55 ans, on dénombre 20,5 % d'hommes pour 17,7 % de femmes.

Les professeurs de lycée professionnel



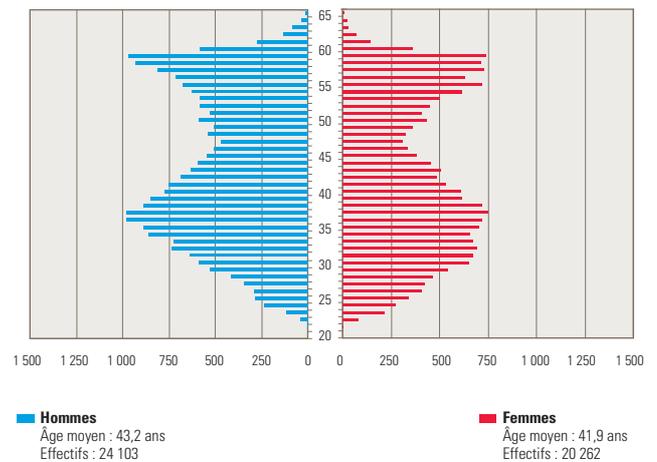
78,4 % des enseignants en lettres, tous établissements confondus, sont des femmes dont plus d'une sur deux (53,6 %) a de 30 à 45 ans. Presque la moitié des hommes se situe dans cette tranche d'âge (49,2 %). Les enseignants âgés sont nombreux : 23,5 % des hommes et 17,7 % des femmes ont au moins 55 ans.

Les professeurs de lettres



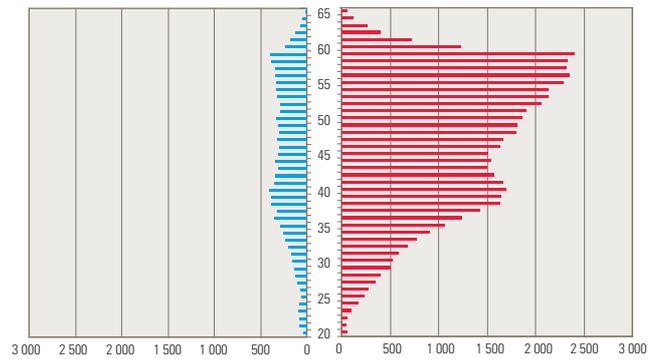
45,7 % des enseignants en mathématiques sont des femmes. Les hommes qui enseignent cette discipline sont plus jeunes (43,2 ans) que les hommes enseignants en lettres (44,3 ans). 51 % des hommes et des femmes ont de 30 à 45 ans. Un professeur de mathématiques sur cinq a au moins 55 ans.

Les professeurs de mathématiques



Les agents de la filière administrative sont à 83,8 % des femmes qui ont en moyenne 1,5 an de plus que les hommes. 45,2 % des hommes et 37,5 % des femmes ont de 30 à 45 ans, ces tendances s'inversent à partir de 55 ans, les femmes sont plus nombreuses (27,2 % contre 23,5 % pour les hommes).

Les personnels de la filière administrative

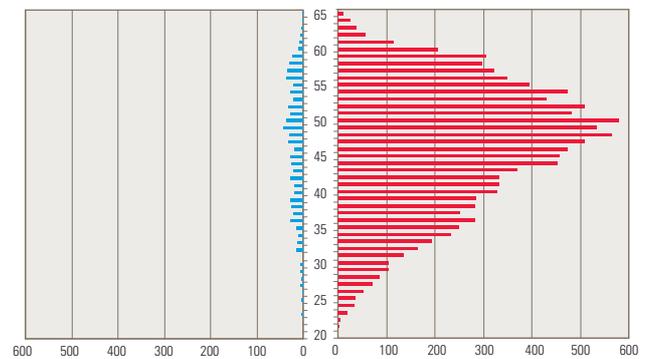


Hommes
Âge moyen : 45,7 ans
Effectifs : 9 929

Femmes
Âge moyen : 47,2 ans
Effectifs : 51 240

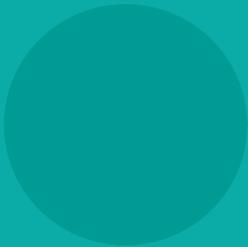
96 % des agents de la filière sociale et de santé sont des femmes. 36,9 % des hommes et 37,8 % des femmes ont de 30 à 45 ans. À partir de 55 ans, l'effectif masculin est proportionnellement plus important que l'effectif féminin : 25,9 % des hommes contre 19,5 % des femmes.

Les personnels de la filière santé et sociale



Hommes
Âge moyen : 47,5 ans
Effectifs : 482

Femmes
Âge moyen : 46,5 ans
Effectifs : 11 687



La carrière





Ensemble des personnels du secteur public admis par concours (sur liste principale)

Parmi les 24 304 admis aux différents concours de recrutement et examens professionnels organisés par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en 2010, 71,9 % sont issus des concours de personnels enseignants (30,7 % du premier degré et 41,2 % du second degré), 12,3 % des concours de personnels administratifs, techniques,

sociaux et de santé (ATSS), 9,5 % des concours de personnels ingénieurs, techniques de recherche et de formation (ITRF) et 6,3 % des concours de recrutement d'autres personnels. 73,7 % des admissions résultent des concours externes, 1,4 % des troisièmes concours, 21,2 % des concours internes et 3,7 % des examens professionnels.

Concours	Enseignants du 1 ^{er} degré	Enseignants du 2 nd degré	Éducation	Orientation	ATSS	ITRF	Bibliothèques	Direction et inspection	Total	% admis
Externes	6 738	8 197	250	50	1 402	1 213	64		17 914	73,7
Troisièmes concours	291	40				1			332	1,4
Internes	433	1 778	50	15	1 011	808	57	1 017	5 169	21,2
Examens professionnels					584	287	18		889	3,7
Total	7 462	10 015	300	65	2 997	2 309	139	1 017	24 304	100,0
% admis selon les personnels	30,7	41,2	1,2	0,3	12,3	9,5	0,6	4,2	100,0	
Rappel 2009 Total tous concours et examens prof.	7 728	9 896	200	50	3 538	2 410	213	1 050	25 085	
% admis	30,8	39,4	0,8	0,2	14,1	9,6	0,9	4,2	100,0	

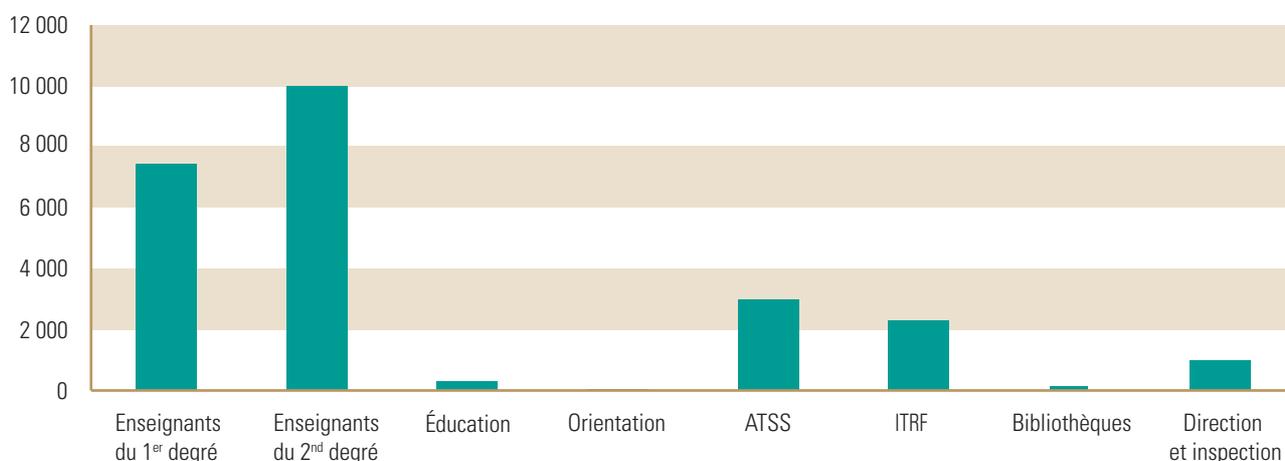
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Sources : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN, session 2010. MENJVA-MESR DGRH, DE.

La part des différents types de concours varie selon les catégories de personnels. 85,5 % des admis aux concours d'enseignants (90,3 % dans le premier degré et 81,8 % dans le second degré) ont été reçus à un concours externe. Cette proportion est nettement moins élevée pour les ITRF (52,6 %), les ATSS (46,8 %) et les personnels des bibliothèques (46 %).

Les personnels pour lesquels la part des admissions à un concours interne est la plus forte sont, outre les personnels de direction et d'inspection, les personnels des bibliothèques (41 %) et les ITRF (35 %). La part des admissions à un examen professionnel est relativement importante pour les ATSS (19,5 %).

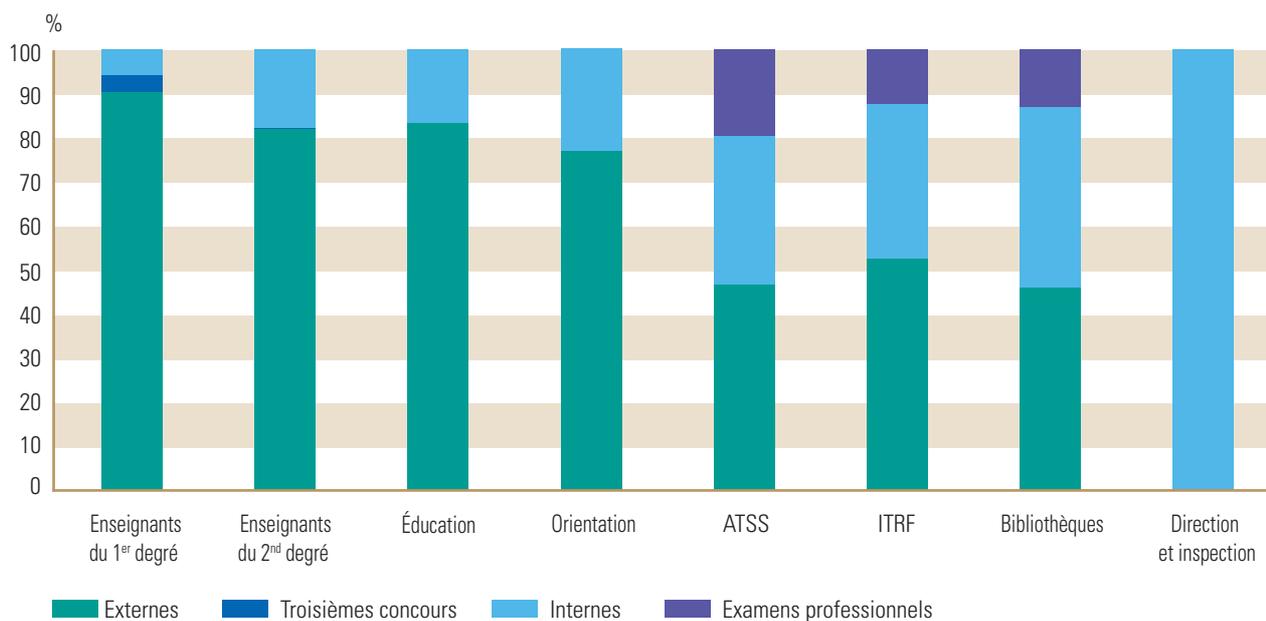
Personnels admis sur liste principale



Précisions

Les enseignants du supérieur sont exclus des données relatives aux concours.

Répartition des admis par concours selon le type de personnels





Concours de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des premier et second degrés

→ Ensemble des admis (sur liste principale) dans l'enseignement public

Les 17 842 candidats admis sur liste principale des concours de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation sont pour 56,1 % d'entre eux issus des concours de l'enseignement du second degré (dont 31,8 % pour les seuls concours du CAPES), pour 41,8 % du premier degré, pour 1,7 % des concours de conseillers principaux d'éducation (CPE) et pour 0,4 % de conseillers d'orientation-psychologues (COP).

85,4 % de l'ensemble de ces lauréats ont réussi un concours externe, 12,7 % un concours interne et 1,9 % un troisième concours. L'agrégation occupe une place à part avec un relatif équilibre entre concours externe et interne. Tous les autres corps recrutent principalement par concours externes.

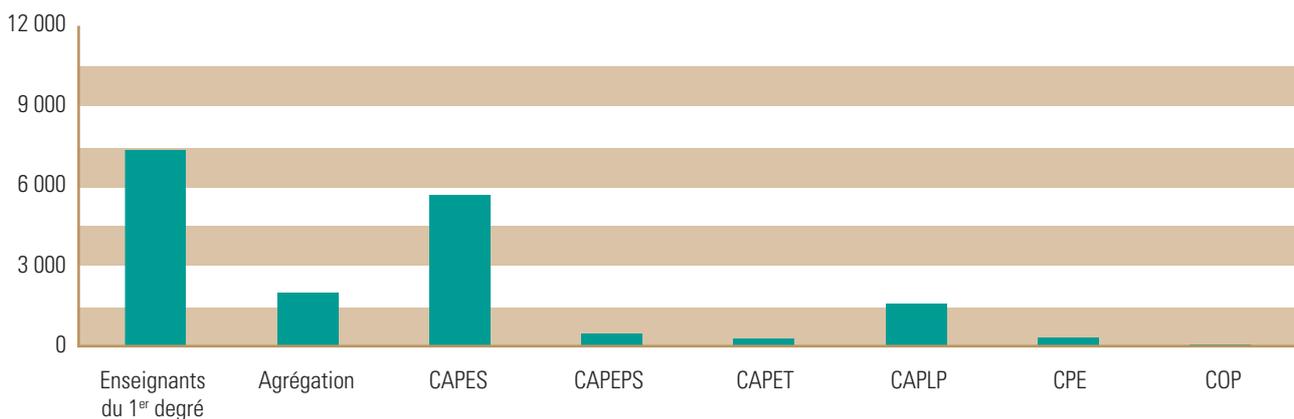
Ensemble des admis (sur liste principale) dans l'enseignement public

Concours	Enseignants du 1 ^{er} degré	Agrégation	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP	Total 2 nd degré	CPE	COP	Total	% admis
Externes	6 738	1 226	5 007	450	242	1 272	8 197	250	50	15 235	85,4
Troisièmes concours	291		40				40			331	1,9
Internes	433	760	626	40	33	319	1 778	50	15	2 276	12,7
Total	7 462	1 986	5 673	490	275	1 591	10 015	300	65	17 842	100,0
% admis selon les personnels	41,8	11,1	31,8	2,8	1,5	8,9	56,1	1,7	0,4	100,0	
Rappel 2009											
Total tous concours et examens prof.	7 728	1 995	5 726	400	254	1 521	9 896	200	50	17 874	
% admis	43,2	11,2	32,0	2,3	1,4	8,5	55,4	1,1	0,3	100,0	

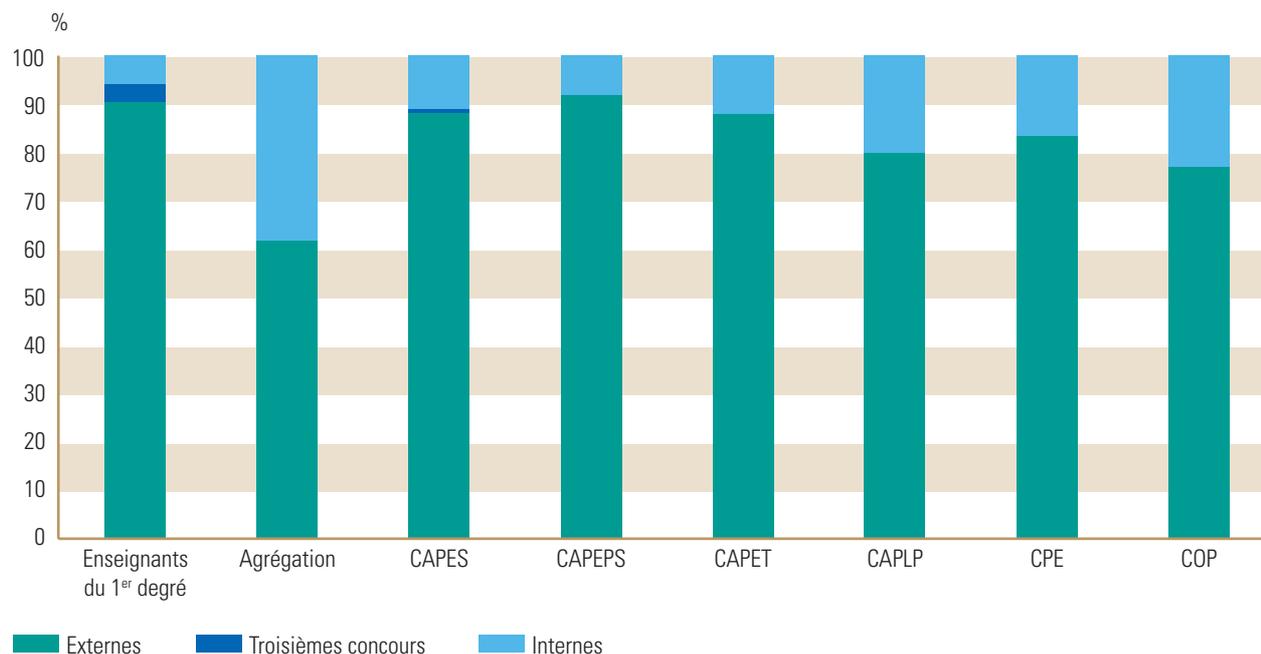
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Sources : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN, session 2010. MENJVA-MESR DGRH.

Personnels admis sur liste principale dans l'enseignement public



Répartition des admis par concours selon le type de personnels dans l'enseignement public



➔ Ensemble des admis (sur liste principale) dans l'enseignement privé

Dans l'enseignement privé, 2 680 candidats ont été recrutés à la session 2010 : 25,5 % dans le premier degré et 74,5 % dans le second degré. La majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes (62,1 %). Neuf lauréats sur dix aux concours de professeurs des écoles sont issus des concours externes.

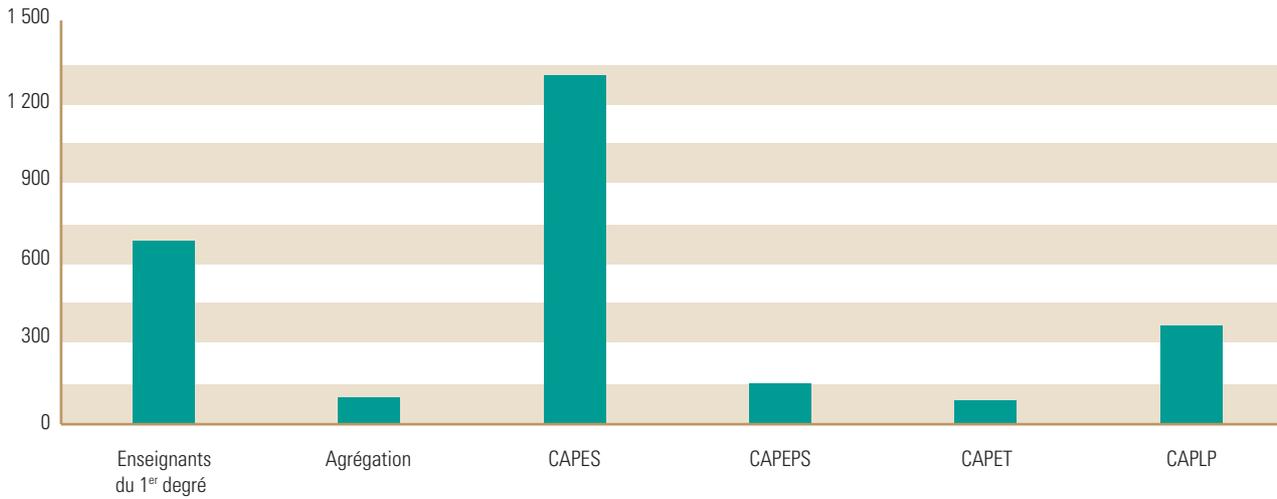
Parmi les 1 997 admis aux différents concours de recrutement de personnels enseignants du second degré privé, 1 296 ont été admis au CAPES, soit 64,9 % de l'ensemble des lauréats. La part des lauréats au CAPLP s'établit à 18,3 % ; elle descend à 7,5 % au CAPEPS et 4,9 % à l'agrégation. 53 % des admissions résultent des concours externes, 46,3 % des concours internes et 0,7 % du troisième concours du CAPES.

Ensemble des admis (sur liste principale) dans l'enseignement privé

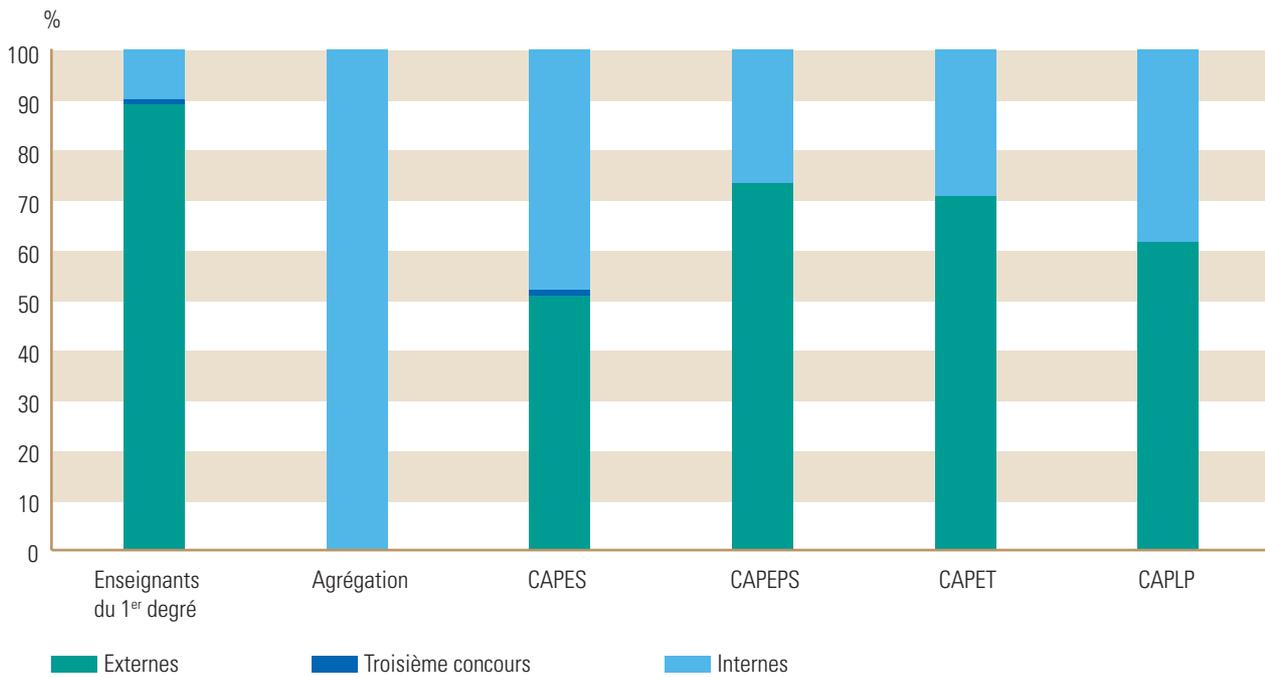
Concours	Enseignants du 1 ^{er} degré	Agrégation	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP	Total 2 nd degré	Total	% admis
Externes	608		660	110	63	225	1 058	1 666	62,1
Troisièmes concours	8		15				15	23	0,9
Internes	67	97	621	40	26	140	924	991	37,0
Total	683	97	1 296	150	89	365	1 997	2 680	100,0
% admis selon les personnels	25,5	3,6	48,4	5,6	3,3	13,6	74,5	100,0	
Rappel 2009	Total tous concours	ND	92	1 206	58	50	172	1 578	
	% admis		5,8	76,4	3,7	3,2	10,9	100,0	

ND : non disponible.
 Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.
 Sources : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN, session 2010. MENJVA-MESR DAF.

Personnels admis sur liste principale dans l'enseignement privé



Répartition des admis par concours selon le type de personnels dans l'enseignement privé



→ Les admis aux concours de recrutement de professeurs des écoles par académie

À la session 2010, plus de 90 % des 7 615 postes ouverts au recrutement de professeurs des écoles ont été réservés aux concours externes, soit 7 000 postes. En moyenne, 5,4 candidats étaient présents pour un poste : ce ratio est plus fort dans les académies du Sud de la France et des DOM (hors Guyane). 7 029 candidats ont été admis aux concours externes pour 7 000 postes ouverts. Le nombre d'admis aux concours externes est donc supérieur au nombre de postes grâce à un report partiel de postes non pourvus

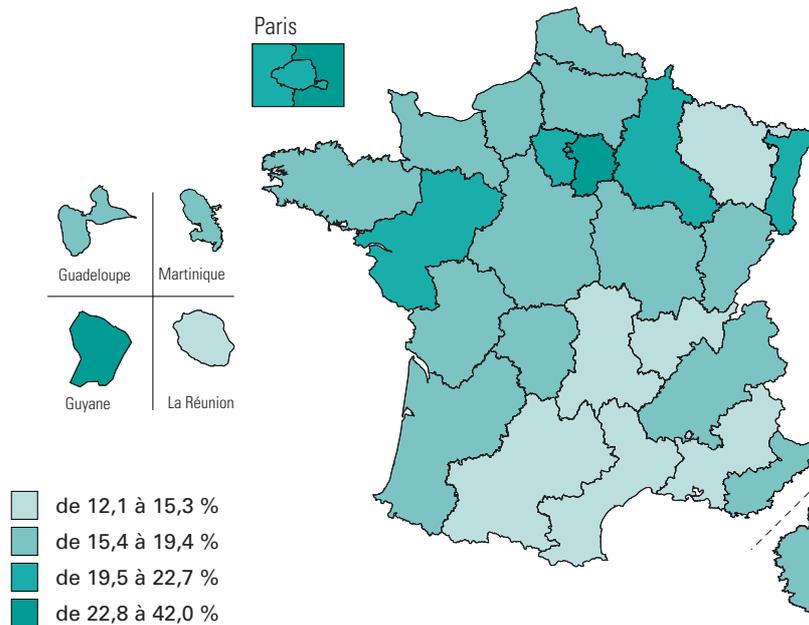
aux concours internes, pour lesquels 615 postes ont été ouverts et 433 candidats admis. Les académies de Créteil, de Versailles, de Lille et de Nantes concentrent plus d'un tiers (35,7 %) des lauréats aux concours externes de professeurs des écoles. Les taux de réussite, reflet du nombre de candidats par poste, sont très variables selon les académies, allant de 12,1 % à Aix-Marseille à 42 % en Guyane. Vingt et une académies, dont celle de Lille, ont un taux de réussite inférieur au taux moyen des concours externes (18,7 %).

Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie (concours externes, externe spécial et troisième concours confondus)

Académies	Postes	Présents	Admis	Présents/poste	% taux de réussite (admis/présents)
Aix-Marseille	195	1 609	195	8,3	12,1
Amiens	220	1 187	220	5,4	18,5
Besançon	126	784	126	6,2	16,1
Bordeaux	278	1 615	280	5,8	17,3
Caen	129	805	129	6,2	16,0
Clermont-Ferrand	113	739	113	6,5	15,3
Corse	26	162	26	6,2	16,0
Créteil	912	2 951	912	3,2	30,9
Dijon	174	963	174	5,5	18,1
Grenoble	276	1 557	276	5,6	17,7
Lille	520	2 932	520	5,6	17,7
Limoges	64	358	64	5,6	17,9
Lyon	277	1 954	277	7,1	14,2
Montpellier	223	1 481	223	6,6	15,1
Nancy-Metz	235	1 606	235	6,8	14,6
Nantes	283	1 404	283	5,0	20,2
Nice	176	1 039	176	5,9	16,9
Orléans-Tours	265	1 494	265	5,6	17,7
Paris	164	794	164	4,8	20,7
Poitiers	201	1 037	201	5,2	19,4
Reims	170	837	170	4,9	20,3
Rennes	182	1 109	187	6,1	16,9
Rouen	183	1 026	183	5,6	17,8
Strasbourg	210	1 017	217	4,8	21,3
Toulouse	221	1 482	221	6,7	14,9
Versailles	791	3 488	791	4,4	22,7
Total France métropolitaine	6 614	35 430	6 628	5,4	18,7
Guadeloupe	93	498	93	5,4	18,7
Guyane	99	269	113	2,7	42,0
La Réunion	120	844	118	7,0	14,0
Martinique	74	479	77	6,5	16,1
Total DOM	386	2 090	401	5,4	19,2
France métropolitaine + DOM	7 000	37 520	7 029	5,4	18,7

Sources : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN, session 2010. MENJVA-MESR DGRH.

Taux de réussite aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles



→ Les résultats par corps aux concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public

Les concours externes et troisièmes concours

96,5 % des admis aux concours externes et troisièmes concours du second degré public proviennent des concours de personnels enseignants, les autres ont réussi les concours de personnels d'éducation (CPE) ou d'orientation (COP). Parmi les 43 954 candidats présents à un concours externe de l'enseignement du second degré public, 8 237 ont été admis à la session 2010, soit un taux de réussite global de 18,7 %. Le taux de réussite

au CAPES externe (22,5 %) est le plus élevé des concours externes ; il constitue à lui seul 61,3 % des admis pour 51,1 % des présents aux concours externes de l'enseignement. Les chances de succès sont plus faibles au CAPET (12,8 %) et à l'agrégation (13,1 %) externes. Les taux de réussite aux concours externes de CPE (6,8 %) et de COP (12,7 %) sont sensiblement inférieurs à ceux des concours externes de l'enseignement. Quasiment tous les postes offerts aux concours externes ont été pourvus.

Concours externes de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2nd degré public

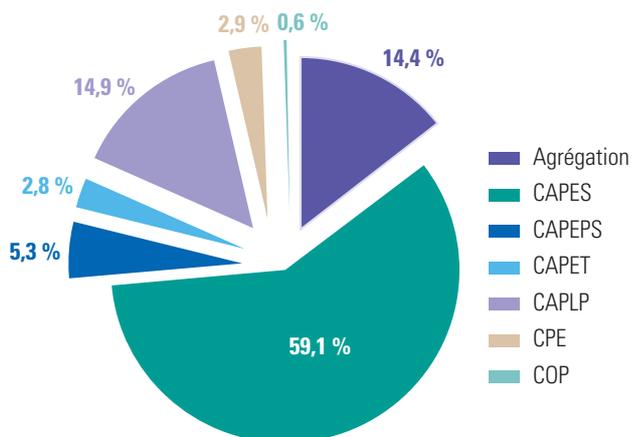
Concours externes (1)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Agrégation	1 232	20 131	9 358	1 226	13,1	99,5
CAPES	5 058	34 645	22 474	5 047	22,5	99,8
CAPEPS	450	2 996	2 431	450	18,5	100,0
CAPET	242	4 499	1 898	242	12,8	100,0
CAPLP	1 318	14 822	7 793	1 272	16,3	96,5
Total concours d'enseignement	8 300	77 093	43 954	8 237	18,7	99,2
CPE	250	7 669	3 653	250	6,8	100,0
COP	50	1 388	395	50	12,7	100,0
Total	8 600	86 150	48 002	8 537	17,8	99,3

(1) Les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

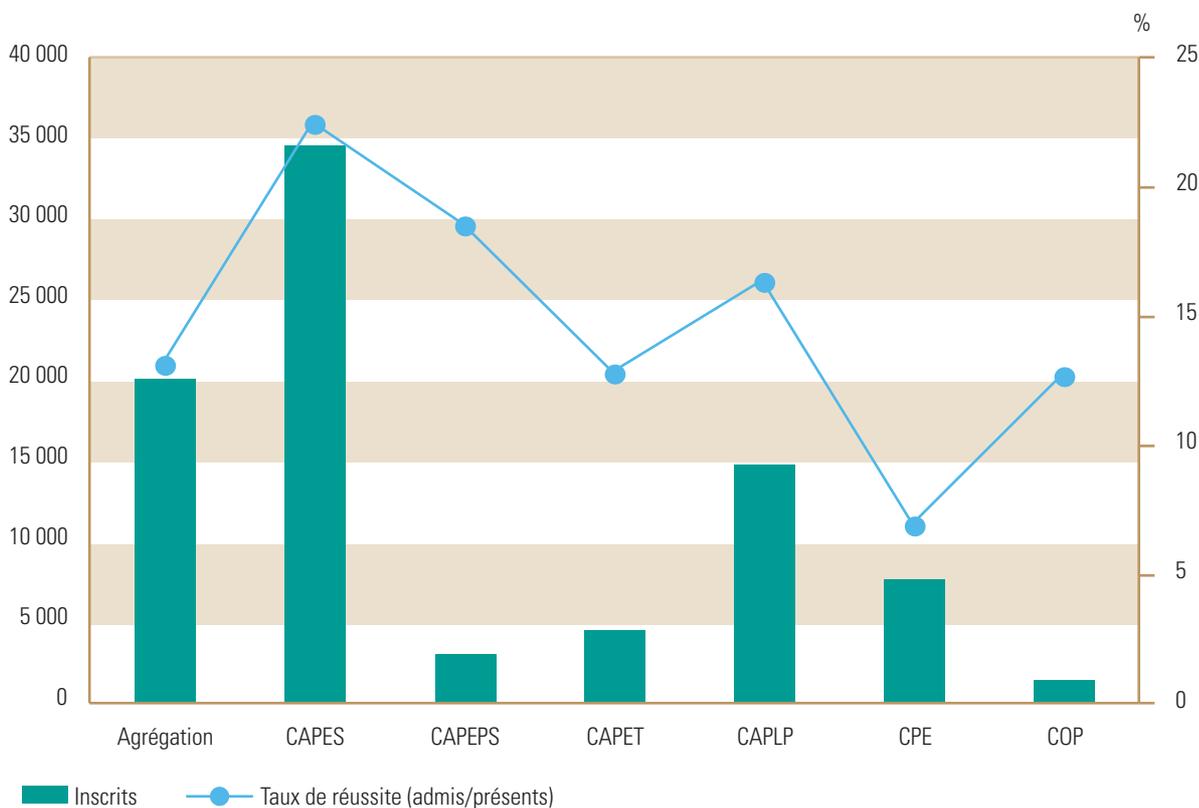
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Source : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN, session 2010.

Répartition des admis aux concours externes du 2nd degré public



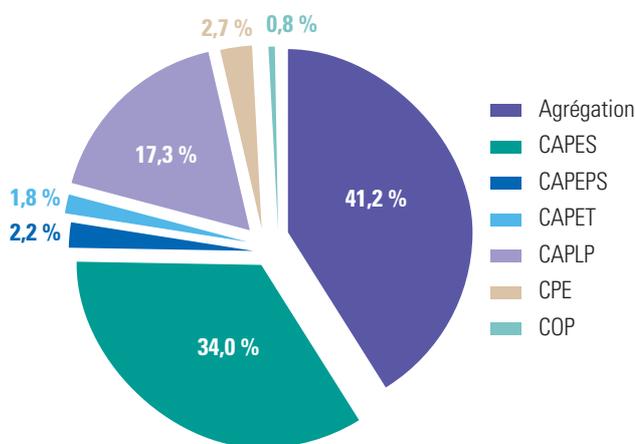
Nombre d'inscrits et taux de réussite aux concours externes du 2nd degré public



Les concours internes

Les concours de l'enseignement constituent la majorité des concours internes du second degré public, soit 96,5 % des admis. Les 22 805 candidats présents à un concours interne de l'enseignement du second degré public sont pour près de la moitié d'entre eux (46,5 %) des candidats à l'agrégation interne (42,7 % des admis). Les candidats au CAPES interne constituent 31,8 % des présents pour 35,2 % des admis. Le taux de réussite aux concours internes de l'enseignement (7,8 %) est inférieur à celui des concours externes ; il est aussi moins contrasté, allant de 4,9 % pour le CAPEPS à 8,6 % pour le CAPES et le CAPLP internes. Il s'élève à 1,8 % au concours interne de CPE et à 25,9 % à celui de COP. Le taux de couverture global aux concours internes de l'enseignement (99,6 %) est proche de celui des concours externes de l'enseignement (99,2 %). Tous les postes ont été pourvus aux concours internes de personnels d'éducation et d'orientation comme aux concours externes.

Répartition des admis aux concours internes du 2nd degré public



Concours internes de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2nd degré public

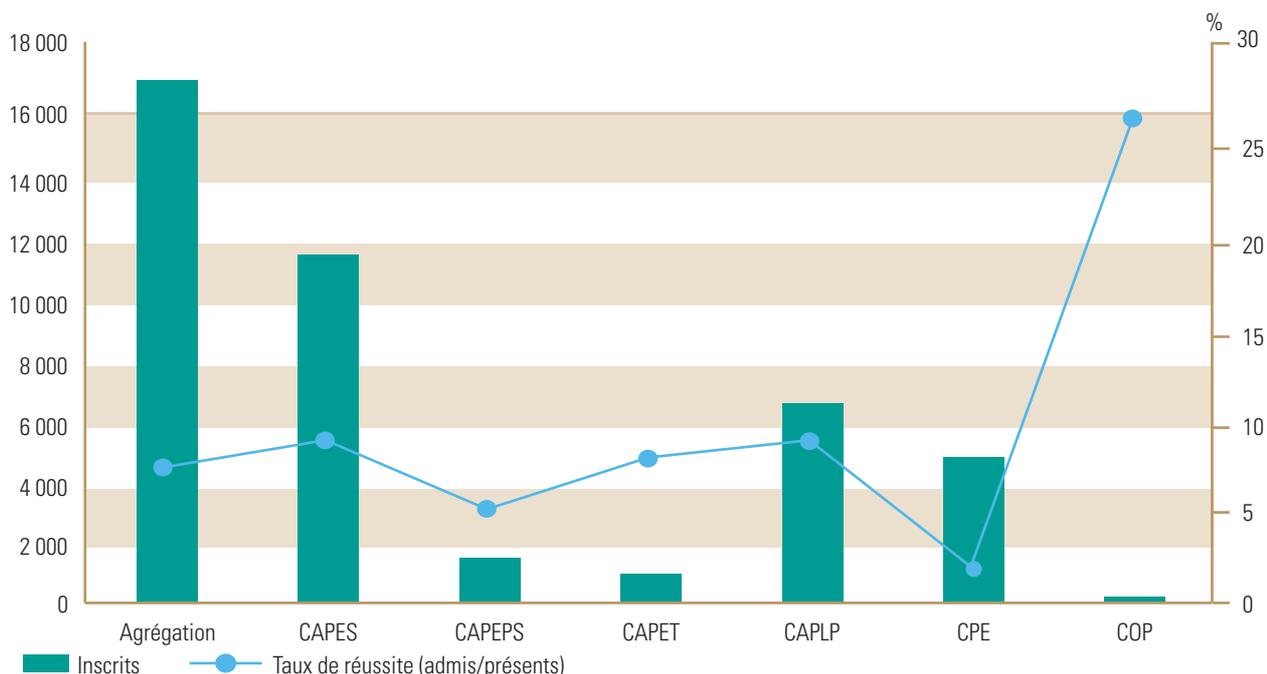
Concours internes (1)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Agrégation	760	16 873	10 612	760	7,2	100,0
CAPES	626	11 245	7 260	626	8,6	100,0
CAPEPS	40	1 455	812	40	4,9	100,0
CAPET	33	938	428	33	7,7	100,0
CAPLP	326	6 435	3 693	319	8,6	97,9
Total concours d'enseignement	1 785	36 946	22 805	1 778	7,8	99,6
CPE	50	4 720	2 741	50	1,8	100,0
COP	15	204	58	15	25,9	100,0
Total	1 850	41 870	25 604	1 843	7,2	99,6

(1) Réouverture du CAPEPS interne et des concours internes d'éducation et d'orientation en 2010 (gelés depuis 2007).

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Source : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN, session 2010.

Nombre d'inscrits et taux de réussite aux concours internes du 2nd degré public



Les résultats à l'agrégation externe selon les disciplines

À l'agrégation externe, deux postes sur cinq sont offerts dans les disciplines scientifiques (40,7 %), un quart dans les disciplines littéraires et les sciences humaines (24,8 %), suivi des langues (18,7 %) et des disciplines technologiques (10,9 %).

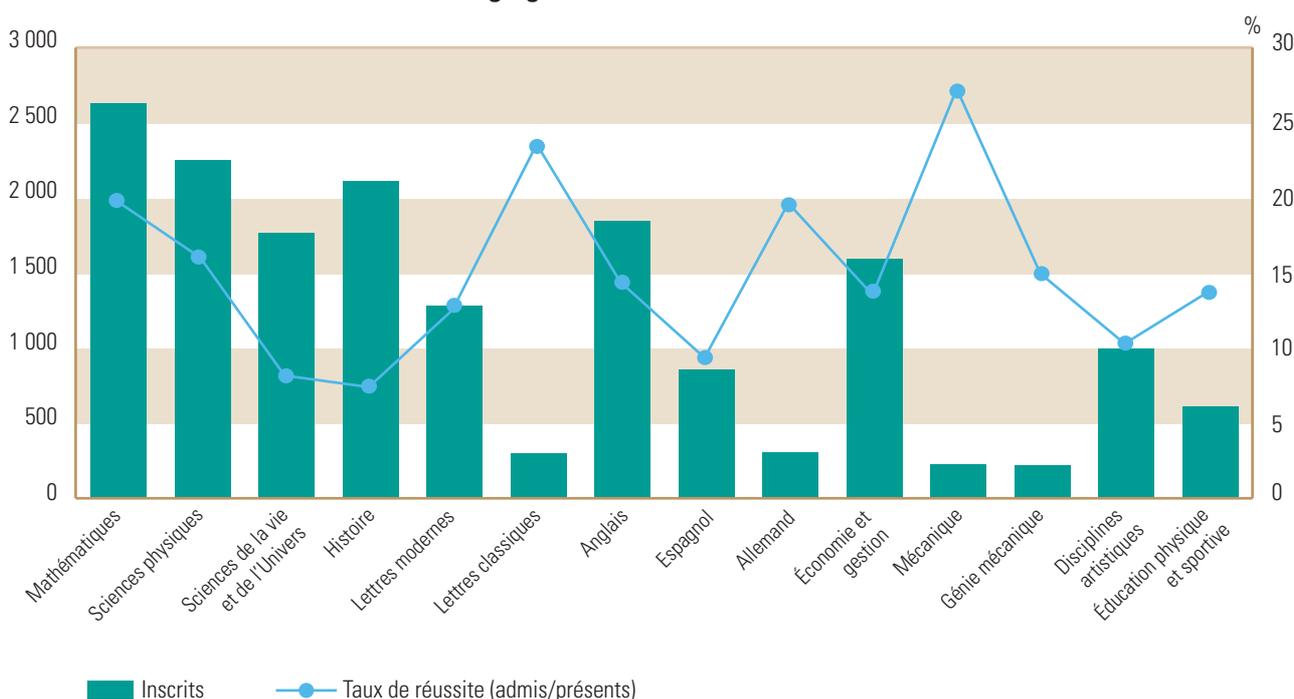
Le taux de réussite global s'établit à 13,1 %. L'histoire, les sciences de la vie et de l'Univers ou l'espagnol sont des disci-

plines particulièrement sélectives. Les taux de réussite sont supérieurs en mathématiques (19,7 %), en lettres classiques (23,5 %), en mécanique (27,2 %) pour les disciplines technologiques. Le taux de couverture pour l'agrégation externe s'élève à 99,5 % ; tous les postes offerts dans les disciplines technologiques n'ont pas été pourvus.

Agrégation externe	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Disciplines scientifiques	501	6 648	3 319	501	15,1	100,0
dont : mathématiques	263	2 632	1 335	263	19,7	100,0
sciences physiques	158	2 250	992	158	15,9	100,0
sciences de la vie et de l'Univers	80	1 766	992	80	8,1	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	306	5 559	2 836	306	10,8	100,0
dont : histoire	84	2 113	1 154	84	7,3	100,0
lettres modernes	80	1 281	644	80	12,4	100,0
lettres classiques	46	298	196	46	23,5	100,0
Langues	230	3 576	1 781	230	12,9	100,0
dont : anglais	128	1 848	895	128	14,3	100,0
espagnol	40	858	433	40	9,2	100,0
allemand	34	306	174	34	19,5	100,0
Disciplines technologiques	134	2 737	868	128	14,7	95,5
dont : économie et gestion	59	1 597	439	59	13,4	100,0
mécanique	25	225	92	25	27,2	100,0
génie mécanique	15	220	101	15	14,9	100,0
Disciplines artistiques	43	996	422	43	10,2	100,0
Éducation physique et sportive	18	615	132	18	13,6	100,0
Total	1 232	20 131	9 358	1 226	13,1	99,5

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.
Source : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN, session 2010.

Nombre d'inscrits et taux de réussite à l'agrégation externe



Les résultats à l'agrégation interne selon les disciplines

Un tiers des postes offerts à l'agrégation interne concerne les disciplines littéraires et de sciences humaines (33,9 %), un quart dans les disciplines scientifiques (26,3 %), suivi des langues (15,4 %), de l'éducation physique et sportive (13,2 %) et des disciplines technologiques (7,6 %).

Le taux de réussite global s'élève à 7,2 %. Ce ratio varie de 4 % en mécanique à 13,6 % en allemand. Tous les postes offerts ont été pourvus dans les disciplines d'enseignement général comme au concours externe ; dans les disciplines technologiques, le taux de couverture à l'agrégation interne s'établit à 100 % contre 95,5 % à l'agrégation externe.

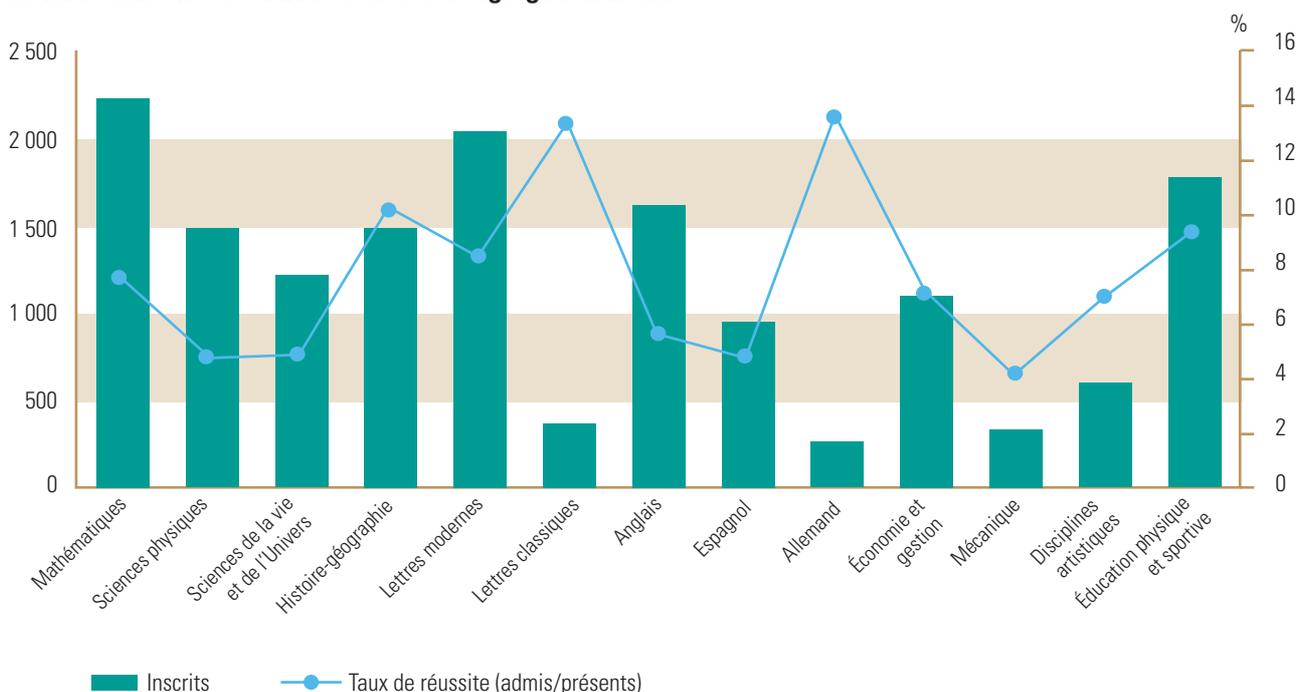
Agrégation interne	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Disciplines scientifiques	200	4 927	3 320	200	6,0	100,0
dont : mathématiques	114	2 229	1 498	114	7,6	100,0
sciences physiques	45	1 484	964	45	4,7	100,0
sciences de la vie et de l'Univers	41	1 214	858	41	4,8	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	258	4 787	2 940	258	8,8	100,0
dont : histoire-géographie (1)	90	1 486	883	90	10,2	100,0
lettres modernes	106	2 041	1 266	106	8,4	100,0
lettres classiques	35	366	263	35	13,3	100,0
Langues	117	2 982	1 937	117	6,0	100,0
dont : anglais	56	1 618	1 011	56	5,5	100,0
espagnol	30	948	643	30	4,7	100,0
allemand	25	261	184	25	13,6	100,0
Disciplines technologiques	58	1 802	947	58	6,1	100,0
dont : économie et gestion	38	1 100	531	38	7,2	100,0
mécanique	8	333	198	8	4,0	100,0
Disciplines artistiques	27	599	394	27	6,9	100,0
Éducation physique et sportive	100	1 776	1 074	100	9,3	100,0
Total	760	16 873	10 612	760	7,2	100,0

(1) Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Source : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN, session 2010.

Nombre d'inscrits et taux de réussite à l'agrégation interne



Les résultats aux CAPES, CAPET et CAPLP externes selon les disciplines

Au CAPES externe, 34,5 % des postes sont offerts dans les disciplines littéraires et en sciences humaines, 32,4 % dans les disciplines scientifiques, 28,6 % en langues, 4,4 % dans les disciplines artistiques et 0,1 % en langages spéciaux, un CAPES créé à la session 2010. Au regard de cette répartition des postes, les parts des présents sont relativement plus fortes dans les disciplines littéraires et en sciences humaines (38,9 %) et plus faibles dans les disciplines scientifiques (28 %). 5 047 candidats ont été admis au CAPES externe, soit un lauréat pour 4,5 présents. Le CAPES externe enregistre le taux de réussite le plus élevé (22,5 %) parmi tous les concours externes. Ce taux varie de 16,2 % en sciences de la vie et de la Terre à 56,9 % en lettres classiques ; il est de 9,3 % en langue des signes française (langages spéciaux).

Les chances d'être lauréat au CAPEPS externe sont légèrement moins élevées (18,5 %).

Au CAPET externe, l'écart entre le nombre de candidats présents et celui des inscrits est important : 57,8 % des candidats inscrits au CAPET externe ne se sont pas présentés à la première épreuve. Pour l'ensemble des concours externes, la déperdition est de 43 %.

Le taux de réussite au CAPLP externe s'établit à 16,3 % : il est nettement supérieur dans les disciplines technologiques, notamment en biotechnologie-santé-environnement (34,1 %) et en génie mécanique de la maintenance (32 %).

Tous les postes offerts n'ont pas été pourvus au CAPES externe de mathématiques (98,7 %) et au CAPLP externe dans les disciplines technologiques (94,5 %).

Concours externes (1)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
CAPES :						
Disciplines scientifiques	1 638	9 422	6 290	1 628	25,9	99,4
dont : mathématiques	868	4 349	2 860	857	30,0	98,7
physique-chimie	480	2 535	1 641	481	29,3	(2) 100,2
sciences de la vie et de la Terre	290	2 538	1 789	290	16,2	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 744	13 942	8 754	1 744	19,9	100,0
dont : lettres modernes	710	3 922	2 648	710	26,8	100,0
histoire-géographie	610	5 022	3 484	610	17,5	100,0
lettres classiques	170	387	299	170	56,9	100,0
Langues	1 446	9 221	6 068	1 446	23,8	100,0
dont : anglais	913	4 628	3 125	913	29,2	100,0
espagnol	315	2 676	1 853	315	17,0	100,0
allemand	125	629	380	125	32,9	100,0
Disciplines artistiques	225	1 957	1 319	225	17,1	100,0
Langages spéciaux	5	103	43	4	9,3	80,0
Total CAPES	5 058	34 645	22 474	5 047	22,5	99,8
CAPEPS	450	2 996	2 431	450	18,5	100,0
CAPET	242	4 499	1 898	242	12,8	100,0
CAPLP :						
Disciplines d'enseignement général	475	6 655	3 655	475	13,0	100,0
dont : lettres-histoire	210	2 996	1 532	210	13,7	100,0
mathématiques-sciences physiques	192	2 273	1 354	192	14,2	100,0
Disciplines technologiques	843	8 167	4 138	797	19,3	94,5
dont : économie et gestion	246	3 539	1 636	246	15,0	100,0
biotechnologie-santé-environnement	130	795	381	130	34,1	100,0
génie mécanique de la maintenance	82	391	219	70	32,0	85,4
Total CAPLP	1 318	14 822	7 793	1 272	16,3	96,5

(1) Les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

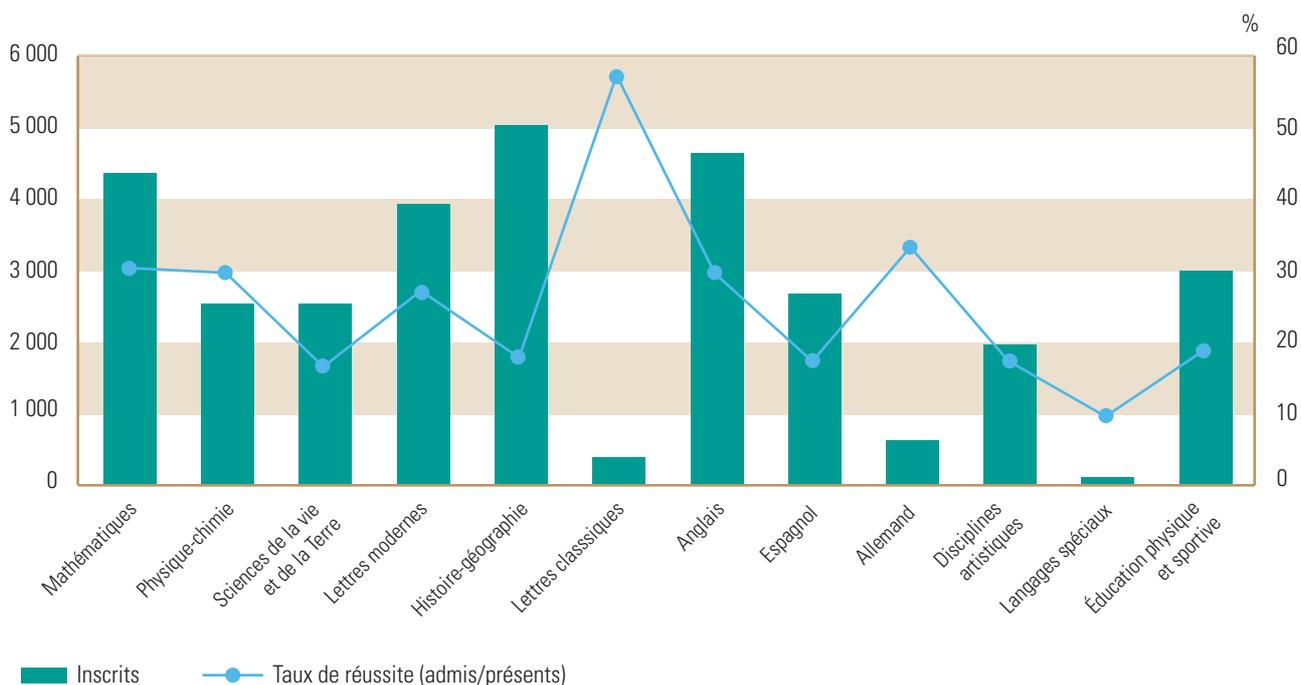
(2) Au CAPES externe de physique-chimie, le taux de couverture est supérieur à 100 %, un candidat ayant été déclaré admis après la signature de la liste.

(3) À compter de la session 2010, un CAPES de langue des signes française (LSF) est créé (concours externe, interne et troisième concours) ; seuls le concours externe et le troisième concours ont été ouverts en 2010. Il est destiné à doter l'éducation nationale d'un corps de professeurs habilités à enseigner la langue des signes française à laquelle la loi du 11 février 2005 (loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) a conféré le statut de langue nationale.

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Source : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN, session 2010.

Nombre d'inscrits et taux de réussite au CAPES externe



Les résultats aux CAPES, CAPET et CAPLP internes selon les disciplines

Au CAPES interne, 34,5 % des postes sont offerts dans les disciplines littéraires et en sciences humaines, 32,7 % dans les disciplines scientifiques, 27,2 % en langues et 5,6 % dans les disciplines artistiques. La part des présents est plus importante dans les disciplines littéraires et en sciences humaines (37,9 %), en langues (29,9 %) ou dans les disciplines artistiques (6,1 %).

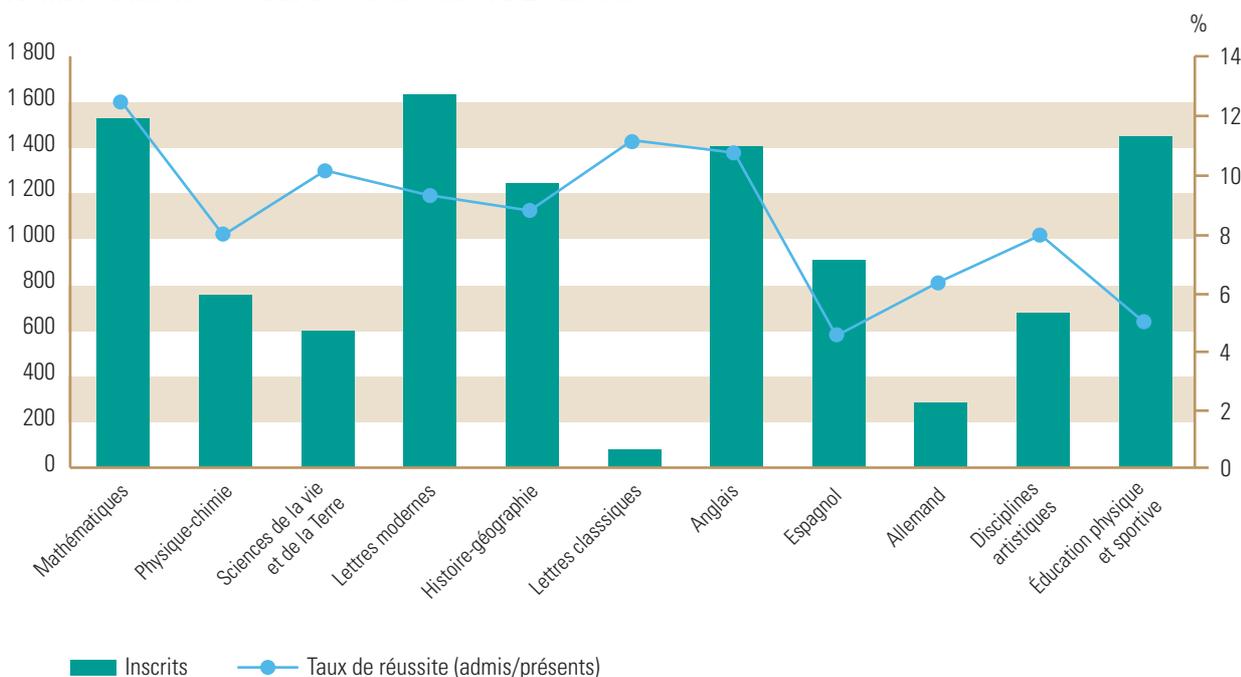
Elle est nettement inférieure dans les disciplines scientifiques (26,1 %). Le taux de réussite associé au CAPES interne s'établit à 8,6 % : il varie de 4,4 % en espagnol à 12,4 % en mathématiques.

Les taux de réussite des différents concours internes sont relativement proches, de 7,7 % à 8,6 %, à l'exception du CAPEPS (4,9 %). Tous les postes offerts ont été pourvus, sauf au CAPLP interne dans les disciplines technologiques (97,4 %).

Concours internes	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
CAPES :						
Disciplines scientifiques	205	2 894	1 893	205	10,8	100,0
dont : mathématiques	130	1 534	1 046	130	12,4	100,0
physique-chimie	37	759	470	37	7,9	100,0
sciences de la vie et de la Terre	38	601	377	38	10,1	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	216	4 696	2 752	216	7,8	100,0
dont : lettres modernes	95	1 642	1 028	95	9,2	100,0
histoire-géographie	60	1 247	689	60	8,7	100,0
lettres classiques	5	83	45	5	11,1	100,0
Langues	170	2 972	2 170	170	7,8	100,0
dont : anglais	108	1 414	1 010	108	10,7	100,0
espagnol	29	911	653	29	4,4	100,0
allemand	15	286	239	15	6,3	100,0
Disciplines artistiques	35	683	445	35	7,9	100,0
Total CAPES	626	11 245	7 260	626	8,6	100,0
CAPEPS	40	1 455	812	40	4,9	100,0
CAPET	33	938	428	33	7,7	100,0
CAPLP :						
Disciplines d'enseignement général	55	2 713	1 370	55	4,0	100,0
dont : lettres-histoire	20	1 205	586	20	3,4	100,0
mathématiques-sciences physiques	30	968	528	30	5,7	100,0
Disciplines technologiques	271	3 722	2 323	264	11,4	97,4
dont : économie et gestion	60	1 179	662	60	9,1	100,0
biotechnologie-santé-environnement	63	684	438	63	14,4	100,0
génie mécanique de la maintenance	25	256	182	25	13,7	100,0
Total CAPLP	326	6 435	3 693	319	8,6	97,9

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.
Source : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN, session 2010.

Nombre d'inscrits et taux de réussite au CAPES interne



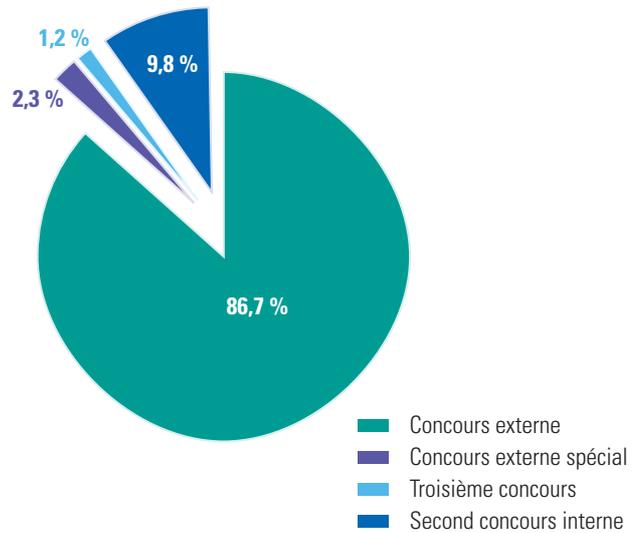


Résultats aux concours de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement privé

→ Les concours du 1^{er} degré

776 contrats ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles dans l'enseignement privé. 683 candidats ont été admis : 89 % aux différents concours externes, 9,8 % au concours interne et 1,2 % au troisième concours. Les chances de succès à un concours de professeurs des écoles sont plus grandes au troisième concours (21,6 %) qu'au concours externe (13,5 %). Près de neuf contrats sur dix ont été pourvus : un sur deux au second concours interne. Le ratio admis/contrats est proche de 100 % au concours externe.

Répartition des admis aux concours du 1^{er} degré dans l'enseignement privé



Concours de recrutement de personnels enseignants du 1^{er} degré privé

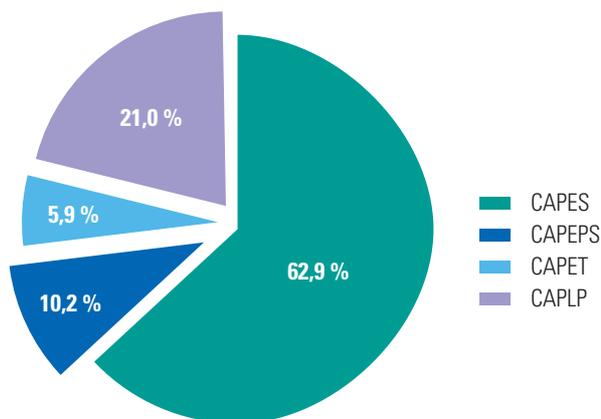
Concours 1 ^{er} degré privé	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/contrats)
Concours externe	613	8 282	4 382	592	13,5	96,6
Concours externe spécial	26	133	84	16	19,0	61,5
Troisième concours	11	170	37	8	21,6	72,7
Second concours interne	126	619	372	67	18,0	53,2
Total	776	9 204	4 875	683	14,0	88,0

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.
Source : MENJVA-MESR DAF, session 2010.

→ Les concours externes du 2nd degré

Parmi les 5 605 candidats présents aux différents concours externes de l'enseignement privé (CAFEP), 1 073 ont été admis. 62,9 % d'entre eux sont des lauréats au CAFEP-CAPEPS. Le taux de réussite moyen (19,1 %) s'établit au même niveau que dans le public (18,7 %) allant de 16,5 % au CAFEP-CAPET à 27,3 % au CAFEP-CAPEPS, seul concours pour lequel tous les contrats offerts ont été pourvus. Le rapport du nombre d'admis au nombre de contrats s'élève à 59,6 % ; il descend à 52,4 % au CAFEP-CAPEPS.

Répartition des admis aux CAFEP



Concours CAFEP de recrutement de personnels enseignants du 2nd degré privé

CAFEP (1)(2)	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/contrats)
CAPEPS	110	608	403	110	27,3	100,0
CAPES	1 287	6 258	3 788	675	17,8	52,4
CAPET	112	873	381	63	16,5	56,3
CAPLP	291	2 024	1 033	225	21,8	77,3
Total	1 800	9 763	5 605	1 073	19,1	59,6

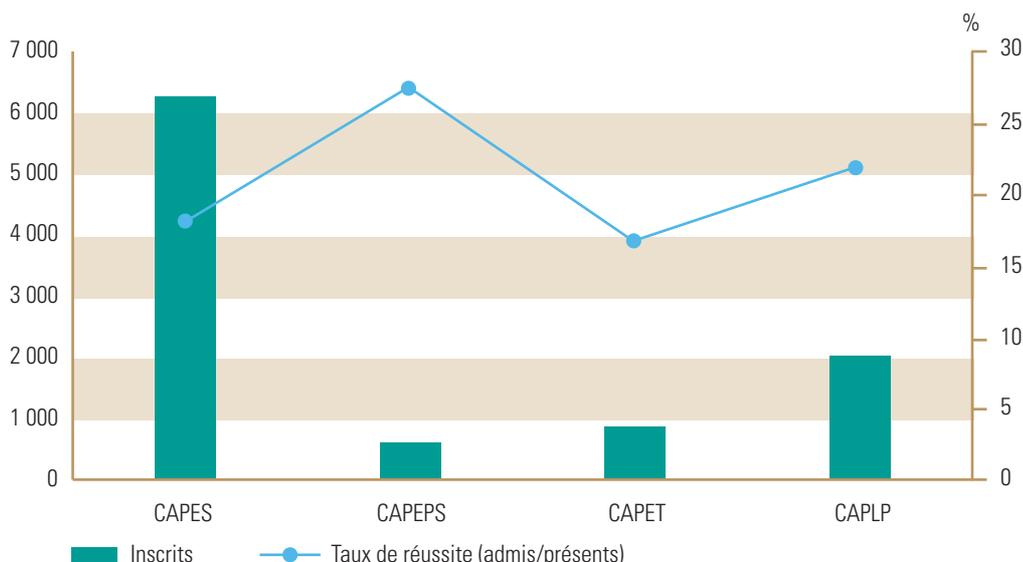
(1) Concours organisés pour l'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les classes du second degré sous contrat correspondants aux concours externes de l'enseignement public.

(2) Les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Source : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN, session 2010.

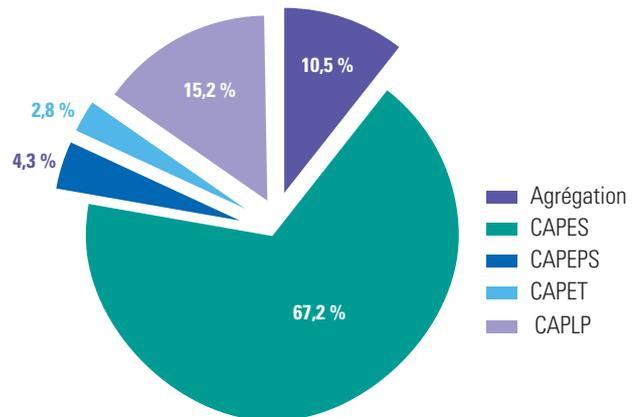
Nombre d'inscrits et taux de réussite aux CAFEP



→ Les concours internes du 2nd degré

924 candidats ont été admis aux différents concours internes de l'enseignement privé (CAER) pour 7 319 présents, soit un taux de réussite (12,6 %) plus élevé que dans le public (7,8 %). La sélectivité est particulièrement forte au CAER-CAPEPS (6,1 %) et à l'agrégation (6,8 %). Les chances de succès sont supérieures au CAER-CAPES (15,3 %). Les admis au CAER-CAPES constituent les deux tiers de l'ensemble des lauréats. Le taux de couverture est sensiblement plus élevé aux CAER (94,3 %) qu'aux CAFEP (59,6 %). L'agrégation et le CAER-CAPLP enregistrent les taux les plus bas, respectivement 80,8 % et 82,4 %.

Répartition des admis aux CAER



Concours CAER de recrutement de personnels enseignants du 2nd degré privé

CAER (1)(2)	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/contrats)
Agrégation	120	2 335	1 428	97	6,8	80,8
CAPES	624	5 092	4 046	621	15,3	99,5
CAPEPS	40	868	657	40	6,1	100,0
CAPET	26	301	199	26	13,1	100,0
CAPLP	170	1 456	989	140	14,2	82,4
Total	980	10 052	7 319	924	12,6	94,3

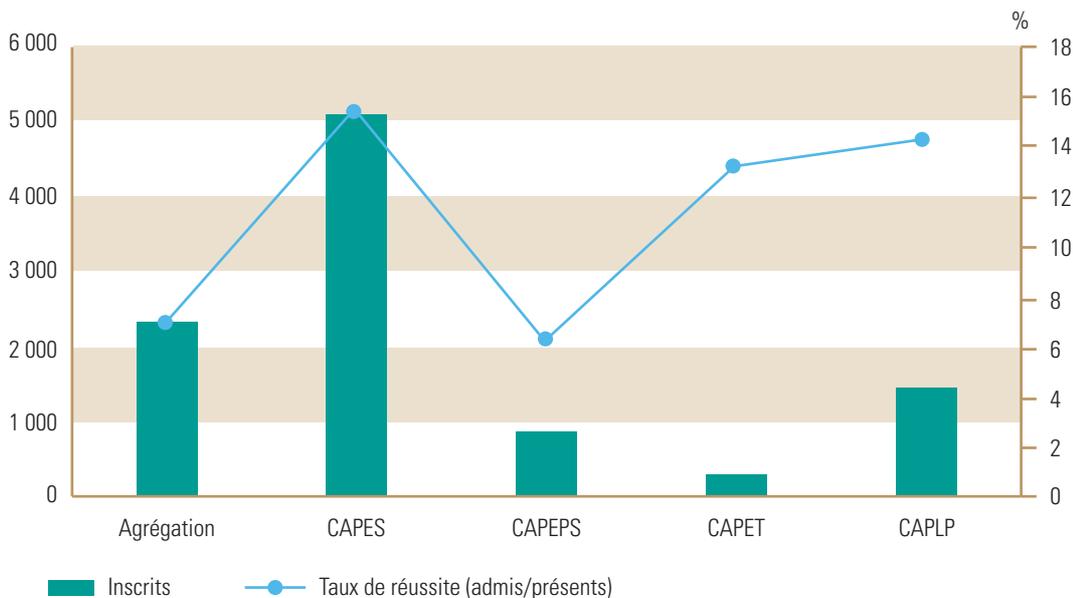
(1) Concours d'accès aux échelles de rémunération d'enseignants correspondants aux concours internes de l'enseignement public.

(2) Réouverture du CAER-CAPEPS en 2010 (gelé depuis 2007).

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Source : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN, session 2010.

Nombre d'inscrits et taux de réussite aux CAER

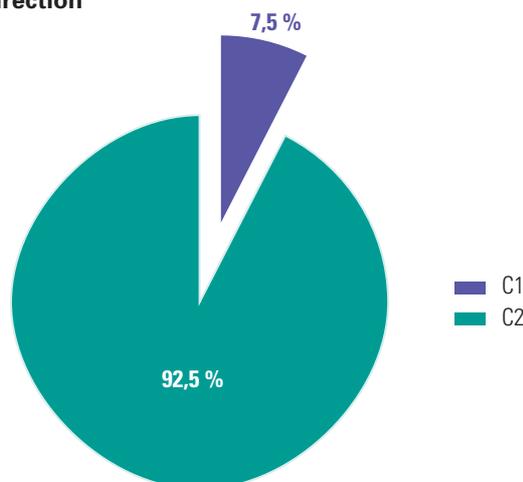




Concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection

4 216 candidats se sont inscrits aux concours de personnels de direction, soit 3,1 candidats pour un poste au concours de première classe (C1) et 5,4 candidats pour un poste au concours de deuxième classe (C2). 800 candidats ont été admis. Le concours de deuxième classe représente plus de 90 % des postes et des candidats. Dans un contexte où tous les postes ont été pourvus pour les deux concours, le taux de réussite s'élève à 36,1 % au C1 et 19,8 % au C2.

Répartition des admis aux concours de personnels de direction



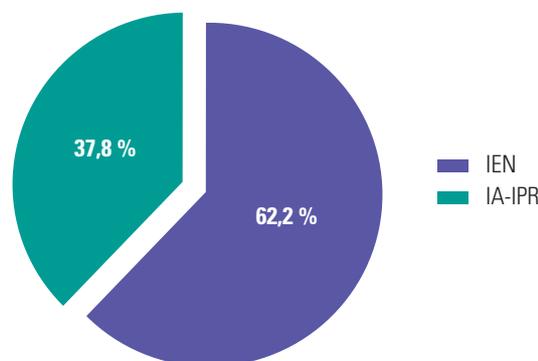
Concours de recrutement de personnels de direction

Concours de personnels de direction	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Première classe - C1	60	184	166	60	36,1	100,0
Deuxième classe - C2	740	4 032	3 743	740	19,8	100,0
Total	800	4 216	3 909	800	20,5	100,0

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.
Source : MENJVA-MESR DGRH DE, session 2010.

135 postes ont été offerts au concours de recrutement d'inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), 85 à celui d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR). Le ratio candidats/poste s'élève à 11,4 et 4,2 respectivement. Le rapport du nombre d'admis au nombre d'inscrits est plus faible au concours d'IEN (8,8 %) qu'au concours d'IA-IPR (22,8 %). Les IEN représentent 62,2 % des recrutements de personnels d'inspection. Tous les postes offerts au concours d'IEN ont été pourvus contre 96,5 % au concours d'IA-IPR.

Répartition des admis aux concours de personnels d'inspection



Concours de recrutement de personnels d'inspection

Concours de personnels d'inspection	Postes	Inscrits	Admis	% admis/inscrits	% taux de couverture (admis/postes)
Insp. éducation nationale	135	1 533	135	8,8	100,0
Insp. acad. - insp. pédagogiques régionaux	85	360	82	22,8	96,5
Total	220	1 893	217	11,5	98,6

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.
Source : MENJVA-MESR DGRH DE, session 2010.



Concours ATSS, ITRF et des bibliothèques

→ Résultats de l'ensemble des concours (hors examens professionnels)

4 556 candidats ont été reçus aux concours de recrutement de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques. La majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes : 58,8 % des admissions résultent des concours externes et 41,2 % des concours internes. Les proportions varient sensiblement selon le corps ou la filière. Les recrutements externes représentent 94,3 % des admis de la filière sociale et de santé, 60 % pour les ITRF, 52,9 % pour les personnels des bibliothèques. En revanche, 55,1 % des lauréats de la filière administrative sont issus des concours internes, 51 % pour la filière technique.

Ensemble des admis aux concours ATSS, ITRF et des bibliothèques

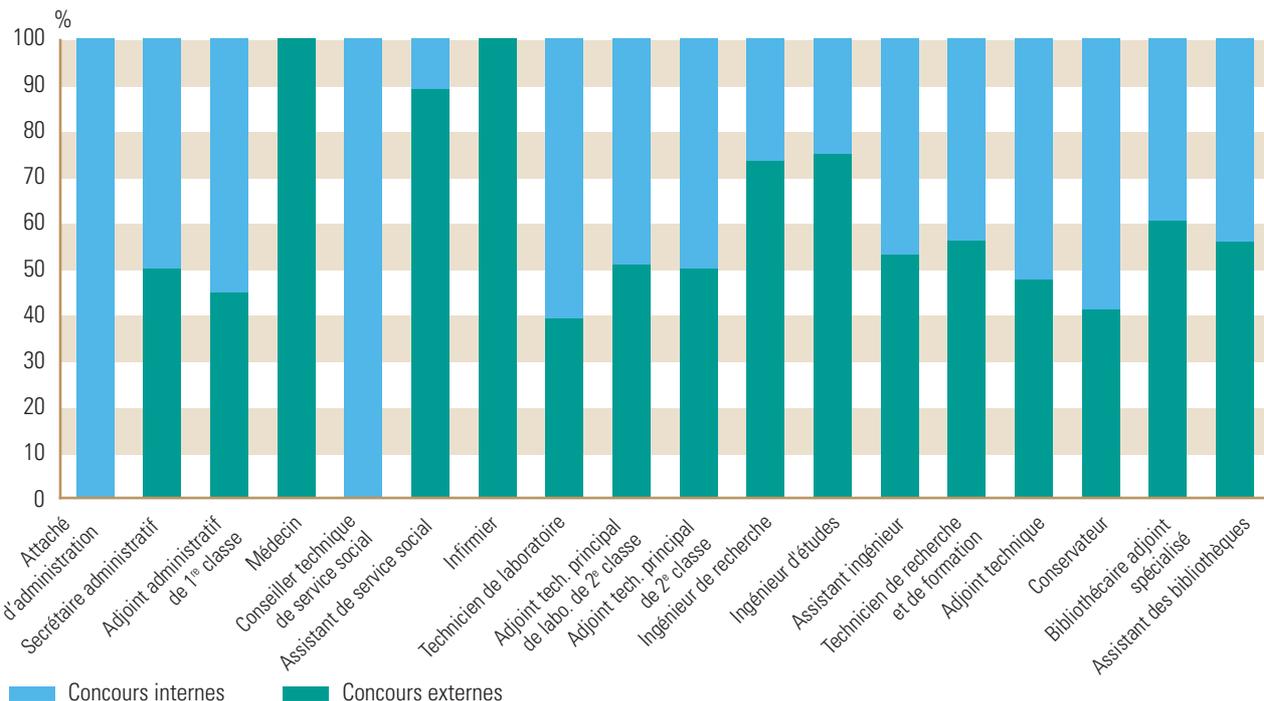
Concours	Admis		Total
	Concours externes (1)	Concours internes	
Filière administrative	664	816	1 480
Filière sociale et de santé	584	35	619
Filière technique	154	160	314
Total ATSS	1 402	1 011	2 413
ITRF	1 214	808	2 022
Personnels des bibliothèques	64	57	121
Total	2 680	1 876	4 556

(1) Les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.
 Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.
 Sources : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN, session 2010.
 MENJVA-MESR DGRH.

Répartition des admis selon le type de personnels (ATSS, ITRF et bibliothèques)



Répartition des admis selon le type de concours (ATSS, ITRF et bibliothèques)



→ Résultats des concours externes

Les recrutements externes de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques se caractérisent par un nombre très important de candidats inscrits (100 389) et de candidats présents (58 559) au regard des 2 680 admis. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 4,6 %. Pour les ATSS, la filière administrative enregistre des taux de réussite particulièrement bas (3,3 % en moyenne) tandis que la filière sociale et de santé possède les taux les plus élevés (27,3 % en moyenne).

Pour les ITRF, la sélectivité des concours externes est aussi contrastée selon le corps : les taux de réussite les plus élevés sont associés aux concours de technicien de catégorie B (9,7 %)

et d'adjoint technique de catégorie C (11,5 %). En revanche, ils sont nettement inférieurs pour les concours d'ingénieur et d'assistant de catégorie A (2,7 %).

Le recrutement externe de personnels des bibliothèques est spécialement sélectif (1,3 %).

Plus de la moitié des recrutements externes (52,3 %) provient des concours ATSS, dont 24,8 % pour la seule filière administrative ; 45,3 % des admis sont issus des concours ITRF.

Tous les postes ont été pourvus aux concours externes de personnels des bibliothèques, contre 92,9 % aux concours ATSS et 88,3 % aux concours ITRF.

Concours externes ATSS, ITRF et des bibliothèques

Concours externes	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	-
Secrétaire administratif (2)	328	20 696	8 474	326	3,8	99,4
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	338	21 575	11 497	338	2,9	100,0
Total filière administrative	666	42 271	19 971	664	3,3	99,7
Médecin (3)	37	55	45	35	77,8	94,6
Assistant de service social	73	671	402	73	18,2	100,0
Infirmier (4)	571	2 158	1 690	476	28,2	83,4
Total filière sociale et de santé	681	2 884	2 137	584	27,3	85,8
Technicien de laboratoire	18	2 391	903	18	2,0	100,0
Adjoint tech. principal de labo. de 2 ^e classe	141	2 131	882	133	15,1	94,3
Adjoint tech. principal de 2 ^e classe	3	129	58	3	5,2	100,0
Total filière technique	162	4 651	1 843	154	8,4	95,1
Total ATSS	1 509	49 806	23 951	1 402	5,9	92,9
Ingénieur de recherche (IGR)	157	2 775	2 719	138	5,1	87,9
Ingénieur d'études (IGE)	421	17 119	16 978	366	2,2	86,9
Assistant ingénieur (ASI)	192	8 440	4 786	157	3,3	81,8
Technicien de recherche et de formation	385	5 447	3 691	358	9,7	93,0
Adjoint technique	220	2 400	1 693	195	11,5	88,6
Total ITRF	1 375	36 181	29 867	1 214	4,1	88,3
Conservateur	16	2 507	1 000	16	1,6	100,0
Bibliothécaire adjoint spécialisé	29	1 754	500	29	5,8	100,0
Assistant des bibliothèques	19	10 141	3 241	19	0,6	100,0
Total personnels des bibliothèques	64	14 402	4 741	64	1,3	100,0
Total	2 948	100 389	58 559	2 680	4,6	90,9

(1) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

(2) Y compris administration centrale.

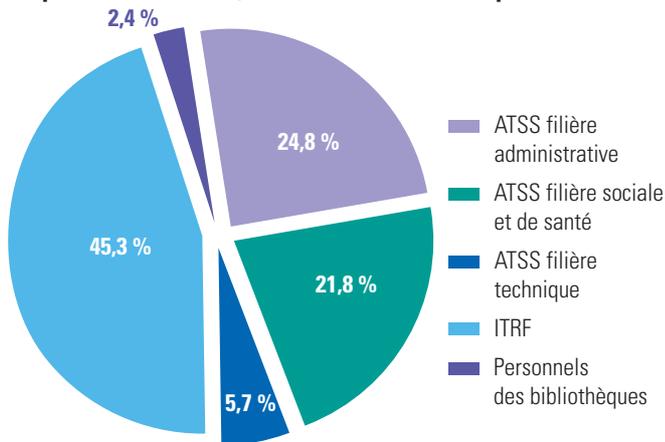
(3) Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.

(4) Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

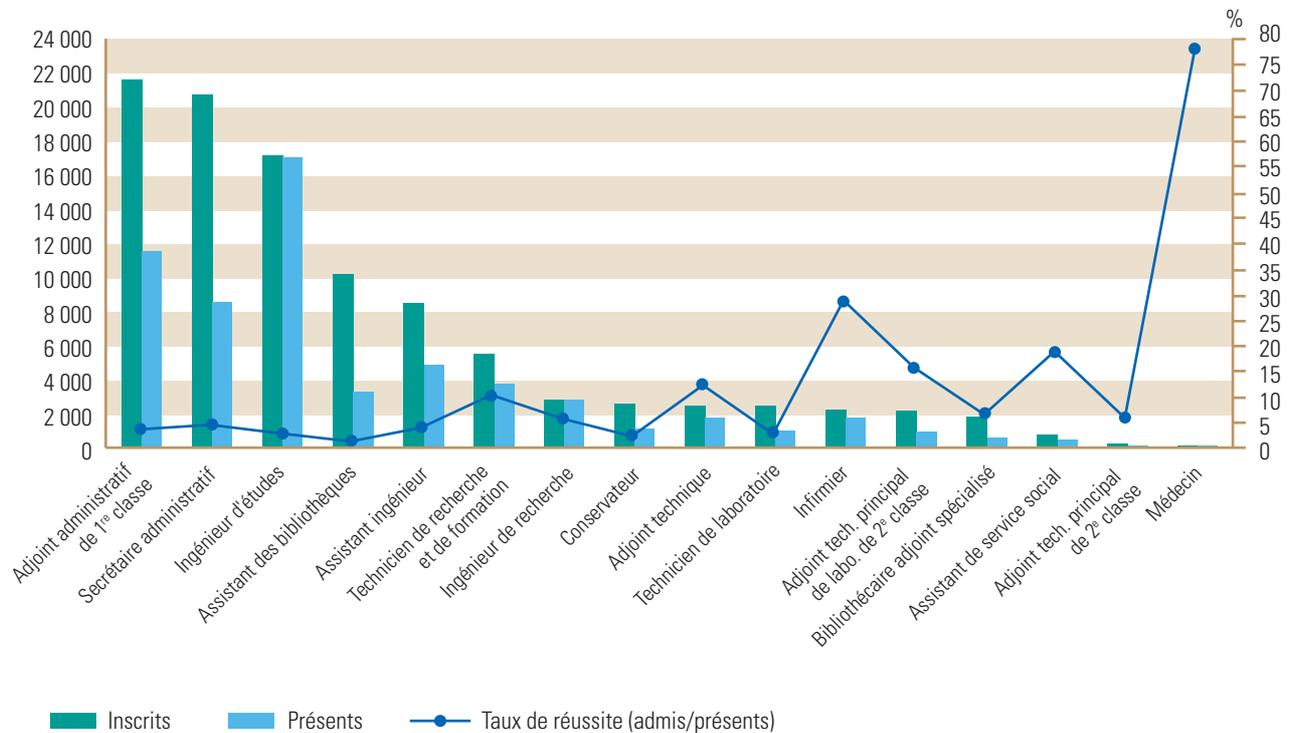
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Sources : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN, session 2010. MENJVA-MESR DGRH.

Répartition des admis aux concours externes de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques



Les concours externes de recrutement de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques



→ Résultats des concours internes

Parmi les 30 117 candidats présents aux concours internes de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques, 1 876 ont été admis, soit un taux de réussite global (6,2 %) supérieur à celui des concours externes (4,6 %). Des écarts existent selon les concours. Alors que le taux de réussite aux concours ATSS est globalement comparable pour les deux voies de recrutement, ce ratio est près de deux fois plus élevé aux concours internes ITRF qu'aux concours externes.

Aux concours de personnels des bibliothèques, le taux de réussite au recrutement interne s'établit à 4,4 % contre 1,3 % au recrutement externe. Les admis sont principalement issus des concours internes ATSS de la filière administrative (43,5 %) et ITRF (43,1 %). Le taux de couverture aux concours internes ATSS ou de personnels des bibliothèques est proche ou égal à 100 % contre 90,7 % aux concours ITRF.

Concours internes ATSS, ITRF et des bibliothèques

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Attaché d'administration	73	5 153	2 437	73	3,0	100,0
Secrétaire administratif (1)	331	8 434	6 154	327	5,3	98,8
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	418	10 566	6 641	416	6,3	99,5
Total filière administrative	822	24 153	15 232	816	5,4	99,3
Conseiller technique de service social (2)	26	91	73	26	35,6	100,0
Assistant de service social	36	29	15	9	60,0	25,0
Total filière sociale et de santé	62	120	88	35	39,8	56,5
Technicien de laboratoire	28	1 230	697	28	4,0	100,0
Adjoint tech. principal de labo. de 2 ^e classe	134	1 208	878	129	14,7	96,3
Adjoint tech. principal de 2 ^e classe	3	83	58	3	5,2	100,0
Total filière technique	165	2 521	1 633	160	9,8	97,0
Total ATSS	1 049	26 794	16 953	1 011	6,0	96,4
Ingénieur de recherche (IGR)	69	616	572	50	8,7	72,5
Ingénieur d'études (IGE)	148	2 314	2 225	123	5,5	83,1
Assistant ingénieur (ASI)	164	3 999	3 965	139	3,5	84,8
Technicien de recherche et de formation	289	3 420	3 385	282	8,3	97,6
Adjoint technique	221	1 752	1 732	214	12,4	96,8
Total ITRF	891	12 101	11 879	808	6,8	90,7
Conservateur (3)	23	496	240	23	9,6	100,0
Bibliothécaire adjoint spécialisé	19	653	285	19	6,7	100,0
Assistant des bibliothèques	15	1 694	760	15	2,0	100,0
Total personnels des bibliothèques	57	2 843	1 285	57	4,4	100,0
Total	1 997	41 738	30 117	1 876	6,2	93,9

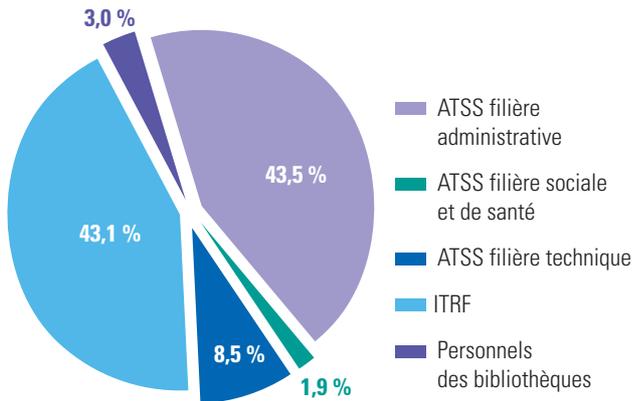
(1) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.

(2) Dont le concours de conservateur chartiste (comptabilisé dans les concours internes).

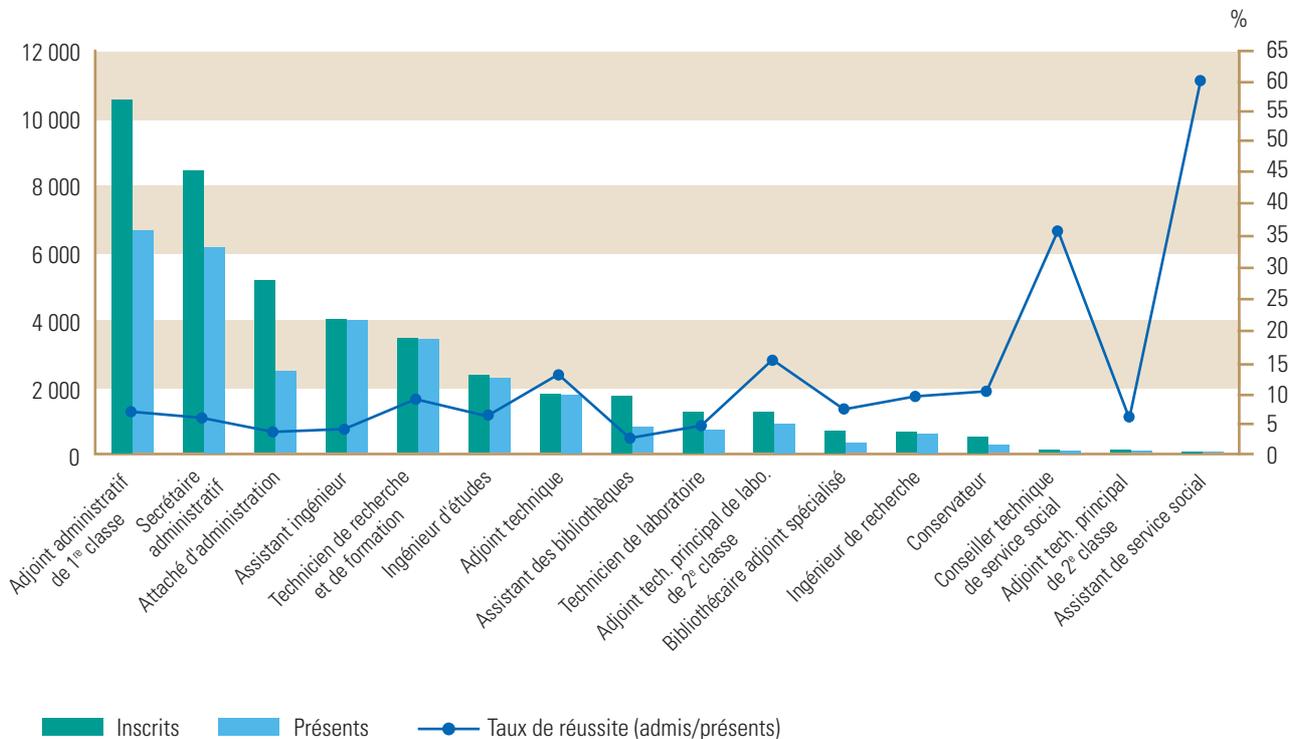
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Sources : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN. MENJVA-MESR DGRH.

Répartition des admis aux concours internes de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques



Les concours internes de recrutement de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques



→ Résultats aux examens professionnels

889 candidats ont été admis sur listes principales à l'ensemble des examens professionnels. Les ATSS représentent la majorité de ces recrutements (65,7 %), composés principalement des examens professionnels d'attaché principal d'administration (33 %)

et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle (30,1 %). Le taux de réussite global s'établit à 18 %. La sélectivité est plus forte à l'examen professionnel de secrétaire administratif avec moins de un admis pour dix présents.

Examens professionnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

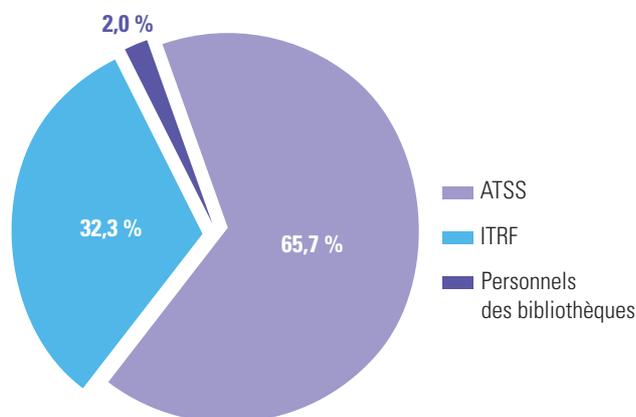
Examens professionnels	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Attaché principal d'administration	293	1 284	898	293	32,6	100,0
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle (CE) (1)	268	3 909	2 904	268	9,2	100,0
Technicien de laboratoire de classe supérieure	23	128	92	23	25,0	100,0
Total ATSS	584	5 321	3 894	584	15,0	100,0
Ingénieur de recherche hors classe	61	153	137	61	44,5	100,0
Technicien de recherche et de formation (CE)	226	1 244	859	226	26,3	100,0
Total ITRF	287	1 397	996	287	28,8	100,0
Assistant des bibliothèques (CE)	18	51	43	18	41,9	100,0
Total personnels des bibliothèques	18	51	43	18	41,9	100,0
Total	889	6 769	4 933	889	18,0	100,0

(1) Y compris administration centrale.

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Sources : MENJVA-MESR DEPP : système de gestion OCEAN. MENJVA-MESR DGRH.

Répartition des admis aux examens professionnels de personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques





Promotions des enseignants du secteur public, des personnels d'éducation et des personnels d'orientation

→ Accès aux corps d'enseignant

1 766 instituteurs ont été promus par liste d'aptitude dans le corps des professeurs des écoles. Ils ont en moyenne 48 ans, soit 8 ans de plus que l'âge moyen des professeurs des écoles. La politique d'intégration massive devait prendre fin en 2007, mais tous les instituteurs n'ayant pas été intégrés, le dispositif se poursuit par liste d'aptitude ou concours interne.

Dans le second degré, les promus au corps des agrégés sont les plus nombreux : 279 enseignants, soit deux fois plus que les professeurs certifiés. Le nombre limité de possibilités par rapport au nombre de candidatures explique la faible proportion (2,4 %) de promus par rapport aux promouvables. Le taux de promotion en professeurs certifiés

ou en professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), égal à 100 %, correspond à un tout autre contexte, dans lequel les possibilités offertes de promotion ne sont pas utilisées intégralement. La désaffectation, depuis plusieurs années, pour ce type de promotion tient en partie au tarissement du vivier traditionnel de ce mode de recrutement que forment les corps en voie d'extinction, à échelle indicielle moins favorable : les adjoints d'enseignement, les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et les instituteurs.

L'âge moyen des promus va de 45,4 ans pour les certifiés à 56,3 ans pour les agrégés, soit respectivement 3,3 ans et 12,2 ans de plus que les âges moyens de ces corps.

Liste d'aptitude 2010 Corps d'accès	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus / promouvables (1)
Professeurs des écoles	1 766	21,7	78,3	48,0	18,4
Certifiés	140	42,1	57,9	45,4	100,0
PEPS	11	45,5	54,5	47,1	100,0
Agrégés	279	44,8	55,2	56,3	2,4

(1) Pour les professeurs des écoles, le calcul (DEPP) se fonde sur les effectifs d'instituteurs au 1^{er} janvier (9 615). Pour les certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), le nombre de promouvables correspond ici au nombre de candidats ayant été proposés par les recteurs.

Pour les agrégés, le nombre de promouvables correspond au nombre de candidats.

Sources : MENJVA-MESR DGRH B2-1, B2-3

Précisions

Les promotions de corps s'effectuent :

- par voie d'inscription sur liste d'aptitude (enseignants et ATSS selon les corps) ;
- par intégration des adjoints d'enseignement, des chargés d'enseignement et des chargés d'enseignement d'EPS dans les corps des certifiés, des professeurs de lycée professionnel (PLP) et des professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), par liste d'aptitude exceptionnelle (décret de 1989). Les candidats à l'accès au corps des certifiés et des PEPS doivent, au 1^{er} octobre de l'année N, justifier de 10 années de services effectifs d'enseignement, dont 5 accomplies en qualité de fonctionnaire titulaire.

Les candidats à la liste d'aptitude des agrégés doivent être, au 31 décembre de l'année N-1, professeur certifié, de lycée professionnel ou d'éducation physique et sportive. Ils doivent justifier à cette date de 10 années de services effectifs d'enseignement, dont 5 dans le corps.

Pour les certifiés et les PEPS, les possibilités de promotion correspondent à 1/9^e des titularisations prononcées dans chacun de ces corps l'année N-1, après concours interne et externe ; pour les agrégés, la proportion est de 1/7^e. Une limite d'âge à 40 ans est fixée pour les candidats sur la liste d'aptitude des certifiés et des agrégés.

Sauf exception précisée, le nombre de promouvables correspond aux candidats inscrits sur la liste d'aptitude d'accès aux corps.

→ Avancement aux grades supérieurs

L'avancement à la hors-classe des professeurs des écoles concerne 3 921 personnes. La priorité accordée à l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles a conduit à limiter l'accès à la hors-classe des nouveaux intégrés, qui étaient jusqu'à présent les seuls promouvables.

Aux 15 940 agents du second degré (enseignants, personnels d'éducation et personnels d'orientation) qui ont bénéficié d'un avancement au grade supérieur correspondent des taux de promotion très

différents d'un corps à l'autre. Les taux les plus élevés concernent les avancements des corps en voie d'extinction : les PEGC, les chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, en particulier le passage en classe exceptionnelle (43,2 % et 40,9 %). Pour les autres corps, les rapports promus/promouvables vont de 2,7 % pour les directeurs de centre d'information et d'orientation (DCIO) à 7 % pour les professeurs agrégés, les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive.

Avancement au grade supérieur 2010	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus / promouvables (1)
HC des professeurs des écoles	3 921	38,8	61,2	55,0	2,0
HC des professeurs agrégés	2 390	51,8	48,2	54,2	7,0
HC des professeurs certifiés	8 690	38,0	62,0	52,2	7,0
HC des professeurs d'éducation physique et sportive	1 040	53,1	46,9	52,5	6,9
HC des chargés d'enseignement d'EPS	10	60,0	40,0	52,1	41,7
Classe exceptionnelle des chargés d'enseignement d'EPS	221	48,9	51,1	52,6	40,9
HC des professeurs de lycée professionnel	2 544	48,9	51,1	53,2	7,0
HC des professeurs d'ens. général de collège	6	33,3	66,7	54,0	17,6
Classe exceptionnelle des PEGC	602	41,9	58,1	55,0	43,2
HC des conseillers principaux d'éducation	374	32,1	67,9	52,0	5,0
Directeurs des centres d'information et d'orientation	63	23,8	76,2	ND	2,7
Total second degré	15 940	48,4	51,6		7,2

ND : non disponible

HC : hors-classe

Sources : MENJVA-MESR DGRH B2-1, B2-3

(1) Pour certains corps, les agrégés, les certifiés et assimilés, les PLP, le taux de promotion est fixé par arrêté à 7 % depuis 2009.

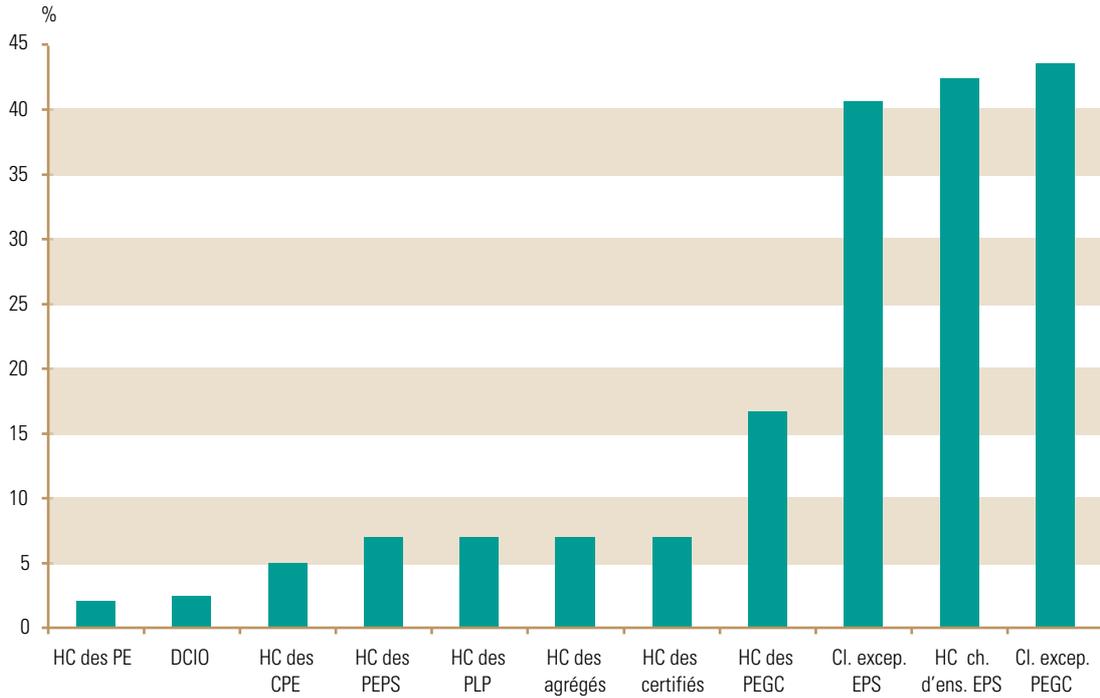
La part des femmes ne reflète pas toujours leur présence dans les corps correspondants. Elles sont sous-représentées parmi les promus à la hors-classe des professeurs des écoles (61,2 % pour 80,6 % de femmes dans ce corps). En revanche, leur part, parmi les promus des corps de professeurs agrégés et certifiés (y compris professeurs d'EPS), est proche de la part qu'elles occupent dans ces corps (48,2 % de promues pour 49,8 % de femmes agrégées et 60 % de promues à la hors-classe des professeurs certifiés et professeurs d'EPS

pour 61,6 % de femmes dans ces corps). C'est également le cas pour les promotions à la hors-classe des CPE : 67,9 % de femmes pour 69,2 % dans les effectifs du corps. Les femmes PEGC promues sont surreprésentées : 66,7 % contre 57,3 % dans les effectifs de ce corps

L'âge est logiquement plus élevé parmi les promus qu'il ne l'est en moyenne dans les corps d'appartenance. L'écart se monte à 10 ou 11 ans pour la plupart d'entre eux, à 15 ans pour les professeurs des écoles.

Précisions

Les avancements de grade au sein d'un corps sont prononcés après inscription sur un tableau d'avancement. Tous les personnels qui remplissent les conditions statutaires voient leur dossier examiné lors de chaque campagne d'avancement, sans qu'il soit nécessaire de se porter candidat. Les tableaux d'avancement à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, à l'exception de la hors-classe des PEGC et des conseillers d'éducation d'EPS, sont fondés sur l'appréciation de la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des promouvables. La particularité du tableau d'avancement au grade de directeur de centre d'information et d'orientation (DCIO) est qu'il se situe à l'intersection entre une opération de promotion et de mouvement ; les conseillers d'orientation psychologues candidatent sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement des DCIO ; les promotions dans le grade d'avancement ne sont prononcées qu'à hauteur du nombre de postes vacants.





Promotions des personnels de direction et d'inspection

52 personnes ont été promues sur liste d'aptitude dans le corps des personnels de direction. 9 % des candidats à l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et 25 % des can-

didats à celui des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) ont été nommés dans ces corps.

Liste d'aptitude 2010	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus / promouvables
Personnels de direction 2 ^e classe	ND	52	67	33	ND	ND
Inspecteurs de l'éducation nationale	466	42	50	50	50	9
Inspecteurs adjoints et insp. pédagogiques régionaux	60	15	80	20	53	25

ND : non disponible

Sources : MENJVA-MESR DE B2-21, B2-3

1 284 personnels de direction ont bénéficié d'un avancement à un grade supérieur, 822 en première classe et 462 à la hors-classe. L'avancement à la hors-classe des IEN a bénéficié à 125 des

447 candidats promouvables, soit 28 %. L'avancement à la hors-classe des IA-IPR a bénéficié à 111 des 307 candidats promouvables, soit 36,2 %.

Tableau d'avancement 2010	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus / promouvables
Personnels de direction hors classe	ND	462	59,0	41,0	ND	ND
Personnels de direction 1 ^{re} classe	ND	822	55,0	45,0	ND	ND
Hors-classe des inspecteurs de l'éducation nationale	447	125	50,4	49,6	54	28,0
Hors-classe des inspecteurs IA-IPR	307	111	64,0	36,0	56	36,2

ND : non disponible

Sources : MENJVA-MESR DE B2-21, B2-3

Les femmes sont légèrement sous-représentées dans l'accès aux grades supérieurs des corps des personnels de direction ; elles constituent 43,5 % des promus pour 44,9 % des personnels de direction. C'est également le cas dans l'accès à la hors-classe

des IA-IPR, avec un taux de féminisation de 36 % contre 39,1 % dans ce corps. Elles sont en revanche surreprésentées dans l'accès à la hors-classe des IEN : 49,6 % contre 43,3 % dans ce corps.



Promotions des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

→ Accès aux corps sur liste d'aptitude

Moins de 1 % des agents de la filière administrative des ATSS en 2009, 1,3 % des ITRF et 1,2 % des personnels des bibliothèques ont bénéficié en 2010 d'un avancement sur liste d'aptitude.

Les personnels ATSS administratifs

L'âge moyen des personnes promues sur l'une des listes d'aptitude des personnels administratifs se situe au-delà de la cinquantaine.

Liste d'aptitude 2009	Nombre de promus 2009	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus / promouvables
ADAENES	169	16,0	84,0	51,2	0,6
SAENES	232	5,0	95,0	52,3	16,0
Total	401	10,0	90,0	52,0	9,0

Source : MEMJVA-MESR DGRH C2-1

Les personnels ITRF

En 2010, 489 personnels ITRF ont été promus sur liste d'aptitude, soit 2 % des agents promouvables.

Liste d'aptitude 2010	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus / promouvables
Ingénieurs de recherche	4 299	31	65,0	35,0	53,0	0,7
Ingénieurs d'études	1 351	86	52,3	47,7	48,7	6,4
Assistants ingénieurs	6 330	91	53,0	47,0	51,0	1,4
Techniciens de recherche	12 106	281	38,0	62,0	48,0	2,3
Total	24 086	489	52,1	47,9	49,0	2,0

Source : MEMJVA-MESR DGRH C2-2

Les personnels des bibliothèques

En 2010, plus de trois agents des bibliothèques sur quatre (soit 3 075 personnes) étaient candidats à une promotion sur liste d'aptitude. 54 agents ont été promus, soit 1,8 %.

Liste d'aptitude 2010	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus / promouvables
Conservateurs	402	8	12,5	87,5	51,9	2,0
Bibliothécaires	843	12	16,7	83,3	50,1	1,4
Bibliothécaires adjoints spécialisés	266	19	36,8	63,2	49,2	7,1
Assistants des bibliothèques	1 564	15	46,7	53,3	51,7	1,0
Total	3 075	54	31,5	68,5	50,5	1,8

Source : MENJVA-MESR DGRH C2-3

→ Avancement aux grades supérieurs

Les personnels d'administration

3 999 personnels ATSS de la filière administrative ont été promus par avancement au grade supérieur en 2010 pour 4 397 en 2009, soit une baisse de 9,1 %.

Seul le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) bénéficie d'une augmentation du nombre de personnes promues.

Avancement au grade supérieur 2010	Nombre de promus 2009	Nombre de promus 2010	Évolution 2010/2009 %	% hommes	% femmes	Âge moyen
Attachés principaux éduc. nat. et ens. supérieur	413	402	-2,7	39,7	60,3	45,3
SAENES classe exceptionnelle	519	536	3,3	15,8	84,2	50,1
SAENES classe supérieure	505	516	2,2	19,1	80,9	50,6
ADJAENES P1	942	797	-15,4	5,5	94,5	53,7
ADJAENES P2	1602	1492	-6,9	9,9	90,1	47,3
ADJAENES C1	845	256	-69,7	5,3	94,7	45,7
Total	4 397	3 999	-9,1	15,9	84,1	49,1

Source : MENJVA-MESR DGRH C2-1

La part des femmes parmi les personnels promus de la filière administrative reflète assez fidèlement celle des corps d'appartenance. L'âge moyen des personnels ayant bénéficié d'un avan-

cement est supérieur à l'âge moyen dans le corps d'appartenance (quatre ans), sauf pour les attachés promus, un peu plus jeunes d'environ un an.

Les personnels médico-sociaux

En 2010, 466 personnes de la filière sociale et de santé ont bénéficié d'une promotion, soit 9,6 % de plus qu'en 2009.

La proportion de femmes parmi les promus est très proche de celle des corps d'appartenance.

Les assistants sociaux et les infirmiers promus sont en moyenne plus âgés de pratiquement quatre ans.

Avancement au grade supérieur 2010	Nombre de promus 2009	Nombre de promus 2010	Évolution 2010/2009 %	% hommes	% femmes	Âge moyen
Médecins 1 ^{re} classe	57	55	-3,5	0,0	100,0	52,0
Assistants sociaux principaux	131	139	6,1	3,7	96,3	47,0
Infirmiers classe supérieure	237	272	14,8	1,9	98,1	50,0
Total	425	466	9,6	1,9	98,1	49,3

Source : MENJVA-MESR DGRH C2-1

Les personnels techniques

En 2010, 818 adjoints techniques ont été promus dans le grade supérieur. Leur effectif est en progression de plus de 27,8 % par rapport à 2009.

Avancement au grade supérieur 2010	Nombre de promus 2009	Nombre de promus 2010	Évolution 2010/2009 %	% hommes	% femmes	Âge moyen
Adjoints techniques des établissements d'enseignement P1	46	45	-2,2	95,0	5,0	54,0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement P2	65	60	-7,7	82,0	18,0	55,0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement C1	732	543	-25,8	30,0	70,0	54,0
Techniciens de laboratoire classe exceptionnelle	16	16	0,0	64,3	35,7	47,0
Techniciens de laboratoire classe supérieure	41	41	0,0	41,5	58,5	44,0
Adjoints techniques de laboratoire P1	70	59	-15,7	35,2	64,8	47,0
Adjoints techniques de laboratoire P2	130	54	-58,5	26,0	74,0	53,0
Total	640	818	27,8	38,7	61,3	52,9

Source : MENJVA-MESR DGRH C2-1

La part des femmes parmi les personnels techniques promus est très variable, à l'intérieur d'un corps, entre les différents grades. Pour les adjoints techniques des établissements d'enseignement, dont les effectifs sont importants, leur représentation parmi les promus est plus importante que la part qu'elles occupent dans le

corps : 60,6 % de femmes promues contre 42,5 %. L'âge moyen des personnels promus est également variable selon le grade obtenu ; il est toujours supérieur à l'âge moyen du corps correspondant et atteint presque 5 ans d'écart pour l'ensemble de la filière technique.

Les personnels ITRF

En 2010, 1 151 candidats ont été promus au grade supérieur, soit 8,2 % des personnels promouvables, les hommes étant légèrement plus nombreux que les femmes (52,3 %).

L'âge moyen de ces candidats est de 49 ans, soit 4,3 années de plus que l'âge moyen de l'ensemble des ITRF.

Avancement au grade supérieur 2010	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus / promouvables
Ingénieurs de recherche HC	1 026	61	67,2	32,8	50,0	5,9
Ingénieurs de recherche 1 ^{re} classe	1 076	119	62,2	37,8	50,0	11,0
Ingénieurs d'études HC	284	53	37,7	62,3	58,4	18,7
Ingénieurs d'études 1 ^{re} classe	1 931	239	55,2	44,8	49,5	12,4
Techniciens de classe excep. (au choix)	1 254	149	32,2	67,8	53,7	11,9
Techniciens de classe excep. (examen pro.)	5 836	226	64,6	35,4	43,8	3,9
Techniciens de classe supérieure	2 655	304	47,0	53,0	48,0	11,5
Total	14 062	1 151	52,3	47,7	49,0	8,2

Source : MENJVA-MESR DGRH C2-2

La proportion de femmes parmi les personnels promus reflète celle de leur corps d'appartenance (respectivement 47,9 % et 48,3 %). Les femmes promues sont légèrement sous-représentées chez les ingénieurs de recherche et les techniciens de re-

cherche (environ 3 points d'écart). Les promus sont en moyenne plus âgés : plus de 3 ans pour les techniciens et les ingénieurs de recherche et près de 7 ans pour les ingénieurs d'études.

Les personnels des bibliothèques

14,7 % des personnels des bibliothèques promouvables ont obtenu un avancement au grade supérieur. Cette proportion est la plus élevée pour les magasiniers des bibliothèques de 1^{re} classe (36,3 %).

Les personnels des bibliothèques ayant bénéficié d'un avancement ont en moyenne 48 ans. Les plus jeunes sont les conservateurs de 1^{re} classe (41 ans). Les plus âgés sont les assistants des bibliothèques de classe supérieure (56,2 ans).

Avancement au grade supérieur 2010	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% hommes	% femmes	Âge moyen	% de promus / promouvables
Conservateurs en chef	325	39	28,2	71,8	46,9	12,0
Conservateurs de 1 ^{re} classe	264	43	39,5	60,5	41,0	16,3
Bibliothécaires adjoints spécialisés 1 ^{re} classe	132	17	11,8	88,2	50,7	12,9
Bibliothécaires adj. spécialisés hors classe	140	24	0,0	100,0	55,8	17,1
Assistants des bibliothèques classe excep.	138	24	29,2	70,8	44,6	17,4
Assistants des bibliothèques classe sup.	64	10	60,0	40,0	56,2	15,6
Magasiniers des bibliothèques 1 ^{re} classe	80	29	44,8	55,2	43,6	36,3
Magasiniers des bibli. principaux 2 ^e classe	192	23	56,5	43,5	54,6	12,0
Magasiniers des bibli. principaux 1 ^{re} classe	357	39	38,5	61,5	50,4	10,9
Total	1 692	248	37,9	62,1	48,0	14,7

Source : MENJVA-MESR DGRH C2-3

La proportion de femmes promues (66 %) est inférieure à celle des effectifs de référence pour les conservateurs (70 %) ; de même pour les magasiniers (respectivement 54,9 % et 61 %). Leur avancement reflète, en revanche, la part qu'elles occupent dans les corps des bibliothécaires adjoints et des assistants des

bibliothèques. L'âge moyen des promus devance celui des corps d'appartenance, à l'exception des conservateurs promus en 1^{re} classe, plus jeunes (41 ans) que l'ensemble des conservateurs (46,1 ans).



Ensemble des personnels

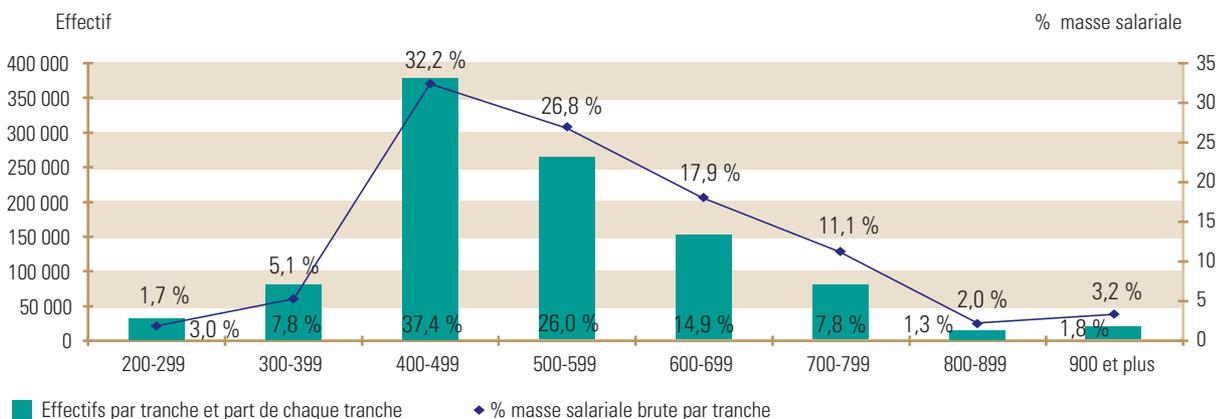
Pour l'ensemble du personnel public et privé sous contrat, rémunéré sur crédits d'État, l'indice moyen de rémunération est de 533 points, 570 pour les hommes et 517 pour les femmes. Il correspond à un salaire moyen mensuel brut légèrement inférieur à 2 500 euros sans prime, ni indemnité. Les deux mesures, la moyenne et la médiane sont très proches : la moitié des agents a un indice inférieur ou égal à 531.

Précisions

Ce chapitre sur les rémunérations ne prend en compte que les agents rémunérés sur crédits d'État et ayant un indice, base de calcul de la rémunération brute. Les personnels recensés sont issus du fichier de paye.

Sont de ce fait exclus les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques, une partie des personnels non enseignants exerçant dans les établissements autonomes de l'enseignement supérieur à la suite de la mise en place de la loi LRU sur l'autonomie des universités. Sont également exclus du champ la totalité des enseignants exerçant dans l'ensemble des établissements du supérieur.

Répartition des personnels selon l'indice de rémunération



Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011

Les indices s'échelonnent de moins de 300 points à plus de 1 300 points. Les indices de début de carrière, pour un salaire mensuel brut moyen inférieur à 1 400 euros, concernent 3 % des agents et 1,7 % de la masse salariale brute. À l'opposé, avec 3,2 % de la masse salariale brute, 1,8 % des agents a un indice supérieur à 900, pour un salaire mensuel brut moyen supérieur à 4 500 euros.

63,4 % des agents ont des rémunérations brutes entre 400 et 600 points, correspondant à des salaires mensuels bruts compris entre 1 850 euros et 2 780 euros. L'indice médian de 531 points concentre à lui seul 11 % des agents pour un salaire mensuel brut de 2 460 euros. Au-delà de l'indice 700 (soit 3 240 euros), on trouve 11 % des agents pour plus de 16 % de la masse salariale brute.

Précisions

Dans ce chapitre, l'indicateur retenu est l'indice nouveau majoré utilisé dans le calcul de la rémunération brute.

Le salaire moyen brut mensuel est calculé en multipliant l'indice moyen par la valeur mensuelle du point d'indice qui était au 1^{er} juillet 2010 de 4,6303 euros.

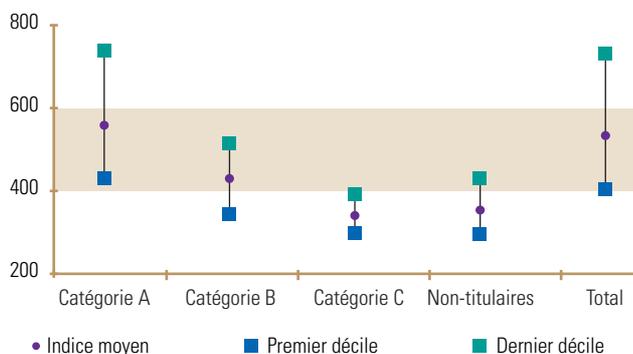
➔ **Situation indiciaire des personnels du secteur public par catégorie**

La situation indiciaire moyenne d'une catégorie dépend du corps d'appartenance et de l'ancienneté, celle-ci étant corrélée à l'âge moyen des agents. Les indices moyens de l'ensemble des personnels des catégories A, B et C sont respectivement de 560, 434 et 336. L'indice moyen des non-titulaires est de 354.

Indices de rémunération des personnels par catégorie

	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Catégorie A	560	531	431	741
Catégorie B	434	441	345	515
Catégorie C	336	325	298	394
Non-titulaires	354	321	295	431
Total	535	531	403	734

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2010



Note de lecture : la hauteur du trait représente 80 % de la masse indiciaire, la limite inférieure étant égale au premier décile, la limite supérieure, au dernier. Le point est la valeur de l'indice moyen.

→ Situation indiciaire de l'ensemble des personnels

L'indice moyen des enseignants du secteur privé, quel que soit le niveau, est moins élevé que dans le secteur public. L'amplitude entre le premier et le dernier décile est plus importante dans le privé que dans le public pour le premier degré. Les salaires bruts de début de carrière sont plus faibles.

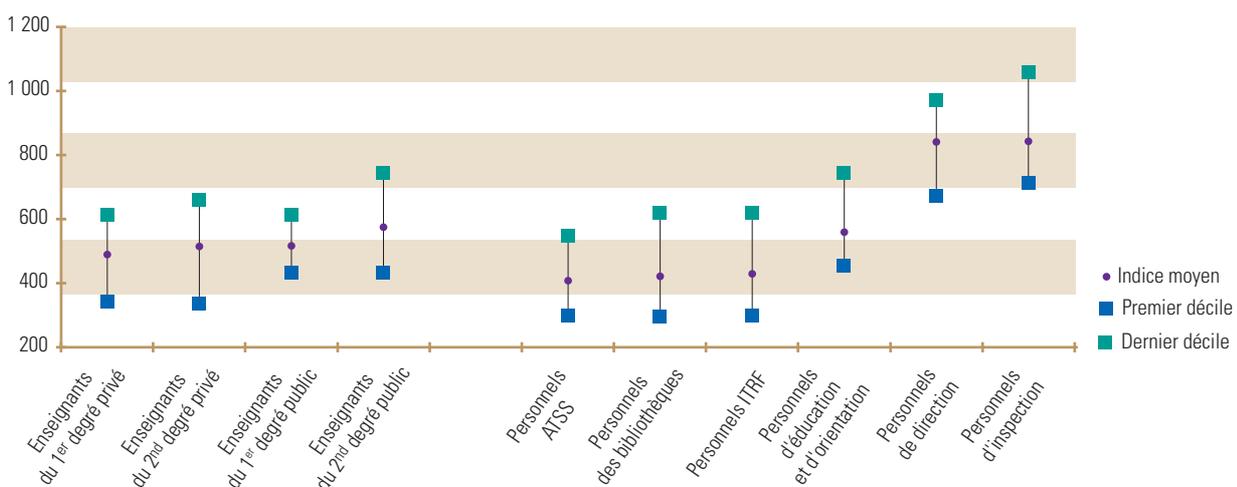
L'ensemble des personnels ATSS a un indice moyen de 408 points lié à la proportion élevée d'agents de catégorie C. Pour les personnels ITRF et des bibliothèques dont la proportion d'agents de catégorie A est relativement forte (respectivement 38 % et 31 %), le dernier décile est deux fois supérieur au premier.

Indices de rémunération des personnels titulaires

Ensemble des personnels	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Ratio dernier décile / premier décile	Salaire moyen brut mensuel (euros)
Enseignants du 1 ^{er} degré privé	489	495	341	612	1,8	2 264
Enseignants du 2 nd degré privé	515	495	335	695	2,1	2 385
Enseignants du 1 ^{er} degré public	517	495	431	612	1,4	2 394
Enseignants du 2 nd degré public	575	567	431	783	1,8	2 662
Personnels ATSS	408	371	298	545	1,8	1 889
Personnels des bibliothèques	422	354	296	619	2,1	1 954
Personnels ITRF	429	392	300	619	2,1	1 986
Personnels d'éducation et d'orientation	559	531	453	741	1,6	2 588
Personnels de direction	841	838	672	971	1,4	3 894
Personnels d'inspection	843	821	711	1058	1,5	3 903

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011

Répartition indiciaire des personnels des secteurs public et privé (hors enseignants du supérieur)





Personnels enseignants

→ Enseignants du secteur public

L'indice moyen des personnels enseignants, rémunérés sur crédits d'État, est de 548 points. Il est de 517 pour les enseignants des corps du premier degré, de 575 pour ceux du second degré. Pour les professeurs des écoles, les professeurs certifiés et les professeurs de lycée professionnel, rémunérés sur la même grille indiciaire, les différences d'indices moyens, respectivement de 518, 557 et 574, sont liées à l'ancienneté et à l'âge. L'indice

moyen des professeurs agrégés, nettement plus élevé, est de 721 points. Les professeurs de chaire supérieure bénéficient, en moyenne, de 200 points de plus.

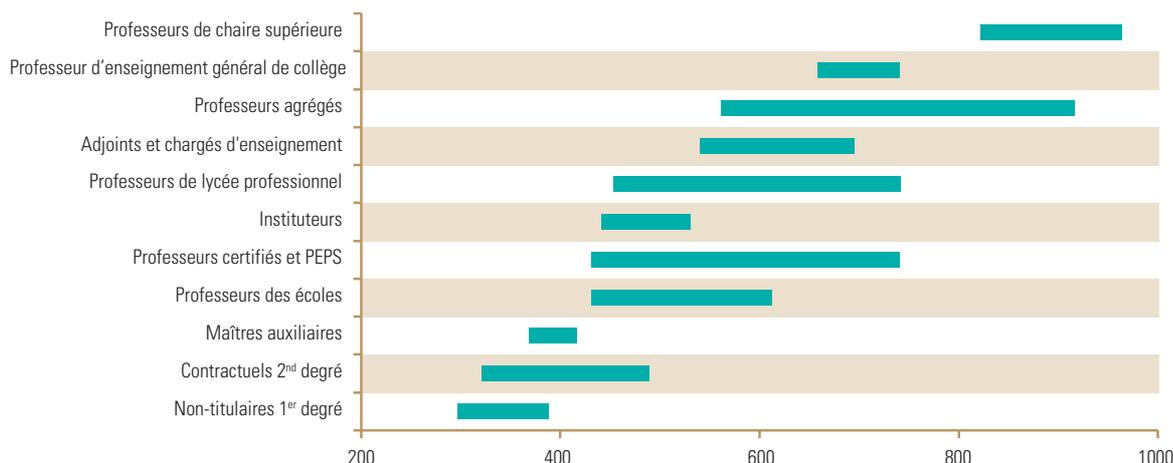
Pour chacun des corps, l'indice moyen des femmes est inférieur à l'indice moyen des hommes : 5,4 % dans l'enseignement scolaire du premier degré et 3,2 % dans le second degré.

Enseignement public

Enseignants du secteur public	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	Ratio indice moyen F/H %
Professeurs des écoles	518	495	431	612	542	512	94,5
Instituteurs	483	469	441	530	495	479	96,8
Non-titulaires	338	321	296	388	371	323	87,1
Total corps du 1^{er} degré	517	495	431	612	540	511	94,6
Professeurs de chaire supérieure	921	963	821	963	924	915	99,0
Professeurs agrégés	721	734	561	916	727	715	98,3
Professeurs certifiés et PEPS	557	531	431	741	564	552	97,9
Professeurs de lycée professionnel	574	567	453	741	577	570	98,8
Professeurs d'enseignement général de collègue	688	695	658	741	692	685	99,0
Adjoints et chargés d'enseignement	645	664	540	695	655	634	96,8
Maîtres auxiliaires	392	384	368	416	397	388	97,7
Professeurs contractuels	398	372	321	489	401	395	98,5
Total corps du 2nd degré	575	567	431	783	586	567	96,8
Total	548	531	431	734	573	536	93,5

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011

Indices de rémunération des enseignants du secteur public



* Note de lecture : pour chacune des barres de l'histogramme, la valeur de gauche correspond au premier décile, la valeur de droite au dernier décile. Pour chacun des corps, 80 % de la masse indiciaire est ainsi représentée.

→ Enseignants du secteur privé

Les indices moyens de rémunération des enseignants des premier et second degrés du secteur privé sous contrat sont moins élevés que ceux des enseignants du secteur public. La différence est de 42 points (28 pour les enseignants du premier degré et 60 pour ceux du second).

L'écart entre public et privé, dans le premier degré, est surtout lié au faible indice moyen des instituteurs suppléants, présents

dans le privé. Dans le second degré, les écarts entre les secteurs public et privé sont peu importants pour les professeurs certifiés, malgré l'âge moyen plus élevé des enseignants du privé.

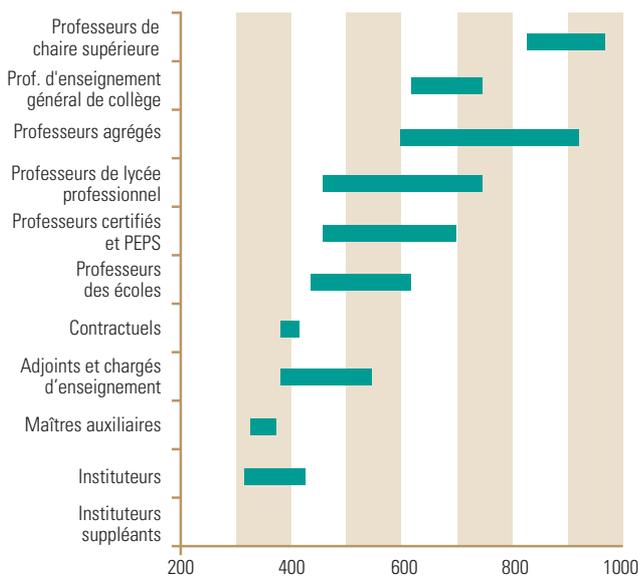
Pour l'ensemble de l'enseignement scolaire, les femmes dans le secteur privé ont, par rapport aux hommes, des indices moyens légèrement supérieurs : 95,2 % contre 93,5 % dans le secteur public.

Enseignement privé

	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	Ratio indice moyen F/H %
Professeurs des écoles	513	495	431	612	524	512	97,7
Instituteurs	368	362	310	420	374	367	98,1
Instituteurs suppléants	297	296	296	296	297	297	100,0
Total corps du 1^{er} degré	489	495	341	612	500	488	97,6
Professeurs de chaire supérieure	904	963	821	963	915	872	95,3
Professeurs agrégés	745	734	593	916	756	734	97,1
Professeurs certifiés et PEPS	552	531	453	695	564	545	96,6
Professeurs de lycée professionnel	561	531	453	741	565	558	98,8
Professeur d'enseignement général de collège	677	695	612	741	670	682	101,8
Adjoints et chargés d'enseignement	457	458	376	540	466	453	97,2
Maîtres auxiliaires	337	321	321	368	340	336	98,8
Professeurs contractuels	405	410	376	410	393	410	104,3
Total corps du 2nd degré	515	495	335	695	529	507	95,8
Total	506	495	335	658	525	500	95,2

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011

Indices de rémunération des enseignants du secteur privé



* Note de lecture : pour chacune des barres de l'histogramme, la valeur de gauche correspond au premier décile, la valeur de droite au dernier décile. Pour chacun des corps, 80 % de la masse indiciaire est ainsi représentée.

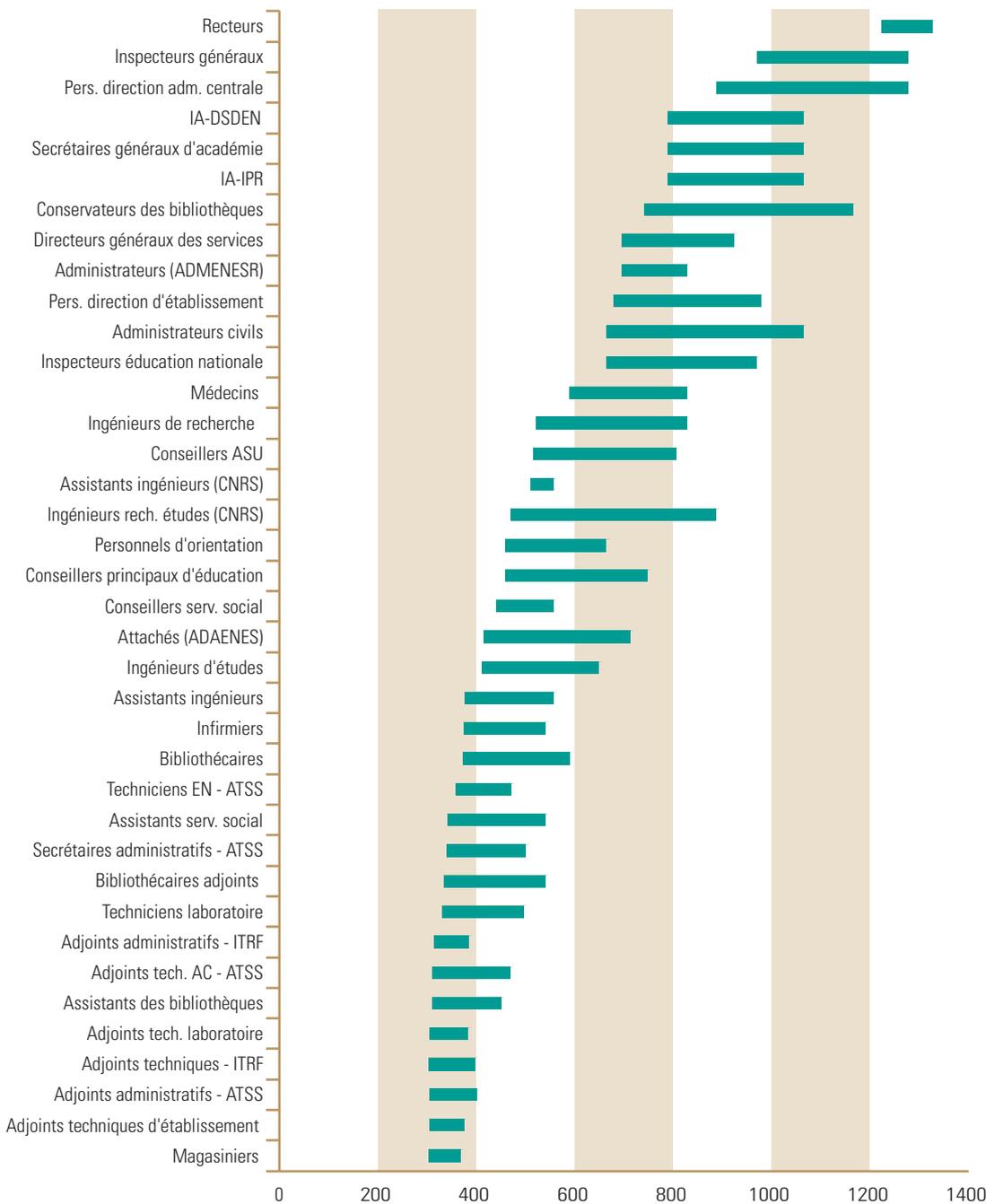


Autres personnels du secteur public

La rémunération des autres personnels, sur crédits d'État, se caractérise par une grande dispersion autour de l'indice moyen de 471. La valeur du premier décile débute à 296 pour les magasiniers des bibliothèques et les adjoints techniques ou administratifs, à 367 pour les infirmiers et à 408 pour les attachés. Elle dépasse 600 points pour l'ensemble des personnels d'encadrement.

L'amplitude entre le premier et le dernier décile est de 200 points pour plus de la moitié des corps. Elle est inférieure ou égale à 100 points pour les adjoints et les magasiniers, supérieure ou égale à 400 pour les ingénieurs, les conservateurs des bibliothèques ou les administrateurs civils.

Indices de rémunération des autres personnels du secteur public



* Note de lecture : pour chacune des barres de l'histogramme, la valeur de gauche correspond au premier décile, la valeur de droite au dernier décile. Pour chacun des corps, 80 % de la masse indiciaire est ainsi représentée.

→ Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

L'indice moyen des personnels de direction d'établissement du second degré est de 841 points et l'écart entre le premier et le dernier décile est de 299 points. 169 points séparent les valeurs des indices moyens des principaux adjoints et des principaux de collège. Il y a 166 points entre les proviseurs adjoints et les provi-

seurs de lycée professionnel et 63 entre ces derniers et les proviseurs de lycée d'enseignement général et technologique. L'écart interdécile va de 137 à 314 points selon les fonctions. Les indices moyens des hommes et des femmes, proviseurs ou principaux sont peu différents.

Personnels de direction, d'inspection et d'orientation

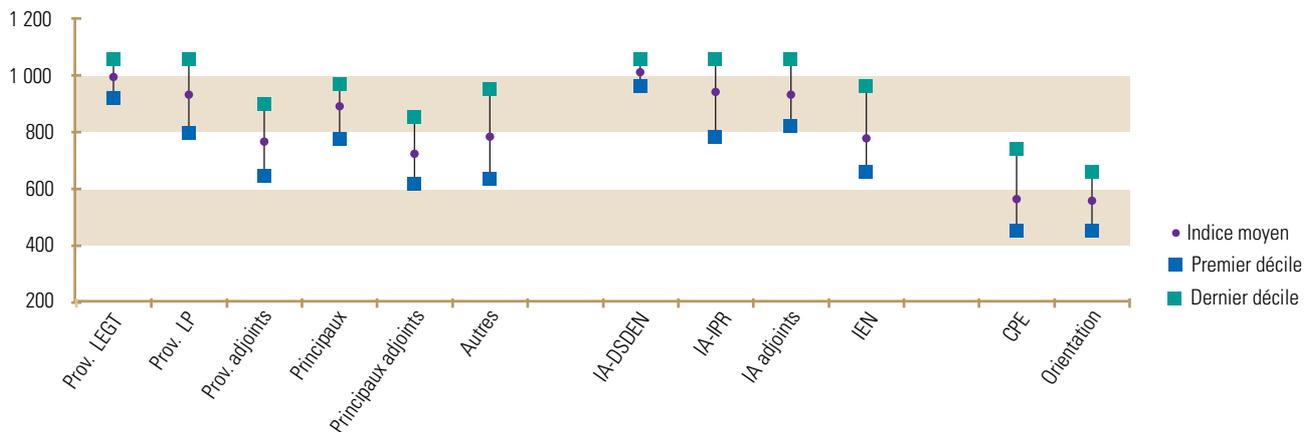
	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	Ratio indice moyen F/H %
Proviseurs de lycée	997	971	921	1058	996	998	100,2
Proviseurs de lycée professionnel	934	951	796	1058	935	932	99,7
Proviseurs adjoints	768	766	647	901	768	767	99,9
Principaux de collège	893	921	776	971	892	894	100,2
Principaux adjoints de collège	724	732	619	853	723	725	100,3
Autres fonctions de pers. de direction	798	792	637	951	803	792	98,6
Personnels de direction	841	838	672	971	854	825	96,6
Insp. acad. - directeurs des services départementaux	1036	1058	963	1058	1038	1031	99,3
Insp. acad. - insp. pédagogiques régionaux	943	963	783	1058	951	931	97,9
Insp. d'académie adjoints	933	963	821	1058	932	933	100,1
Insp. de l'éducation nationale	779	783	658	963	791	765	96,7
Corps d'inspection	843	821	711	1058	857	824	96,1
Conseillers principaux d'éducation	564	531	453	741	586	554	94,5
Personnels d'orientation	559	531	453	658	598	550	92,0
Conseillers d'orientation intérimaires	371	367	349	410	362	372	102,8
Éducation - Orientation	559	531	453	741	587	549	93,5

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011

Les personnels d'inspection ont un indice moyen de 843 points. L'écart entre le premier et le dernier décile est de 347. 164 points séparent l'indice moyen des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (943) de celui des inspecteurs de l'éducation nationale (779). L'écart interdécile s'échelonne de 95 à 305 points.

Sur l'ensemble des corps d'inspection, les indices moyens des femmes sont un peu plus faibles que les indices moyens des hommes (96,1 %), différence surtout marquée pour les inspecteurs de l'éducation nationale.

Indices de rémunération des personnels de direction, d'inspection et d'orientation



Les indices moyens des personnels d'éducation (CPE) et des personnels d'orientation sont de 564 et 559. L'amplitude entre le premier et le dernier décile est respectivement pour ces personnels titu-

lares de 288 points et de 205 points. Parmi les personnels d'orientation, plus de 48 points d'indice séparent la moyenne des femmes de celle des hommes, soit 8,0 % de moins pour les femmes.

→ Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

Personnels ATSS

L'indice moyen de l'ensemble des personnels ATSS est de 408 points. Il masque d'importantes différences selon les filières, les corps et le sexe. Les valeurs des indices moyens par corps vont de 320 pour les adjoints techniques d'établissement à 1 301

points pour les recteurs. Ces indices moyens varient de 327 pour la filière technique à 478 points pour la filière sociale et de santé. Cette hiérarchie se retrouve sur toute la distribution au niveau du dernier décile.

Personnels ATSS

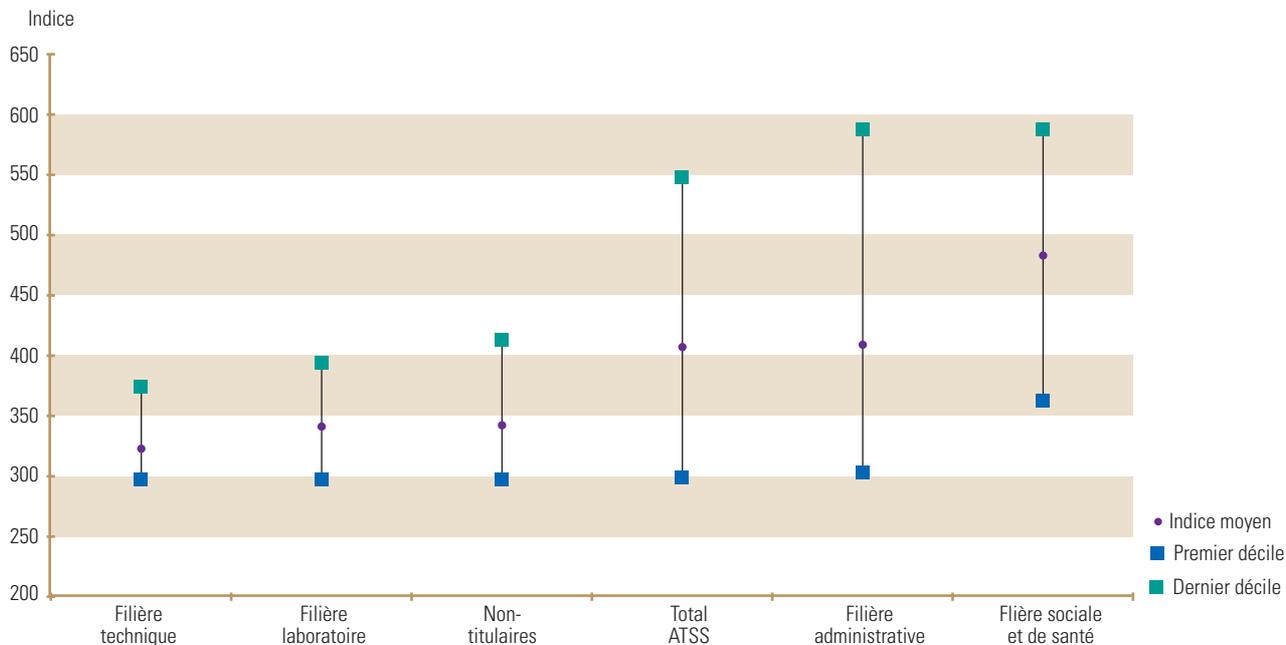
Personnels ATSS	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	Ratio indice moyen F/H %
Filière administrative							
<i>Catégorie A</i>							
Recteurs	1 301	1 320	1 217	1 320	1 308	1 276	97,6
Inspecteurs généraux : IGEN, IGAENR	1 134	1 164	963	1 270	1 144	1 106	96,7
Directeurs, sous-dir., chefs de service ...AC	1 050	1 058	821	1 270	1 072	1 039	96,9
Secrétaires généraux d'académie	940	916	783	1 058	959	887	92,5
Administrateurs civils	844	783	658	1 058	838	869	103,7
Directeurs généraux des services	793	783	688	916	833	735	88,2
Administrateurs (ADMENESR)	765	783	688	821	768	760	99,0
Conseillers ASU	676	711	508	798	681	670	98,4
Attachés (ADAENES)	555	545	408	706	551	557	101,1
Assistants, ing. études, recherche (CNRS)	657	658	467	881	669	641	95,8
<i>Catégorie B</i>							
Secrétaires administratifs (SAENES)	411	395	334	495	406	412	101,5
<i>Catégorie C</i>							
Adjoints administratifs (ADJENES)	339	325	298	394	330	340	103,0
Total filière administrative	410	377	300	582	488	394	80,7
Filière technique							
<i>Catégorie B</i>							
Techniciens de l'éducation nationale	402	379	352	465	397	ns	-
<i>Catégorie C</i>							
Adjoints techniques administration centrale	371	356	305	463	367	391	106,5
Adjoints techniques d'établissement	320	305	298	369	327	311	95,1
Total filière technique	327	312	298	369	335	315	94,0
Filière sociale et de santé							
<i>Catégorie A</i>							
Médecins, médecins conseillers techniques	715	696	582	821	772	712	92,2
Conseillers techniques des services sociaux	516	551	434	551	508	517	101,8
<i>Catégorie B</i>							
Infirmiers	448	446	367	534	455	447	98,2
Assistants de service social	436	420	336	534	409	437	106,8
Total filière sociale et de santé	478	468	367	582	496	477	96,2
Filière laboratoire							
<i>Catégorie B</i>							
Techniciens de laboratoire	397	384	325	491	401	394	98,3
<i>Catégorie C</i>							
Agents techniques de laboratoire	328	318	299	377	329	328	99,7
Total filière laboratoire	337	325	299	392	343	334	97,4
Contractuels santé	356	308	308	477	459	350	76,3
Contractuels et auxiliaires	339	295	295	400	411	320	77,9
Total non-titulaires	341	295	295	413	413	326	78,9
Total	408	371	298	545	453	399	88,1

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011

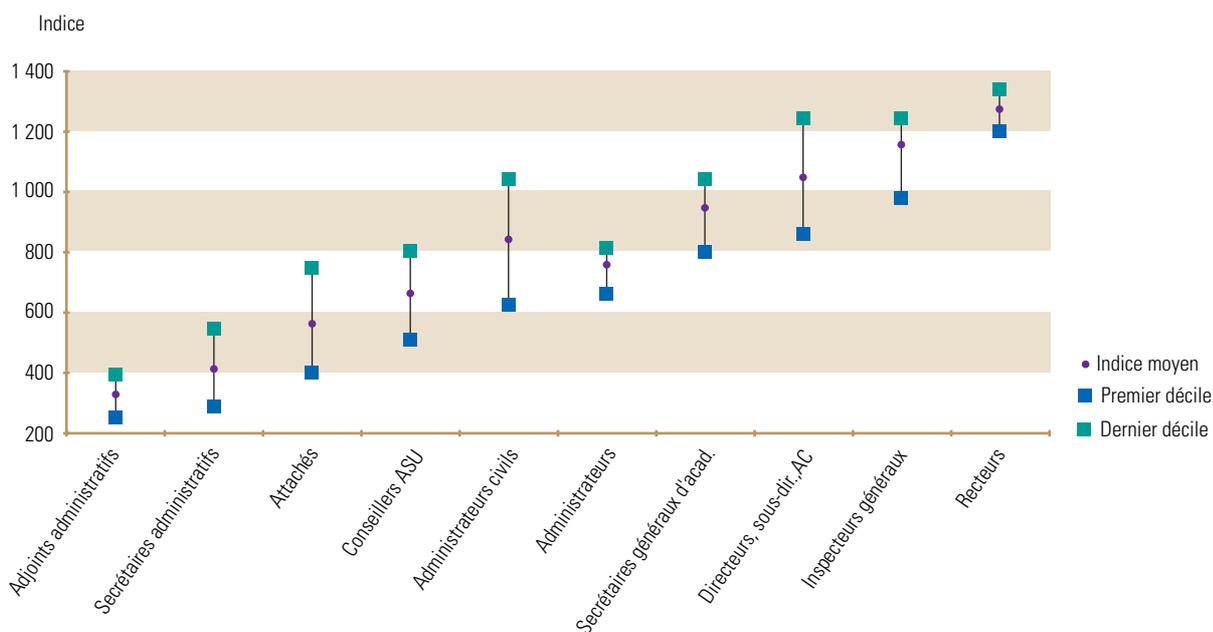
Pour les corps aux effectifs les plus nombreux et les plus féminisés, les adjoints et les secrétaires administratifs, les indices moyens féminins sont légèrement supérieurs aux indices moyens masculins. Pour les médecins, corps particulièrement féminisé

(94,8 %), les écarts d'indice sont importants entre hommes et femmes en défaveur des femmes. Leur indice moyen est égal à 92,2 % de l'indice moyen masculin.

Indices de rémunération des personnels ATSS selon la filière



Indices de rémunération des personnels ATSS de la filière administrative



Personnels ITRF

Les personnels ITRF ont un indice moyen de 429. L'écart le plus important se situe entre les ingénieurs de recherche et les ingénieurs d'études (157 points). 152 points séparent l'indice moyen des personnels de catégorie A des personnels de catégorie B. Les personnels de catégorie C ont en moyenne

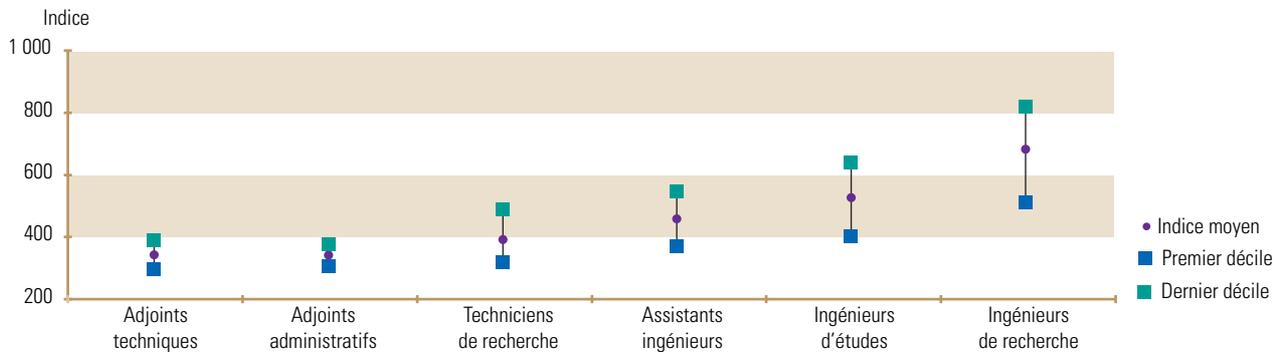
63 points de moins. L'écart interdécile s'échelonne de 71 à 307 points des adjoints administratifs aux ingénieurs de recherche. Pour l'ensemble des personnels ITRF, il y a égalité entre les indices moyens des hommes et des femmes.

Personnels IRTF

Personnels ITRF	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	Ratio indice moyen F/H %
Catégorie A							
Ingénieurs de recherche	686	686	514	821	685	688	100,4
Ingénieurs d'études	529	510	405	642	527	532	100,9
Assistants ingénieurs	444	440	371	551	442	447	101,1
Total catégorie A	546	536	404	729	548	544	99,3
Catégorie B							
Techniciens de recherche	394	384	321	489	390	400	102,6
Catégorie C							
Adjoints techniques	331	318	298	392	334	327	97,9
Adjoints administratifs	338	328	308	379	318	379	119,2
Total catégorie C	331	318	298	392	334	327	97,9
Non-titulaires	422	465	295	489	445	364	81,8
Total	429	392	300	619	428	431	100,7

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011

Indices de rémunération des personnels IRTF



Personnels des bibliothèques

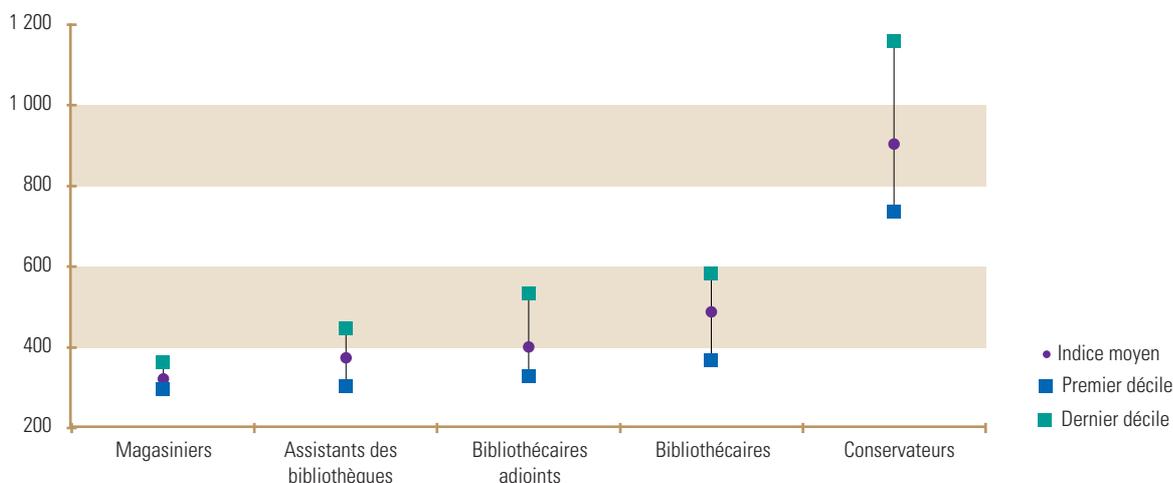
L'indice moyen des personnels des bibliothèques est de 422. Les valeurs du dernier décile s'échelonnent de 362 points pour les magasiniers à 1 159 pour les conservateurs. Pour ces derniers, 424 points séparent le premier et le dernier décile.

Personnels des bibliothèques

Personnels des bibliothèques	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	Ratio indice moyen F/H %
Catégorie A							
Conservateurs	904	949	735	1159	934	893	95,6
Bibliothécaires	488	494	366	582	484	490	101,2
Total catégorie A	671	582	407	949	711	658	92,5
Catégorie B							
Bibliothécaires adjoints	401	373	327	534	403	401	99,5
Assistants des bibliothèques	374	370	303	445	386	367	95,1
Total catégorie B	395	373	324	501	396	394	99,5
Catégorie C							
Magasiniers	322	316	296	362	326	319	97,9
Total	422	354	296	619	410	427	104,1

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011

Indices de rémunération des personnels des bibliothèques





Rémunération selon le sexe et l'âge

→ Selon le sexe

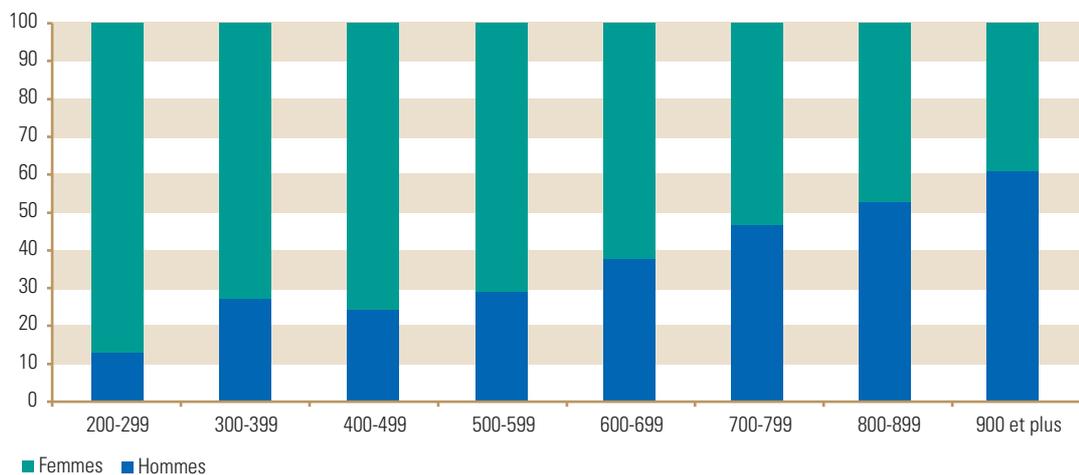
Ensemble du personnel

Plus l'indice de rémunération augmente, plus la proportion de femmes diminue. Dans la tranche indiciaire de 200 à 299, il y a 6,7 fois plus de femmes que d'hommes. Dans la dernière tranche, à l'indice 900 et au-delà, il y a 1,7 fois plus d'hommes que de femmes. Au total, l'indice moyen féminin est égal à 90,7 % de l'indice moyen masculin, 53 points séparent les indices moyens des hommes et des femmes.

Indice	Effectif par tranche			Indice moyen par tranche		
	% Hommes	% Femmes	Ratio F/H	Hommes	Femmes	Ensemble
200-299	12,9	87,1	6,7	296	296	296
300-399	27,0	73,0	2,7	348	347	348
400-499	24,0	76,0	3,2	460	459	459
500-599	29,0	71,0	2,5	551	548	549
600-699	37,5	62,5	1,7	642	638	640
700-799	46,5	53,5	1,2	760	758	759
800-899	52,7	47,3	0,9	833	832	833
900 et plus	60,9	39,1	0,6	990	970	982
Indice moyen	570	517	90,7	570	517	533

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011

Distribution des indices de rémunération : ensemble des personnels par sexe



Par type de personnel

Quel que soit le type de personnel, l'indice moyen des hommes est supérieur à celui des femmes, sauf pour les personnels ITRF et les personnels des bibliothèques.

Pour les enseignants, l'écart entre les hommes et les femmes est de 37 points pour le public et de 25 points pour le privé.

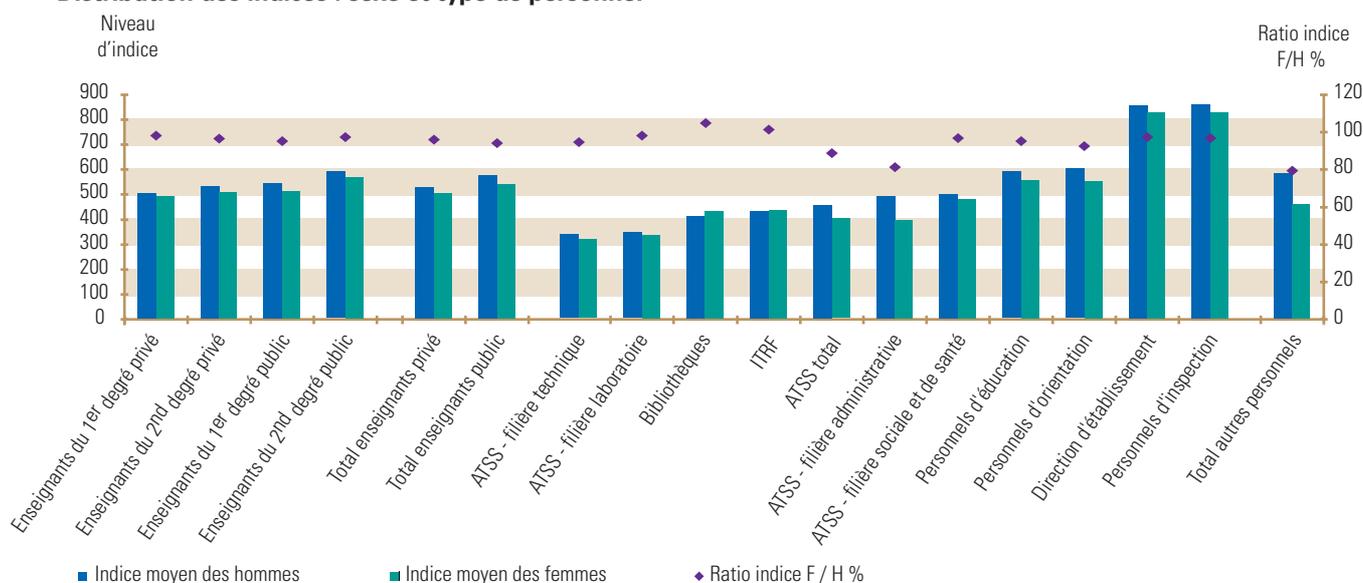
Parmi les autres personnels, l'écart en faveur des hommes est de 123 points. Il est fortement influencé par l'indice moyen du

personnel ATSS féminin (399) qui représente plus de la moitié des personnels non enseignants. Dans la filière administrative des ATSS, l'indice moyen des femmes est égal à 80,7 % de l'indice moyen masculin. Parmi les personnels ITRF, les femmes ont un indice légèrement supérieur (trois points) et elles dominent parmi les personnels des bibliothèques avec 17 points de plus.

	Indice moyen des hommes	Indice moyen des femmes	% ratio indice F / H
Enseignants du 1 ^{er} degré public	540	511	94,6
Enseignants du 1 ^{er} degré privé	500	488	97,6
Enseignants du 2 nd degré public	586	567	96,8
Enseignants du 2 nd degré privé	529	507	95,8
Total enseignants public	573	536	93,5
Total enseignants privé	525	500	95,2
Direction d'établissement	854	825	96,6
Personnels d'inspection	857	824	96,1
Personnels d'éducation	586	554	94,5
Personnels d'orientation	598	550	92,0
ATSS	453	399	88,1
dont filière administrative	488	394	80,7
dont filière technique	335	315	94,0
dont filière sociale et de santé	496	477	96,2
dont filière laboratoire	343	334	97,4
ITRF	428	431	100,7
Bibliothèques	410	427	104,1
Total autres personnels	580	457	78,8

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011

Distribution des indices : sexe et type de personnel



* Note de lecture : les points représentent le ratio en pourcentage « indice moyen des femmes sur indice moyen des hommes » ; plus le ratio est proche de 100 %, plus l'écart est faible. Il est égal à 94,6 % pour les enseignants du 1^{er} degré public.

→ Selon l'âge

Pour l'ensemble des personnels, l'indice moyen de rémunération est de 416 points pour les agents de moins de 30 ans, de 504 points de 30 à 49 ans et de 640 au delà, soit une augmentation moyenne de 224 points au cours d'une carrière. Les écarts entre les hommes et les femmes s'accroissent avec l'âge. Il n'y a pas de différences par sexe entre les indices moyens des moins de 30 ans. De 30 à 49 ans, 29 points les séparent et à partir de 50 ans, 71 points. 269 points sont en moyenne acquis au cours

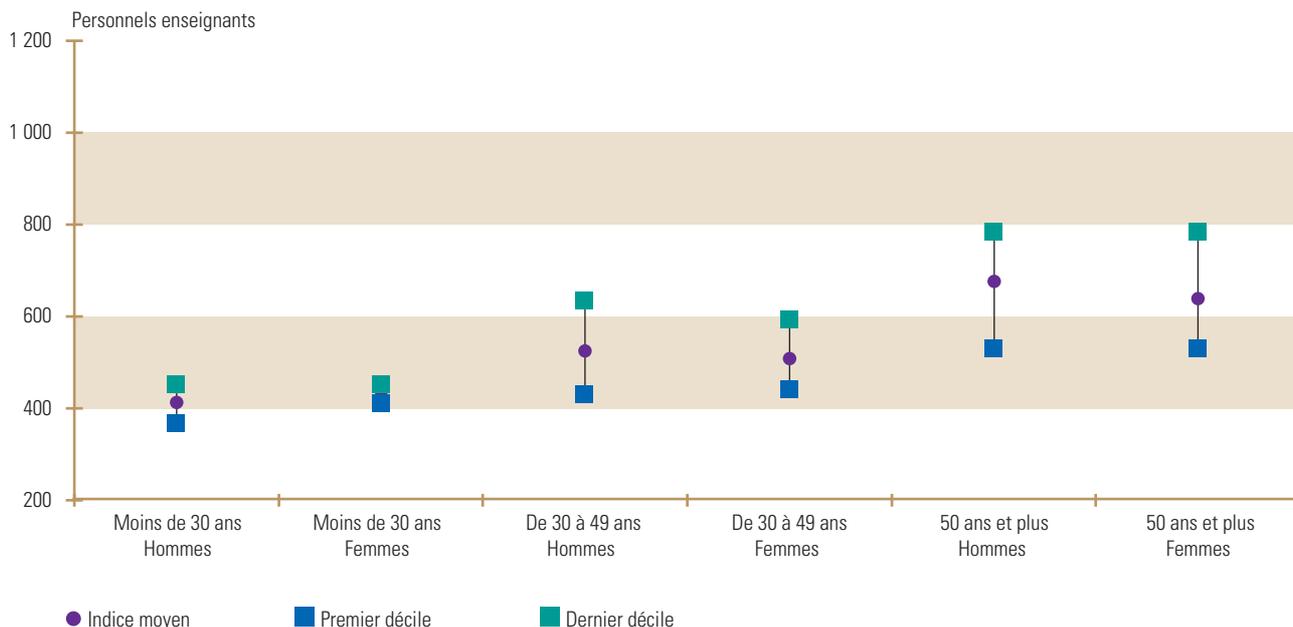
d'une carrière masculine, 199 au cours d'une carrière féminine. L'écart sur le dernier décile dans la dernière tranche d'âge atteint presque 100 points, soit plus de 460 euros sur le traitement mensuel brut, tous personnels confondus.

L'écart entre les hommes et les femmes se creuse davantage pour les autres personnels que pour les enseignants : pour le dernier décile, l'écart dépasse 200 points dès la tranche d'âge intermédiaire.

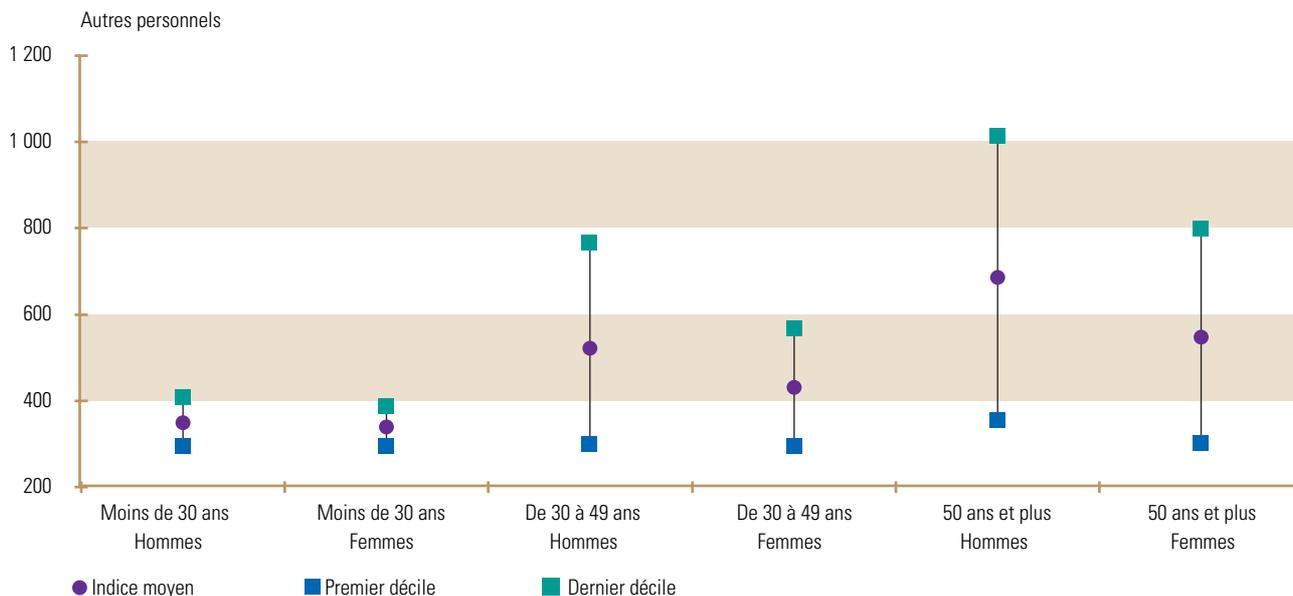
		Moins de 30 ans				De 30 à 49 ans				50 ans et plus			
		Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Enseignants	Hommes	425	431	367	453	525	531	431	635	677	658	531	783
	Femmes	427	431	410	453	508	495	441	593	639	612	531	783
Total		427	431	410	453	513	495	434	612	653	628	531	783
Autres personnels	Hommes	325	298	295	408	490	448	299	766	700	741	356	1013
	Femmes	316	295	295	386	401	356	295	567	513	446	300	798
Total		317	295	295	389	423	370	295	637	563	494	308	921
Total personnel	Hommes	417	431	321	453	524	531	410	658	686	674	531	881
	Femmes	416	431	321	453	495	495	368	593	615	612	416	783
Total		416	431	321	453	504	495	377	612	640	612	447	783

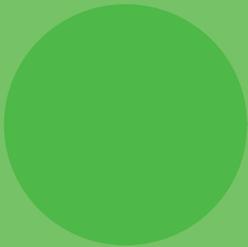
Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011

Indices des enseignants : sexe et tranche d'âge

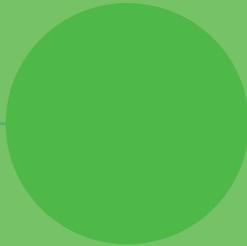


Indices des autres personnels : sexe et tranche d'âge





La vie des personnels



Ensemble des personnels du secteur public

→ Programmes de rémunération et type de personnel dans le secteur public

Dans le cadre de la LOLF, les personnels du secteur public sont rémunérés sur six programmes budgétaires dont trois sont destinés majoritairement au personnel enseignant.

	Enseignement scolaire public du premier degré		Enseignement scolaire public du second degré		Formations supérieures et recherche universitaire - Vie étudiante		Soutien de la politique de l'éducation nationale		Vie de l'élève		Total
Enseignants du 1 ^{er} degré	99,5	96,8	2,4	3,2	0,0	0,0	0,2	0,0			33,0
Enseignants du 2 nd degré	0,1	0,0	84,7	93,1	10,3	3,1	1,1	0,1	14,0	3,7	39,5
Enseignants du supérieur					45,8	100,0					5,5
Personnels de direction			2,9	99,5			0,3	0,5			1,3
Personnels d'inspection	0,4	42,6	0,4	49,8	0,0	0,2	1,0	7,4			0,3
Personnels d'éducation			0,0	1,7					10,6	98,3	1,1
Personnels d'orientation			0,9	100,0							0,4
Pers. adm. techniques, sociaux et de santé			8,6	44,3	12,9	18,2	84,6	23,4	11,5	14,1	8,4
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation			0,0	0,1	27,4	91,7	12,5	8,2			3,5
Personnels des bibliothèques					3,6	99,3	0,1	0,7			0,4
Assistants d'éducation et contractuels BOE	0,0	0,1	0,1	0,3	0,0	0,1	0,2		63,9	99,5	6,6
Total	100,0	32,1	100,0	43,4	100,0	11,9	100,0	2,3	100,0	10,3	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011 et annuaire EPP (assistants d'éducation et assistants pédagogiques)

Note de lecture : dans la première colonne, au titre du programme budgétaire de l'enseignement scolaire public du premier degré, sont répartis en pourcentage les personnels enseignants des corps du premier degré, du second degré et les personnels d'inspection. Sur la deuxième ligne, sont répartis en pourcentage les enseignants du premier degré public rémunérés selon le chapitre budgétaire.

Sur le programme budgétaire de l'enseignement scolaire du premier degré, la quasi-totalité des personnels sont des enseignants du premier degré (99,5 %), 0,4 % sont des personnels d'inspection. Sur le programme de l'enseignement scolaire du second degré, 84,7 % des agents enseignent, 8,6 % assurent des fonctions administratives ou techniques au sein des établissements scolaires, 2,9 % sont des personnels de direction, 0,9 % des personnels d'orientation et 0,4 % des personnels d'inspection. Les enseignants du premier degré n'enseignent pas tous dans les écoles. Ainsi, 3,2 % d'entre eux exercent essentiellement dans

les collèges. De la même manière, une partie des enseignants du second degré (3,1 %) assurent des formations supérieures.

Sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale », plus des quatre cinquièmes des agents sont des personnels administratifs et d'encadrement qui exercent dans les services des inspections académiques, des rectorats ou à l'administration centrale.

Les surveillants et les assistants d'éducation, les conseillers principaux d'éducation et les personnels de santé sont rémunérés au titre du programme « Vie de l'élève ».

→ Répartition des personnels par académie

En moyenne, pour l'ensemble des académies, plus de deux agents sur cinq sont rémunérés au titre du programme « Enseignement scolaire public du second degré » (43,4 %), moins d'un sur trois

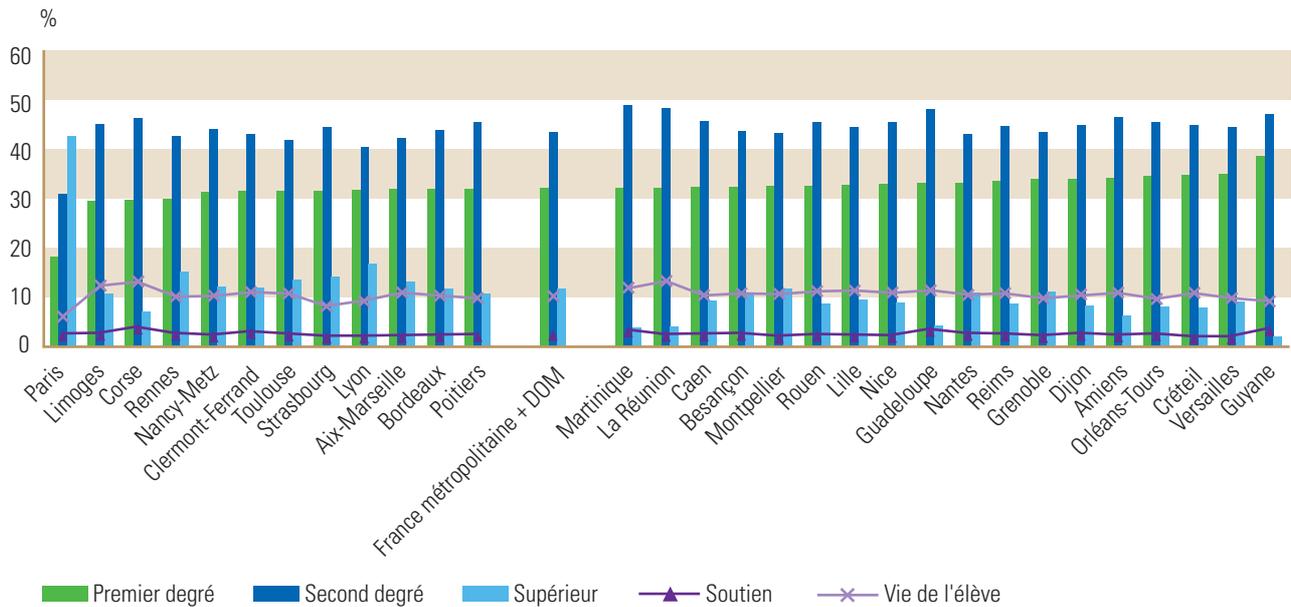
au titre du programme « Enseignement scolaire public du premier degré » (32,1 %).

Ensemble du personnel du secteur public

	Premier degré	Second degré	Supérieur	Soutien	Vie de l'élève	Total	Part académique
Aix-Marseille	14 574	19 374	6 001	895	5 042	45 886	4,4
Amiens	10 882	14 863	2 034	661	3 548	31 988	3,1
Besançon	6 636	8 941	2 186	496	2 210	20 469	2,0
Bordeaux	15 060	20 733	5 558	937	4 922	47 210	4,5
Caen	7 207	10 209	2 069	506	2 348	22 339	2,2
Clermont-Ferrand	6 486	8 867	2 462	548	2 274	20 637	2,0
Corse	1 472	2 286	358	180	650	4 946	0,5
Créteil	25 549	32 948	5 888	1 221	8 032	73 638	7,1
Dijon	8 703	11 518	2 138	594	2 732	25 685	2,5
Grenoble	16 541	21 200	5 439	926	4 811	48 917	4,7
Guadeloupe	3 203	4 666	420	303	1 117	9 709	0,9
Guyane	2 273	2 775	130	192	542	5 912	0,6
La Réunion	6 327	9 519	800	432	2 621	19 699	1,9
Lille	21 966	29 851	6 338	1 386	7 692	67 233	6,5
Limoges	3 493	5 333	1 282	286	1 468	11 862	1,1
Lyon	15 373	19 546	8 128	886	4 496	48 429	4,7
Martinique	2 813	4 284	350	265	1 051	8 763	0,8
Montpellier	13 225	17 614	4 835	752	4 358	40 784	3,9
Nancy-Metz	13 043	18 301	5 059	853	4 317	41 573	4,0
Nantes	14 240	18 549	4 688	1 036	4 521	43 034	4,1
Nice	9 943	13 789	2 728	567	3 309	30 336	2,9
Orléans-Tours	13 258	17 414	3 143	846	3 699	38 360	3,7
Paris	8 125	13 780	18 946	999	2 740	44 590	4,3
Poitiers	8 428	11 973	2 826	553	2 604	26 384	2,5
Reims	7 665	10 188	2 005	504	2 513	22 875	2,2
Rennes	11 524	16 388	5 814	917	3 910	38 553	3,7
Rouen	10 015	13 972	2 696	669	3 463	30 815	3,0
Strasbourg	9 868	13 889	4 404	578	2 564	31 303	3,0
Toulouse	14 026	18 663	6 094	984	4 811	44 578	4,3
Versailles	30 857	39 160	8 049	1 485	8 698	88 249	8,5
Adm. centrale			541	2 602		3 143	0,3
France métro. + DOM	332 775	450 593	123 409	24 059	107 063	1 037 899	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011 et annuaire EPP.

Répartition des personnels du secteur public : type de personnel et académie



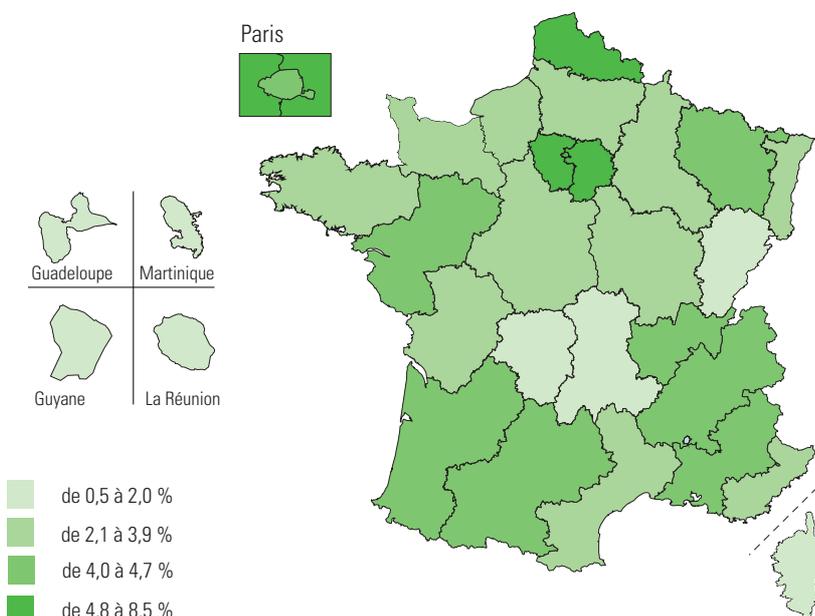
Note de lecture : les enseignants exerçant dans le premier degré représentent 18,2 % des enseignants dans l'académie de Paris, 32,1 % des enseignants pour l'ensemble de la France métropolitaine et des DOM et 38,4 % dans l'académie de Guyane.

La proportion du personnel rémunéré au titre de l'enseignement scolaire du premier degré dépasse largement la moyenne nationale de 32,1 % dans les académies de Guyane (38,4 %), de Versailles (35 %), de Créteil (34,7 %) ou d'Orléans-Tours (34,6 %). Dans les académies de Guadeloupe, de Martinique et de La Réunion, presque un agent sur deux est rémunéré au titre du programme de « l'Enseignement scolaire public du second degré », soit une proportion sensiblement plus élevée que la moyenne nationale (43,4 %). L'académie de Paris est spécifique : 42,5 % des agents sont rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supé-

rieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante », soit trois fois et demie de plus que la moyenne nationale (11,9 %). Corrélativement, le premier et le second degrés occupent une part faible (18,2 % et 30,9 %).

Pour l'ensemble des personnels du secteur public, 22,1 % des agents exercent dans les académies de Lille, de Créteil et de Versailles. Les académies d'outre-mer, de Corse, de Limoges, de Besançon et de Clermont-Ferrand totalisent moins de 10 % des effectifs.

Personnel du public : poids de chaque académie





Personnels enseignants, de direction, d'éducation et d'orientation

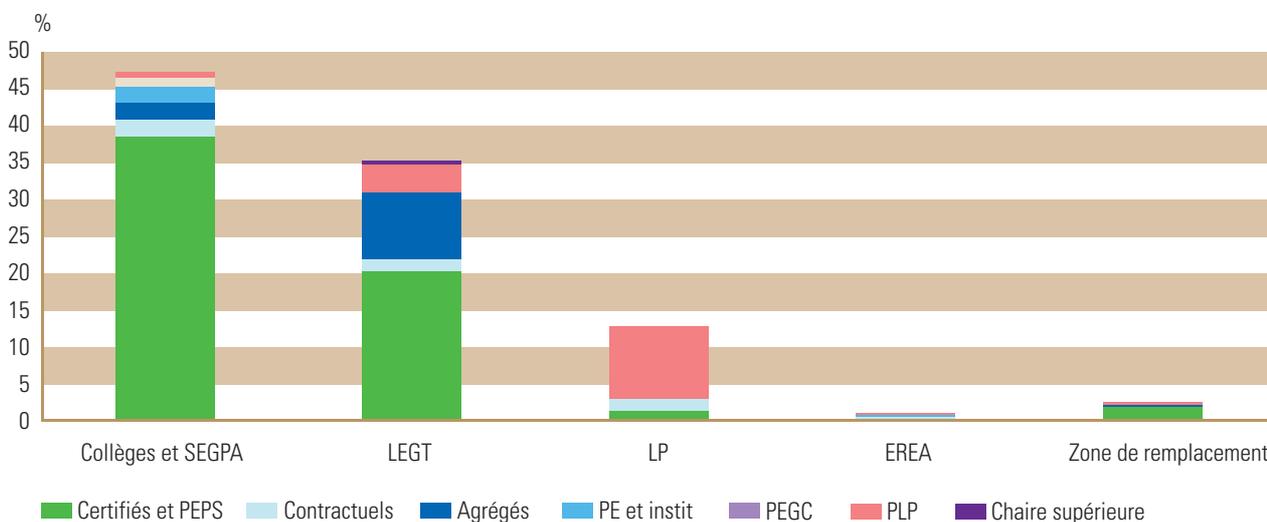
→ Répartition par type d'établissement

Parmi l'ensemble des personnels enseignants du second degré, près d'un sur deux est affecté en collège et en SEGPA, plus d'un tiers en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et plus d'un sur huit en lycée professionnel (LP).

Les 47,7 % d'enseignants en collège et en SEGPA se décomposent en 38,4 % de professeurs certifiés (et PEPS) et 2,3 % de

professeurs agrégés. En lycée d'enseignement général et technologique, les 35,3 % d'enseignants se répartissent entre les professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (20 %), les professeurs agrégés (9,1 %) et les professeurs de lycée professionnel (PLP : 3,7 %). En lycée professionnel, exercent 12,7 % des enseignants avec 9,8 % de PLP.

Répartition par type d'établissement de l'ensemble des enseignants



Note de lecture : sur l'ensemble des enseignants et des établissements, 35,3 % des enseignants exercent en lycée d'enseignement général et technologique, 20 % sont des professeurs certifiés et 9,1 % des professeurs agrégés.

Exercent en LEGT la quasi totalité des professeurs de chaire supérieure et plus des trois quarts des professeurs agrégés (77 %). 65,2 % des professeurs de lycée professionnel (PLP) sont affectés en lycée professionnel et 24,8 % en lycée d'enseignement général et technologique. C'est en collège et en SEGPA que sont affectés 62,2 % des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) qui représentent

les quatre cinquièmes de l'ensemble des enseignants dans ces établissements.

Les enseignants du premier degré affectés dans le second degré exercent pour 82,1 % en collège dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et pour 14 % dans des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Répartition par type d'établissement des enseignants, des personnels de direction, d'éducation et d'orientation par corps

	Collèges et SEGPA	Lycées d'ens. général et techno.	Lycées professionnels	EREA	Zone de remplacement	CNED	Services académiques et CIO	GRETA	Autres	Total
Professeurs de chaire supérieure		1,5	99,9		0,0	0,0		0,0	0,0	0,5
Professeurs agrégés	4,8	19,3	77,0	0,7	0,7	11,6	14,8	0,4	7,9	11,9
Professeurs certifiés et PEPS	80,4	62,2	32,4	9,3	10,5	69,2	67,3	2,5	33,5	38,0
Professeurs de lycée professionnel	1,5	4,8	24,8	77,0	65,2	1,4	14,8	12,4	0,7	31,8
Professeurs ens. général de collège	2,5	95,7	0,3	0,0	0,2	0,1	1,3	2,7	0,4	1,1
Adjoints d'ens. et chargés d'enseignement	0,7	63,8	22,2	0,4	0,1	0,8	0,9	0,9	0,3	0,2
Maîtres auxiliaires	0,6	56,7	21,8	0,7	1,1	0,2	0,8	0,8	0,7	0,3
Contractuels	4,9	38,4	27,6	11,7	14,8	2,0	1,8	1,1	96,1	2,7
Enseignants du 1 ^{er} degré	4,6	82,1	0,6	0,2	46,8	14,0	0,3	0,0	6,7	2,7
Total	100,0	47,7	35,2	100,0	12,7	0,8	2,3	0,2	0,2	0,7
Personnels de direction	58,8	63,5	24,8	45,6	10,3	0,2				22,4
Personnels d'éducation	41,2	49,9	32,8	54,4	13,7	0,3		0,0	0,1	54,4
Personnels d'orientation		0,1	0,0		0,0				99,9	53,8
Total	100,0	48,8	24,4	100,0	10,2	0,2			13,9	0,1
										2,4
										100,0

Source : MENJVA-MESR DEPP : annuaire EPP.

Note de lecture : 47,7 % des enseignants exercent en collège et en SEGPA, type d'établissement dans lequel 80,4 % des enseignants sont des professeurs certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

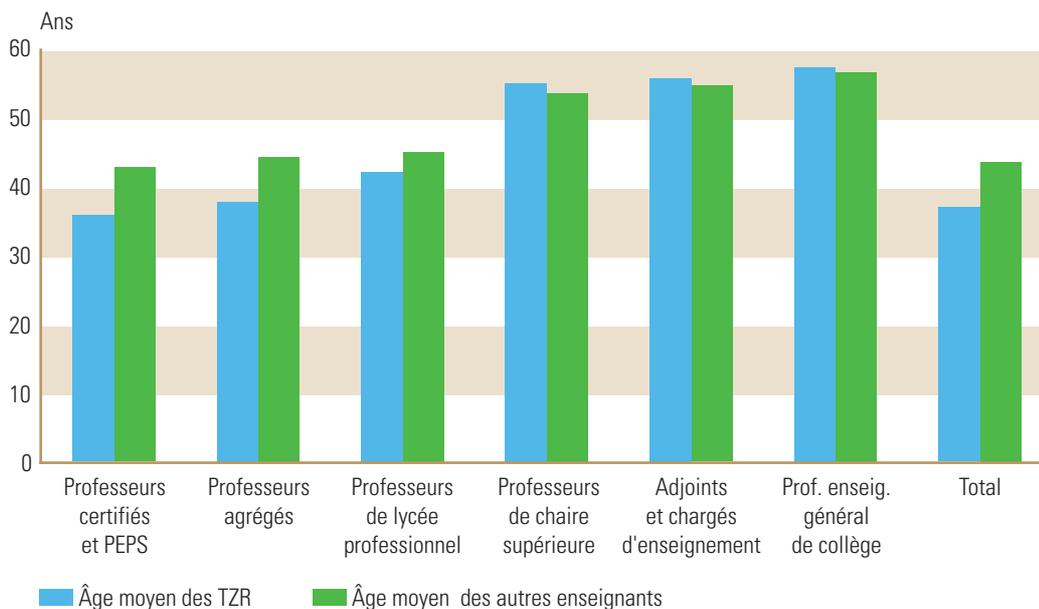
→ Enseignants titulaires sur zone de remplacement (TZR)

26 200 enseignants sont des titulaires sur zone de remplacement. Ils ont soit une affectation académique à l'année en établissement, soit une affectation sur zone de remplacement ou bien ils effectuent un remplacement à l'année sur poste vacant.

	Affectation en zone de remplacement			Autres enseignants
	Enseignants	% corps	Âge moyen	Âge moyen
Professeurs de chaire supérieure	3	0,1	55,0	53,6
Professeurs agrégés	2 660	5,7	37,8	44,3
Professeurs certifiés et PEPS	19 913	8,2	35,8	42,7
Professeurs de lycée professionnel	3 457	5,8	42,1	44,9
Prof. enseign. général de collège	106	2,2	57,3	56,5
Adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement	73	3,5	55,7	54,6
Total	26 212	7,3	37,0	43,6

Source : MENJVA-MESR DEPP : annuaire EPP

Âge moyen des enseignants titulaires en zone de remplacement et hors zone



7,3 % des enseignants titulaires des corps du second degré sont affectés en zones de remplacement ; ce vivier est prioritairement alimenté par les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive (76 %). Ces enseignants « TZR » sont plus jeunes de presque sept années que les ensei-

gnants hors zone. Les professeurs certifiés et agrégés sont les plus jeunes : 35,8 ans et 37,8 ans. Les professeurs de lycée professionnel ont en moyenne 42,1 ans, soit presque trois ans de moins que les PLP hors zone.



Affectation en éducation prioritaire

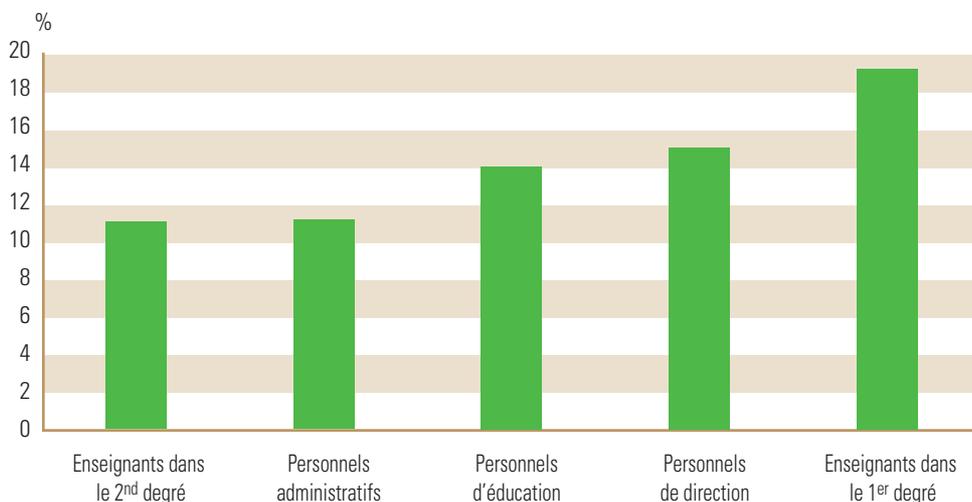
→ Part des personnels en éducation prioritaire

102 500 personnes exercent en éducation prioritaire dans les écoles et les établissements du second degré. 91,7 % sont des enseignants. Ils représentent 14,3 % des enseignants du secteur scolaire public. Parmi les personnels de direction et d'éducation, respectivement 14,9 % et 13,9 % de ces personnels exercent en éducation prioritaire.

	Effectifs	Part de l'éducation prioritaire
Enseignants dans le 1 ^{er} degré	52 000	19,1
Enseignants dans le 2 nd degré	41 913	11,0
Personnels de direction	1 935	14,9
Personnels d'éducation	1 574	13,9
Personnels administratifs	5 031	11,1

Sources : MENJVA-MESR DEPP : annuaires EPP, AGORA, AGAPE.

Part de l'éducation prioritaire



Précisions

L'année 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves ». Les écoles et les lycées sont désormais associés aux collèges pour aider les élèves à progresser et à développer leur ambition scolaire. Sur ce principe, en lieu et place des anciens réseaux, **le programme national « Collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (CLAIR) a été mis en place à titre expérimental dans 105 établissements en 2010-2011. À la rentrée 2011, il s'étend aux écoles et inclue la quasi-totalité des « réseaux ambition réussite » pour devenir le programme ÉCLAIR.** Il se caractérise par des innovations en matière de pédagogie, de vie scolaire et de ressources humaines.

→ Affectation en éducation prioritaire des enseignants du secteur public par corps

Selon les niveaux d'enseignement, la proportion d'enseignants affectés en éducation prioritaire passe de 19,1 % dans le premier degré à 11 % dans le second. Il y a des différences entre les corps : 19,2 % des professeurs des écoles et 14 % des professeurs certi-

fiés et assimilés sont affectés dans les réseaux mais seuls 3,8 % des agrégés et 1,5 % des professeurs de lycées professionnels y sont rattachés.

	En éducation prioritaire					Hors éducation prioritaire				
	Effectifs	Part en éducation prioritaire	Effectifs de moins de 30 ans	% des moins de 30 ans	Âge moyen	Effectifs	Part hors éducation prioritaire	Effectifs des moins de 30 ans	% des moins de 30 ans	Âge moyen
Instituteurs	1 017	15,8	0	0,0	47,8	5 408	84,2	2	0,0	47,3
Professeurs des écoles	50 962	19,2	8 821	17,3	38,4	214 858	80,8	23 274	10,8	40,7
Non-titulaires	21	55,3	6	28,6	33,8	17	44,7	5	29,4	37,9
Total 1^{er} degré	52 000	19,1	8 827	17,0	38,6	220 283	80,9	23 281	10,6	40,9
Professeurs de chaire supérieure						2 111	100,0	0	0,0	53,6
Professeurs agrégés	1 727	3,8	253	14,6	38,8	43 860	96,2	2 941	6,7	44,1
Professeurs certifiés et PEPS	33 156	14,0	6 400	19,3	38,2	202 973	86,0	19 545	9,6	42,8
Professeurs de lycée professionnel	858	1,5	40	4,7	46,6	56 421	98,5	2 551	4,5	44,7
Professeurs d'ens. général de collège	897	19,1	0	0,0	56,5	3 797	80,9	0	0,0	56,5
Adjoints et chargés d'enseignement	211	10,5	0	0,0	54,7	1 794	89,5	0	0,0	54,5
Maîtres auxiliaires	314	15,0	2	0,6	47,4	1 781	85,0	10	0,6	47,7
Contractuels	2 658	12,0	599	22,5	37,0	19 489	88,0	4 033	20,7	37,9
Enseignants du 1 ^{er} degré	2 092	20,1	195	9,3	42,0	8 300	79,9	905	10,9	42,3
Total 2nd degré	41 913	11,0	7 489	17,9	39,1	340 526	89,0	29 985	8,8	43,3
Total	93 913	14,3	16 316	17,4	38,9	560 809	85,7	53 266	9,5	42,1

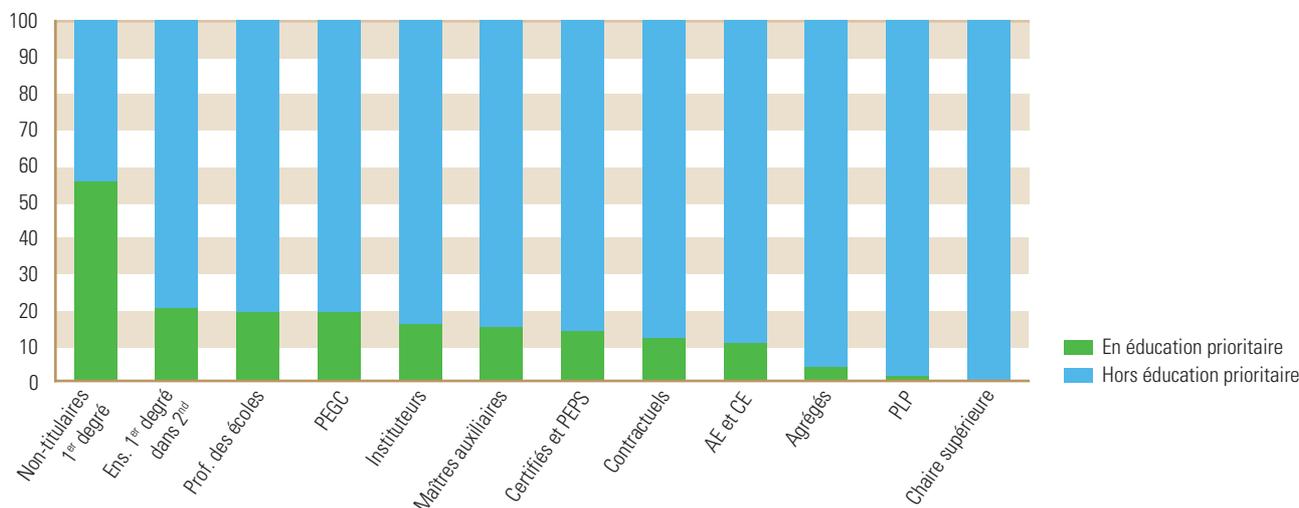
Sources : MENJVA-MESR DEPP : annuaires EPP, AGAPE.

Les enseignants exerçant en éducation prioritaire ont en moyenne 3,2 ans de moins que leurs collègues qui n'y exercent pas. Les professeurs des écoles sont également plus jeunes, 2,3 ans de moins. Plus de cinq ans séparent les agrégés et plus de quatre et demi les certifiés. Seuls les professeurs de lycées professionnels

en éducation prioritaire sont plus âgés que leurs collègues, avec presque deux années de plus.

Presque un enseignant sur six en éducation prioritaire a moins de trente ans (17,4 %). Hors éducation prioritaire, la proportion est inférieure à dix (9,5 %).

Proportion d'enseignants dans et hors éducation prioritaire





Mouvement interdépartemental des enseignants titulaires du premier degré public

→ Les candidatures

En 2011, on recense 17 104 candidatures à la mobilité (désirant sortir de leur département d'affectation), soit 5,2 % des enseignants titulaires du premier degré.

Près de la moitié d'entre elles émanent des départements des académies d'Île-de-France (44,5 % dont 16 % en Seine-Saint-Denis, 6,7 % dans les Hauts-de-Seine, 5 % dans le Val-de-Marne, 4,2 % dans les Yvelines, 3,7 % en Seine-et-Marne et 3,6 % dans le Val d'Oise), pour 19,4 % de l'ensemble des effectifs des enseignants titulaires.

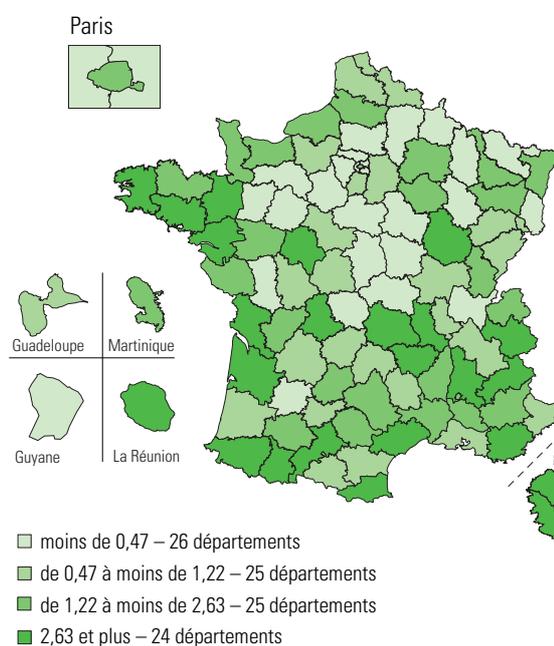
Les souhaits de départs y sont en effet particulièrement fréquents : 17 % des enseignants de l'académie de Créteil souhaitent quitter leur département d'affectation (27,3 % en Seine-Saint-Denis, 12 % dans le Val-de-Marne, et 7,8 % en Seine-et-Marne) et 9,6 % de l'académie de Versailles (8,9 % dans les Yvelines, 6,4 % dans l'Essonne, 14,6 % dans les Hauts-de-Seine et 8,2 % dans le Val-d'Oise).

Sur 17 104 demandes d'entrée en premier vœu, cinq départements totalisent près d'un cinquième des demandes (Paris, Haute-Garonne, Gironde, Hérault et Seine-et-Marne).

Le ratio du nombre de demandes d'entrée en premier vœu sur le nombre de demandes de sortie permet de mesurer l'attractivité des départements. En 2011, le nombre de demandes d'entrée le plus faible concerne la Seine-Saint-Denis (130 demandes de sortie pour une demande d'entrée), la Nièvre (9,1), les Ardennes (8,5), les Hauts-de-Seine (8,3), l'Orne (7,7), la Guyane (6) et la

Creuse (5,1). À l'inverse, les ratios les plus élevés concernent les Pyrénées-Orientales (8,7), la Haute-Vienne (9,4), la Haute-Garonne (10,6), la Corse-du-Sud (12,3), le Puy-de-Dôme (14,8) et les Pyrénées-Atlantiques (25,9).

Ratio des demandes d'entrée sur les demandes de sortie 1^{er} degré public, mouvement interdépartemental 2011

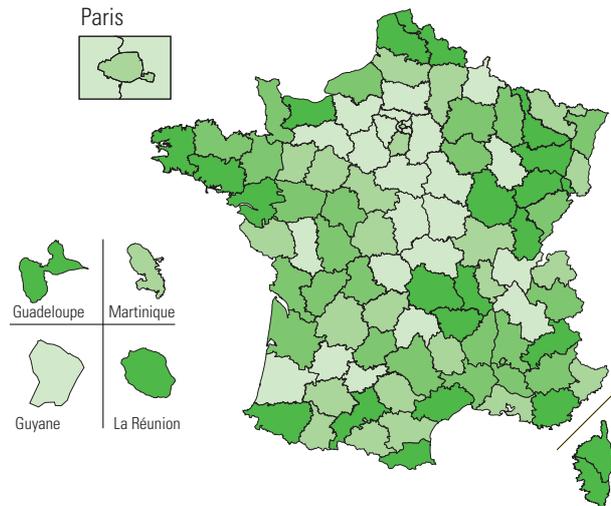


→ Les résultats

En 2011, 4 993 enseignants, soit 29,2 % des 17 104 demandes de sortie ont obtenu leur mutation en dehors de leur département d'exercice.

Le taux de satisfaction concernant les sorties atteint 100 % dans deux départements : les Hautes-Alpes et la Corse-du-Sud. Cinq départements se situent entre 83 % et 93 % : La Réunion, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et le Finistère. Les taux les plus faibles concernent la Creuse (3 %), l'Oise (7 %), l'Yonne et la Seine-Saint-Denis (9 %).

Ratio des sorties réalisées sur les sorties demandées 1^{er} degré public, mouvement interdépartemental 2011



- Moins de 27 % – 26 départements
- de 27 % à moins de 45 % – 24 départements
- de 45 % à moins de 68 % – 25 départements
- 68 % et plus – 25 départements

Mouvement interacadémique des enseignants titulaires du second degré public

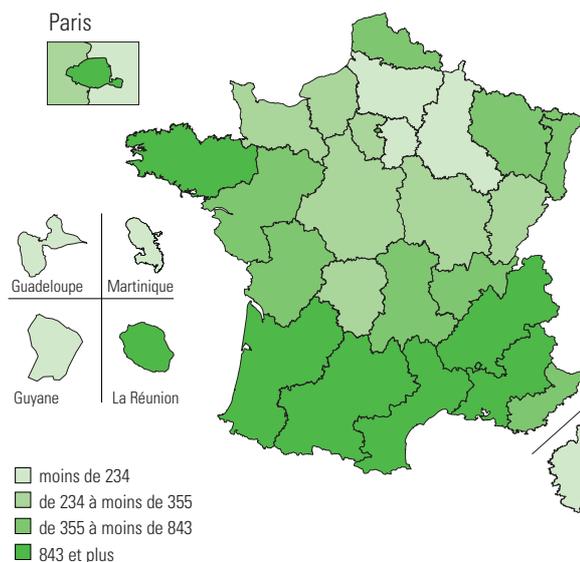
→ Les demandes de mutation

27 488 enseignants ont participé au mouvement interacadémique 2011, DOM et COM compris, dont 18 596 titulaires et 8 892 nouveaux enseignants ex-stagiaires (néo-titulaires) dans le cadre de leur première affectation.

Hors COM, les 18 002 enseignants titulaires qui ont fait acte de candidature pour intégrer une autre académie représentent 5 % de l'ensemble des enseignants titulaires. Plus de la moitié de ces demandes de participation émanent des académies de Versailles, de Créteil et d'Amiens.

Les académies les plus demandées en 1^{er} vœu se situent principalement dans le Sud et l'Ouest de la France métropolitaine : l'académie de Bordeaux concentre 1 819 demandes (10,1 % de l'ensemble), celle de Rennes 1 761 demandes (9,8 % des demandes). L'académie de Paris a fait l'objet de 1 630 demandes (9,1 %). Les académies de Créteil, de Reims et d'Amiens rassemblent chacune moins de 1 % des demandes.

Nombre de demandes en premier vœu par académie 2nd degré public, mouvement interacadémique 2011



- moins de 234
- de 234 à moins de 355
- de 355 à moins de 843
- 843 et plus

→ Les mutations réalisées

Les mutations réalisées ont concerné 7 841 titulaires (y compris les COM). 42,2 % de demandes de sortie ont donc été satisfaites. Les académies accueillant le plus de titulaires sont celles de Grenoble (510 entrants), de Bordeaux (465), de Mayotte (450), de Versailles (435) et de Paris (423).

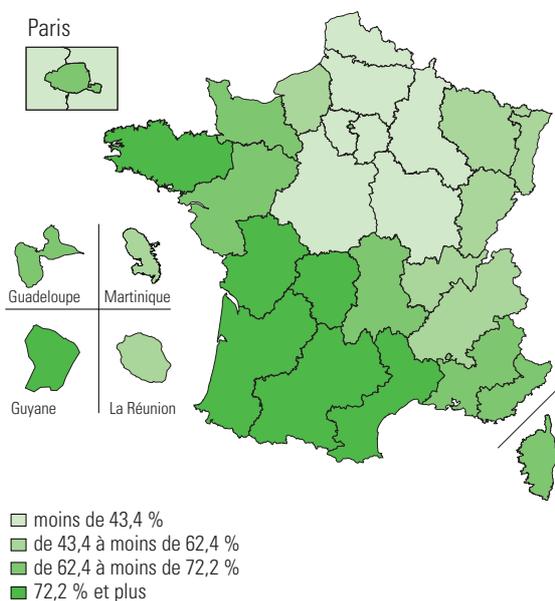
Ainsi, les titulaires participent à hauteur de 46,9 % aux affectations interacadémiques, les néo-titulaires à hauteur de 53,1 %. La part des titulaires est très variable selon les académies : 12,5 % dans celle de Créteil, 17 % dans celle de Versailles, 19,6 % dans celle d'Amiens ; cette part est supérieure à 65 % dans 13 autres académies situées majoritairement dans l'Ouest et le Sud de la France métropolitaine comme celle de Rennes (88,1 %), de Bordeaux (79,5 %), de Toulouse (79,1 %) et de Montpellier (75,1 %).

Le mouvement interacadémique a permis de réaliser les premières affectations de 8 892 néo-titulaires en France métropolitaine et dans les DOM. Deux académies, celle de Créteil et de Versailles, totalisent un cinquième de l'accueil (942 et 888 entrants), suivies

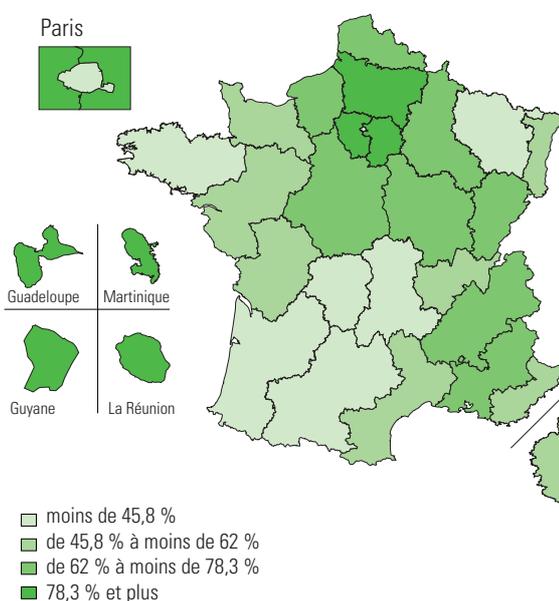
par celles de Lille (580), Lyon (441), Grenoble (423) Bordeaux (411) et Orléans-Tours (410).

66,7 % des néo-titulaires ayant demandé le maintien dans leur académie de formation ont vu leur demande satisfaite. Ce taux de satisfaction atteint 100 % dans l'académie de Guadeloupe et est supérieur à 96 % dans les académies de Versailles, de Créteil et d'Amiens. Il n'atteint pas 40 % dans les académies de Rennes, de Limoges, de Nancy-Metz et de Bordeaux.

Part de titulaires parmi les entrants
2nd degré public, mouvement interacadémique 2011



Taux de maintien en premier vœu des néo-titulaires
dans leur académie de stage
2nd degré public, mouvement interacadémique 2011





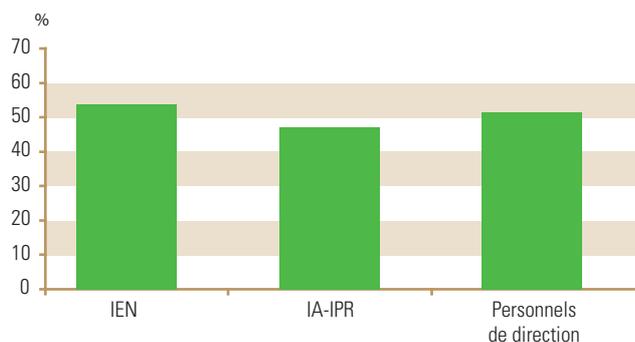
Mouvement des personnels de direction et d'inspection

51,5 % des personnels de direction candidats à une mobilité ont obtenu leur mutation au mouvement 2011. Le taux de satisfaction est du même ordre de grandeur pour les personnels d'inspection des premier et second degrés (51,9 %).

	Nombre de demandes	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction en %
Personnel de direction	4 204	2 165	51,5
IA-IPR	123	58	47,2
IEN	324	174	53,7
Total personnel d'inspection	447	232	51,9

Source : MENJVA-MESR DE B2-2, B2-3, données 2011

Taux de satisfaction



Mouvement des personnels ATSS

Pour l'ensemble des personnels ATSS, 41,9 % des demandes de mutation ont été satisfaites au mouvement interacadémique 2010. Les taux de satisfaction sont très dispersés selon les filières : dans la filière administrative, de 30,5 % pour les ADAENES à 57,7 % pour les adjoints administratifs ; dans la filière laboratoire, de 18,6 % pour les techniciens à 56,3 % pour les adjoints techniques ; dans la filière sociale et de santé, de 32,4 % pour les conseillers techniques de service social à 59,1 % pour les médecins de l'éducation nationale.

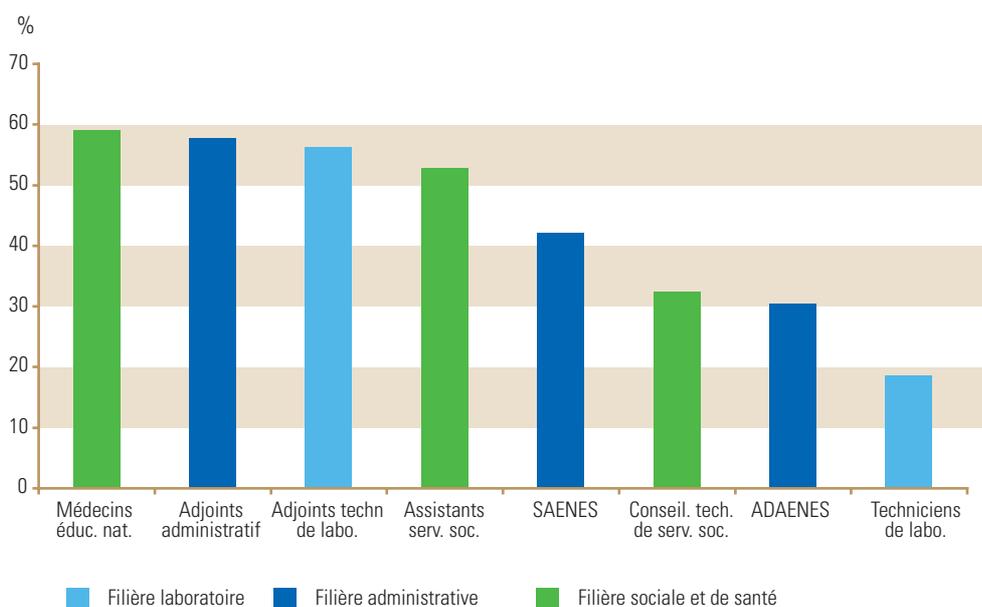
	Nombre d'agents ayant formulé une demande	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction en %
ADAENES	623	190	30,5
SAENES	525	221	42,1
Adjoints administratifs (2)	388	224	57,7
Filière administrative	1 536	635	41,3
Techniciens de laboratoire (1)	43	8	18,6
Adjoints techniques de laboratoire (2)	71	40	56,3
Filière laboratoire	114	48	42,1
Médecins de l'éducation nationale (1)	22	13	59,1
Conseillers techniques de service social (1)	34	11	32,4
Assistants de service social	70	37	52,9
Filière sociale et de santé	126	61	48,4
Total ATSS	1 776	744	41,9

Source : MENJVA-MESR DGRH C2-1, données 2010.

(1) mouvement national organisé par l'administration centrale.

(2) mouvement interacadémique des corps à gestion déconcentrée.

Taux de satisfaction





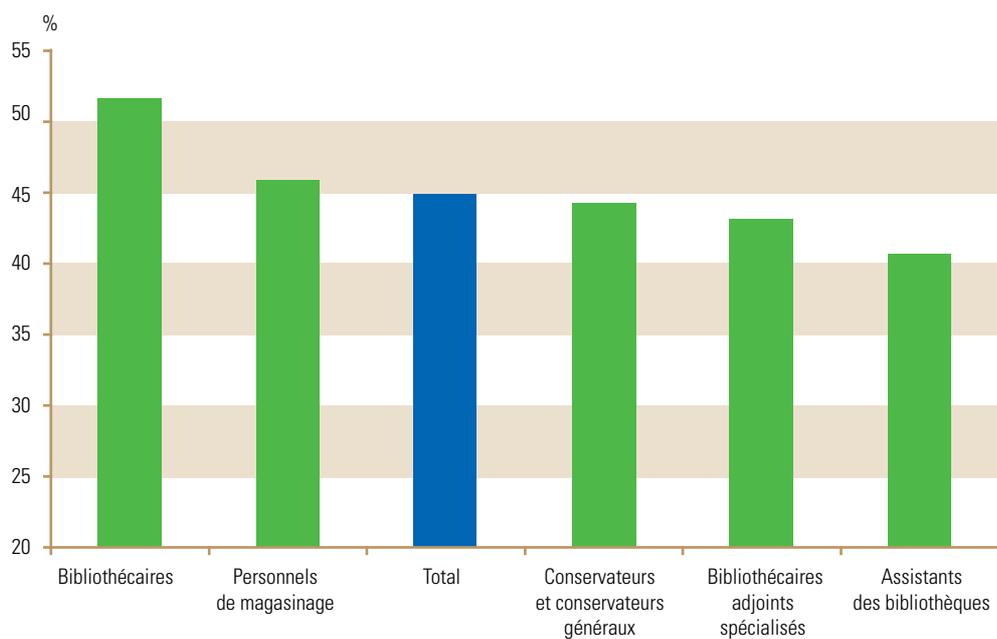
Mouvement des personnels des bibliothèques

Globalement, un peu moins de la moitié (45,1 %) des personnels des bibliothèques en ayant fait la demande ont obtenu une mutation au mouvement interacadémique 2011. Le taux de satisfaction varie de 41,4 % pour les assistants des bibliothèques à 52,5 % pour les bibliothécaires.

	Nombre de demandes	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction en %
Conservateurs et conservateurs généraux	120	53	44,2
Bibliothécaires	40	21	52,5
Bibliothécaires adjoints spécialisés	106	46	43,4
Assistants des bibliothèques	29	12	41,4
Personnels de magasinage	104	48	46,2
Total	399	180	45,1

Source : MENJVA-MESR DGRH C2-3, données 2011.

Taux de satisfaction





Ensemble du personnel

Dans le secteur public, deux agents sur dix dans la catégorie « autres personnels » (19,6 %) et plus d'un enseignant sur dix travaillent à temps partiel ou incomplet* (11,3 %). Dans le secteur privé, presque deux enseignants sur dix n'exercent pas à temps complet (19,4 %). Enseignantes et enseignants à temps partiel sont proportionnellement plus nombreux dans le privé que dans le public : 20,8 % contre 14,4 %, pour les femmes, 15,2 % contre 4,4 % pour les hommes. Dans le secteur public, les enseignantes sont trois fois plus nombreuses que leurs collègues masculins à exercer à temps partiel : 14,4 % contre 4,4 %.

Les personnels appartenant à la catégorie A pratiquent moins souvent le travail à temps partiel : 11,3 % pour les enseignants et 5,5 % pour les autres personnels (13,8 % en moyenne pour l'ensemble des personnels).

De plus, les hommes sont nettement moins nombreux que les femmes à exercer à temps partiel : 4,4 % pour les enseignants et 1,1 % pour les autres personnels, contre respectivement 14,3 % et 8,7 % pour les femmes.

Parmi les non-titulaires, plus du tiers des enseignants et plus des deux tiers des autres personnels sont à temps partiel. Les écarts hommes/femmes sont moins importants pour ces personnels.

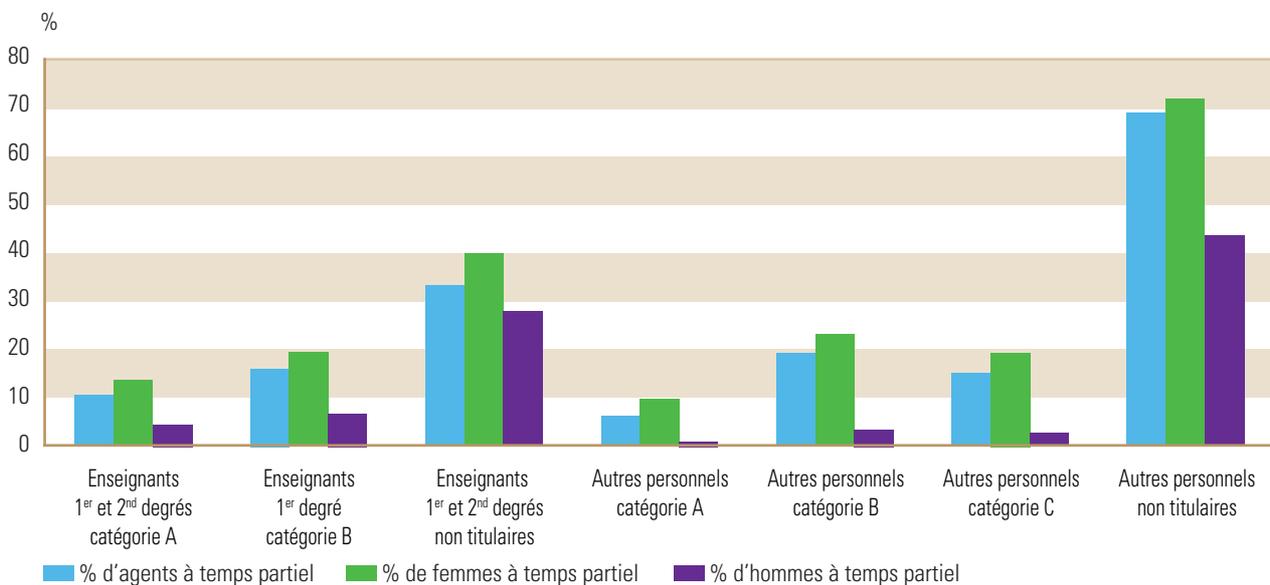
Public et privé	% d'agents à temps partiel	% de femmes à temps partiel	% d'hommes à temps partiel
Public : enseignants des 1 ^{er} et 2 nd degrés	11,3	14,4	4,4
Privé : enseignants des 1 ^{er} et 2 nd degrés	19,4	20,8	15,2
Total 1^{er} et 2nd degrés	12,6	15,5	5,9
Autres personnels du secteur public	19,6	25,5	4,3

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011

Public et privé	% d'agents à temps partiel	% de femmes à temps partiel	% d'hommes à temps partiel
Enseignants 1 ^{er} et 2 nd degrés catégorie A	11,3	14,3	4,4
Enseignants 1 ^{er} degré catégorie B	16,4	19,1	7,0
Enseignants 1 ^{er} et 2 nd degrés non titulaires	35,2	39,6	27,9
Autres personnels catégorie A	5,5	8,7	1,1
Autres personnels catégorie B	18,8	23,5	2,9
Autres personnels catégorie C	15,4	18,9	2,6
Autres personnels non titulaires	69,0	72,4	44,7
Total	13,8	17,3	5,7

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011.

Proportion d'agents exerçant à temps partiel : catégorie et sexe (public et privé)



Précisions

Les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques ne sont pas pris en compte dans les données de ce chapitre.

*Dans la suite du texte, on emploiera la dénomination raccourcie de « temps partiel », incluant le temps incomplet subi par les agents.

Répartition par type de personnel et secteur

88,8 % des enseignants des premier et second degrés publics et 80,4 % des autres personnels exercent à temps complet. 80,7 % des enseignants du secteur privé sont à temps complet.

Les enseignants du secteur public à temps partiel se répartissent à peu près équitablement entre les quotités extrêmes : 3,2 % à mi-temps et 3,5 % dans la tranche « plus de 80 % à moins de 100 % ». Ils sont plus nombreux, 4,5 %, dans la tranche « plus de 50 % à 80 % ». Les non-enseignants sont proportionnellement

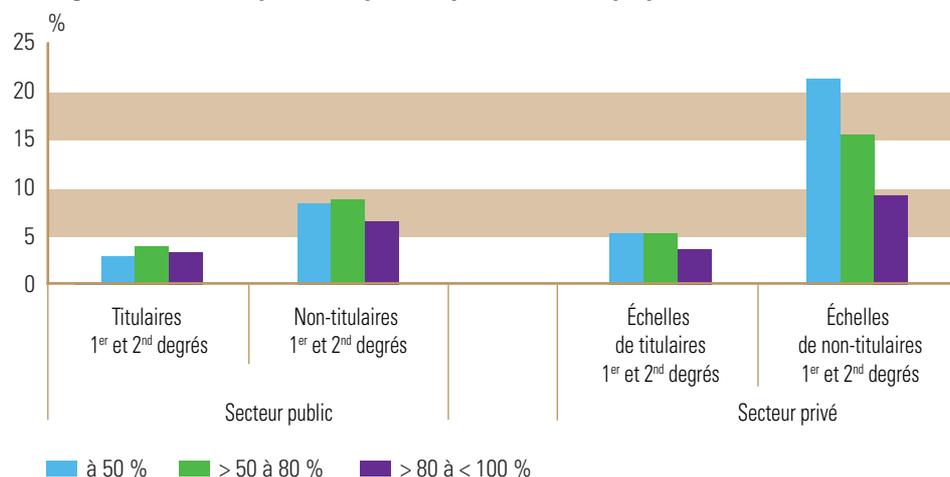
plus nombreux à exercer dans la tranche « plus de 80 à moins de 100 % » (7,5 %) et 5,8 % exercent à mi-temps.

Dans le secteur privé, 5,4 % des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires exercent à mi-temps ou sont dans la tranche « plus de 50 à 80 % ». Presque la moitié des non-titulaires sont à temps partiel (46,4 %) dont plus d'un cinquième est à mi-temps (21,3 %).

		Enseignants et autres personnels			
		à 50 %	> 50 à 80 %	> 80 à < 100 %	100 %
Secteur public	Enseignants titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	3,1	4,4	3,4	89,1
	Enseignants non titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	8,5	8,7	7,0	75,8
	Total enseignants du scolaire	3,2	4,5	3,5	88,8
	Autres personnels titulaires	1,5	2,7	8,4	87,4
	Autres personnels non titulaires	36,4	31,0	1,5	31,1
	Total autres personnels	5,8	6,3	7,5	80,4
Secteur privé	Échelles de titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	5,4	5,4	3,6	85,6
	Échelles de non-titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	21,3	15,4	9,7	53,6
	Total enseignants du scolaire	7,8	6,9	4,6	80,7

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011.

Enseignants secteurs public et privé : quotité de temps partiel



Dans l'enseignement scolaire, les professeurs de lycée professionnel public et les professeurs agrégés du public et du privé sont les enseignants qui travaillent le moins souvent à temps partiel (7 à 8 %).

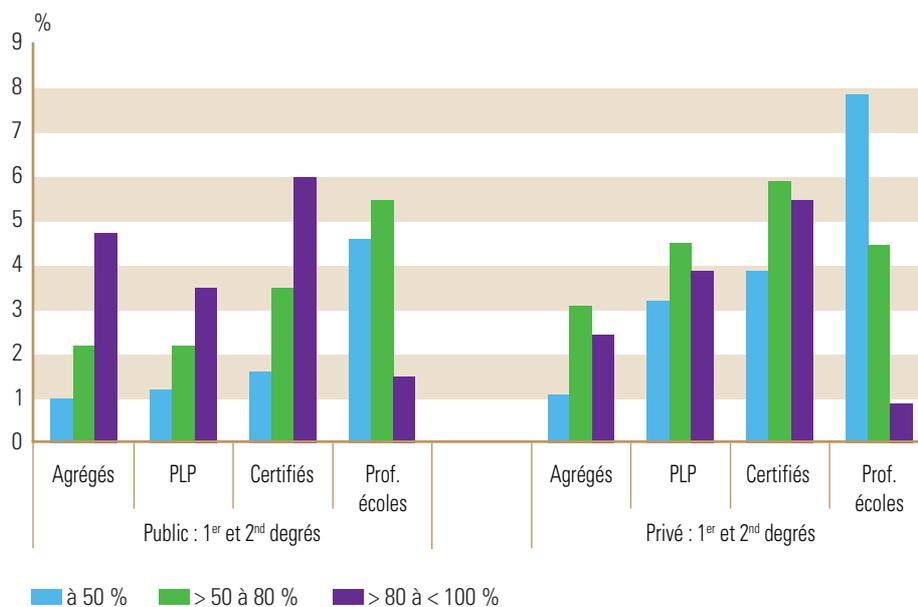
Pour les autres corps, les taux de temps partiel dans le secteur privé sont souvent plus élevés que dans le secteur public en particulier pour les quotités faibles.

Enseignants par corps : quotité de travail

		à 50 %	> 50 à 80 %	> 80 à < 100 %	100 %
Secteur public	Professeurs des écoles	4,6	5,6	1,4	88,4
	Professeurs agrégés	1,0	2,3	4,8	91,9
	Professeurs certifiés	1,6	3,5	6,0	88,9
	Professeurs de lycée professionnel	1,2	2,2	3,5	93,1
Secteur privé	Professeurs des écoles	7,9	4,6	0,8	86,7
	Professeurs agrégés	1,1	3,2	2,4	93,3
	Professeurs certifiés	3,9	5,9	5,5	84,7
	Professeurs de lycée professionnel	3,2	4,4	3,9	88,5

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011.

Enseignants par corps : proportion de temps partiel



Un cinquième des personnels ATSS titulaires et plus du tiers des personnels de la filière « sociale et de santé » exercent à temps partiel, souvent à 80 ou à 90 %.

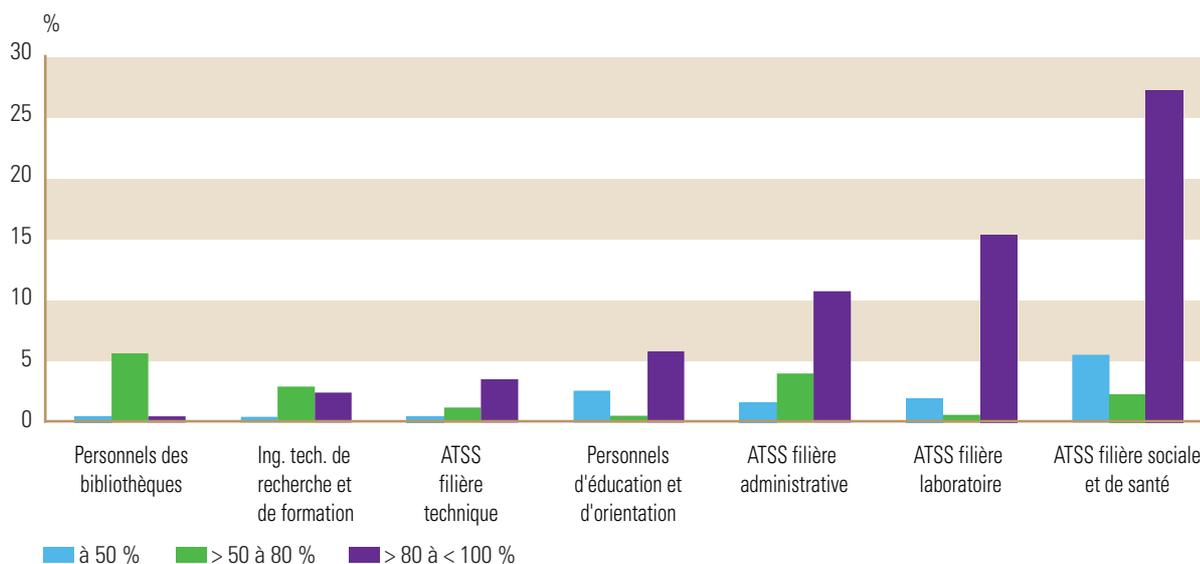
Les personnels de direction d'établissement et d'inspection exercent tous à temps complet.

Autres personnels : quotité de travail

		à 50 %	> 50 à 80 %	> 80 à < 100 %	100 %
Secteur public	ATSS filière administrative	1,6	4,1	11,1	83,2
	ATSS filière technique	0,7	1,2	3,9	94,2
	ATSS filière sociale et de santé	5,7	2,9	26,9	64,5
	ATSS filière laboratoire	2,0	0,9	15,6	81,5
	Total ATSS	3,4	3,7	12,8	80,1
	ATSS titulaires	2,2	3,6	13,7	80,5
	ATSS non titulaires	17,6	4,8	1,9	75,7
	Ing. tech. de recherche et de formation	0,4	2,6	2,2	94,8
	Personnels des bibliothèques	0,9	5,9	0,9	92,3
	Personnels d'éducation et d'orientation	2,3	0,6	6,3	90,8
Personnels de direction d'établissement				100,0	
Personnels d'inspection				100,0	

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011.

Type de personnel : quotité de travail





Répartition par sexe et secteur

Quels que soient la quotité de travail et le type de personnel, la proportion de femmes exerçant à temps partiel est toujours plus importante que la proportion d'hommes.

Pour les enseignants titulaires, 3,7 % des hommes dans le public et 9,6 % dans le privé exercent à temps partiel, pour les

enseignantes ces proportions représentent respectivement 14 % et 16 % des titulaires.

Pour les autres personnels titulaires, l'écart entre hommes et femmes est supérieur à 15 points, 1,9 % des hommes et 17,3 % des femmes sont à temps partiel. Par tranche, cet écart est maximal sur la quotité de temps partiel la plus élevée : 1,1 % pour les hommes pour 11,6 % pour les femmes.

Enseignants et autres personnels : quotité de travail et sexe

	à 50 %		> 50 à 80 %		> 80 à < 100 %		égales à 100 %		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secteur public	Enseignants titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	0,9	4,0	1,3	5,7	1,5	4,3	96,3	86,0
	Enseignants non titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	6,6	10,0	6,8	10,3	5,9	7,9	80,7	71,8
	Autres personnels titulaires	0,3	2,0	0,5	3,7	1,1	11,6	98,1	82,7
	Autres personnels non titulaires	21,5	38,5	21,9	32,3	1,3	1,5	55,3	27,7
Secteur privé	Échelles de titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	4,6	5,6	2,9	6,2	2,1	4,2	90,4	84,0
	Échelles de non-titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	18,5	22,5	13,4	16,2	9,2	9,9	58,9	51,4

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011.

Les professeurs des écoles de sexe féminin exercent plus souvent que les hommes à mi-temps (8,5 % pour 2,9 % dans le privé et 5,4 % pour 1,2 % dans le public). Pour les autres corps, les

quotités plus élevées sont plus fréquentes : 8,3 % des femmes professeurs certifiés dans le public et 6,8 % dans le privé assurent les quatre cinquièmes de leur temps d'enseignement.

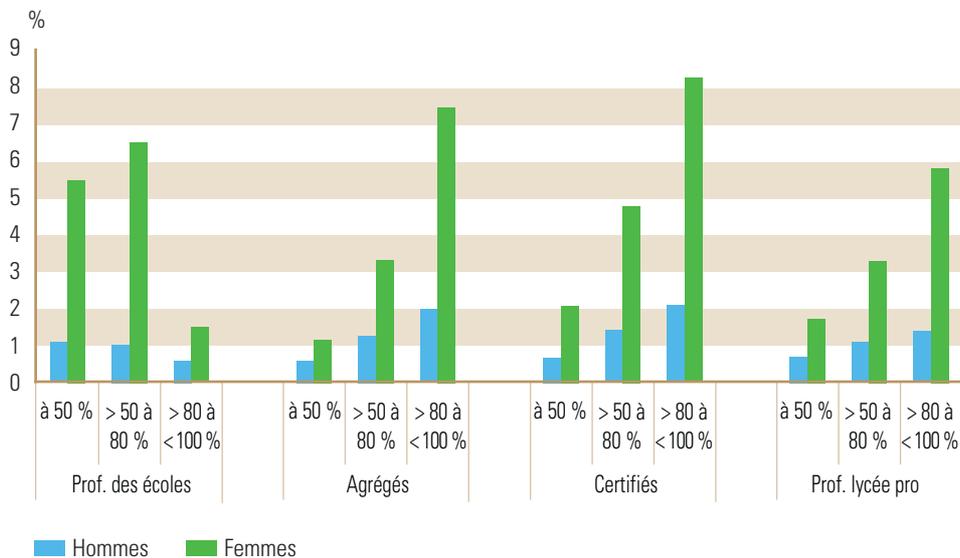
Enseignants : quotité de travail et sexe

	à 50 %		> 50 à 80 %		> 80 à < 100 %		égales à 100 %		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secteur public	Professeurs des écoles	1,2	5,4	1,0	6,7	0,5	1,6	97,3	86,3
	Professeurs agrégés	0,8	1,2	1,3	3,3	2,0	7,5	95,9	88,0
	Professeurs certifiés	0,8	2,1	1,4	4,8	2,1	8,3	95,7	84,8
	Professeurs de lycée professionnel	0,7	1,7	1,2	3,2	1,3	5,9	96,8	89,2
Secteur privé	Professeurs des écoles	2,9	8,5	2,3	4,8	0,5	0,9	94,3	85,8
	Professeurs agrégés	1,5	0,6	1,9	4,8	1,2	3,8	95,4	90,8
	Professeurs certifiés	5,1	3,3	3,1	7,3	2,6	6,8	89,2	82,6
	Professeurs de lycée professionnel	3,7	2,9	2,4	5,6	1,5	5,4	92,4	86,1

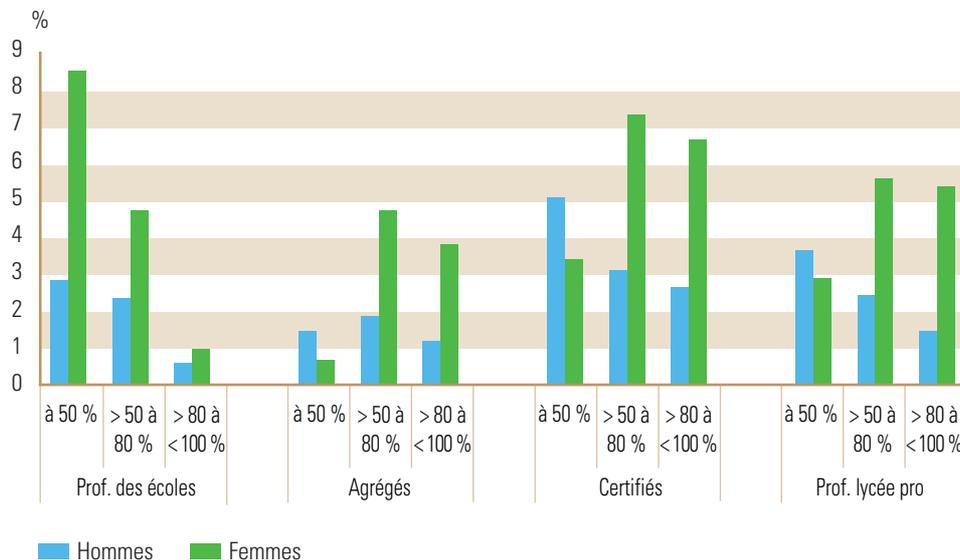
Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011.

Dans le secteur privé, les hommes rémunérés sur une échelle de professeurs certifiés ou de professeurs de lycée professionnel (PLP) sont beaucoup plus nombreux que dans le secteur public à exercer à mi-temps (5,1 % contre 0,8 % et 3,7 % contre 0,7 %).

Quotité de temps partiel des enseignants du scolaire public par corps



Quotité de temps partiel des enseignants du scolaire privé par corps



La quotité de temps partiel au-delà de 80 % est la plus répandue parmi le personnel féminin non enseignant. Respectivement 27,8 % et 20,6 % des personnels ATSS de la filière sociale et de

santé et de la filière laboratoire travaillent à plus de 80 % mais ne sont pas à temps complet.

Autres personnels : temps partiel et sexe

	à 50 %		> 50 à 80 %		> 80 à < 100 %		égales à 100 %	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Secteur public								
ATSS filière administrative	0,5	1,8	0,7	4,7	2,0	12,9	96,8	80,6
ATSS filière technique	0,5	1,2	0,2	2,8	1,4	7,9	97,9	88,1
ATSS filière sociale et de santé	1,5	5,8	0,4	3,0	4,4	27,8	93,7	63,4
ATSS filière laboratoire	0,4	2,7	0,3	1,2	4,0	20,6	95,3	75,5
Total ATSS	1,0	3,9	0,8	4,3	2,2	14,9	96,0	76,9
ATSS titulaires	0,5	2,5	0,6	4,2	2,4	15,9	96,5	77,4
ATSS non titulaires	6,7	20,0	2,4	5,3	0,3	2,2	90,6	72,5
Ing. tech. de recherche et de formation	0,2	0,5	0,5	4,6	0,7	3,6	98,6	91,3
Personnels des bibliothèques	0,6	1,1	2,6	7,4	0,5	1,0	96,3	90,5
Personnels d'éducation et d'orientation	0,8	2,9	0,3	0,7	1,2	8,1	97,7	88,3
Personnels de direction d'établissement							100,0	100,0
Personnels d'inspection							100,0	100,0

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011.



Répartition par âge et sexe

Dans toutes les tranches d'âge et pour tous les types de personnel, le temps partiel des femmes est plus développé que celui des hommes.

Pour les femmes, il est plus développé pour les trentenaires, quels que soient le type de personnel et le secteur. Pour les hommes, il est maximal dans la tranche d'âge des 50 ans et plus pour les enseignants du second degré privé.

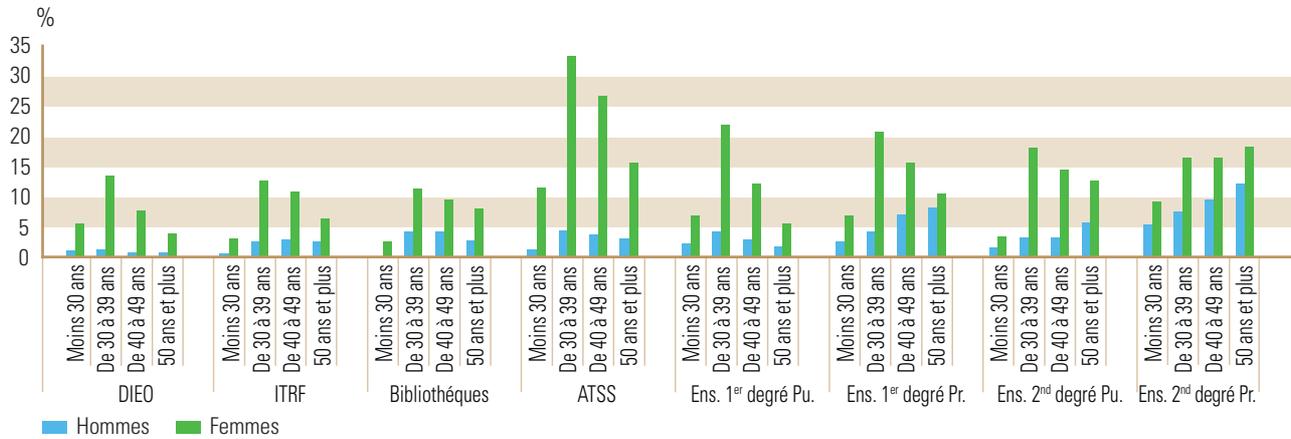
Personnels titulaires à temps partiel, tranche d'âge et sexe

	Moins de 30 ans			De 30 à 39 ans			De 40 à 49 ans			50 ans et plus		
	Hommes	Femmes	Ratio F/H	Hommes	Femmes	Ratio F/H	Hommes	Femmes	Ratio F/H	Hommes	Femmes	Ratio F/H
Secteur public												
Enseignants titulaires du 1 ^{er} degré	2,1	7,0	3,3	4,1	22,2	5,4	3,0	12,5	4,2	1,7	5,6	3,3
Enseignants titulaires du 2 nd degré	1,4	3,8	2,7	3,5	17,8	5,1	3,5	14,6	4,2	5,7	13,9	2,4
Total 1^{er} et 2nd degrés public	1,7	5,9	3,5	3,7	20,5	5,5	3,3	13,4	4,1	4,5	10,0	2,2
Administratif, technique, sociaux et de santé	1,1	11,2	10,2	4,1	34,3	8,4	3,7	26,6	7,2	3,1	15,7	5,1
Direction, inspection, éducation et orientation	0,8	5,6	7,0	0,9	13,8	15,3	0,7	7,2	10,3	0,7	3,5	5,0
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation	0,7	2,8	4,0	1,6	12,3	7,7	1,5	10,7	7,1	1,4	5,9	4,2
Personnels des bibliothèques	0,0	2,9	-	4,0	11,5	2,9	4,1	9,9	2,4	3,3	8,7	2,6
Total autres personnels titulaires	0,8	7,8	9,8	2,3	25,4	11,0	2,0	20,0	10,0	1,6	11,9	7,4
Secteur privé												
Enseignants titulaires du 1 ^{er} degré	2,2	6,8	3,1	4,6	21,0	4,6	6,6	15,4	2,3	7,5	10,1	1,3
Enseignants titulaires du 2 nd degré	5,1	9,0	1,8	7,1	16,8	2,4	9,9	16,7	1,7	12,7	18,7	1,5
Total 1^{er} et 2nd degrés privé	4,4	7,7	1,8	6,6	18,8	2,8	9,5	16,2	1,7	12,1	15,7	1,3

Source : MENJVA-MESR DEPP : fichier de paye, janvier 2011.

Respectivement 25,4 % et 20 % des non-enseignantes de 30 à 39 ans et de 40 à 49 ans sont à temps partiel. Parmi les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, c'est de 30 à 39

ans que les femmes à temps partiel sont les plus nombreuses (34,3 %) pour 4,1 % des hommes.



Congés pour raisons de santé

→ Types de congés

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, 46,9 % des enseignants des premier et second degrés et des non-enseignants du secteur public ont pris un congé pour raisons de santé, d'une durée moyenne de 30,9 jours. Rapportés à l'ensemble de ces agents, ces congés représentent 14,5 jours par agent.

Les congés maladie ordinaire sont de loin les congés les plus fréquents : 44,2 % des agents ont eu recours à un congé de ce type. Les autres motifs concernent des proportions beaucoup plus faibles d'agents : 5,2 % pour les congés de maternité/paternité ou adoption, 1,3 % pour les congés longs et 0,8 % pour les accidents du travail ou les maladies professionnelles.

En proportion, les enseignants sont plus nombreux à prendre des congés pour raisons de santé que les autres personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Tous motifs confondus, la durée des congés pris par les enseignants est légèrement supérieure à celle des non-enseignants : elle est plus longue pour les congés longs et un peu plus courte pour les congés maladie ordinaire. Rapportée à l'ensemble des agents, la durée moyenne des congés pris par les enseignants est sensiblement plus importante que celle prise par les non-enseignants : 15,6 jours contre 8,9 jours.

Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raisons de santé (en %)

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous motifs confondus
Personnels enseignants	47,4	1,5	0,8	4,3	1,4	50,2
Autres personnels	28,8	0,7	0,5	2,6	0,6	30,6
Total	44,2	1,3	0,8	4,0	1,2	46,9

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA, année scolaire 2009-2010.

Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par agent ayant pris un congé du type concerné

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous motifs confondus
Personnels enseignants	14,3	253,5	43,0	107,3	15,1	31,2
Autres personnels	14,8	233,2	36,0	107,3	17,0	29,1
Total	14,3	251,7	42,1	107,3	15,2	30,9

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA, année scolaire 2009-2010.

Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par agent (rapporté à l'ensemble des agents)

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous motifs confondus
Personnels enseignants	6,8	3,7	0,4	4,7	0,2	15,6
Autres personnels	4,3	1,6	0,2	2,8	0,1	8,9
Total	6,3	3,3	0,3	4,3	0,2	14,5

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA, année scolaire 2009-2010.

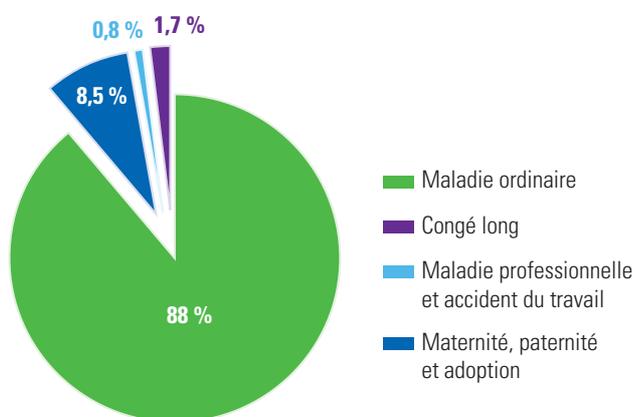
➔ Nombre et durée des congés pour raisons de santé selon leur type

Le nombre et la durée des congés varient fortement en fonction des motifs. Près de neuf congés sur dix sont pris pour maladie ordinaire ; ils représentent 43,6 % des jours d'arrêt. Inversement, les congés longs, qui constituent moins de 2 % des congés, représentent près de 23 % des jours d'arrêt.

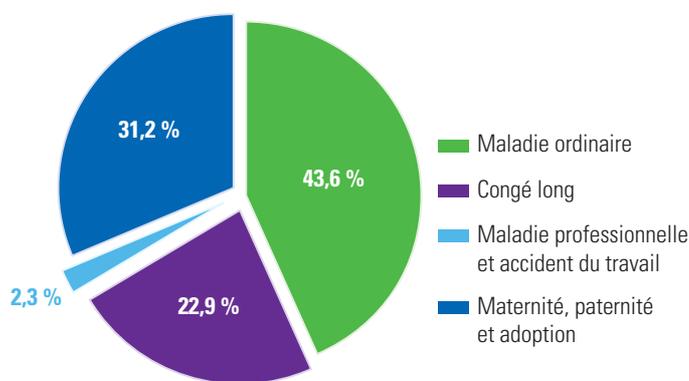
Les durées annuelles des congés pour raisons de santé par agent

concerné sont très dispersées autour de la moyenne de 30,9 jours : près d'un tiers des agents ayant eu recours à un congé pour raisons de santé a pris moins de 4 jours sur la totalité de l'année scolaire 2009-2010. S'agissant des congés maladie ordinaire, les plus fréquents en termes d'agents concernés, la moitié d'entre eux a pris moins de 6 jours.

Répartition du nombre de congés pris pour raisons de santé selon leur type



Répartition de la durée des congés pris pour raisons de santé selon leur type



Répartition des agents ayant pris un congé pour raisons de santé par durée de congé (en %)

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité et adoption	Tous congés
De 1 à 3 jours	34,8	2,3	15,5	2,0	0,7	31,3
De 4 à 5 jours	15,0	0,6	10,2	1,0	0,4	13,5
De 6 à 15 jours	27,0	2,4	28,2	4,1	91,8	26,1
De 16 à moins de 30 jours	10,6	1,3	14,5	4,5	2,1	9,3
30 jours et plus	12,6	93,4	31,6	88,4	5,0	19,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA, année scolaire 2009-2010.

Note de lecture : 34,8 % des congés de maladie ordinaire ont duré moins de 3 jours sur l'année scolaire 2009-2010.

Précisions

L'analyse des congés pour raisons de santé porte sur la durée annuelle des congés pris par les agents du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative durant l'année scolaire 2009-2010.

La durée des congés ne peut donc dépasser 365 jours et prend en compte les jours de congé pris entre le 1^{er} septembre 2009 et le 31 août 2010.

Sont pris en compte les congés pour maladie, maternité, paternité et adoption. Les congés de maladie comprennent les congés de maladie ordinaire, les congés longs (congés de longue durée, congés de longue maladie, congés de grave maladie), les congés de maladie professionnelle et les accidents du travail.

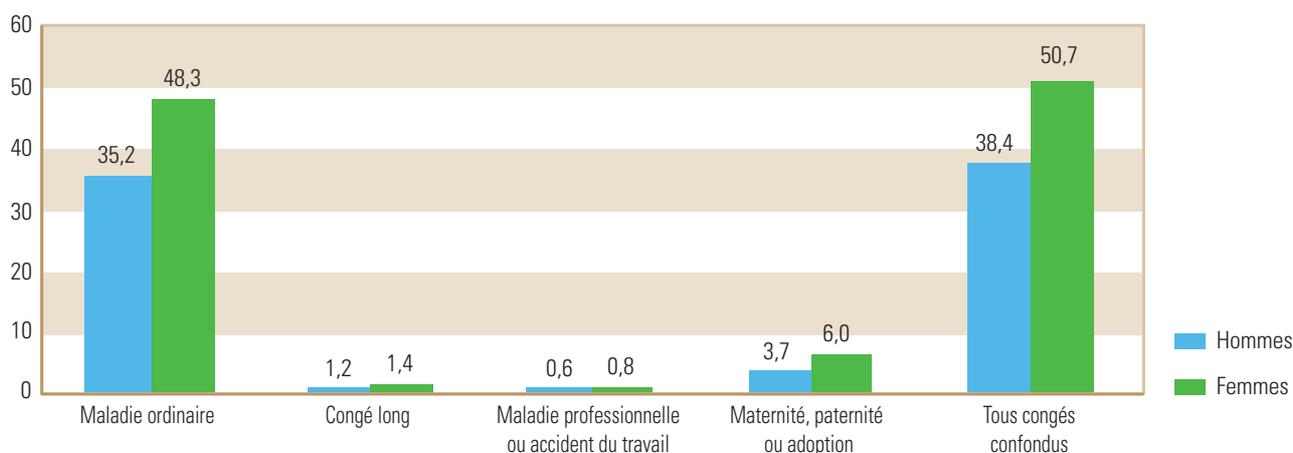
Les données concernent les personnels (titulaires ou non) en position d'activité, hors personnels du privé. Pour cette population, ont été retenus ceux d'entre eux pour lesquels une affectation dans les écoles du 1^{er} degré, les établissements du 2nd degré ou les services administratifs académiques est précisée.

Congés selon le sexe et l'âge

→ Tous personnels

La proportion de femmes prenant des congés pour raisons de santé (y compris congés maternité et adoption) est supérieure à celle des hommes (12 points d'écart). L'écart porte principalement sur les congés de maladie ordinaire (48 % pour les femmes contre 35 % pour les hommes).

Proportion des agents ayant pris un congé pour raisons de santé par sexe (en %)



Les trentenaires sont ceux qui ont le plus recours aux congés pour raisons de santé, en particulier, pour les congés de maternité/paternité, mais aussi pour les congés de maladie ordinaire, quel que soit le sexe. Les quinquagénaires, hommes ou femmes, sont ceux qui ont globalement le moins recours à ces congés. Par contre, ils ont davantage recours aux congés longs que les agents plus jeunes.

Proportion d'agents ayant pris un congé pour raisons de santé, selon le sexe et l'âge (en %)

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	De moins de 30 ans	32,0	0,2	0,4	–	3,2	34,0
	De 30 à 39 ans	40,1	0,5	0,7	–	9,7	46,1
	De 40 à 49 ans	36,1	1,0	0,6	–	2,1	38,3
	50 ans et plus	31,4	2,3	0,7	–	0,2	33,5
Total hommes		35,2	1,2	0,6	0,0	3,7	38,4
Femmes	De moins de 30 ans	49,2	0,2	0,6	9,8	0,0	51,3
	De 30 à 39 ans	54,4	0,7	0,7	12,9	0,1	57,6
	De 40 à 49 ans	46,8	1,6	0,8	1,1	0,1	48,4
	50 ans et plus	41,8	2,7	1,2	0,0	0,0	44,1
Total femmes		48,3	1,4	0,8	5,9	0,1	50,7

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA, année scolaire 2009-2010.

Les femmes s'absentent plus longtemps que les hommes : 34,3 jours de congés par an, soit 13,2 points de plus que les hommes. En excluant les congés maternité, paternité et adoption, cet écart est très fortement réduit : la durée annuelle des congés est

ramenée à 21,7 jours (pour congé maladie ordinaire, congé long, maladie professionnelle ou accident du travail) contre 20 jours pour les hommes.

Nombre de jours de congé pour raisons de santé pris par les agents concernés, selon le sexe et l'âge

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	De moins de 30 ans	9,9	250,1	18,4	-	11,2	11,4
	De 30 à 39 ans	9,9	241,2	35,3	-	11,2	13,8
	De 40 à 49 ans	12,1	250,4	43,6	-	11,6	19,9
	50 ans et plus	16,1	264,2	60,9	-	13,1	30,3
Total hommes		12,3	258,3	46,2	-	11,3	21,1
Femmes	De moins de 30 ans	14,1	227,1	20,1	100,7	90,9	36,7
	De 30 à 39 ans	15,7	230,2	31,9	109,3	88,4	43,8
	De 40 à 49 ans	13,5	240,4	40,8	111,8	77,9	23,4
	50 ans et plus	16,1	261,4	53,4	111,5	94,5	29,9
Total femmes		15,0	249,1	40,7	107,3	84,3	34,3
Total		14,3	251,7	42,1	107,3	15,2	30,9

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA, année scolaire 2009-2010.

→ Personnels enseignants dans les premier et second degrés

Quel que soit l'âge, les enseignantes prennent davantage de congés pour raisons de santé, en particulier pour maladie ordinaire, que les enseignants. La proportion d'enseignantes prenant un congé diminue avec l'âge. Pour les hommes, elle est la plus élevée chez les trentenaires. Les congés des femmes, cumulés sur l'année, durent aussi plus longtemps que ceux des hommes, en raison des congés de maternité, mais également

pour les congés de maladie ordinaire. Tous congés confondus, le nombre de jours de congé pris pour raisons de santé s'accroît avec l'âge pour les hommes et ce quel que soit le type de congé ; le nombre de jours est maximal chez les trentenaires femmes, en raison de la fréquence des congés maternité. Par type de congé, ce sont les femmes les plus âgées qui prennent les congés les plus longs.

Proportion d'enseignants ayant pris un congé pour raisons de santé, selon le sexe et l'âge (en %)

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	De moins de 30 ans	42,5	0,4	0,6	-	5,7	45,9
	De 30 à 39 ans	42,5	0,5	0,7	-	10,5	49,0
	De 40 à 49 ans	37,9	1,0	0,7	-	2,2	40,2
	50 ans et plus	33,7	2,4	0,8	-	0,3	35,9
Total hommes		38,1	1,3	0,7	-	4,2	41,6
Femmes	De moins de 30 ans	60,3	0,3	0,8	12,7	0,0	62,7
	De 30 à 39 ans	57,0	0,7	0,7	13,6	0,2	60,2
	De 40 à 49 ans	48,8	1,7	0,8	1,1	0,2	50,4
	50 ans et plus	44,0	2,9	1,2	0,0	0,0	46,4
Total femmes		51,6	1,5	0,9	6,3	0,1	54,1
Total		47,4	1,5	0,8	4,3	1,4	50,2

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA, année scolaire 2009-2010.

Nombre de jours de congé pour raisons de santé pris par les enseignants concernés, selon le sexe et l'âge

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	De moins de 30 ans	9,3	250,8	18,2	-	11,1	12,2
	De 30 à 39 ans	9,8	245,6	35,6	-	11,2	14,0
	De 40 à 49 ans	11,8	253,2	43,6	-	11,5	18,8
	50 ans et plus	15,9	267,2	61,3	-	13,3	34,2
Total hommes		12,2	261,3	46,7	-	11,3	21,3
Femmes	De moins de 30 ans	14,4	226,5	18,2	100,5	95,2	35,6
	De 30 à 39 ans	15,7	231,4	33,1	109,1	84,8	42,8
	De 40 à 49 ans	13,3	241,2	40,8	111,9	76,9	24,2
	50 ans et plus	16,0	263,5	55,2	111,5	96,8	33,0
Total femmes		15,0	250,4	41,5	107,3	82,4	34,6
Total		14,3	253,5	43,0	107,3	15,1	31,2

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA, année scolaire 2009-2010.

→ Autres personnels

Les personnels non enseignants ont moins recours aux congés pour raisons de santé que les enseignants, à sexe, âge et type de congé donné. En particulier, la proportion d'agents ayant pris un congé maladie ordinaire est très inférieure chez les personnels non enseignants (28,8 % contre 47,4 % des enseignants). En revanche, le nombre moyen de jours de congé de maladie ordinaire est un peu plus élevé parmi ces personnels, pour les

deux sexes et quasiment pour toutes les tranches d'âge ; c'est l'inverse pour les autres types de congés pour raisons de santé : des durées moins longues chez les non-enseignants, pour les deux sexes et pour la plupart des âges. Comme pour les enseignants, les personnels féminins non enseignants prennent davantage de congés pour raisons de santé que les hommes, pour une durée globalement plus longue.

Proportion de non-enseignants ayant pris un congé pour raisons de santé, selon le sexe et l'âge (en %)

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	De moins de 30 ans	22,8	0,0	0,2	-	1,1	23,4
	De 30 à 39 ans	25,1	0,3	0,3	-	4,5	28,3
	De 40 à 49 ans	21,1	0,6	0,5	-	1,7	23,0
	50 ans et plus	16,5	1,7	0,4	-	0,1	17,9
Total hommes		21,5	0,6	0,3	-	1,7	23,1
Femmes	De moins de 30 ans	30,2	0,0	0,3	5,0	0,0	31,8
	De 30 à 39 ans	37,2	0,3	0,5	8,2	0,1	40,3
	De 40 à 49 ans	33,4	1,0	0,9	0,8	0,1	34,7
	50 ans et plus	28,6	1,9	1,1	0,0	0,0	30,4
Total femmes		32,3	0,7	0,7	3,8	0,1	34,2
Total		28,8	0,7	0,5	2,6	0,6	30,6

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA, année scolaire 2009-2010.

Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par les non-enseignants concernés, selon le sexe et l'âge

Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	De moins de 30 ans	11,0	237,0	18,8	-	11,9	11,5
	De 30 à 39 ans	11,5	186,3	30,9	-	11,0	14,0
	De 40 à 49 ans	16,1	213,0	42,9	-	12,5	22,4
	50 ans et plus	18,8	234,9	55,6	-	10,8	40,4
Total hommes		13,4	226,1	40,3	-	11,5	19,5
Femmes	De moins de 30 ans	13,0	244,3	28,1	101,5	66,3	28,7
	De 30 à 39 ans	16,0	214,2	21,4	111,6	127,0	40,1
	De 40 à 49 ans	15,5	232,3	40,7	110,7	87,8	25,5
	50 ans et plus	17,2	242,1	41,4	-	65,5	32,7
Total femmes		15,2	235,9	35,1	107,3	104,4	32,1
Total		14,8	233,2	36,0	107,3	17,0	29,1

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA, année scolaire 2009-2010.



Congés pour raisons de santé des personnels en écoles ou en établissements affectés ou non en éducation prioritaire

Les agents affectés en éducation prioritaire prennent en proportion plus de congés pour raisons de santé. La différence est marquée pour les congés de maladie ordinaire, mais aussi pour les congés de maternité. Pour ces derniers, l'écart est en partie dû au jeune âge de la population enseignante dans ces

établissements. Le nombre moyen de jours de congés par agent est aussi légèrement supérieur (+ 1,1 jour). Plus de la moitié des agents affectés en éducation prioritaire (51,5 %) prend en moyenne 30,5 jours de congé pour raisons de santé.

Proportion d'agents ayant pris un congé pour raisons de santé (en %)

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Ne relevant pas de l'éducation prioritaire	Écoles du 1 ^{er} degré	47,1	1,1	0,7	5,6	0,8	49,6
	Établissements du second degré	40,8	1,2	0,8	2,8	1,4	43,3
	Total	43,0	1,2	0,7	3,8	1,2	45,5
Relevant de l'éducation prioritaire	Écoles du 1 ^{er} degré	54,0	1,0	0,8	7,4	1,1	56,5
	Établissements du second degré	45,4	1,1	0,9	3,7	1,9	48,1
	Total	48,9	1,1	0,8	5,2	1,6	51,5

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA, année scolaire 2009-2010.

Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par les agents concernés

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. ou accident travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Ne relevant pas de l'éducation prioritaire	Écoles du 1 ^{er} degré	14,0	239,6	37,1	107,7	19,9	31,6
	Établissements du second degré	13,7	253,3	44,9	107,6	14,2	28,1
	Total	13,8	248,7	42,3	107,6	15,5	29,4
Relevant de l'éducation prioritaire	Écoles du 1 ^{er} degré	14,4	237,6	34,1	107,0	15,1	32,8
	Établissements du second degré	14,2	254,5	40,7	106,2	13,0	28,6
	Total	14,3	247,8	38,2	106,6	13,6	30,5

Sources : MENJVA-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA, année scolaire 2009-2010.



Dépenses d'action sociale en 2010 par programme budgétaire

Dans le cadre du pilotage national, l'action sociale est observée au travers des crédits qui lui sont consacrés dans les programmes LOLF « Soutien à la politique de l'éducation nationale », « Enseignement privé du premier et du second degrés » qui relèvent du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA) et « Formations supérieures et recherche universitaire » qui relèvent du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Les agents de ces deux ministères ont bénéficié de 26,9 millions d'euros d'aides au titre de l'action sociale en 2010, dont 47 %

relèvent de prestations interministérielles (PIM). Les deux ministères ont consacré en propre 14,3 millions d'euros à l'action sociale pour leurs agents, soit 53 % de l'ensemble des aides perçues. Sur ce total, 12,8 millions sont affectés à l'enseignement public, 0,8 million à l'enseignement privé et 0,6 million à l'enseignement supérieur.

Les dépenses effectuées en 2010 au titre de l'action sociale sont inférieures à celles de 2009 dans tous les domaines sauf l'aide au logement (avec plus de 43 000 euros supplémentaires). Globalement, la baisse est de 12,5 %, soit 3 840 000 euros

Dépenses d'action sociale (en euros)

Domaines d'intervention	Soutien à la politique de l'éducation nationale (1)	Enseignement privé 1 ^{er} et 2 nd degrés (2)	Formations supérieures et recherche universitaire (3)	Total
PIM	9 225 219	1 728 818	1 648 869	12 602 906
ASIA	6 792 667	467 110	258 398	7 518 175
Secours	5 763 925	325 081	362 609	6 451 615
Aide au logement du CIV	283 705			283 705
Total	22 065 516	2 521 009	2 269 876	26 856 401

Source : MENJVA-MESR DGRH C1 : données 2010

Secours : aides financières exceptionnelles.

(1) Programme 214 : soutien à la politique de l'éducation nationale (secteur public)

(2) Programme 139 : enseignement privé du premier et du second degrés

(3) Programme 150 : formations supérieures et recherche universitaire

Précisions

Destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle, l'action sociale en faveur des personnels doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de travail.

Cette action, à laquelle sont étroitement associés les partenaires sociaux, est mise en œuvre aux niveaux central, académique et départemental. Ces prestations complémentaires aux prestations légales sont versées aux agents en fonction de leur situation de famille et de leurs ressources. Elles sont soit collectives (équipements sociaux, etc.), soit individuelles (aides aux vacances, prestations repas, etc.). Les règles d'attribution de ces prestations sont définies soit par les ministères chargés respectivement de la fonction publique et du budget pour l'ensemble des agents de l'État (prestations interministérielles), soit par chacun des ministères pour ses propres agents. Ces actions bénéficient également aux agents non titulaires, aux enseignants du secteur privé et aux retraités.

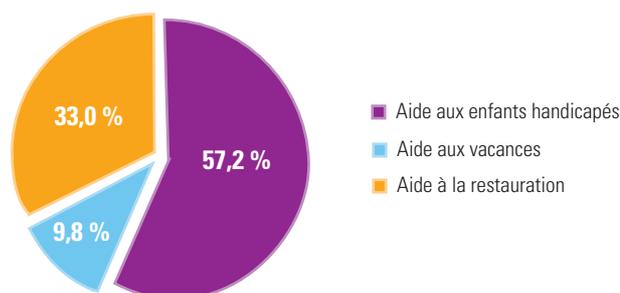
Prestations interministérielles

→ Selon le type d'actions

Les aides aux enfants handicapés ont pour finalité de faciliter l'intégration sociale (allocations aux parents d'enfants handicapés, aux étudiants handicapés, pour les séjours en centres spécialisés). L'aide à la restauration est une participation de l'administration au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et interadministratifs qui prend la forme d'un abattement sur le prix du repas.

En 2010, les prestations interministérielles, hors aide à la restauration, se sont montées à 8,4 millions d'euros. Les repas ont été subventionnés à hauteur de 4,2 millions d'euros.

Prestations interministérielles (tous secteurs), répartition des dépenses



Dépenses (en euros) des prestations interministérielles

Type de prestation	Soutien à la politique de l'éducation nationale		Enseignement privé 1 ^{er} et 2 nd degrés	Formations supérieures et recherche universitaire	Total
	Bénéficiaires	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
Aide aux enfants handicapés	3 766	6 311 352	674 680	226 673	7 212 705
Aide aux vacances	12 132	1 005 657	160 582	65 442	1 231 681
Total bénéficiaires	15 898	7 317 009	835 262	292 115	8 444 386
Aide à la restauration (nombre de repas)	1 480 898	1 908 210	893 556	1 356 754	4 158 520
Total		9 225 219	1 728 818	1 648 869	12 602 906

Source : MENJVA-MESR DGRH C1-3 : données 2010

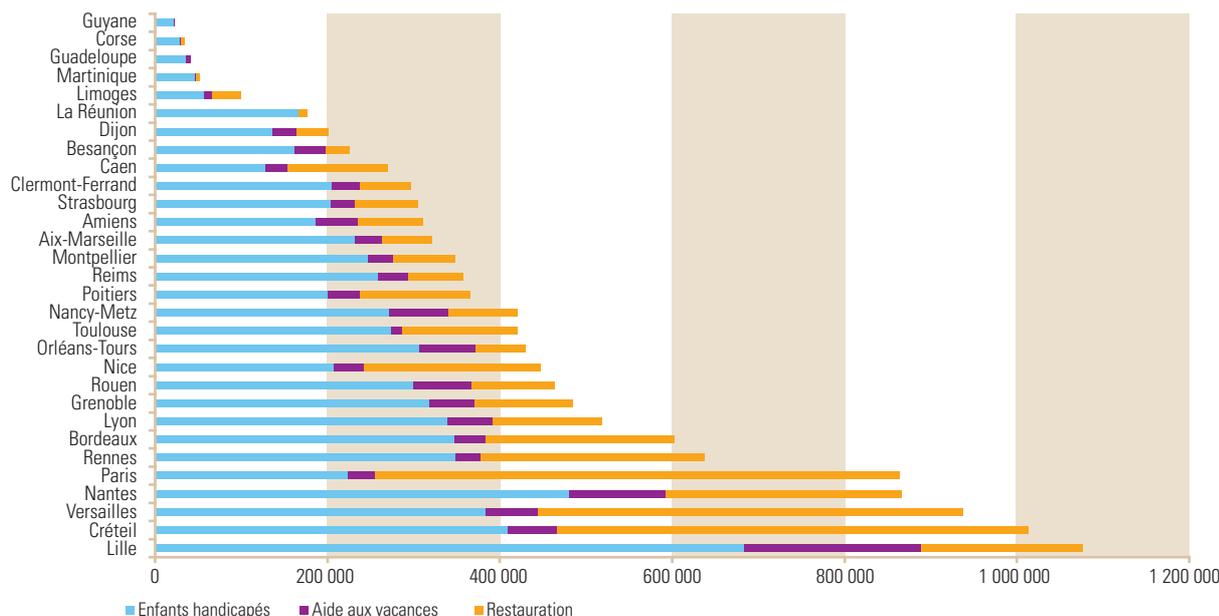
Il existe par ailleurs d'autres prestations interministérielles dont bénéficient les agents du MENJVA et du MESR, hors programmes LOLF. Elles consistent en des aides à l'installation des personnels (6 491 dossiers en 2010, soit un montant de 4,5 millions d'euros), des chèques vacances (plus de 45 100 bénéficiaires soit 10,1 millions d'euros) et des aides financières à la garde d'enfants (83 000 bénéficiaires de chèques emplois services universels – CESU garde d'enfants – pour le MENJVA, soit 25,3 millions d'euros).

→ Répartition académique

La hiérarchie des montants des prestations interministérielles dans les programmes LOLF reflète en partie le poids démographique des académies : faiblesse des effectifs et des PIM dans les DOM, les académies de Corse et de Limoges, importance des prestations dans celles de Créteil, de Lille et de Versailles.

Les différentes aides n'ont pas le même poids selon les académies. En ce qui concerne l'aide aux vacances, les académies de Lille (19,1 %), de Nancy-Metz (16,3 %), de Besançon et d'Amiens (16 %) y consacrent la part la plus importante. Le poids de la restauration dépasse les 50 % dans les académies de Paris, de Créteil et de Versailles. L'action en faveur des enfants handicapés a le poids le plus important dans les académies d'outre-mer (plus de 80 %).

Prestations interministérielles, répartition des dépenses totales (en euros) par nature et par académie



Prestations interministérielles, répartition des dépenses (en euros) par nature

Académies	Soutien à la politique de l'éducation nationale				Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés			
	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	Total	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	Total
Aix-Marseille	224 545	25 714	31 950	282 209	7 813	4 487	25 888	38 188
Amiens	159 954	42 240	41 889	244 083	13 225	3 983	27 098	44 306
Besançon	160 338	33 987	27 242	221 567	1 406	2 002	11	3 419
Bordeaux	304 265	30 443	133 446	468 154	26 005	3 950	16 529	46 484
Caen	98 373	22 940	17 575	138 888	15 754	1 794	20 590	38 138
Clermont-Ferrand	196 920	28 830	39 785	265 535	7 888	4 017	16 026	27 931
Corse	26 613	603	3 860	31 076	2 530	0	0	2 530
Créteil	394 410	51 397	388 725	834 532	8 931	4 830	79 907	93 668
Dijon	132 099	26 703	23 271	182 073	2 190	740	7 066	9 996
Grenoble	268 042	39 855	20 417	328 314	31 551	3 128	46 937	81 616
Guadeloupe	33 052	2 587	0	35 639	2 167	678	0	2 845
Guyane	22 145	508	0	22 653	0	0	0	0
La Réunion	161 243	0	10 410	171 653	5 359	0	0	5 359
Lille	595 771	178 302	37 093	811 166	87 949	27 054	53 698	168 701
Limoges	56 461	8 809	26 271	91 541	744	86	5 217	6 047
Lyon	291 890	41 256	50 577	383 723	29 264	6 558	36 117	71 939
Martinique	44 331	1 311	3 288	48 930	1 786	0	0	1 786
Montpellier	233 846	22 730	19 924	276 500	6 987	1 033	9 214	17 234
Nancy-Metz	239 788	63 421	63 189	366 398	30 659	3 116	14 092	47 867
Nantes	353 197	64 144	96 350	513 691	118 382	46 504	137 155	302 041
Nice	189 188	31 163	146 784	367 135	8 926	734	37 494	47 154
Orléans-Tours	279 095	56 334	32 206	367 635	13 529	7 070	0	20 599
Paris	155 493	17 406	83 869	256 768	24 638	8 268	70 371	103 277
Poitiers	181 358	32 565	70 372	284 295	19 475	4 241	19 240	42 956
Reims	207 090	28 400	17 185	252 675	33 028	1 808	0	34 836
Rennes	259 036	17 031	72 041	348 108	86 766	10 388	112 360	209 514
Rouen	248 554	54 657	68 136	371 347	35 994	4 825	17 313	58 132
Strasbourg	188 150	27 351	24 195	239 696	15 527	215	22 573	38 315
Toulouse	249 829	10 823	68 250	328 902	17 956	144	21 397	39 497
Versailles	356 276	44 147	289 910	690 333	18 251	8 929	97 263	124 443
France métro. + DOM	6 311 352	1 005 657	1 908 210	9 225 219	674 680	160 582	893 556	1 728 818

Source : MENJVA-MESR DGRH C1-3 : données 2010.

Formations supérieures et recherche universitaire					Total			
Académies	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	Total	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	Total
Aix-Marseille	443	0	170	613	232 801	30 201	58 008	321 010
Amiens	12 797	3 408	6 533	22 738	185 976	49 631	75 520	311 127
Besançon	0	10	393	403	161 744	35 999	27 646	225 389
Bordeaux	17 107	1 919	69 078	88 104	347 377	36 312	219 053	602 742
Caen	14 861	0	78 074	92 935	128 988	24 734	116 239	269 961
Clermont-Ferrand	0	550	3 115	3 665	204 808	33 397	58 926	297 131
Corse	0	0	0	0	29 143	603	3 860	33 606
Créteil	5 358	2 205	77 792	85 355	408 699	58 432	546 424	1 013 555
Dijon	1 786	445	6 230	8 461	136 075	27 888	36 567	200 530
Grenoble	18 708	9 230	46 305	74 243	318 301	52 213	113 659	484 173
Guadeloupe	0	2 351	0	2 351	35 219	5 616	0	40 835
Guyane	0	0	0	0	22 145	508	0	22 653
La Réunion	0	0	0	0	166 602	0	10 410	177 012
Lille	0	0	96 146	96 146	683 720	205 356	186 937	1 076 013
Limoges	0	0	1 167	1 167	57 205	8 895	32 655	98 755
Lyon	17 898	5 088	39 705	62 691	339 052	52 902	126 399	518 353
Martinique	0	0	0	0	46 117	1 311	3 288	50 716
Montpellier	6 987	4 609	42 076	53 672	247 820	28 372	71 214	347 406
Nancy-Metz	925	1 924	3 032	5 881	271 372	68 461	80 313	420 146
Nantes	9 308	1 335	39 717	50 360	480 887	111 983	273 222	866 092
Nice	9 943	2 457	19 618	32 018	208 057	34 354	203 896	446 307
Orléans-Tours	13 995	1 944	26 177	42 116	306 619	65 348	58 383	430 350
Paris	44 037	5 566	454 073	503 676	224 168	31 240	608 313	863 721
Poitiers	0	0	38 130	38 130	200 833	36 806	127 742	365 381
Reims	18 304	4 592	46 776	69 672	258 422	34 800	63 961	357 183
Rennes	3 572	620	75 253	79 445	349 374	28 039	259 654	637 067
Rouen	14 752	8 801	10 975	34 528	299 300	68 283	96 424	464 007
Strasbourg	0	0	26 398	26 398	203 677	27 566	73 166	304 409
Toulouse	6 549	1 029	44 310	51 888	274 334	11 996	133 957	420 287
Versailles	9 343	7 359	105 511	122 213	383 870	60 435	492 684	936 989
France métro. + DOM	226 673	65 442	1 356 754	1 648 869	7 212 705	1 231 681	4 158 520	12 602 906

Source : MENJVA-MESR DGRH C1-3 : données 2010.

Actions sociales d'initiatives académiques

La vocation des actions sociales d'initiatives académiques (ASIA) est de répondre aux besoins spécifiques locaux. Plus de 90 % des montants concernés relève du soutien à la politique de l'éducation nationale dans le secteur public d'enseignement. Pour ce programme, les prestations ministérielles individuelles ont bénéficié à plus de 16 000 agents pour un montant global de 6,8 millions d'euros.

→ Selon le type d'actions

Pour ce programme, parmi les sept champs d'actions, celui relatif à la garde des jeunes enfants (dans le cas d'horaires atypiques

ou décalés...) et l'aide aux études allouée aux parents d'enfants scolarisés entre 5 et 22 ans (aide aux frais de rentrée scolaire, aides aux frais de logement pour les enfants et étudiants, etc.) occupe le premier rang des dépenses, soit 35,4 % (5 149 bénéficiaires, soit 31,5 % de l'ensemble).

L'aide au logement (1 535 bénéficiaires, soit 9,4 %) consomme 16,8 % de la dépense globale. L'ASIA « logement » est destinée à aider les agents qui entrent dans un logement (installation des personnes nouvellement nommées dans une académie, par exemple). Elle permet de financer une partie des frais de déménagement, d'agence, de caution et l'achat de l'équipement de première installation.

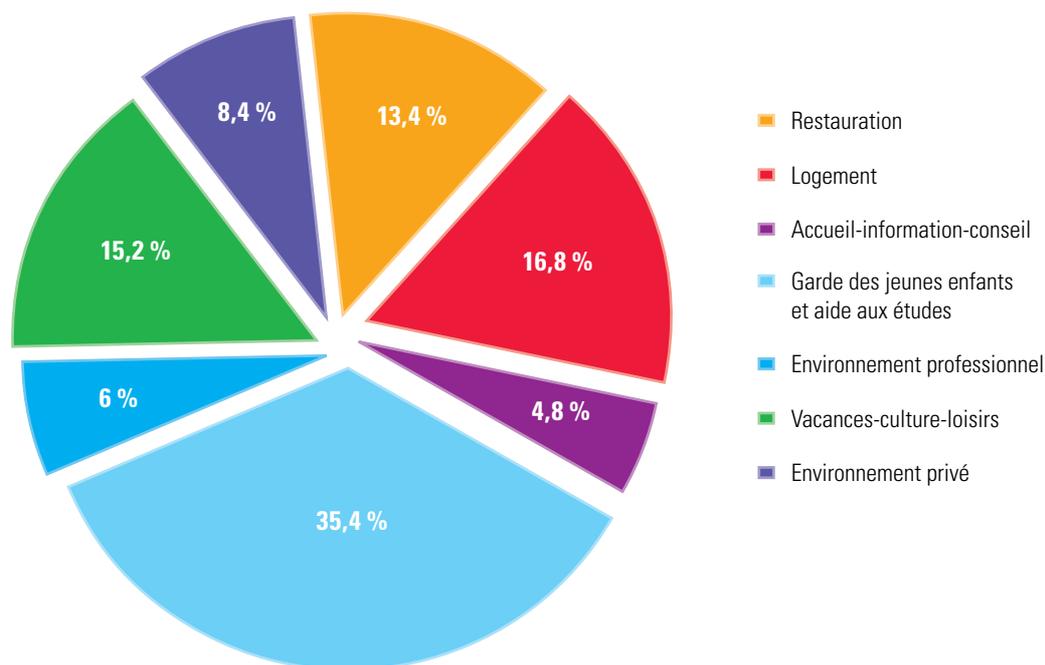
Dépenses (en euros) et bénéficiaires des prestations ASIA

(programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale »)

ASIA	Dépenses		Bénéficiaires	
	Montant	%	Effectif	%
Restauration	910 451	13,4		
Logement	1 144 496	16,8	1 535	9,4
Accueil-information-conseil	327 337	4,8		
Garde des jeunes enfants et aide aux études	2 402 063	35,4	5 149	31,6
Environnement professionnel	407 634	6,0	1 033	6,3
Vacances-culture-loisirs	1 029 312	15,2	7 543	46,2
Environnement privé	571 374	8,4	1 065	6,5
Total	6 792 667	100,0	16 325	100,0

Source : MENJVA-MESR DGRH C1-3 : données 2010.

ASIA, répartition des dépenses par nature



→ Répartition académique

Comme pour les PIM, l'importance des dépenses d'ASIA est liée, dans une moindre mesure, à celle des effectifs des personnels

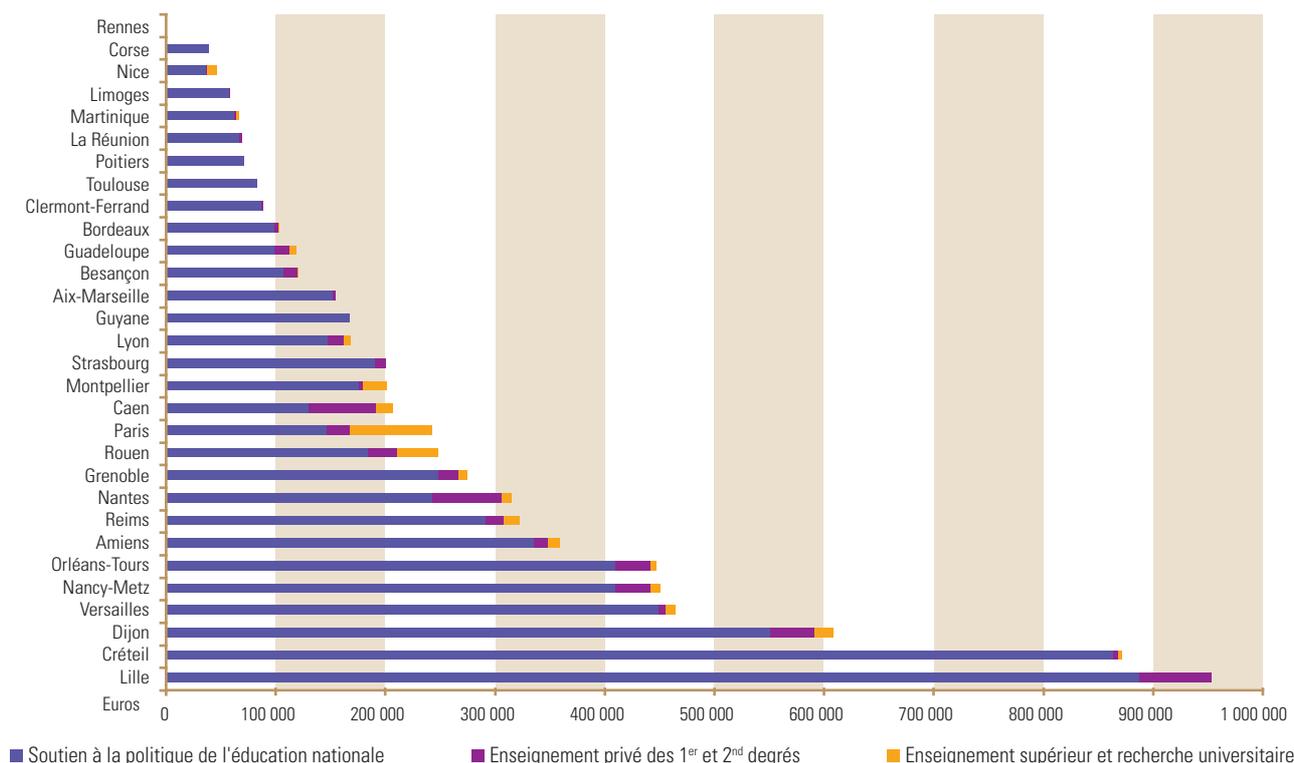
académiques. Par exemple, l'académie de Lille concentre 12,7 % de la dépense globale pour 7 % de l'ensemble du personnel.

Dépenses ASIA (en euros) par académie et programme budgétaire

ASIA	Soutien à la politique de l'éducation nationale	Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	Formations supérieures et recherche universitaire	Total
Aix-Marseille	151 683	2 530	0	154 213
Amiens	335 475	12 960	10 620	359 055
Besançon	107 389	12 129	877	120 395
Bordeaux	99 100	3 115	783	102 998
Caen	129 590	61 580	15 600	206 770
Clermont-Ferrand	86 769	1 567	36	88 372
Corse	39 098	0	0	39 098
Créteil	863 363	5 018	3 419	871 800
Dijon	551 089	40 890	16 458	608 437
Grenoble	248 695	17 919	7 568	274 182
Guadeloupe	98 429	14 471	6 175	119 075
Guyane	167 749	0	0	167 749
La Réunion	67 035	1 606	0	68 641
Lille	887 409	66 096	0	953 505
Limoges	57 955	100	0	58 055
Lyon	147 434	14 850	6 700	168 984
Martinique	62 117	1 753	2 086	65 956
Montpellier	176 395	3 251	21 550	201 196
Nancy-Metz	409 932	31 853	8 865	450 650
Nantes	243 404	62 364	8 931	314 699
Nice	36 586	763	8 678	46 027
Orléans-Tours	410 236	31 408	4 870	446 514
Paris	146 872	20 349	75 237	242 458
Poitiers	71 229	0	0	71 229
Reims	290 718	17 514	14 650	322 882
Rennes	0	0	0	0
Rouen	184 361	26 596	36 919	247 876
Strasbourg	190 432	9 630	0	200 062
Toulouse	82 834	0	0	82 834
Versailles	449 289	6 798	8 376	464 463
France métro. + DOM	6 792 667	467 110	258 398	7 518 175

Source : MENJVA-MESR DGRH C1-3 : données 2010.

ASIA, répartition des dépenses totales (en euros) par académie et programme budgétaire



Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile

Suite à une décision du comité interministériel des villes (CIV) en décembre 1999, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a mis en place un dispositif d'aide au logement en faveur des personnels affectés en établissement difficile, situé en zone urbaine. Les agents bénéficiaires ne doivent pas être éligibles à l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP).

Cette aide est plafonnée à 900 euros. En 2010, cette aide au logement a concerné 355 agents, pour un montant global de 283 705 euros soit un montant moyen accordé de 799 euros. Les académies de Créteil, de La Réunion et de Lille consomment plus de la moitié de la dépense globale (68 %).

Cette aide est en décroissance sensible depuis 2003, concurrencée par les dispositifs interministériels AIP et AP-ville. « Après plusieurs années de baisse, on note en 2010 une augmentation de la dépense de 15 % et des bénéficiaires de 3 %. Cette situation est essentiellement due à l'augmentation constatée dans l'académie de Créteil (+ 160 % des dépenses), qui a répondu à une demande particulièrement importante des personnels non titulaires, les assistants d'éducation. » (cf : Rapport – DGRH, Bureau de l'action sanitaire et sociale – « Bilan de l'action sociale 2010 » page 51).

Évolution de l'aide à l'installation et à l'équipement des personnels affectés en établissements difficiles

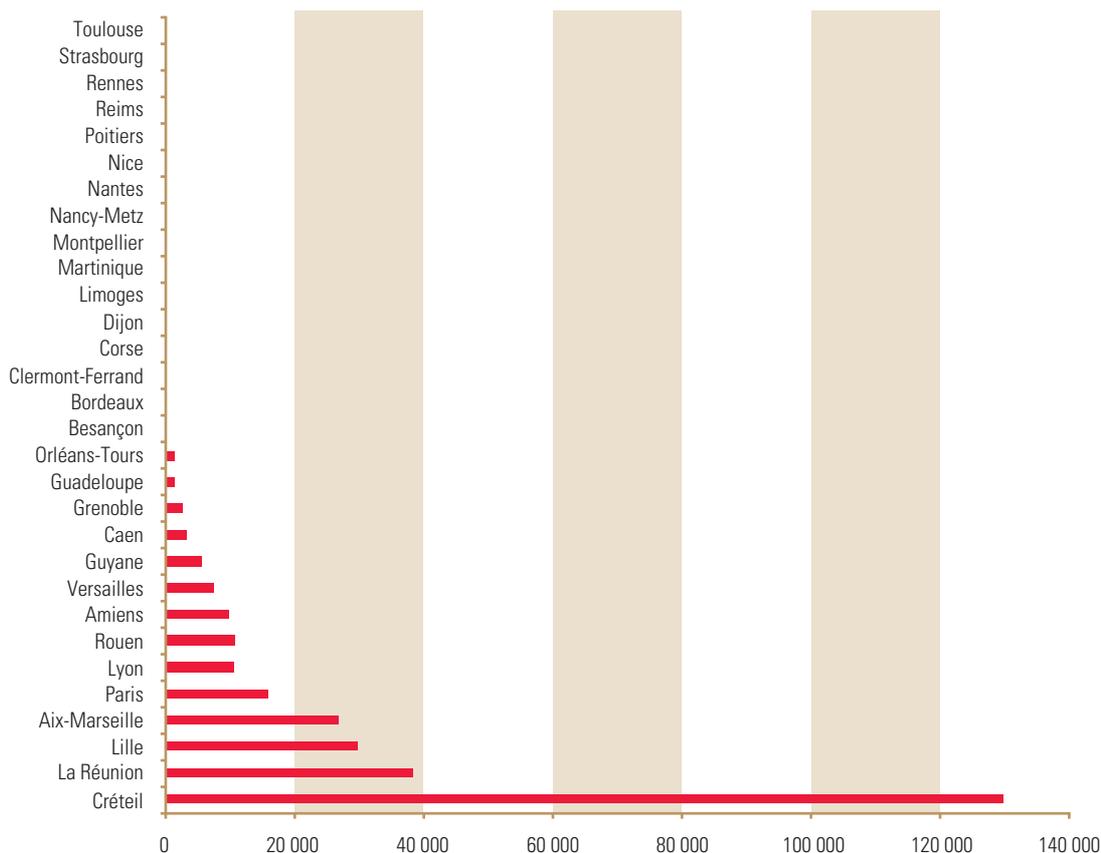
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bénéficiaires	6 018	4 406	3 750	2 498	1 083	523	345	355
Dépenses (euros)	3 360 970	2 400 170	2 039 122	1 222 267	654 085	342 819	240 573	283 705

Source : MENJVA-MESR DGRH C1-3.

→ Répartition académique

Dans la moitié des académies, les personnels n'ont bénéficié d'aucune aide au logement dans le cadre du CIV en 2010. Les académies de Créteil, de La Réunion et de Lille y ont consacré les montants les plus élevés.

Montant (en euros) de l'aide au logement en 2010





Secours urgents et exceptionnels

→ Les agents bénéficiaires du secteur public

Pour venir en aide aux agents en activité, retraités ou à leur famille, qui rencontrent des difficultés passagères par suite d'événements imprévus, des aides financières non remboursables sont attribuées après enquête sociale par les commissions départementales d'action sociale.

En 2010, 7 929 secours ont été attribués, pour un montant moyen supérieur à 700 euros. Plus de 87 % des bénéficiaires des secours sont des agents en activité dans le secteur public.

→ Répartition académique

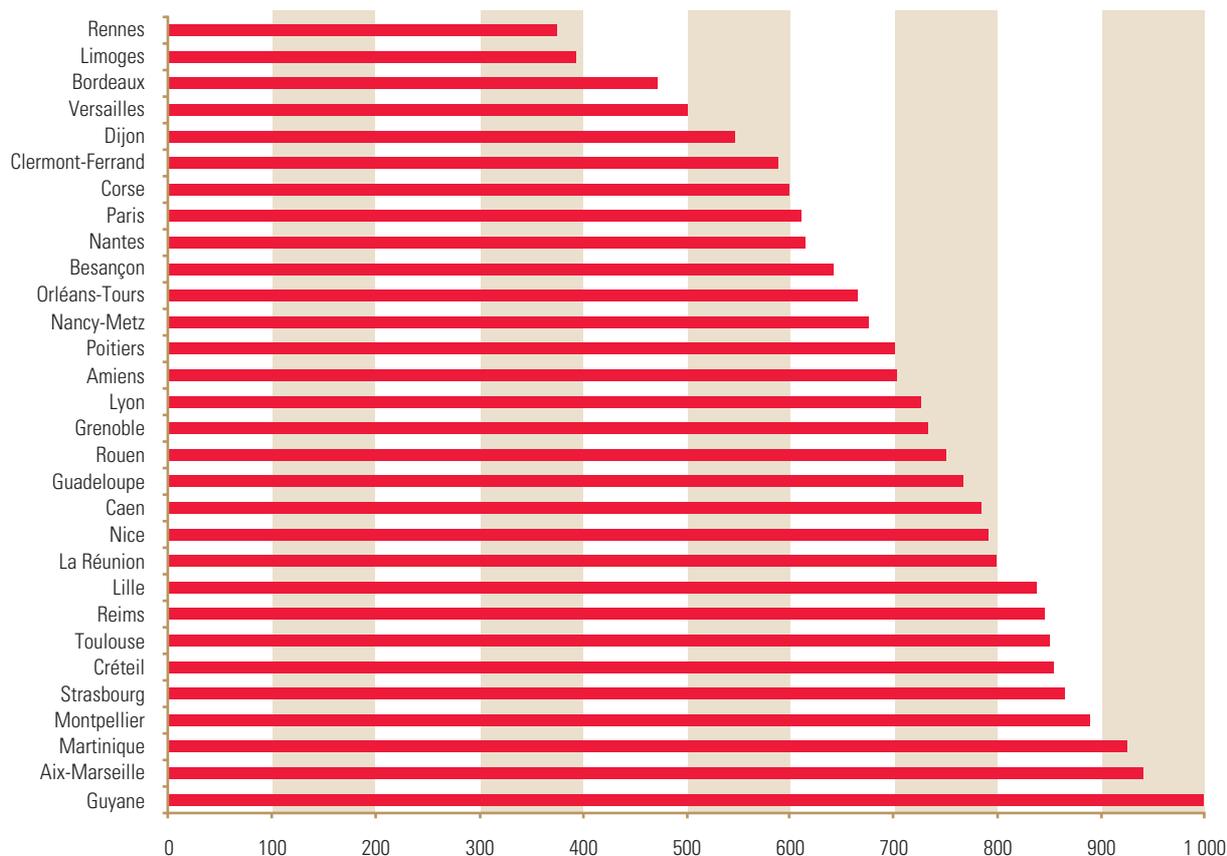
Cinq académies, Poitiers, Montpellier, Créteil, Lille et Versailles, totalisent presque la moitié des dossiers retenus. Les sommes moyennes les plus faibles ont été allouées dans l'académie de Rennes (375 euros) et l'académie de Limoges (393 euros), les plus élevées dans les académies de Guyane (1 000 euros), d'Aix-Marseille (940 euros) et de Martinique (927 euros). Les disparités académiques sont également marquées en ce qui concerne les montants maxima accordés ; les plus élevés atteignent 2 500 euros dans les académies d'Amiens, de Montpellier, de Nice et d'Orléans-Tours ; les plus bas concernent les académies de Rennes (900 euros) et de Limoges (860 euros).

Agents bénéficiaires de secours urgents et exceptionnels – secteur public

Académies	Nombre de dossiers examinés			Agents bénéficiaires des secours			Nombre de dossiers retenus	Montant maximum accordé (euros)	Montant moyen accordé (euros)
	Enseignants	Non-enseignants	Retraités	Enseignants	Non-enseignants	Retraités			
Aix-Marseille	188	114	61	169	104	56	329	1 200	940
Amiens	182	171	74	147	139	58	344	2 500	703
Besançon	64	87	25	51	79	22	152	1 000	643
Bordeaux	178	153	54	135	121	42	322	1 083	473
Caen	46	60	17	37	47	13	97	1 000	784
Clermont-Ferrand	71	85	44	67	79	39	185	1 000	587
Corse	20	16	12	20	13	10	43	1 500	600
Créteil	235	299	42	230	269	39	500	2 000	854
Dijon	126	53	38	91	48	29	168	1 500	549
Grenoble	170	159	48	156	148	42	346	1 300	733
Guadeloupe	44	42	8	41	41	8	90	1 000	766
Guyane	135	22	0	96	12	0	108	1 500	1 000
La Réunion	28	25	3	26	0	0	56	1 800	800
Lille	314	287	109	248	238	86	634	2 000	838
Limoges	49	90	36	48	89	35	164	860	393
Lyon	161	117	48	156	117	47	320	1 200	727
Martinique	85	87	42	59	63	37	159	2 000	927
Montpellier	239	178	78	220	172	70	461	2 500	891
Nancy-Metz	157	82	53	150	80	52	282	1 200	674
Nantes	128	103	40	99	88	38	225	1 200	614
Nice	132	114	38	109	98	26	233	2 500	791
Orléans-Tours	114	117	34	113	116	33	265	2 500	665
Paris	151	98	18	97	86	14	197	1 200	612
Poitiers	228	175	54	216	152	54	422	1 400	702
Reims	67	100	24	53	85	20	180	1 525	845
Rennes	103	92	48	90	84	38	212	900	375
Rouen	134	276	9	145	240	5	390	1 220	751
Strasbourg	79	61	13	74	57	12	144	1 510	865
Toulouse	74	65	19	69	64	18	151	1 500	850
Versailles	399	342	64	379	307	64	750	1 000	501
France métro. + DOM	4 101	3 670	1 153	3 591	3 236	1 007	7 929		715

Source : MENJVA-MESR DGRH C1-3 : données 2010.

Secours urgents et exceptionnels, montant moyen accordé (en euros), secteur public



Au titre des secours, les dépenses totales des académies de Lille et de Créteil dépassent 500 000 euros, celles de Montpellier et de Versailles dépassent 400 000 euros. Pour ces académies, 89 % à 94 % des montants relèvent du programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale ». Au titre des « Formations supérieures et de la recherche universitaire », les académies de Paris, de Caen

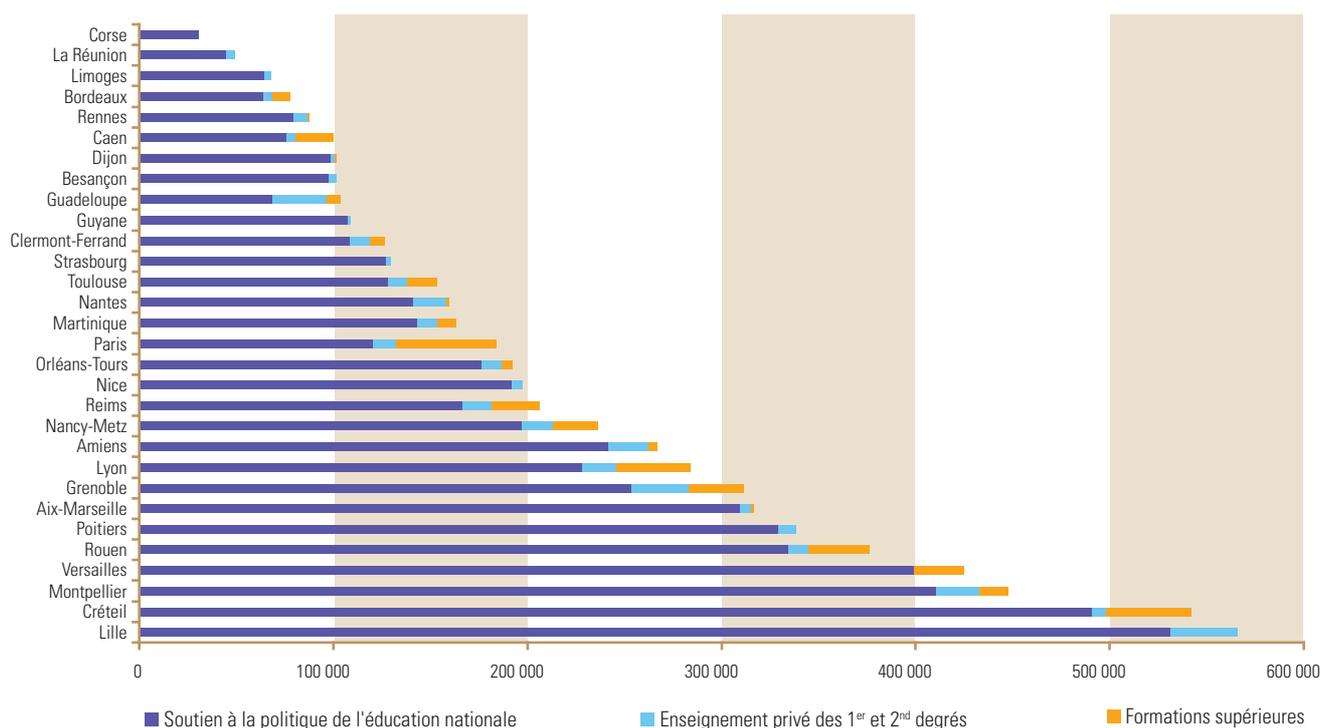
et de Lyon ont proportionnellement des dépenses nettement supérieures à la moyenne nationale (5,6 %) avec respectivement 27,9 %, 19,5 % et 13,4 %. Les dépenses relevant de l'enseignement scolaire privé, premier et second degrés, sont supérieures à la moyenne nationale (5 %) dans les académies de Grenoble (9,5 %), de Rennes (8,4 %), d'Amiens (7,5 %) et de Paris (6,6 %).

Répartition académique des dépenses (en euros) au titre des secours, par programme budgétaire

Académies	Soutien à la politique de l'éducation nationale	Enseignement privé des 1 ^{er} et du 2 nd degrés	Formations supérieures et recherche universitaire	Total
Aix-Marseille	309 430	6 000	1 200	316 630
Amiens	242 160	20 000	4 550	266 710
Besançon	97 882	3 900	0	101 782
Bordeaux	63 900	4 763	9 520	78 183
Caen	76 074	4 520	19 540	100 134
Clermont-Ferrand	108 620	10 750	7 164	126 534
Corse	30 870	0	0	30 870
Créteil	490 951	7 592	43 649	542 192
Dijon	98 505	2 355	500	101 360
Grenoble	253 618	29 489	28 196	311 303
Guadeloupe	68 948	27 663	7 122	103 733
Guyane	108 000	1 000	0	109 000
La Réunion	45 000	4 200	0	49 200
Lille	531 264	34 310	0	565 574
Limoges	64 525	3 265	0	67 790
Lyon	228 000	18 030	38 000	284 030
Martinique	143 393	10 362	9 498	163 253
Montpellier	410 790	22 062	14 416	447 268
Nancy-Metz	196 860	16 400	23 200	236 460
Nantes	141 306	16 940	1 100	159 346
Nice	192 022	5 500	0	197 522
Orléans-Tours	176 172	10 593	5 550	192 315
Paris	120 510	12 189	51 410	184 109
Poitiers	329 705	8 800	0	338 505
Reims	166 395	14 900	24 810	206 105
Rennes	79 500	7 350	800	87 650
Rouen	334 618	10 248	31 284	376 150
Strasbourg	127 452	1 900	0	129 352
Toulouse	128 341	10 000	15 250	153 591
Versailles	399 114	0	25 850	424 964
France métro. + DOM	5 763 925	325 081	362 609	6 451 615

Source : MENJVA-MESR DGRH C1-3, données 2010

Secours, répartition des dépenses totales (en euros) par programme et académie



En 2011, la fonction publique a modernisé le mode d'élection et le fonctionnement de ses instances de concertations nationales et locales conformément à la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010. À cette occasion, le MENJVA a adopté, pour l'ensemble de ses personnels (titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé), le vote électronique par Internet comme seule modalité de vote. Il a eu

lieu du 13 au 20 octobre 2011. Tous les personnels gérés par le ministère (y compris les personnels affectés dans les services et établissements publics relevant de l'enseignement supérieur) ont élu leurs représentants aux différents comités et commissions qui structurent le dialogue avec leur employeur. Au total, plus d'un million d'électeurs étaient appelés à participer aux différents scrutins, le taux global de participation s'est élevé à 40,4 %.

Les instances du dialogue social

Le dialogue social au sein de la fonction publique se déroule dans plusieurs instances de concertation, nationales et locales :

- les comités techniques ;
- le Conseil national des universités ;
- les commissions consultatives paritaires nationales ;
- les commissions administratives paritaires.

Les comités techniques

→ Composition et attribution

Le comité technique ministériel créé auprès du ministre en avril 2011 est composé de 15 membres titulaires et de 15 suppléants. Les comités techniques traitent des sujets d'intérêt collectif. Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. La représentation de l'administration est adaptée en fonction de l'ordre du jour. Les comités techniques académiques sont composés de 10 membres titulaires et de 10 suppléants.

Les comités techniques sont compétents en matière d'organisation et de fonctionnement des administrations, établissements ou services.

Précisions

Les élections professionnelles de l'éducation nationale sont organisées sur une période commune à tous les personnels et pour toutes les instances de concertation. Elles se déroulent au scrutin de liste à un seul tour sans possibilité de panachage ni de modification. Tous les représentants sont élus directement. À l'issue du vote, l'attribution des sièges entre les listes candidates se fait proportionnellement au nombre de voix recueilli par chacune, facilitant ainsi la représentation des différentes organisations syndicales.

→ Résultats au comité technique ministériel

Pour le comité technique ministériel, 368 858 suffrages ont été exprimés pour 957 034 électeurs, soit un taux de participation de 38,5 %.

Participation au comité technique ministériel

	Effectifs
Nombre d'électeurs	957 034
Suffrages exprimés	368 858
Votes blancs ou nuls	19 519
Taux de participation	38,5

Source : MENJVA-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011).

Au scrutin du 20 octobre 2011, la FSU a recueilli 40,6 % des voix exprimées et obtenu presque la moitié des sièges (7). Elle est suivie de l'UNSA : 20,7 % des voix et quatre sièges.

Résultats par organisation syndicale

	Voix	Suffrages obtenus (%)	Sièges
FSU	141 914	40,6	7
UNSA	72 397	20,7	4
FNEC-FP-FO	35 245	10,1	1
SGEN-CFDT	34 907	10,0	1
CGT	22 598	6,5	1
SUD Éducation	20 241	5,8	1
CSEN-FGAF-FAEN-SCENRAC-CFTC	16 485	4,7	
@venir.écoles CFE-CGC	1 717	0,5	
SNCA-EIL	1 383	0,4	
STC	1 019	0,3	
UDAS	879	0,2	
ASAMEN	554	0,2	
Total	349 339	100,0	15

Source : MENJVA-MESR DGRH (scrutin du 20 Octobre 2011).

Le Conseil national des universités

Le Conseil national des universités (CNU) est une instance nationale dont les deux tiers des membres sont élus pour quatre ans, le dernier tiers étant composé de membres nommés. Un membre suppléant est associé à chaque membre titulaire et chacun des deux collèges a le même nombre de sièges. Il est composé de 11 groupes, eux-mêmes divisés en 52 sections, une par discipline. Chaque section comprend deux collèges où siègent en nombre égal d'une part, des représentants des professeurs des universités et personnels assimilés et, d'autre part, des représentants des maîtres de conférences et personnels assimilés.

Précisions

Le Conseil national des universités (CNU) se prononce sur les mesures individuelles relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des enseignants-chercheurs et personnels assimilés.

→ Les taux de participation

Le taux moyen de participation a été de 49,1 %. Il a atteint presque 60 % pour les professeurs des universités et les personnels assimilés.

	Professeurs des universités et assimilés	Maîtres de conférences et assimilés	Total
Nombre d'électeurs	16 292	32 765	49 057
Suffrages exprimés	9 751	14 350	24 101
Votes blancs ou nuls	199	293	492
Taux de participation	59,9	43,8	49,1

Source : MENJVA-MESR DGRH A1-1 (scrutin du 20 octobre 2011)

→ Résultats par organisation syndicale

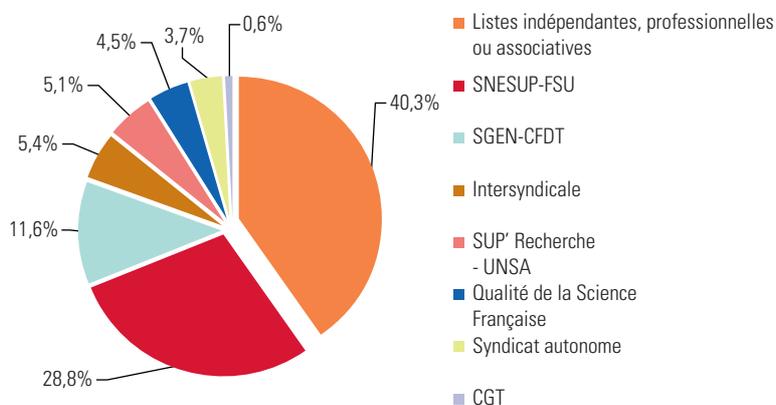
Au Conseil national des universités, ce sont les listes indépendantes, professionnelles et associatives, souvent monodisciplinaires, qui ont recueilli le plus grand nombre de voix (41 %) et de sièges (40,3 %).

Le SNESUP-FSU a rassemblé pratiquement 29 % des voix et des sièges, le SGEN-CFDT, arrivant en troisième position, autour de 12 % des voix et des sièges. Les autres fédérations ont eu des résultats beaucoup plus faibles de l'ordre de 4 % des voix et 5 % des sièges : Intersyndicale, SUP' Recherche-UNSA, Qualité de la Science Française et Syndicat autonome.

	Voix	%	Sièges	%
Listes indépendantes, professionnelles ou associatives (1)	9 667	41,0	467	40,3
SNESUP-FSU	6 843	29,0	334	28,8
SGEN-CFDT	2 883	12,2	135	11,6
Intersyndicale	1 038	4,4	63	5,4
SUP' Recherche – UNSA	1 077	4,6	59	5,1
Syndicat autonome	953	4,0	43	3,7
Qualité de la Science Française	1 023	4,3	52	4,5
CGT	125	0,5	7	0,6
Total	23 609	100,0	1 160	100,0

Source : MENJVA-MESR DGRH A1-1 (scrutin du 20 octobre 2011)
(1) Ces listes sont souvent monodisciplinaires.

Répartition des sièges au CNU



Les commissions consultatives paritaires nationales

Les taux de participation aux commissions consultatives paritaires nationales ont été de 64,1 % pour les directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté (64 électeurs, 41 suffrages exprimés) et de 87,5 % pour les directeurs d'école régionale du premier degré (huit électeurs, sept suffrages exprimés). L'organisation syndicale SNPDEN-UNSA a obtenu deux sièges pour les directeurs d'EREA et un pour les directeurs d'ERPD.



Les commissions administratives paritaires

→ La commission administrative paritaire ministérielle (CAPM)

Pour les administrateurs civils, les résultats à la commission administrative paritaire ministérielle a fait état de 134 électeurs dont 58 suffrages exprimés, soit un taux de participation de 43,3 %. La fédération SGEN-CFDT, la seule à présenter une liste aux élections d'octobre 2011, a obtenu les quatre sièges.

→ Les commissions administratives paritaires nationales (CAPN)

Les commissions administratives paritaires sont les instances de représentation des personnels de la fonction publique de l'État. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles. Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. Elles sont composées en nombre égal par les représentants du personnel et par ceux de l'administration et sont constituées par corps.



Les CAPN des personnels d'inspection, de direction et des CASU

Les taux de participation s'échelonnent de 56,8 % pour les IA-IPR à 80,5 % pour les personnels de direction d'établissement.

Taux de participation

	IA-IPR	IEN	Direction	CASU
Nombre d'électeurs	1 235	2 165	12 887	1 250
Suffrages exprimés	702	1 388	10 370	859
Votes blancs ou nuls	12	38	154	46
Taux de participation	56,8	64,1	80,5	68,7

Source : MENJVA-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

Pour les IA-IPR, la liste majoritaire SNIA-IPR-UNSA, avec 61,2 % des suffrages exprimés a obtenu quatre sièges, le syndicat des inspecteurs d'académie (SIA) 20,7 % des suffrages et un siège.

Pour les inspecteurs de l'éducation nationale, parmi les trois listes présentées, le SIEN-UNSA a été très largement majoritaire avec 63,3 % des suffrages exprimés ; il a obtenu quatre sièges. Le SNPI-FSU avec 22,9 % des suffrages, en a obtenu un.

Six organisations syndicales étaient candidates pour représenter les personnels de direction. Le SNPDEN-UNSA a recueilli 67,6 % des suffrages exprimés et huit sièges. ID indépendant avec 17,4 % des suffrages exprimés a obtenu deux sièges.

Trois organisations syndicales ont présenté des candidats à la CAPN des conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU). A&I-UNSA avec 64,8 % des suffrages exprimés a obtenu trois sièges. Le SNASUB-FSU, avec 27,2 % des suffrages, en a obtenu un.

Résultats des élections aux CAPN

Organisations syndicales	IA-IPR		IEN		Direction		CASU	
	Suffrages obtenus (%)	Sièges	Suffrages obtenus (%)	Sièges	Suffrages obtenus (%)	Sièges	Suffrages obtenus (%)	Sièges
SIA	20,7	1						
UNSA	61,2	4	63,3	4	67,6	8	64,8	3
CNIA-DSDENA	13,9							
SGEN-CFDT	4,2		13,8		8,1	1	8,0	
SNPI-FSU/SNASUB-FSU			22,9	1			27,2	1
ID indépendant					17,4	2		
SNUPDEN					5,1			
CGT					1,4			
FNEC-FP-FO					0,4			
Total	100,0	5	100,0	5	100,0	11	100,0	4

Source : MENJVA-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)



Les CAPN des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation

→ Les taux de participation

Les taux de participation des enseignants des premier et second degrés aux élections professionnelles ont été respectivement de 41 % et 43,6 %. Pour les autres personnels, le taux de participation a dépassé 50 % : 54,6 % pour les CPE et 67,2 % pour les directeurs de CIO et les COP.

	Enseignants du 1 ^{er} degré	Enseignants du 2 nd degré	CPE	Directeurs CIO et COP
Nombre d'électeurs	342 693	375 445	11 782	3 934
Suffrages exprimés	140 546	163 496	6 433	2 643
Votes blancs ou nuls	2 003	3 172	121	44
Taux de participation	41,0	43,6	54,6	67,2

Source : MENJVA-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

→ Résultats par organisation syndicale

Au scrutin du 20 octobre 2011, dans le premier degré, la FSU a recueilli 48,1 % des voix et obtenu un peu plus de la moitié des sièges (6). L'UNSA avec 25,3 % des voix et FO avec 9,4 % ont obtenu respectivement trois et un sièges. Les autres fédérations, qui ont totalisé 17,2 % des voix, n'ont disposé d'aucun siège.

Pour les enseignants du second degré, la FSU a recueilli 47,6 % des voix et 30 sièges. FO est arrivée en deuxième position avec

10,9 % des voix et quatre sièges et le SGEN-CFDT en troisième position avec 9,3 % des voix et quatre sièges. Les autres fédérations qui ont obtenu des sièges sont l'UNSA (3), la CGT (3) et SUD Éducation (1).

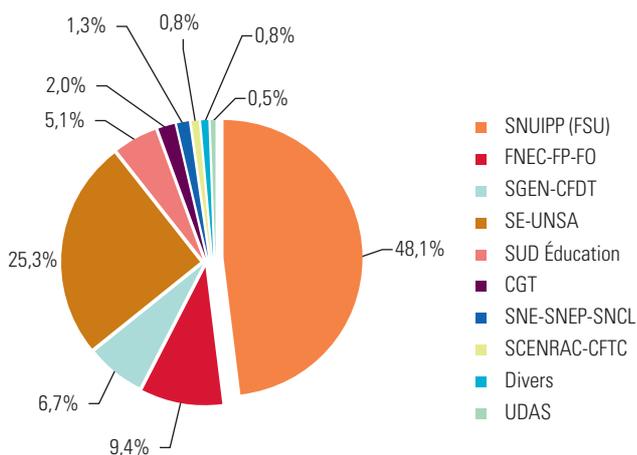
À la CAPN des personnels d'éducation, la FSU a totalisé 43,7 % des voix et obtenu quatre sièges. Pour les personnels d'orientation, cette fédération a rassemblé plus de la moitié des voix : 56,3 % et quatre sièges.

Résultats par organisation syndicale pour les enseignants et personnels du second degré

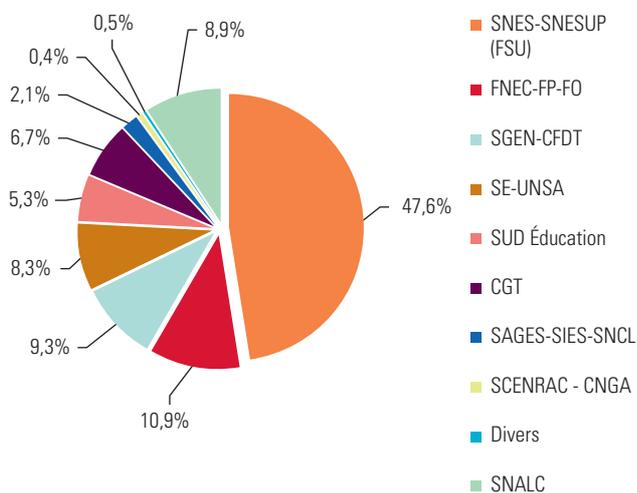
	Enseignants du 1 ^{er} degré			Enseignants du 2 nd degré			CPE			Directeurs de CIO et COP		
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
SNUIPP-SNES-SNESup (FSU)	66 706	48,1	6	76 352	47,6	30	2 757	43,7	4	1 463	56,3	4
SE-UNSA	35 076	25,3	3	13 250	8,3	3	1 244	19,7	2	48	1,8	
FNEC-FP-FO	12 997	9,4	1	17 496	10,9	4	564	8,9	1	106	4,1	
SGEN-CFDT	9 278	6,7		15 010	9,3	4	1 065	16,9	1	715	27,5	1
SUD Éducation	7 071	5,1		8 451	5,3	1	263	4,2		204	7,8	
CGT	2 812	2,0		10 674	6,7	3	263	4,2		63	2,4	
SNE-SNEP-SNCL	1 741	1,3					63	1,0				
SCENRAC-CFTC/CNGA	1 147	0,8		583	0,4							
UDAS	734	0,5										
STC	492	0,4		181	0,1							
@venir. écoles CFE-CGC FP	489	0,4										
SNPCT				706	0,4							
SNALC				14 271	8,9	5	93	1,5				
SAGES-SIES-SNCL				3 350	2,1							
Total	138 543	100,0	10	160 324	100,0	50	6 312	100,0	8	2 599	100,0	5

Source : MENJVA-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

Résultats des suffrages aux CAPN des enseignants du premier degré



Résultats des suffrages aux CAPN des enseignants du second degré



→ Résultats pour les enseignants du second degré par corps

La FSU a recueilli le plus grand nombre de voix (de 43,7 % à 84,5 %) dans tous les corps sauf pour les professeurs de lycée professionnel (PLP) (15,5 %). C'est chez les professeurs d'éducation physique et sportive que la FSU a enregistré le pourcentage de voix le plus élevé (84,5 %) et obtenu les sept sièges à pourvoir, puis chez les personnels d'orientation (COP et DCIO) : elle a obtenu 56,3 % des voix et quatre des cinq sièges. Chez les conseillers principaux d'éducation, elle n'a que 43,7 % des voix, mais obtient la moitié des sièges (4).

Le SGEN-CFDT a rassemblé 27,5 % des suffrages chez les personnels d'orientation, 16,9 % chez les personnels d'éducation, mais moins de 2 % chez les professeurs ou chargés d'enseignement d'EPS (1,7 %). On peut signaler des pourcentages relativement élevés : le SNALC-CSEN chez les professeurs de chaire supérieure (31 %), FO-FNEC FP et UNSEN-CGT chez les PLP, avec respectivement 28 % et 25 % des suffrages.

Suffrages (%) et sièges obtenus par fédération et par corps pour les personnels du second degré

	Chaires supérieures		Agrévés		Certifiés-AE-CE		PLP		PEPS-CE d'EPS		CPE		DCIO et COP	
	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges
FSU	52,7	3	50,8	7	50,8	11	15,5	2	84,5	7	43,7	4	56,3	4
SGEN-CFDT	8,1		10,7	1	9,8	2	10,4	1	1,7		16,9	1	27,5	1
SNALC-CSEN	31,0	1	18,0	2	8,9	2	3,1		1,8		1,5			
STC					0,2									
SE-UNSA	1,3		4,4		8,9	2	10,5	1	7,5		19,7	2	1,8	
SUD Éducation			4,8		6,5	1	4,0		1,4		4,2		7,8	
FO-FNEC FP	4,2		5,7		8,7	1	28,0	3	1,7		8,9	1	4,1	
SAGES			2,5											
SNCL-FAEN					2,3		1,6		0,9		1,0			
UNSEN-CGT			2,1		3,4		25,0	3	0,5		4,2		2,4	
SCENRAC	2,7		0,6		0,3		0,3							
SNPCT			0,4		0,2		1,6							
Total	100,0	4	100,0	10	100,0	19	100,0	10	100,0	7	100,0	8	100,0	5

Source : MENJVA-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)



Les CAPN des personnels ITRF

→ Les taux de participation

Les taux de participation des personnels ITRF sont proches des 50 % sauf pour les adjoints techniques de recherche et de formation : 37,6 %.

	IGR	IGE	Assistants	Techniciens	Adjoints
Nombre d'électeurs	2 513	7 130	3 009	10 089	21 914
Suffrages exprimés	1 243	3 194	1 474	4 788	8 240
Votes blancs ou nuls	82	142	61	200	398
Taux de participation	49,5	44,8	49,0	47,5	37,6

Source : MENJVA-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

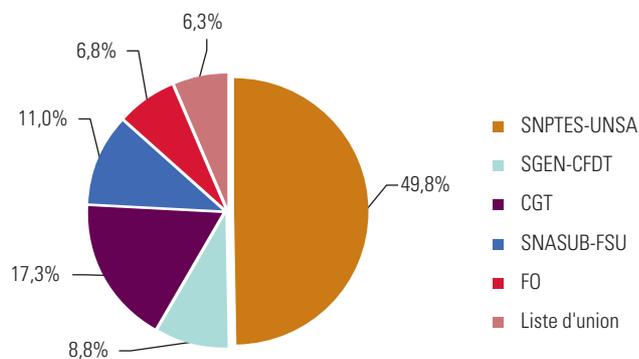
→ Résultats par organisation syndicale

Lors des élections aux CAPN du 20 octobre 2011, sur l'ensemble des personnels ITRF, le SNPTES-UNSA a recueilli plus de la moitié des suffrages sauf dans le corps des adjoints techniques (43%). Il a obtenu presque les deux tiers des sièges (29). La CGT, avec moins d'un cinquième des suffrages, a obtenu sept sièges et le SGEN-CFDT, avec moins de 10 % des suffrages, trois sièges.

Fédérations	Ingénieurs de recherche		Ingénieurs d'études		Assistants ingénieurs		Techniciens RF		Adjoints techniques RF	
	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges
SNPTES-UNSA	56,5	5	53,1	6	60,3	4	54,3	7	43,0	7
CGT	16,9	1	14,4	1	13,7		16,7	2	19,5	3
SGEN-CFDT	15,9	1	14,8	1	10,0		7,6		5,9	1
SNASUB-FSU	10,7		12,1	1	11,3		10,4	1	11,0	1
FNEC-FP-FO – SNPRES-FO			5,6		4,7		5,7		9,3	1
CSEN SPLEN AUTONOMESUP							5,3		11,3	2
Total	100,0	7	100,0	9	100,0	4	100,0	10	100,0	15

Source : MENJVA-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

Répartition des suffrages exprimés aux CAPN des ITRF



Les CAPN des personnels des bibliothèques

→ Les taux de participation

Les taux de participation des personnels des bibliothèques aux élections professionnelles du 20 octobre 2011 sont les plus élevés pour les bibliothécaires (61 %), égaux ou supérieurs à 55 % pour les conservateurs et plus faibles pour les magasiniers (40,3 %).

	Conservateurs généraux	Conservateurs	Bibliothécaires	Magasiniers
Nombre d'électeurs	208	1 356	623	2 384
Suffrages exprimés	116	746	380	960
Votes blancs ou nuls	3	19	8	26
Taux de participation	55,8	55,0	61,0	40,3

Source : MENJVA-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

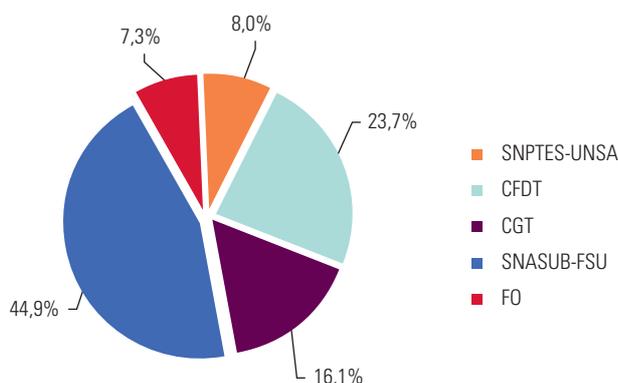
→ Résultats par organisation syndicale

L'organisation syndicale SNASUB-FSU a obtenu, lors du scrutin du 20 octobre 2011, 44,9 % de l'ensemble des suffrages exprimés ; neuf sièges lui ont été attribués. Elle a rassemblé plus de la moitié des suffrages exprimés parmi les bibliothécaires et les magasiniers. La CFDT a obtenu 23,7 % de l'ensemble des suffrages et trois sièges avec plus de la moitié des suffrages des conservateurs généraux.

	Conservateurs généraux des bibliothèques		Conservateurs des bibliothèques		Bibliothécaires		Magasiniers des bibliothèques	
	Suffrages %	Sièges	Suffrages %	Sièges	Suffrages %	Sièges	Suffrages %	Sièges
SNPTES-UNSA	32,8	1	7,0		6,2		6,5	
CGT culture et FEREC Sup CGT			14,9		15,9		19,8	2
SNASUB-FSU	15,9		37,4	2	51,6	2	51,5	5
CFDT	51,3	1	40,7	2	22,5		7,6	
FNEC-FP-FO – SNPRES-FO					3,8		15,2	1
Total	100,0	2	100,0	4	100,0	2	100,0	8

Source : MENJVA-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

Répartition des suffrages exprimés aux CAPN des personnels des bibliothèques





La CAPN des adjoints techniques d'établissement

Les adjoints techniques d'établissement (ATE) ont élu leurs représentants lors du scrutin du 20 octobre 2011 : le taux de participation a été inférieur à 20 % (17,3 %).

	Effectifs
Nombre d'électeurs	13 461
Suffrages exprimés	2 331
Votes blancs ou nuls	100
Taux de participation	17,3

Source : MENJVA-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

La CGT a obtenu 39 % des suffrages exprimés et cinq sièges. Le SNPTES-UNSA est arrivé en deuxième position avec 25,1 % des suffrages et trois sièges.

	Voix	Suffrages obtenus (%)	Sièges
CGT	869	39,0	5
SNPTES-UNSA	561	25,1	3
FO	373	16,7	2
UNATOS	261	11,7	1
SUD Éducation	92	4,1	
SGEN-CFDT	75	3,4	
Total	2 231	100,0	11

Source : MENJVA-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

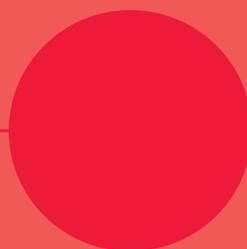


Précisions

Les élections professionnelles pour la plupart des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) ayant eu lieu en 2010, les résultats ont été diffusés dans le précédent bilan social national : édition 2009-2010.



La formation continue





Activité globale de formation

Les plans académiques de formation (PAF) présentent la programmation pluriannuelle de l'ensemble de l'activité de formation en direction de tous les personnels. Afin de mettre en œuvre la politique académique de formation et de permettre à chaque agent de construire un parcours individualisé de formation, les PAF se déclinent en dispositifs, articulés entre eux et composés de un ou plusieurs modules.

Année scolaire	Premier degré (100 départements)			Second degré (30 académies)		
	Journées stagiaires	Personnes formées (présentes)	Nombre de modules réalisés	Journées stagiaires	Personnes assidues (formées)	Nombre de modules prévus (3)
2003-2004	813,3	115,0	9,3	900,0	176,0	30,1
2004-2005	882,0	115,2	10,9	911,0	187,0	31,3
2005-2006	835,6	114,0	12,0	953,0	208,0	32,2
2006-2007	716,7	112,0	10,2	897,0	212,0	31,2
2007-2008 (1)	705,0	106,0	10,7	860,0	201,0	31,3
2008-2009 (2)	737,6	118,0	11,7	885,4	200,5	33,5
2009-2010	620,8	122,7	15,8	912,3	212,0	33,8

(1) 95 départements et 29 académies

(2) 96 départements et 29 académies

(3) Pour 2009-2010, modules réalisés

Source : MENJVA DGESCO A1-5

Précisions

Le dispositif de formation se caractérise par :

- un **objectif** qui traduit la politique de formation des personnels. Il indique les axes majeurs de l'accompagnement par la formation des évolutions de la politique éducative. Il aide à identifier le sens et les enjeux des décisions arrêtées dans le cadre d'un plan qui peut être pluriannuel ;
- un **niveau d'initiative** qui désigne le maître d'ouvrage du dispositif : infradépartemental, départemental, académique, interacadémique, national ;
- un **type de candidature** que déterminent les conditions d'inscription à un dispositif (candidature individuelle, candidature collective, public désigné).

Le module de formation est un élément d'un dispositif et se caractérise par :

- un contenu qui indique le champ de connaissances ou de pratiques sur lequel porte le module, abstraction faite du public auquel il s'adresse ;
- le public cible qui correspond à la population visée par le module. Il est repéré par les fonctions qu'il exerce indépendamment de son appartenance à un corps ou à un grade ;
- un type qui peut être obligatoire, facultatif ou négocié :
 - des modules obligatoires : sorte de tronc communs obligatoires à toute personne s'inscrivant au dispositif correspondant,
 - des modules facultatifs : modules optionnels laissés au choix du candidat,
 - des modules négociés : modules éventuellement proposés à un candidat lors de son parcours de formation,
 - une mise en œuvre qui peut nécessiter la création de plusieurs groupes. Un groupe se réunit lors d'une ou plusieurs sessions (lieu et période continue de temps repérés par une date).

Mesure des taux d'accès à la formation continue

Les taux d'accès en fonction du public potentiel ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les effectifs de ce public potentiel, tels que présentés dans le rapport annuel « Données de la formation continue des enseignants du premier et du second degré », ont été redressés par rapprochement avec les effectifs présentés dans la publication RERS 2010.

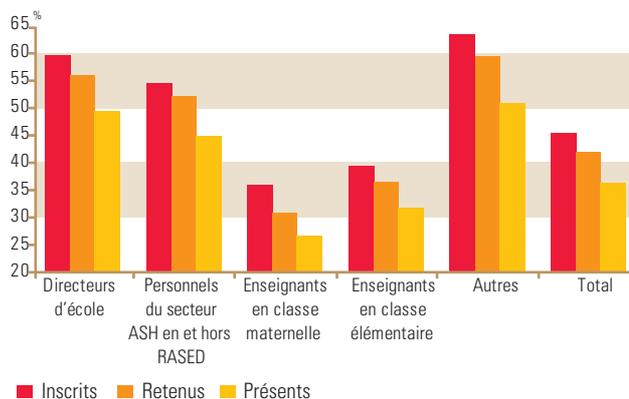


La formation continue des enseignants du premier degré public

→ Les personnels s'inscrivant à au moins un module

Globalement, pour l'année scolaire 2009-2010, 45,8 % du public potentiel s'est inscrit à au moins un module de formation. Les enseignants exerçant en maternelle semblent s'inscrire un peu moins souvent que leurs collègues de l'enseignement élémentaire (respectivement 36,3 % et 39,7 %). La demande des directeurs d'école se révèle plus importante (60 %) que celles des autres enseignants.

Pourcentage d'enseignants inscrits, retenus et présents selon la fonction (année 2009-2010)



Personnes inscrites, retenues et présentes (année 2009-2010)

Fonction	Effectifs nationaux (1)	Personnes inscrites à au moins un module		Personnes retenues à au moins un module de formation			Personnes présentes à la formation (2)	
		Nombre	%	Nombre	%	Taux de satisfaction (3)	Nombre	%
Directeurs d'école	45 674	27 406	60,0	25 707	56,3	93,8	22 751	49,8
Personnels du secteur ASH en et hors RASED	22 647	12 378	54,7	11 885	52,5	96,0	10 219	45,1
Enseignants en classe maternelle	77 383	28 116	36,3	24 176	31,2	86,0	20 812	26,9
Enseignants en classe élémentaire	145 945	57 925	39,7	53 749	36,8	92,8	46 753	32,0
Autres	43 279	27 610	63,8	25 895	59,8	93,8	22 160	51,2
Total	334 928	153 435	45,8	141 412	42,2	92,2	122 695	36,6

Source : MENJVA DGESCO A1-5.

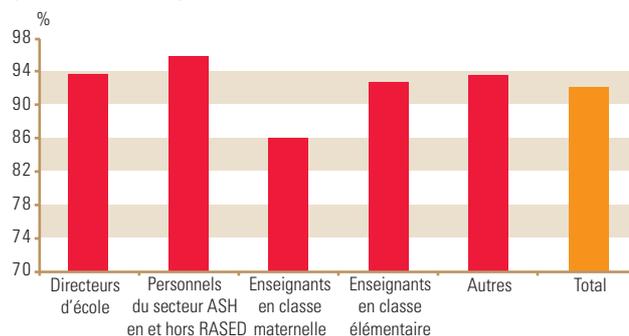
(1) Les pourcentages se rapportent aux effectifs de personnels en janvier 2010 dans les différentes fonctions.

(2) Personnes présentes : personnes ayant assisté à au moins une heure de formation.

(3) Pourcentage de personnes retenues par rapport aux personnes inscrites.

42,2 % des personnes concernées par le droit à la formation des personnels et 92,2 % des personnes inscrites sont retenues en formation. Ce taux de satisfaction varie de 86 % pour les enseignants des classes maternelles à 96 % pour les personnels exerçant au titre de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).

Taux de satisfaction des personnels inscrits à une formation (année 2009-2010)



→ Les objectifs de formation (année 2009-2010)

Objectifs de formation	Candidatures déposées (1)		Candidatures retenues		Taux de satisfaction (2)	Stagiaires présents	
	Nombre	%	Nombre	%	%	Nombre	%
Formation professionnelle statutaire	118 239	28,1	107 362	30,0	90,8	80 933	32,8
Adaptation immédiate au poste de travail	47 941	11,4	42 402	11,8	88,4	30 768	12,5
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	23 311	5,5	17 353	4,8	74,4	12 824	5,2
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	185 314	44,0	151 101	42,2	81,5	97 688	39,5
Préparations aux examens et concours	2 227	0,5	2 005	0,6	90,0	1 424	0,6
Accompagnement aux bilans des compétences	62	0,0	57	0,0	91,9	30	0,0
Accompagnement VAE	141	0,0	25	0,0	17,7	24	0,0
Accompagnement RAEP	199	0,0	199	0,1	100,0	188	0,1
Formation diplômante	2 392	0,6	2 147	0,6	89,8	1 494	0,6
Période de professionnalisation (seconde carrière)	30	0,0	30	0,0	100,0	26	0,0
Élaboration des ressources	9 991	2,4	9 307	2,6	93,2	6 119	2,5
Développement des compétences liées aux activités de formation	31 014	7,4	25 889	7,2	83,5	15 160	6,1
Conception et organisation de la formation	436	0,1	436	0,1	100,0	331	0,1
Accompagnement au bilan de carrière	12	0,0	12	0,0	100,0	0	0,0
Total	421 309	100,0	358 325	100,0	85,1	247 009	100,0

Source : MENJVA DGESCO A1-5.

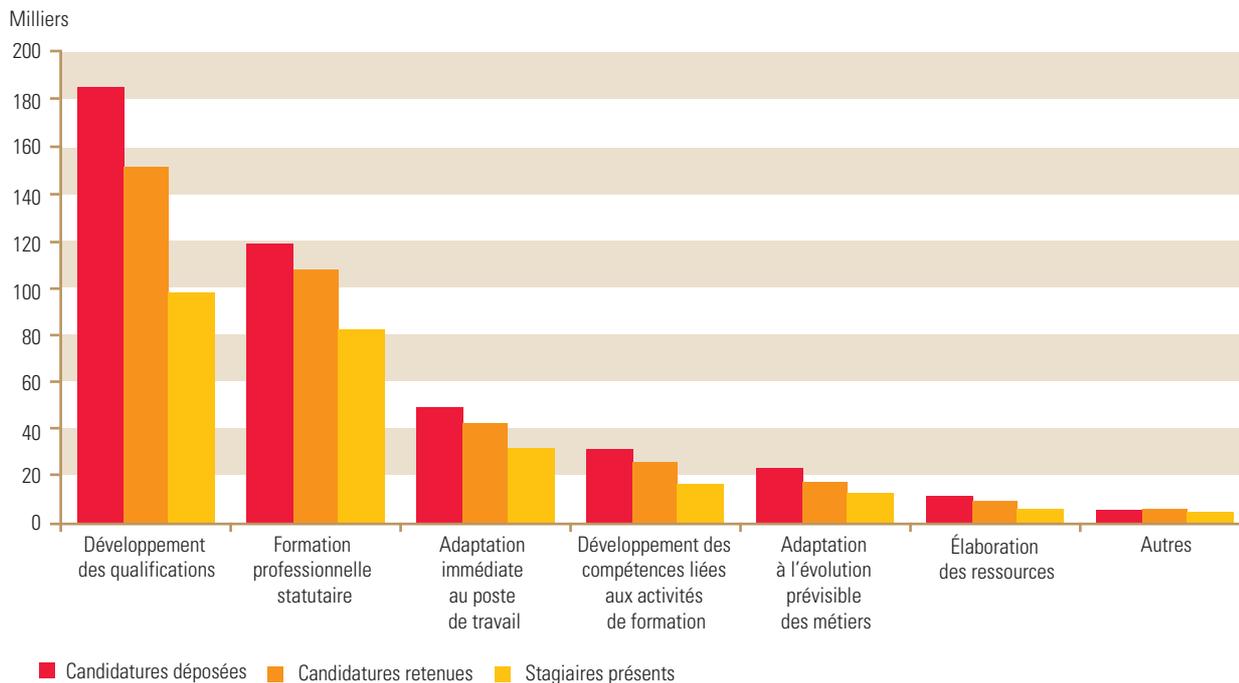
(1) Sont comptabilisées toutes les candidatures des enseignants aux modules de formation. Un même enseignant peut faire acte de candidature à plusieurs dispositifs. Il sera comptabilisé autant de fois que de candidatures.

(2) Pourcentage de candidatures retenues par rapport aux candidatures déposées.

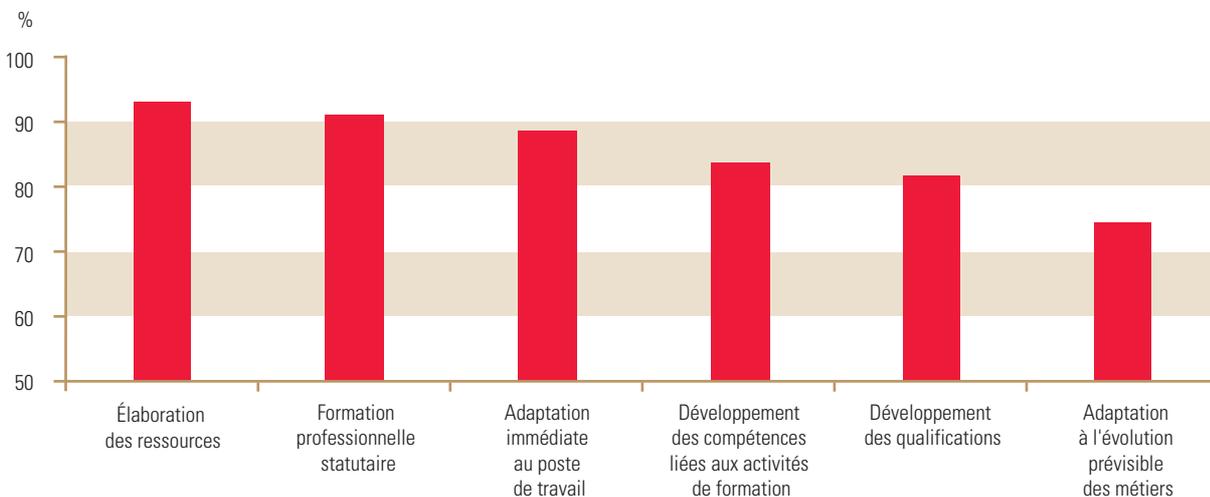
En 2009-2010, 421 309 candidatures ont été déposées. Parmi celles-ci, 358 325 ont été retenues, soit un taux de satisfaction global de 85,1 %. Pour l'objectif « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles », qui concerne la part la plus importante des candidatures déposées (44 %) et retenues (42,2 %), le taux de satisfaction est de 81,5 %. Suivent, par ordre d'importance, l'objectif de formation professionnelle statutaire (30 % des candidats retenus) et celui d'adaptation immédiate

au poste de travail (11,8 %). Entre 2008-2009 et 2009-2010, le taux de satisfaction a augmenté de presque 3 % mais le nombre de candidats aux formations proposées est beaucoup plus élevé en 2009-2010, notamment pour les candidatures à la « formation professionnelle statutaire ». Cet objectif cible principalement les formations des lauréats des concours externes et internes de recrutement, quelle que soit leur origine ainsi que la formation des nouveaux directeurs.

Nombre de candidatures déposées et de candidatures retenues sur les objectifs de formation (en milliers - année 2009-2010)



Taux de satisfaction selon les objectifs de formation (année 2009-2010)



→ La durée des formations

Les personnes ayant participé à au moins une formation ont bénéficié de 5,1 jours de formation en 2009-2010. Rapportée au public potentiel, cette durée représente 1,9 jour. Les personnels du secteur ASH et dans une moindre mesure les directeurs d'école suivent des formations légèrement plus longues que les enseignants. Comme les personnels exerçant au titre de l'ASH et les directeurs d'école accèdent aussi plus fréquemment à une formation, l'écart se creuse entre leur durée moyenne de formation, rapportée au public potentiel, et celles des enseignants : 3,1 jours et 2,7 jours contre 1,2 jour pour les enseignants de maternelle et 1,5 jour pour ceux de l'élémentaire.

Du point de vue des objectifs de formation, les formations diplômantes, celles accompagnant la validation des acquis de l'expérience (VAE) et les préparations aux concours, supérieures à 10 jours, sont les plus longues.

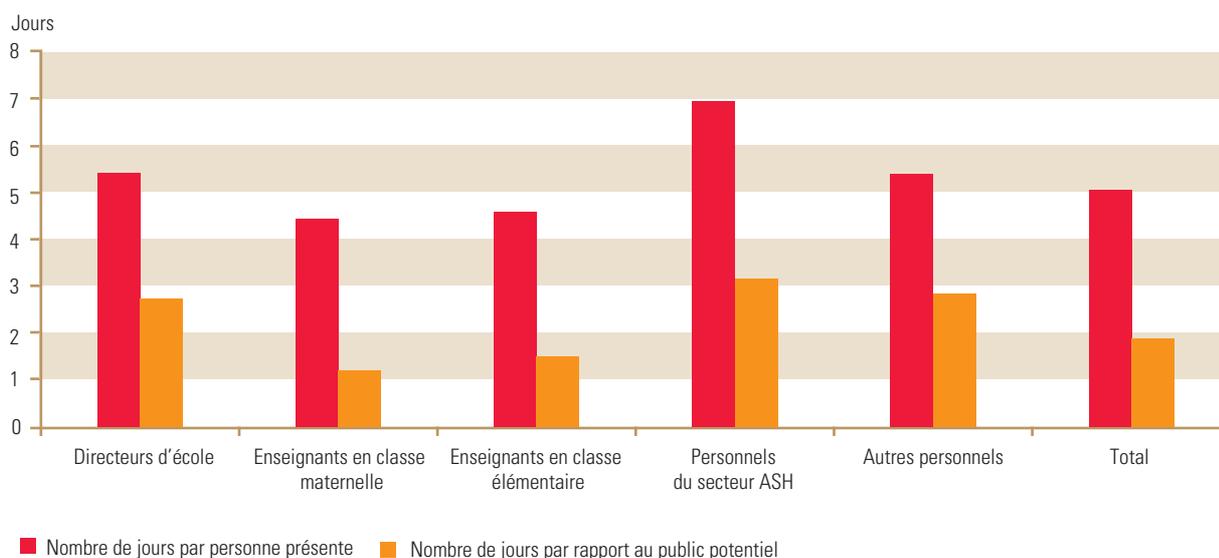
Durée moyenne (en jours) des formations suivies (année 2009-2010)

	Directeurs d'école	Enseignants en classe maternelle	Enseignants en classe élémentaire	Personnels du secteur ASH en et hors RASED	Autres personnels	Total
Journées stagiaires effectives	123 221	92 474	215 247	70 811	119 090	620 843
Personnes concernées dans les départements (1)	45 674	77 383	145 945	22 647	43 279	334 928
Personnes présentes	22 751	20 812	46 753	10 219	22 160	122 695
Durée moyenne rapportée aux personnes présentes	5,4	4,4	4,6	6,9	5,4	5,1
Durée moyenne rapportée au public potentiel	2,7	1,2	1,5	3,1	2,8	1,9

Source : MENJVA DGESCO A1-5.

(1) Effectifs redressés, dont le total s'élève à 334 928 enseignants.

Nombre moyen de jours de formation par objectif (année 2009-2010)



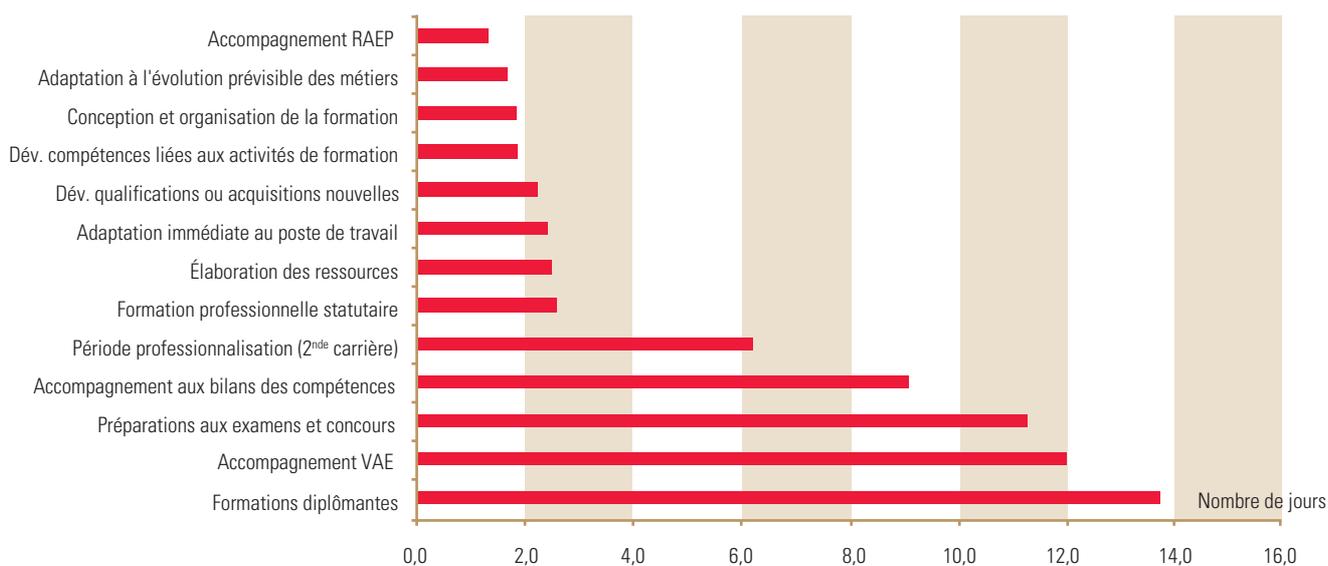
La durée moyenne d'un module pour un stagiaire présent selon l'objectif du module est de 2,5 jours. Elle peut être supérieure à 10 jours pour une formation diplômante (13,7 jours), l'accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience (12 jours) ou la préparation aux examens et concours (11,3 jours). Mais elle est à peine supérieure à 1,5 jour pour l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (1,7 jour).

Durée moyenne d'un module par stagiaire présent (année 2009-2010)

Objectifs de formation	Durée moyenne d'un module
Formations diplômantes	13,7
Accompagnement VAE	12,0
Préparations aux examens et concours	11,3
Accompagnement aux bilans des compétences	9,1
Période professionnalisation (2 nd e carrière)	6,3
Formation professionnelle statutaire	2,7
Élaboration des ressources	2,5
Adaptation immédiate au poste de travail	2,5
Dév. qualifications ou acquisitions nouvelles	2,3
Dév. compétences liées aux activités de formation	1,9
Conception et organisation de la formation	1,9
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	1,7
Accompagnement RAEP	1,4

Source : MENJVA DGESCO A1-5.

Durée moyenne d'un module par stagiaire présent (année 2009-2010)





La formation continue des enseignants et DIEO du 2nd degré public

→ Les personnels s'inscrivant à au moins un module de formation

Parmi les enseignants et les personnels DIEO du secteur public, 72,2 % des agents se sont inscrits à au moins un dispositif de formation. Ce taux varie parmi les enseignants de 58,1 % pour les PEGC à 78,8 % pour les PLP. Il est supérieur à 80 % pour les personnels d'éducation et d'orientation, plus faibles pour les personnels d'inspection et de direction.

Personnes inscrites, retenues et présentes en pourcentage du public potentiel (année 2009-2010)

Corps	Effectifs nationaux (1)	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation		Taux de satisfaction en % (2)	Personnes présentes à la formation (3)	
		Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%
Agrégés	49 378	32 215	65,2	31 714	64,2	98,4	26 676	54,0
Certifiés	244 019	178 346	73,1	175 039	71,7	98,1	152 096	62,3
PLP	59 514	46 920	78,8	46 229	77,7	98,5	40 535	68,1
PEGC	6 144	3 571	58,1	3 524	57,4	98,7	2 729	44,4
AE-CE	2 085	1 302	62,4	1 277	61,2	98,1	1 029	49,4
Total enseignants (4)	361 140	262 354	72,6	257 783	71,4	98,3	223 065	61,8
Conseillers d'orientation psychologues	4 594	3 784	82,4	3 730	81,2	98,6	3 135	68,2
Conseillers principaux d'éducation	11 768	9 468	80,5	9 342	79,4	98,7	7 299	62,0
Personnels d'inspection	3 101	1 825	58,9	1 816	58,6	99,5	1 292	41,7
Personnels de direction	13 101	6 845	52,2	6 732	51,4	98,3	4 983	38,0
Total DIEO (5)	32 564	21 922	67,3	21 620	66,4	98,6	16 709	51,3
Total	393 704	284 276	72,2	279 403	71,0	98,3	239 774	60,9

Source : MENJVA DGESCO A1-5.

(1) Les effectifs redressés sont issus du système EGIDE (système décisionnel, entreposant les données enregistrées dans l'application GAIA).

(2) Proportion de personnes retenues par rapport aux personnes inscrites.

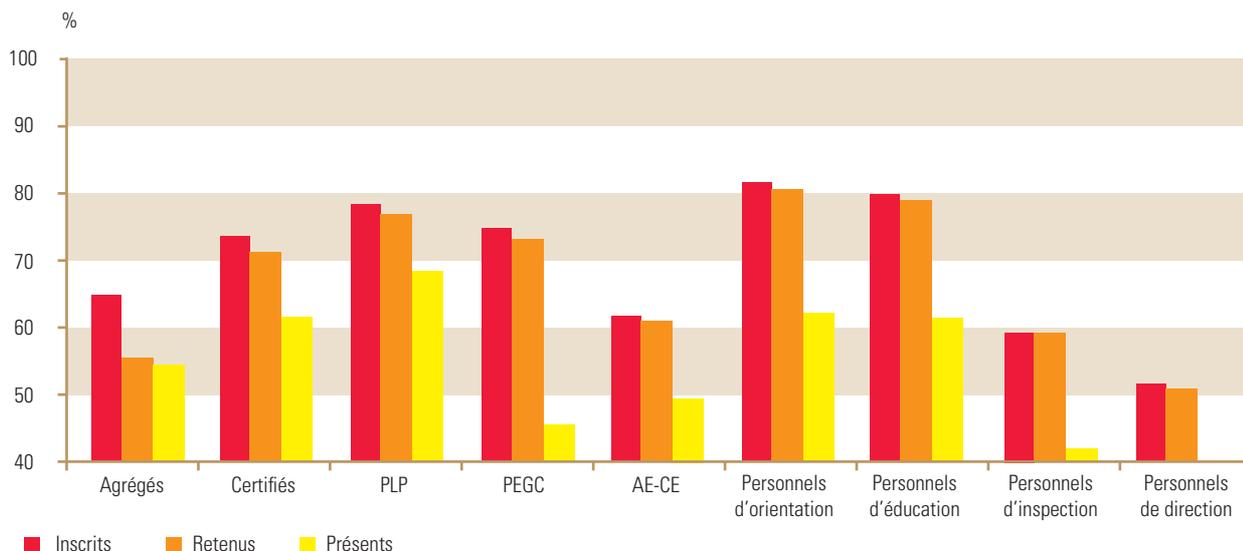
(3) Personnes présentes : personnes ayant assisté à au moins une heure de formation.

(4) Ce total est inférieur (de 7 %) au chiffre de référence répertoriant l'ensemble des enseignants du 2nd degré ; manquent les non-titulaires et les enseignants du 1^{er} degré affectés en SEGPA.

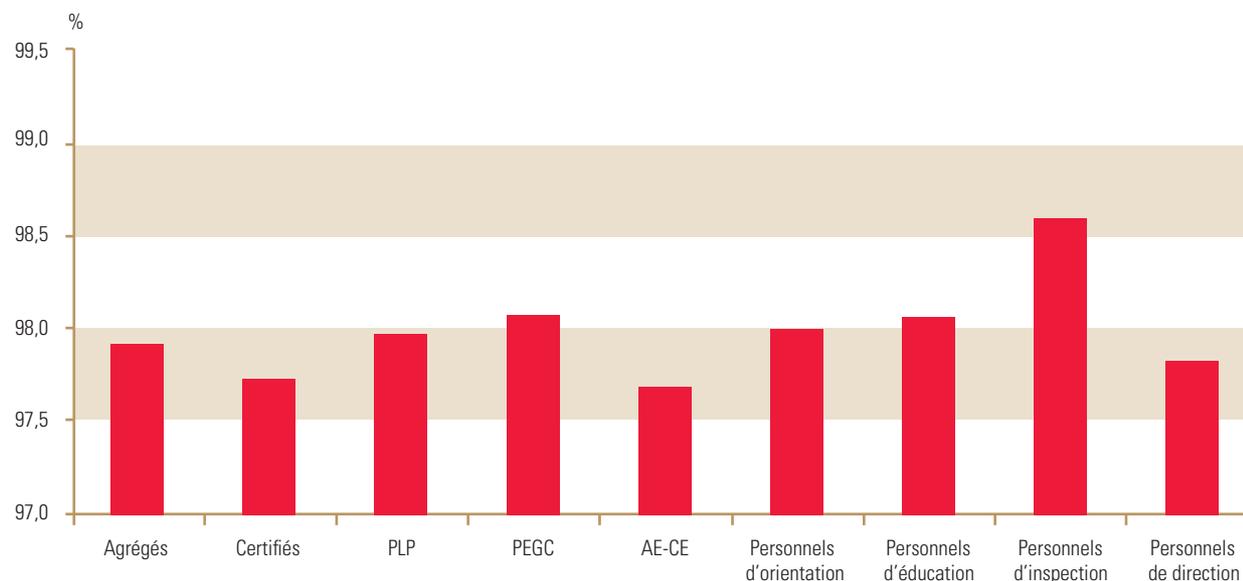
(5) Personnels DIEO s'inscrivant à des modules proposés par la DGESCO. Les modules relevant d'autres directions de l'administration centrale du MENJVA ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

Au total, 98,3 % des enseignants inscrits à au moins un module sont retenus pour l'un d'entre eux. Le taux de satisfaction par corps est très homogène autour de cette moyenne. Ainsi, tant pour l'ensemble que par catégorie, les taux de personnes retenues rapportées au public potentiel est proche du taux d'inscription. En revanche, le taux de présence est sensiblement plus faible : 61,8 % pour les enseignants et 51,3 % pour les personnels DIEO.

Pourcentage de personnes inscrites et retenues selon le corps (année 2009-2010)



Taux de satisfaction des personnels inscrits à une formation selon le corps (année 2009-2010)



→ Présence et assiduité aux modules de formation

Pour l'ensemble des modules de formation, le taux de présence (au moins une heure par demande retenue) s'élève à 69,9 %, le taux d'assiduité (présence au moins aux deux tiers des modules) à 61,6 %. Le taux de présence aux modules varie

de 56,7 % pour les personnels d'inspection à 72,5 % pour les PLP. Le taux d'assiduité varie de 46,9 % pour les personnels d'inspection à plus de 63 % pour les certifiés, les PLP et les AE-CE.

Corps	Demandes retenues	Stagiaires présents (1)	Taux de présence (2)	Stagiaires assidus (3)	Taux d'assiduité (4)	% abandon en cours (5)
Agrégés	78 027	53 900	69,1	47 605	61,0	11,7
Certifiés	451 600	324 351	71,8	286 552	63,5	11,7
PLP	120 901	87 617	72,5	77 864	64,4	11,1
PEGC	7 096	4 757	67,0	4 258	60,0	10,5
AE-CE	2 312	1 668	72,1	1 517	65,6	9,1
Total enseignants	659 936	472 293	71,6	417 796	63,3	11,5
Personnels d'orientation	10 806	6 859	63,5	6 299	58,3	8,2
Personnels d'éducation	21 638	13 109	60,6	10 464	48,4	20,2
Personnels d'inspection	5 006	2 840	56,7	2 350	46,9	17,3
Personnels de direction	14 944	8 554	57,2	7 521	50,3	12,1
Total DIEO (6)	52 394	31 362	59,9	26 634	50,8	15,1
Autres personnels (7)	114 552	74 315	64,9	64 563	56,4	13,1
Total	826 882	577 970	69,9	508 993	61,6	11,9

Source : MENJVA DGESCO A1-5, année 2009-2010.

(1) Stagiaires présents : personnes ayant assisté à au moins une heure de formation.

(2) Taux de présence : part des stagiaires présents par rapport aux stagiaires retenus.

(3) Stagiaires assidus : personnes ayant assisté au moins aux deux tiers de l'ensemble des modules auxquels elles étaient convoquées.

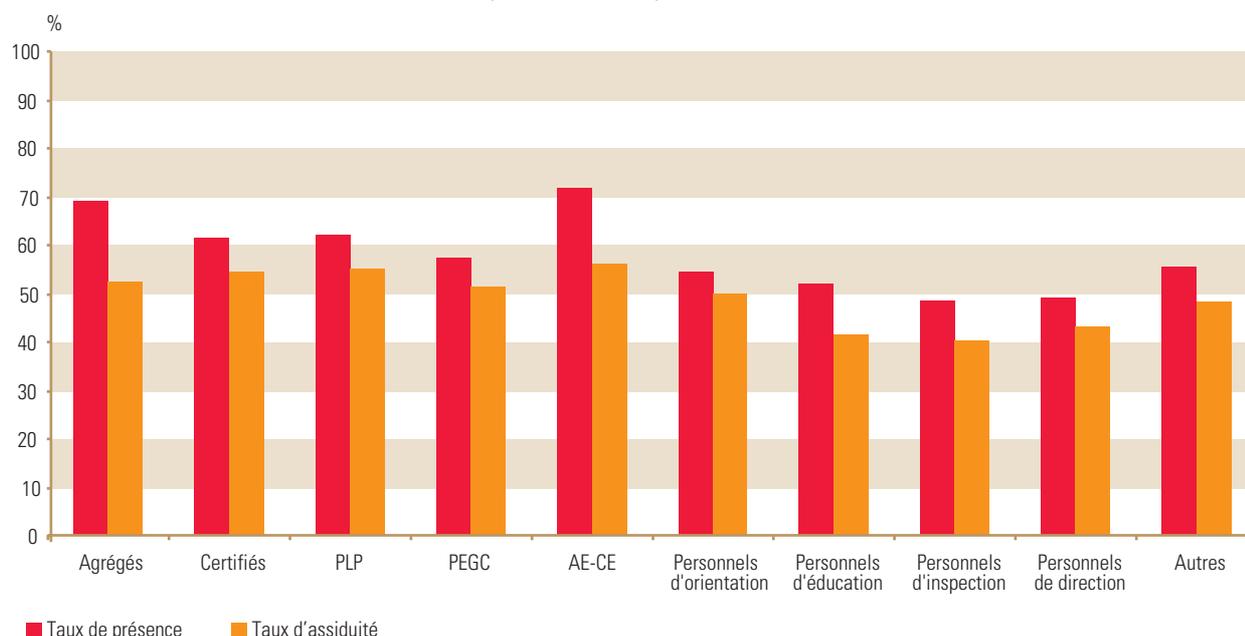
(4) Taux d'assiduité : part des stagiaires assidus par rapport aux stagiaires retenus.

(5) % d'abandons en cours : taux d'assiduité/taux de présence.

(6) Personnels DIEO s'inscrivant à des modules proposés par la DGESCO. Les modules relevant d'autres directions de l'administration centrale du MENJVA ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

(7) Il s'agit essentiellement des instituteurs, des professeurs des écoles en SEGPA, des contractuels, des maîtres auxiliaires, mais aussi des enseignants du privé et du supérieur.

Présence et assiduité aux modules de formation (année 2009-2010)



→ Les objectifs de la formation

En moyenne, 941 380 candidatures ont été déposées sur les modules. Parmi celles-ci, 826 882 ont été retenues, soit un taux de satisfaction global de 87,8 %. Tout comme pour les enseignants du premier degré, c'est le « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » qui regroupe la plus grande part de

candidatures déposées (61,3 %) et retenues (59,8 %). Le taux de satisfaction varie, pour les objectifs les plus importants, de 85,3 % pour celui de « préparation aux examens et concours » et d'« adaptation et évolution prévisible des métiers » à 98,7 % pour celui de « conception et organisation de la formation ».

Enseignants du second degré, D1EO et autres personnels (année 2009-2010)

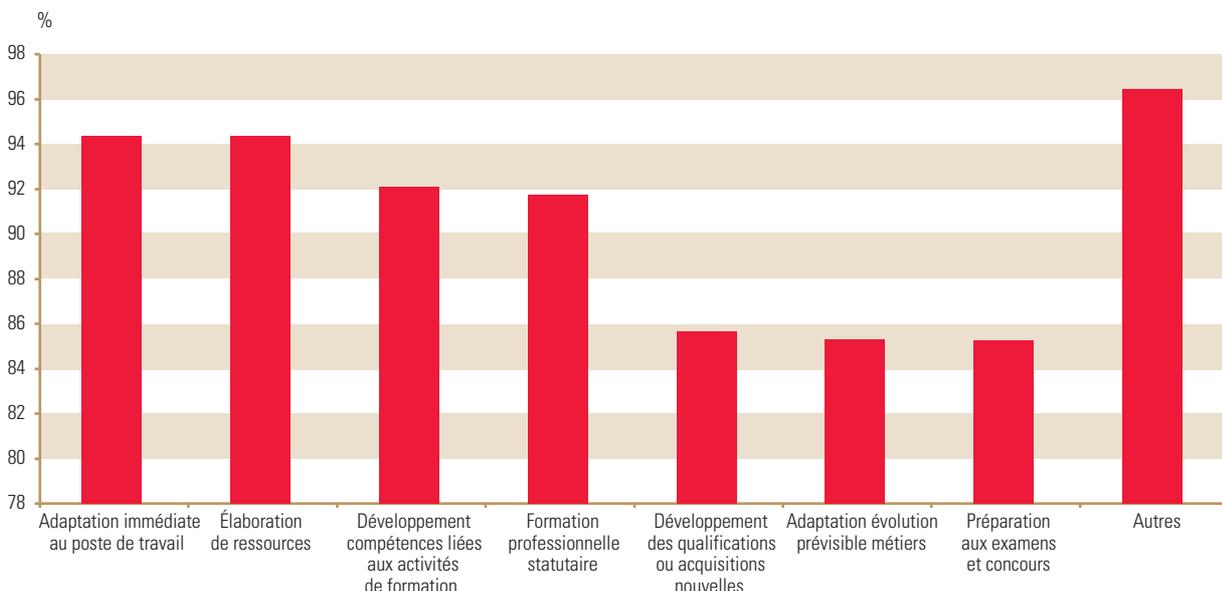
Objectif de formation	Candidatures (1)		Candidatures retenues		Taux de satisfaction (2)
	Nombre	%	Nombre	%	%
Formation professionnelle statutaire	83 980	8,9	77 063	9,3	91,8
Adaptation immédiate au poste de travail	85 483	9,1	80 670	9,8	94,4
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	56 054	6,0	47 811	5,8	85,3
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	577 365	61,3	494 434	59,8	85,6
Préparation aux examens et concours	28 933	3,1	24 670	3,0	85,3
Accompagnement aux bilans de compétences	1 141	0,1	1 057	0,1	92,6
Accompagnement VAE	768	0,1	724	0,1	94,3
Accompagnement congés de formation	17	0,0	17	0,0	100,0
Accompagnement RAEP	160	0,0	160	0,0	100,0
Formation diplômante	3 856	0,4	3 474	0,4	90,1
Période de professionnalisation (2 nd e carrière)	270	0,0	266	0,0	98,5
Élaboration de ressources	19 775	2,1	18 660	2,3	94,4
Développement des compétences liées aux activités de formation	69 568	7,4	64 068	7,7	92,1
Conception et organisation des formations	13 942	1,5	13 757	1,7	98,7
Accompagnement au bilan de carrière	68	0,0	51	0,0	75,0
Total	941 380	100,0	826 882	100,0	87,8

Source : MENJVA DGESCO A1-5.

(1) Sont comptabilisées toutes les candidatures des enseignants, D1EO et autres personnels aux modules de formation. Un même agent peut faire acte de candidature à plusieurs dispositifs. Il sera comptabilisé autant de fois que de candidatures.

(2) Pourcentage de candidatures retenues par rapport aux candidatures déposées.

Taux de satisfaction selon les objectifs de la formation (année 2009-2010)



→ La durée des formations

Les agents ayant participé à au moins une activité de formation ont bénéficié de 3,3 jours de formation en moyenne en 2009-2010, soit 3,4 jours pour les enseignants et 2,6 jours pour

les personnels DIEO. Rapportée au public potentiel, cette durée est ramenée à 2 jours en moyenne, soit 2,1 jours pour les enseignants et 1,3 jour pour les personnels DIEO.

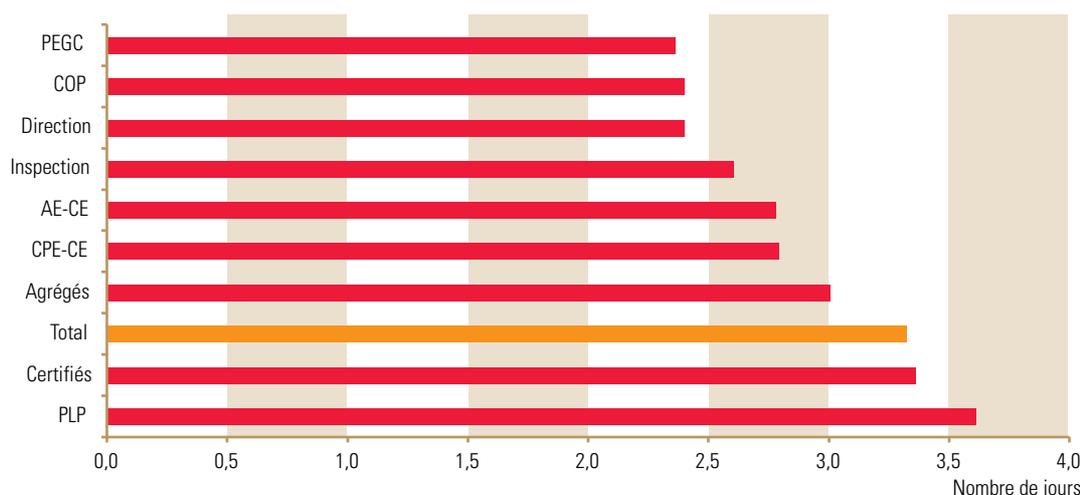
Durée moyenne (en jours) des formations suivies, rapportées à leurs bénéficiaires (année 2009-2010)

Nombre de personnes	Agrégés	Certifiés	PLP	PEGC	AE-CE	Total enseignants	COP	CPE-CE	Inspection	Direction	Total DIEO	Total
Public potentiel (1)	49 378	244 019	59 514	6 144	2 085	361 140	4 594	11 768	3 101	13 101	32 564	393 704
Inscrites	32 215	178 346	46 920	3 571	1 302	262 354	3 784	9 468	1 825	6 845	21 922	284 276
Retenues	31 714	175 039	46 229	3 524	1 277	257 783	3 730	9 342	1 816	6 732	21 620	279 403
Présentes	26 676	152 096	40 535	2 729	1 029	223 065	3 135	7 299	1 292	4 983	16 709	239 774
Assidues	18 985	109 402	30 011	2 081	816	161 295	2 146	4 218	699	3 318	10 381	171 676
Journées stagiaires réalisées	80 885	510 929	146 284	6 445	2 859	747 402	7 519	20 364	3 335	11 989	43 207	790 609
Durée moyenne (en jours) rapportée												
Au public potentiel	1,6	2,1	2,5	1,0	1,4	2,1	1,6	1,7	1,1	0,9	1,3	2,0
Aux personnes inscrites	2,5	2,9	3,1	1,8	2,2	2,8	2,0	2,2	1,8	1,8	2,0	2,8
Aux personnes présentes	3,0	3,4	3,6	2,4	2,8	3,4	2,4	2,8	2,6	2,4	2,6	3,3
Aux personnes assidues	4,3	4,7	4,9	3,1	3,5	4,6	3,5	4,8	4,8	3,6	4,2	4,6

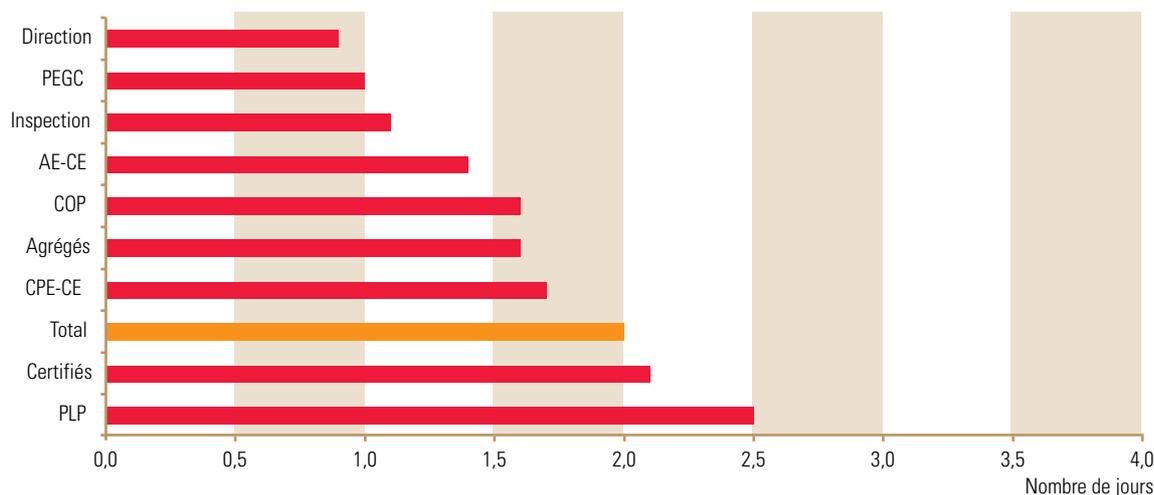
Source : MENJVA DGESCO A1-5.

(1) Public potentiel : effectifs redressés.

Durée moyenne de formation par personne présente (année 2009-2010)



Durée moyenne de formation par public potentiel (année 2009-2010)



En termes de stagiaires, la durée moyenne de formation des présents est de 1,6 jour. Cette durée varie de 1,1 jour pour les personnels d'orientation à 1,7 jour pour les PLP et les AE-CE.

Pour les stagiaires assidus, la durée s'élève à 1,8 jour ; elle s'échelonne de 1,2 jour pour les COP à 1,9 jour pour les PLP et les CPE.

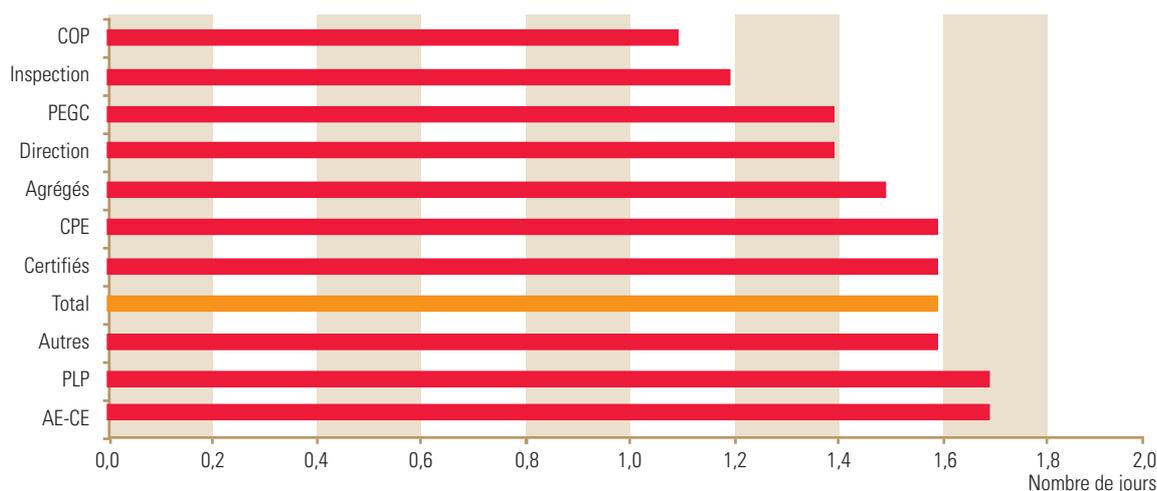
Durée moyenne (en jours) des formations suivies, rapportées aux stagiaires (année 2009-2010)

Stagiaires	Agrégés	Certifiés	PLP	PEGC	AE/CE	COP	CPE	Inspection	Direction	Autres	Total
Candidats	87 912	525 831	134 791	7 918	2 721	11 766	24 321	5 060	15 618	125 442	941 380
Candidats retenus	78 027	451 600	120 901	7 096	2 312	10 806	21 638	5 006	14 944	114 552	826 882
Stagiaires présents	53 900	324 351	87 617	4 757	1 668	6 859	13 109	2 840	8 554	74 315	577 970
Stagiaires assidus	47 605	286 552	77 864	4 258	1 517	6 299	10 464	2 350	7 521	64 563	508 993
Journées stagiaires réalisées	80 885	510 929	146 284	6 445	2 859	7 519	20 364	3 335	11 989	121 715	912 324
Durée moyenne (en jours) rapportée aux stagiaires											
Inscrits	0,9	1,0	1,1	0,8	1,1	0,6	0,8	0,7	0,8	1,0	1,0
Retenus	1,0	1,1	1,2	0,9	1,2	0,7	0,9	0,7	0,8	1,1	1,1
Présents	1,5	1,6	1,7	1,4	1,7	1,1	1,6	1,2	1,4	1,6	1,6
Assidus	1,7	1,8	1,9	1,5	1,9	1,2	1,9	1,4	1,6	1,9	1,8

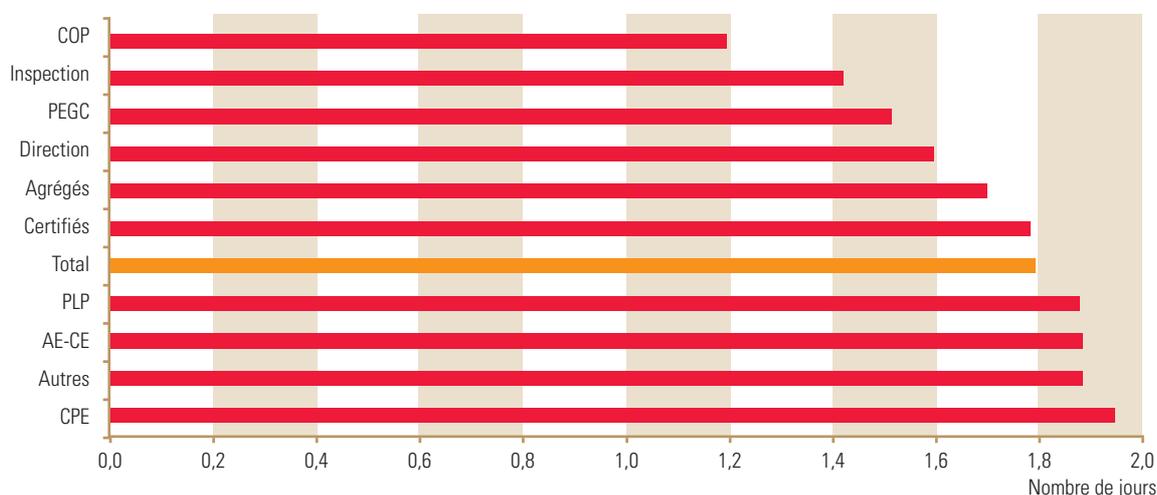
Source : MENJVA DGESCO A1-5.

Note de lecture : l'unité considérée est le stagiaire ; en moyenne, les 239 774 personnes présentes à au moins une formation (cf. le tableau précédent) ont suivi 2,4 journées de formation (577 970 stagiaires présents).

Durée moyenne de formation par stagiaire présent (année 2009-2010)



Durée moyenne de formation par stagiaire assidu (année 2009-2010)

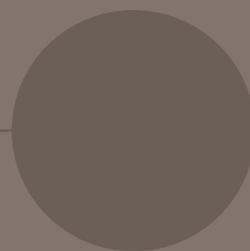


Les stages de professionnalisation – seconde carrière – se déroulent en moyenne sur 9 jours ; ce sont les plus longs. Ils sont suivis par les stages de préparation aux examens et concours (5 jours) et par ceux de formation diplômante (4,4 jours).

Objectifs de formation	Journées stagiaires	Stagiaires présents	Durée moyenne des stagiaires présents
Formation professionnelle statutaire	79 207	52 657	1,5
Adaptation immédiate au poste de travail	82 060	60 744	1,4
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	48 852	31 137	1,6
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	516 570	350 003	1,5
Préparations aux examens et concours	82 974	16 511	5,0
Accompagnement aux bilans des compétences	1 068	779	1,4
Accompagnement VAE	358	385	0,9
Accompagnement pour congés de formation	39	17	2,3
Accompagnement RAEP	125	129	1,0
Formation diplômante	10 762	2 461	4,4
Période de professionnalisation (2 nd e carrière)	1 258	140	9,0
Élaboration des ressources	18 414	12 304	1,5
Développement des compétences liées aux activités de formation	58 232	40 718	1,4
Conception et organisation de la formation	12 367	9 955	1,2
Accompagnement au bilan de carrière	38	30	1,3
Total	912 324	577 970	1,6

Source : MENJVA DGESCO A1-5, année 2009-2010

Annexes



Ensemble du personnel

Années	Effectif total	Enseignants		Autres personnels	
		Effectifs	%	Effectifs	%
2004-2005	1 349 931	1 004 232	74,4	345 699	25,6
2005-2006	1 337 899	995 974	74,4	341 925	25,6
2006-2007	1 270 463	985 155	77,5	285 308	22,5
2007-2008	1 223 894	975 956	79,7	247 938	20,3
2008-2009	1 182 780	944 054	79,8	238 726	20,2
2009-2010	1 196 694	948 271	79,2	248 423	20,8
2010-2011	1 176 537	932 471	79,3	244 066	20,7

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

Enseignants et autres personnels

	2005-2006			2006-2007			2007-2008			2008-2009			2009-2010			2010-2011		
	Effectifs	%	% total															
Enseignants																		
1 ^{er} degré public et privé	397 363	39,9	29,7	396 232	40,2	31,2	397 042	40,7	32,4	395 684	41,9	33,5	392 696	41,4	32,8	387 097	41,5	32,9
2 nd degré public et privé	536 053	53,8	40,1	527 336	53,5	41,5	516 869	53,0	42,2	500 202	53,0	42,3	496 572	52,4	41,5	488 835	52,4	41,6
Supérieur	62 558	6,3	4,7	61 587	6,3	4,8	62 045	6,4	5,1	48 168	5,1	4,1	59 003	6,2	4,9	56 539	6,1	4,8
Total enseignants	995 974	100,0	74,5	985 155	100,0	77,5	975 956	100,0	79,7	944 054	100,0	79,8	948 271	100,0	79,2	932 471	100,0	79,3
Autres personnels																		
Direction, inspection, éducation, orientation	34 331	10,0	2,6	34 012	11,9	2,7	29 013	11,7	2,4	32 991	13,8	2,8	32 629	13,1	2,7	32 333	13,2	2,7
Administratifs, techniques, social et de santé	189 328	55,4	14,1	137 005	48,0	10,8	105 829	42,7	8,7	90 353	37,8	7,6	90 110	36,3	7,5	87 219	35,7	7,4
Ingénieurs, techniciens de recherche et formation	33 985	9,9	2,5	33 809	11,9	2,7	32 342	13,0	2,6	27 871	11,7	2,4	36 652	14,8	3,1	36 812	15,1	3,1
Bibliothèques	4 477	1,3	0,3	4 497	1,6	0,3	4 435	1,8	0,4	3 790	1,6	0,3	4 481	1,8	0,4	4 531	1,9	0,4
Surveillance, assistance éducative, contractuels	79 804	23,3	6,0	75 985	26,6	6,0	76 319	30,8	6,2	83 721	35,1	7,1	84 551	34,0	7,1	83 171	34,1	7,1
Total non-enseignants	341 925	100,0	25,5	285 308	100,0	22,5	247 938	100,0	20,3	238 726	100,0	20,2	248 423	100,0	20,8	244 066	100,0	20,7
Total	1 337 899	100,0		1 270 463	100,0		1 223 894	100,0		1 182 780	100,0		1 196 694	100,0		1 176 537	100,0	

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

Enseignants du secteur public

	2005-2006			2006-2007			2007-2008			2008-2009			2009-2010			2010-2011		
	Effectifs	% niveaux	% total															
Prof. des écoles	303 002	86,8	35,6	318 528	91,4	38,0	330 508	94,6	39,7	335 625	96,3	41,8	336 419	97,1	41,6	334 228	97,7	42,1
Instituteurs	45 941	13,2	5,4	29 698	8,5	3,5	18 620	5,3	2,2	12 720	3,6	1,6	9 787	2,8	1,2	7 791	2,3	1,0
Instit. suppléants	294	0,1	0,0	246	0,1	0,0	254	0,1	0,0	271	0,1	0,0	227	0,1	0,0	76	0,0	0,0
Corps du 1^{er} degré	349 237	100,0	41,0	348 472	100,0	41,5	349 382	100,0	41,9	348 616	100,0	43,4	346 433	100,0	42,8	342 095	100,0	43,1
Prof. chaire sup.	2 156	0,5	0,3	2 143	0,5	0,3	2 139	0,5	0,3	2 124	0,5	0,3	2 126	0,5	0,3	2 117	0,5	0,3
Agrégés	57 530	13,1	6,8	57 478	13,3	6,8	56 489	13,4	6,8	54 508	13,4	6,8	55 172	13,7	6,8	54 084	13,7	6,8
Certifiés et PEPS	277 033	63,1	32,6	272 884	63,4	32,5	267 469	63,5	32,1	258 996	63,9	32,3	255 247	63,4	31,6	250 134	63,3	31,4
PLP	68 285	15,5	8,0	66 349	15,4	7,9	64 691	15,4	7,8	62 442	15,4	7,8	61 136	15,2	7,6	59 583	15,1	7,5
PEGC	13 340	3,0	1,6	11 807	2,7	1,4	9 727	2,3	1,2	7 707	1,9	1,0	6 181	1,5	0,8	4 909	1,2	0,6
Adjointes et chargés d'enseignement	3 411	0,8	0,4	3 124	0,7	0,4	2 880	0,7	0,3	2 570	0,6	0,3	2 327	0,6	0,3	2 108	0,5	0,3
Maîtres auxiliaires	3 013	0,7	0,3	2 823	0,7	0,3	2 692	0,6	0,3	2 479	0,6	0,3	2 375	0,6	0,3	2 008	0,5	0,3
Contractuels individuels	11 445	2,6	1,3	12 177	2,8	1,4	13 251	3,1	1,6	14 731	3,6	1,8	17 793	4,4	2,2	20 243	5,1	2,6
Élèves prof. des ENS	3 057	0,7	0,4	1 810	0,4	0,2	1 751	0,4	0,2	52	0,0	0,0	24	0,0	0,0	12	0,0	0,0
Corps du 2nd degré	439 270	100,0	51,7	430 595	100,0	51,2	421 089	100,0	50,6	405 609	100,0	50,6	402 381	100,0	49,9	395 198	100,0	49,8
Prof. universités et assimilés	20 368	32,6	2,4	20 242	32,9	2,4	20 488	33,0	2,5	15 508	32,2	1,9	19 688	33,4	2,4	19 962	35,3	2,5
Maîtres de conf. et assimilés	36 958	59,1	4,4	37 145	60,3	4,4	37 551	60,6	4,5	29 411	61,1	3,7	36 496	61,9	4,5	35 804	63,3	4,5
Assistants	329	0,5	0,0	255	0,4	0,0	152	0,2	0,0	50	0,1	0,0	62	0,1	0,0			
ATER - moniteurs	3 657	5,8	0,4	3 416	5,5	0,4	3 403	5,5	0,4	2 846	5,9	0,4	1 480	2,5	0,2	544	1,0	0,1
Autres enseignants supérieur	1 246	2,0	0,1	529	0,9	0,1	451	0,7	0,1	353	0,7	0,0	1 277	2,2	0,2	229	0,4	0,0
Corps du supérieur	62 558	100,0	7,3	61 587	100,0	7,3	62 045	100,0	7,5	48 168	100,0	6,0	59 003	100,0	7,3	56 539	100,0	7,1
Total	851 065	100,0	100,0	840 654	100,0	100,0	832 516	100,0	100,0	802 393	100,0	100,0	807 817	100,0	100,0	793 832	100,0	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

Enseignants du secteur privé sous contrat

	2005-2006			2006-2007			2007-2008			2008-2009			2009-2010			2010-2011		
	Effectifs	% niveaux	% total															
Prof. des écoles	39 137	81,3	27,0	40 482	84,8	28,1	40 575	85,1	28,3	40 309	85,6	28,5	40 351	87,2	28,7	39 583	88,0	28,6
Instituteurs	4 548	9,5	3,1	2 641	5,5	1,8	1 926	4,0	1,3	1 478	3,1	1,0	1 218	2,6	0,9	1 194	2,7	0,9
Instit. suppléants	4 441	9,2	3,1	4 637	9,7	3,2	5 159	10,8	3,6	5 281	11,2	3,7	4 694	10,1	3,3	4 225	9,4	3,0
Corps du 1^{er} degré	48 126	100,0	33,2	47 760	100,0	33,1	47 660	100,0	33,2	47 068	100,0	33,2	46 263	100,0	32,9	45 002	100,0	32,5
Prof. chaire sup.	43	0,0	0,0	44	0,0	0,0	49	0,1	0,0	56	0,1	0,0	57	0,1	0,0	61	0,1	0,0
Agrégés	3 193	3,3	2,2	3 262	3,4	2,3	3 253	3,4	2,3	3 249	3,4	2,3	3 269	3,5	2,3	3 307	3,5	2,4
Certifiés et PEPS	54 845	56,7	37,8	56 385	58,3	39,1	56 506	59,0	39,5	56 864	60,1	40,2	57 196	60,7	40,9	57 131	61,0	41,2
PLP	9 986	10,3	6,9	10 166	10,5	7,0	10 083	10,5	7,0	10 130	10,7	7,2	10 172	10,8	7,2	10 242	10,9	7,4
PEGC	707	0,7	0,5	544	0,6	0,4	338	0,4	0,2	194	0,2	0,1	129	0,1	0,1	88	0,1	0,1
Adjointes et chargés d'enseignement	12 584	13,0	8,7	11 342	11,7	7,8	10 117	10,6	7,1	8 063	8,5	5,7	6 357	6,7	4,5	5 552	5,9	4,0
Maîtres contractuels et maîtres délégués	15 344	15,9	10,6	14 936	15,4	10,3	15 404	16,1	10,7	16 019	16,9	11,3	17 011	18,1	12,1	17 256	18,4	12,4
Autres non-titulaires	81	0,1	0,1	62	0,1	0,0	30	0,0	0,0	18	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0
Corps du 2nd degré	96 783	100,0	66,8	96 741	100,0	66,9	95 780	100,0	66,8	94 593	100,0	66,8	94 191	100,0	67,1	93 637	100,0	67,5
Total	144 909	100,0	100,0	144 501	100,0	100,0	143 440	100,0	100,0	141 661	100,0	100,0	140 454	100,0	100,0	138 639	100,0	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye.

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative

DIEO	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Effectifs	%										
Personnels de direction	13 362	39,0	13 303	39,1	13 210	39,4	13 157	39,9	13 171	40,4	13 125	40,6
Personnels d'inspection	3 237	9,4	3 279	9,6	3 292	9,8	3 307	10,0	3 355	10,3	3 364	10,4
Personnels d'éducation	12 678	36,9	12 516	36,9	12 243	36,6	12 004	36,4	11 728	35,9	11 601	35,9
Personnels d'orientation	5 054	14,7	4 914	14,4	4 738	14,2	4 523	13,7	4 375	13,4	4 243	13,1
Total	34 331	100,0	34 012	100,0	33 483	100,0	32 991	100,0	32 629	100,0	32 333	100,0

Surveillance – assistance éducative	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Effectifs	%										
Maîtres d'internat et surv. d'externat	15 177	19,0	8 791	11,6	5 224	6,8	1 965	2,3	383	0,5	58	0,1
Assistants de vie scolaire	6 426	8,1	6 559	8,6	9 702	12,7	14 218	17,0	14 792	17,6	14 408	17,4
Assistants d'éducation	49 891	62,5	56 724	74,7	58 125	76,2	62 276	74,4	63 638	75,6	63 409	76,6
Assistants pédagogiques					3 268	4,3	5 262	6,3	5 311	6,3	4 912	5,9
Aides éducateurs	8 310	10,4	3 911	5,1								
Total	79 804	100,0	75 985	100,0	76 319	100,0	83 721	100,0	84 124	100,0	82 787	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Personnels ATSS		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Filière administrative													
Catégorie A	Recteurs	31	0,0	31	0,0	31	0,0	31	0,0	31	0,0	29	0,0
	Inspecteurs généraux	253	0,4	234	0,4	233	0,4	223	0,4	228	0,4	223	0,4
	Directeurs, chefs de service, sous-directeurs de l'administration centrale	69	0,1	50	0,1	51	0,1	33	0,1	72	0,1	67	0,1
	Administrateurs civils	92	0,1	85	0,1	80	0,1	74	0,1	68	0,1	67	0,1
	Secrétaires généraux et directeurs généraux des services	346	0,5	346	0,5	377	0,6	471	0,8	122	0,2	128	0,2
	Conseillers	1 015	1,5	1 029	1,5	1 035	1,6	854	1,4	745	1,2	670	1,1
	Administrateurs ENESR									443	0,7	455	0,7
	Attachés	9 918	14,3	9 681	14,7	9 536	14,6	9 150	15,0	9 562	15,1	9 405	15,4
	Autres titulaires de catégorie A	596	0,9	338	0,5	644	1,0	428	0,7	222	0,4	171	0,3
	Total catégorie A	12 320	17,8	11 794	17,8	11 987	18,4	11 264	18,5	11 493	18,2	11 215	18,3
Catégorie B	Secrétaires	19 356	27,9	18 679	28,1	18 328	28,1	17 404	28,6	17 931	28,4	17 542	28,7
Catégorie C	Adjointes administratifs	37 707	54,3	35 934	54,1	34 899	53,5	32 246	52,9	33 700	53,4	32 412	53,0
Total filière administrative		69 383	100,0	66 407	100,0	65 214	100,0	60 914	100,0	63 124	100,0	61 169	100,0
Filière technique													
Catégorie B	Techniciens de l'éducation nationale	206	0,2	120	0,3	89	0,7	40	2,1	27	2,0	23	2,1
Catégorie C	Ouvriers d'entretien et d'accueil	63 654	67,5	31 200	68,9	209	1,5	24	1,2				
	Ouvriers professionnels	21 844	23,2	10 031	22,2	46	0,3						
	Maîtres ouvriers	8 072	8,6	3 417	7,5	14	0,1						
	Adjointes techniques administration centrale				0,0	352	2,6	319	16,4	109	8,1	99	9,1
	Adjointes techniques d'établissement	530	0,5	501	1,1	12 818	94,8	1 566	80,3	1 216	89,9	968	88,8
Total catégorie C	94 100	99,8	45 149	99,7	13 439	99,3	1 909	97,9	1 325	98,0	1 067	97,9	
Totale filière technique		94 306	100,0	45 269	100,0	13 528	100,0	1 949	100,0	1 352	100,0	1 090	100,0
Filière sociale et de santé													
Catégorie A	Médecins, médecins-conseillers techniques	1 372	12,4	1 326	11,9	1 425	12,4	1 404	12,1	1 375	11,5	1 326	10,9
	Conseillers techniques des services sociaux	422	3,8	418	3,7	439	3,8	434	3,7	450	3,8	453	3,7
	Total catégorie A	1 794	16,2	1 744	15,6	1 864	16,2	1 838	15,8	1 825	15,2	1 779	14,6
Catégorie B	Infirmiers	6 644	60,2	6 847	61,2	7 064	61,3	7 240	62,2	7 567	63,2	7 810	64,2
	Assistants de service social	2 602	23,6	2 599	23,2	2 599	22,5	2 569	22,1	2 586	21,6	2 580	21,2
Total catégorie B	9 246	83,8	9 446	84,4	9 663	83,8	9 809	84,2	10 153	84,8	10 390	85,4	
Total filière sociale et de santé		11 040	100,0	11 190	100,0	11 527	100,0	11 647	100,0	11 978	100,0	12 169	100,0
Filière laboratoire													
Catégorie B	Techniciens de laboratoire	308	5,0	310	5,0	302	5,0	556	9,4	682	11,5	731	12,3
Catégorie C	Agents techniques de laboratoire	5 862	95,0	5 835	95,0	5 730	95,0	5 359	90,6	5 256	88,5	5 210	87,7
Total filière laboratoire		6 170	100,0	6 145	100,0	6 032	100,0	5 915	100,0	5 938	100,0	5 941	100,0
Ensemble des titulaires		180 899	95,5	129 011	94,2	96 301	91,0	80 425	89,0	82 392	91,4	80 369	92,1
Contractuels santé		689	0,4	763	0,5	898	0,8	972	1,1	1 017	1,1	1 057	1,2
Contractuels et auxiliaires		7 740	4,1	7 231	5,3	8 630	8,2	8 956	9,9	6 701	7,4	5 793	6,7
Total non-titulaires		8 429	4,5	7 994	5,8	9 528	9,0	9 928	11,0	7 718	8,6	6 850	7,9
Total		189 328	100,0	137 005	100,0	105 829	100,0	90 353	100,0	90 110	100,0	87 219	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation

Personnels ITRF	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Effectifs	%										
Catégorie A												
Ingénieurs de recherche	1 609	4,7	1 900	5,6	1 644	5,1	1 790	6,4	2 314	6,3	2 318	6,3
Ingénieurs d'études	5 315	15,6	5 331	15,8	5 362	16,6	5 140	18,4	6 478	17,7	6 734	18,3
Assistants ingénieurs	2 301	6,8	2 320	6,9	2 285	7,0	2 194	7,9	3 050	8,3	2 959	8,0
Total catégorie A	9 225	27,1	9 551	28,2	9 291	28,7	9 127	32,7	11 842	32,3	12 011	32,6
Catégorie B												
Techniciens de recherche	8 010	23,6	7 911	23,4	7 784	24,1	6 673	23,9	8 743	23,9	9 020	24,5
Secrétaires d'administration	25	0,1	13	0,0	9	0,0	4	0,0				
Total catégorie B	8 035	23,7	7 924	23,4	7 793	24,1	6 677	24,0	8 743	23,9	9 020	24,5
Catégorie C												
Agents techniques	9 385	27,6	9 226	27,3	1 771	5,5	140	0,5				
Adjoints techniques	7 199	21,2	7 022	20,8	13 427	41,5	11 881	42,7	16 025	43,7	15 746	42,8
Adjoints administratifs	72	0,2	38	0,1	14	0,0	11	0,0	16	0,0	3	0,0
Total catégorie C	16 656	49,0	16 286	48,2	15 212	47,0	12 032	43,2	16 041	43,7	15 749	42,8
Ensemble des titulaires	33 916	99,8	33 761	99,8	32 296	99,8	27 836	99,9	36 626	99,9	36 780	99,9
Non-titulaires	69	0,2	48	0,2	46	0,2	35	0,1	26	0,1	32	0,1
Total	33 985	100,0	33 809	100,0	32 342	100,0	27 871	100,0	36 652	100,0	36 812	100,0

Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

Personnels des bibliothèques

Personnels des bibliothèques	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Effectifs	%										
Catégorie A												
Conservateurs des bibliothèques	963	21,5	964	21,4	911	20,5	836	22,1	886	19,8	939	20,8
Bibliothécaires	488	10,9	476	10,6	481	10,8	381	10,0	481	10,7	486	10,7
Total catégorie A	1 451	32,4	1 440	32,0	1 392	31,3	1 217	32,1	1 367	30,5	1 425	31,5
Catégorie B												
Bibliothécaires adjoints	894	20,0	915	20,3	930	21,0	852	22,5	957	21,4	982	21,7
Assistants des bibliothèques	290	6,5	282	6,3	289	6,5	245	6,5	290	6,4	301	6,6
Techniciens d'art	21	0,5	21	0,5	21	0,5	15	0,4				
Total catégorie B	1 205	26,9	1 218	27,1	1 240	28,0	1 112	29,4	1 247	27,8	1 283	28,3
Catégorie C												
Magasiniers	1 821	40,7	1 839	40,9	1 803	40,7	1 461	38,5	1 867	41,7	1 823	40,2
Total	4 477	100,0	4 497	100,0	4 435	100,0	3 790	100,0	4 481	100,0	4 531	100,0

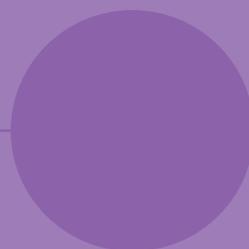
Sources : MENJVA-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion.

AAC	Attaché d'administration centrale.	CEREQ	Centre d'études et de recherche sur les qualifications.
AAP	Adjoint administratif principal.	CFC	Conseiller en formation continue.
AASU	Attaché d'administration scolaire et universitaire.	CFDT	Confédération française démocratique du travail.
ADAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.	CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens.
ADJENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.	CIO	Centre d'information et d'orientation.
AE	Adjoint d'enseignement.	CIV	Comité interministériel de la ville.
AGAPE	Aide à la gestion automatisée des professeurs des écoles.	CLD	Congé de longue durée.
AGORA	Aide à la gestion optimisée des ressources ATOSS.	CNED	Centre national d'enseignement à distance.
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.	CNDP	Centre national de documentation pédagogique.
AIP-CIV	Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile dans le cadre du comité interministériel de la ville.	CNGA-CGC	Conseil national des groupes académiques de l'enseignement public.
APASU	Attaché principal d'administration scolaire et universitaire.	CNU	Conseil national des universités.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.	COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
ASIA	Action sociale d'initiative académique.	CPE	Conseiller principal d'éducation.
ASU	Administration scolaire et universitaire.	CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles.
AST	Agent des services techniques.	CSEN	Confédération syndicale de l'éducation nationale.
ATEE	Adjoint technique des établissements d'enseignement.	CTP	Comité technique paritaire.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.	CTSS	Conseiller technique de service social.
ATOSS	(<i>Personnels</i>) administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé.	DAF	Direction des affaires financières (MENJVA, MESR).
ATSS	(<i>Personnels</i>) administratifs, techniques, sociaux et de santé.	DCIO	Directeur de centre d'information et d'orientation.
AVS	Assistant d'éducation, vie scolaire.	DE	Direction de l'encadrement (MENJVA, MESR).
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.	DGAFF	Direction générale de l'administration de la fonction publique.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.	DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MENJVA, MESR).
CAFEP	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.	DGRH	Direction générale des ressources humaines (MENJVA, MESR).
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles.	DGFIP	Direction générale des finances publiques.
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.	DIEO	Direction, inspection, éducation et orientation.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.	DOM	Départements d'outre-mer.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.	ECLAIR	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.	EIL	Syndicat national de l'enseignement technique action autonome.
CAPN	Commission administrative paritaire nationale.	SNETAA	
CAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.	EMI	Enquête académique masse indiciaire.
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire.	EMOP	Équipe mobile d'ouvriers professionnels.
CE	Chargé d'enseignement.	ENS	École normale supérieure.
CE-EPS	Chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive.	ENSAM	École supérieure des arts et métiers.
CE	Classe exceptionnelle.	ENSI	École nationale supérieure d'ingénieurs.
CEC	Contrat emploi-consolidé.	EPL	Établissement public local d'enseignement.
		EPP	Emploi-poste-personnel.
		EPS	Éducation physique et sportive.
		EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (<i>ex-ENP</i>).
		ERPD	École régionale du premier degré.
		FAEN	Fédération autonome de l'éducation nationale.
		FNEC FP	Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle.
		FO	Force ouvrière.
		FSU	Fédération syndicale unitaire.

GRETA	Groupement d'établissements.	RCE	Responsabilité et compétences élargies (universités).
IA	Inspecteur d'académie.	RRS	Réseau de réussite scolaire.
IA-IPR	Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional.	SAAC	Secrétaire administratif d'administration centrale.
IA-DSDEN	Inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale.	SAENES	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
IATOSS	Ingénieur, personnel administratif, technique, ouvriers, sociaux et de santé.	SAGES	Syndicat des agrégés de l'enseignement supérieur.
ID	Indépendance et direction – Syndicat indépendant des personnels de direction de l'éducation nationale.	SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (<i>intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO</i>).	SCENRAC	Syndicat de l'éducation nationale, de la recherche et des affaires culturelles.
IGAEN	Inspecteur (inspection) général(e) de l'administration de l'éducation nationale.	SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté (<i>ex-SES et GCA</i>).
IGEN	Inspecteur (inspection) général(e) de l'éducation nationale.	SE-UNSA	Syndicat des enseignants-Union nationale des syndicats autonomes.
IGE	Ingénieur d'études.	SGA	Secrétaire général d'administration.
IGR	Ingénieur de recherche.	SGASU	Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire.
ITRF	Ingénieur et personnel technique de recherche et de formation.	SGEN-CFDT	Syndicat général de l'éducation nationale - Confédération française démocratique du travail.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.	SGEPES	Secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur.
IUT	Institut universitaire de technologie.	SGU	Secrétaire général d'université.
LEGT	Lycée d'enseignement général et technique.	SIA	Syndicat des inspecteurs d'académie.
LOFT	Loi organique relative aux lois de finances.	SIEN	Syndicat des inspecteurs de l'éducation nationale.
LP	Lycée professionnel (<i>ex-LEP</i>).	SNALC-CSEN	Syndicat national des lycées et collèges-Confédération syndicale de l'éducation nationale.
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.	SNASUB-FSU	Syndicat national de l'administration scolaire universitaire et des bibliothèques-Fédération syndicale unitaire.
MA	Maître auxiliaire.	SNCL-FAEN	Syndicat national des collèges et lycées-Fédération autonome de l'éducation nationale.
MEN	Ministère de l'éducation nationale.	SNETAA	Syndicat national de l'enseignement technique action autonome.
MENJVA	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.	SNFOLC	Syndicat national force ouvrière des lycées et collèges.
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.	SNIA-IPR	Syndicat national des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.
MIPH	Mission à l'intégration des personnels handicapés	SNIA-CR	Syndicat national indépendant des inspecteurs d'académie et conseillers de recteur.
OCEAN	Organisation des concours et examens, académiques et nationaux.	SNPCT	Syndicat national des professeurs chefs de travaux.
OEA	Ouvrier d'entretien et d'accueil.	SNPDEN	Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale.
PE2	Professeur des écoles stagiaire, deuxième année.	SNPI	Syndicat national des personnels d'inspection.
PEGASE	Gestion des contrats et de la professionnalisation des aides éducateurs inscrits dans le dispositif des emplois-jeunes.	SPIEN	Syndicat pluraliste et indépendant de l'éducation nationale.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.	SVT	Sciences de la vie et de la Terre.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.	TZR	Titulaire en zone de remplacement.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.	UNSA	Union nationale des syndicats autonomes.
PIM	Prestation interministérielle.	UNSEN-CGT	Union nationale des syndicats de l'éducation nationale-Confédération générale du travail.
PLP	Professeur de lycée professionnel.	VAE	Validation des acquis de l'expérience.
PUPH	Professeur d'université-praticien hospitalier.	ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
RAEP	Reconnaissance de l'acquis de l'expérience professionnelle.		
RAR	Réseau ambition réussite.		
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.		



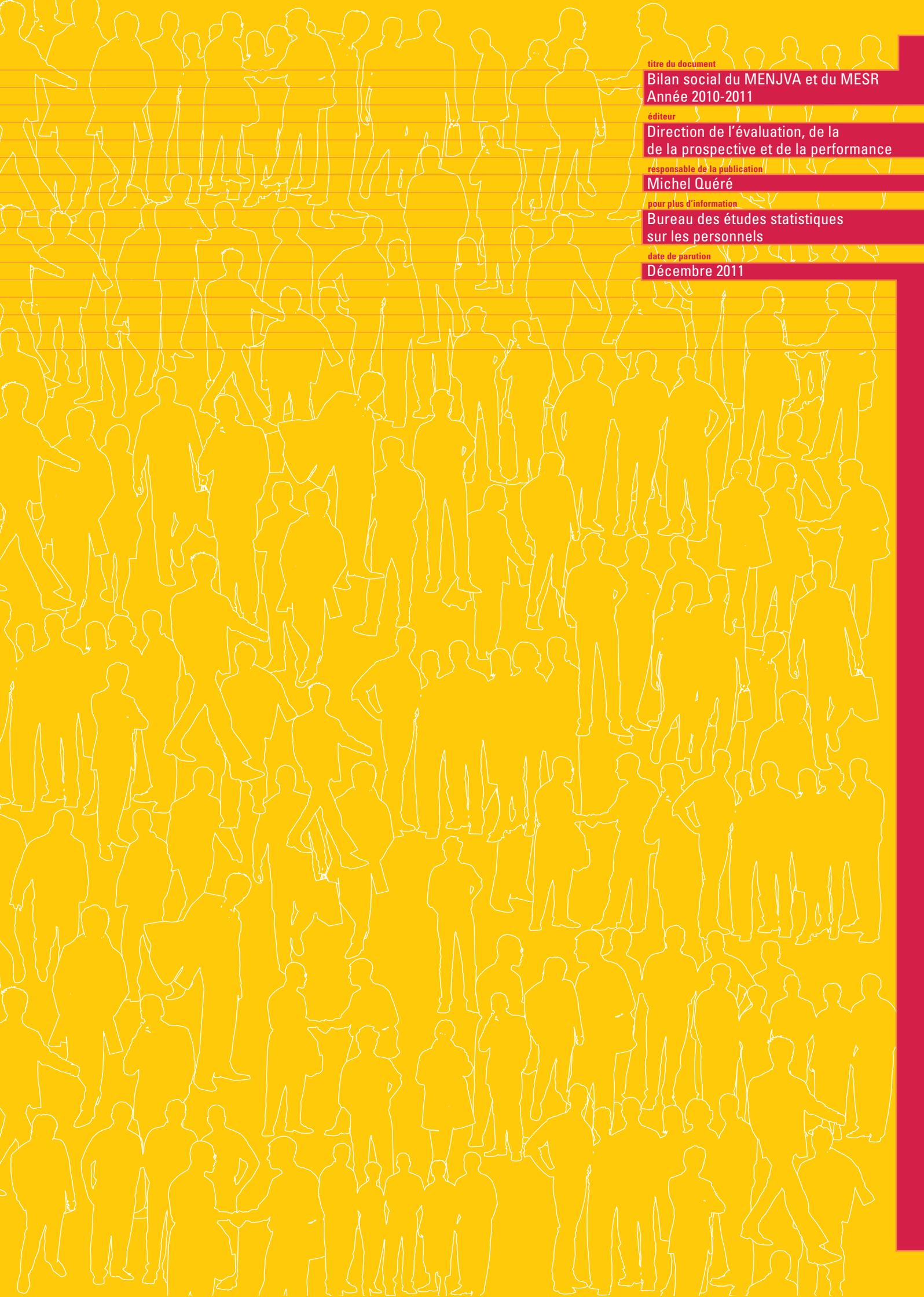
Table des matières



Sources et champs	7
Le fichier de paye	8
Les annuaires	9
Les autres sources	9
Les années de référence	9
Les effectifs et les caractéristiques démographiques	11
Les effectifs	12
Ensemble des personnels	12
Enseignants des secteurs public et privé sous contrat	16
Autres personnels d'établissement	20
Personnels d'encadrement	21
Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques selon la catégorie	22
Politique handicap	25
Retraités du secteur public	26
La répartition par sexe	27
Ensemble des personnels	27
Personnels enseignants du secteur public	29
Personnels enseignants du secteur privé sous contrat	30
Enseignants par discipline	31
Personnels d'encadrement	32
Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation	33
Personnels d'assistance éducative	34
Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques	35
Les tranches d'âge	38
Ensemble des personnels	38
Enseignants du public	39
Enseignants du privé sous contrat	40
Personnels d'encadrement	41
Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation	42
Personnels d'assistance éducative	43
Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques	44
Répartition académique des enseignants du secteur public	48
Pyramides des âges, quelques exemples dans le secteur public	52
La carrière	55
Les concours 2010	56
Ensemble des personnels du secteur public admis par concours (sur liste principale)	56
Concours de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des premier et second degrés	58
Résultats aux concours de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement privé	70
Concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection	73
Concours ATSS, ITRF et des bibliothèques	74
Les promotions	80
Promotions des enseignants du secteur public, des personnels d'éducation et d'orientation	80
Promotions des personnels de direction et d'inspection	83
Promotions des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques	84
Les rémunérations	88
Ensemble des personnels	88
Personnels enseignants	91

Autres personnels du secteur public	93
Rémunération selon le sexe et l'âge	100
La vie des personnels	105
Les lieux d'exercice	106
Ensemble des personnels du secteur public	106
Personnels enseignants, de direction, d'éducation et d'orientation	109
Affectation en éducation prioritaire	112
La mobilité géographique	114
Mouvement interdépartemental des enseignants titulaires du premier degré public	114
Mouvement interacadémique des personnels enseignants titulaires du second degré public	115
Mouvement des personnels de direction et d'inspection	117
Mouvement des personnels ATSS	118
Mouvement des personnels des bibliothèques	119
La quotité de travail	120
Ensemble du personnel	120
Répartition par type de personnel et secteur	121
Répartition par sexe et secteur	124
Répartition par âge et sexe	126
Les congés	128
Congés pour raisons de santé	128
Congés selon le sexe et l'âge	130
Congés pour raisons de santé des personnels en écoles ou en établissements affectés ou non en éducation prioritaire	133
La politique sociale	135
Dépenses d'action sociale en 2010 par programme budgétaire	136
Prestations interministérielles	137
Actions sociales d'initiatives académiques	139
Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile	141
Secours urgents et exceptionnels	143
Les élections professionnelles	147
Les instances du dialogue social	148
Les comités techniques	148
Le Conseil national des universités	149
Les commissions consultatives paritaires nationales	150
Les commissions administratives paritaires	151
Les CAPN des personnels d'inspection, de direction et des CASU	151
Les CAPN des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation	152
Les CAPN des personnels IRTF	155
Les CAPN des personnels des bibliothèques	156
La CAPN des adjoints techniques d'établissement	157
La formation continue	159
Activité globale de formation	160
La formation continue des enseignants du premier degré public	161
La formation continue des enseignants et personnels DIEO du second degré public	166

Annexes	173
Ensemble du personnel	174
Enseignants et autres personnels	174
Enseignants du secteur public	175
Enseignants du secteur privé sous contrat	175
Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative	176
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	177
Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation	178
Personnels des bibliothèques	178
Définitions et sigles	179
Table des matières	183



titre du document

**Bilan social du MENJVA et du MESR
Année 2010-2011**

éditeur

**Direction de l'évaluation, de la
de la prospective et de la performance**

responsable de la publication

Michel Quéré

pour plus d'information

**Bureau des études statistiques
sur les personnels**

date de parution

Décembre 2011